

Conseil d'administration du mardi 15 mars 2022

Délibérations signées et annexes

Numéro	Objet de la délibération	Pages
D2022-03-01-ins	Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 19 octobre 2021	2
D2022-03-02-ins	Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 16 novembre 2021	18
D2022-03-04-fin	Aide financière accordée aux étudiants de l'université en mobilité d'études en Russie pour leur retour en France	24
D2022-03-03-fin	Mise en place d'un fonds d'aides individuelles d'urgence aux étudiants de l'université dans le cadre du conflit en Ukraine	25
D2022-03-05-fin	Approbation du compte financier 2021	28
D2022-03-06-fin	Approbation du rapport annuel de performance 2021	109
D2022-03-07-fin	Cadeaux aux personnels et manifestations de sympathie à l'occasion d'événements	171
D2022-03-08-fin	Dispositifs de prestations sociales et de participation aux activités culturelles	173
D2022-03-09-rh	Répartition par discipline des possibilités de promotion interne au corps des professeurs d'universités au bénéfice des maîtres de conférences	175
D2022-03-10-rh	Montant de la prime individuelle (C3) prévue dans le cadre du RIPEC (régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs)	177
D2022-03-11-rh	Critères et barèmes de la PEDR 2022 (prime d'encadrement doctoral et de recherche)	178
D2022-03-12-rh	Elections professionnelles 2022 : constat des effectifs observés au 1er janvier 2022 pour une représentation équilibrée des femmes et des hommes	180
D2022-03-13-sco	Bornage de l'année universitaire 2021-2022	182
D2022-03-14-fin	Tarifs de la formation professionnelle de l'IUT pour l'année universitaire 2022-2023	184
D2022-03-15-fin	Tarifs de rémunération pour le suivi des participants en formation continue à l'IAE	186
D2022-03-16-sco	Eléments de paramétrage Parcoursup (IUT)	188
D2022-03-17-sco	Dates des campagnes de sélection en Master 1	205
D2022-03-18-fin	Bilan de la CVEC 2021 (contribution de vie étudiante et de campus)	209
D2022-03-19-ins	Transmissions pour information d'un arrêté portant interdiction d'accès aux locaux de l'université	212
D2022-03-20-ins	Domiciliation du siège de l'association Société des Italianistes de l'Enseignement Supérieur	215
D2022-03-21-ins	Conventions pour information	216

Délibération n° D2022-03-01-ins
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 15 mars 2022

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3 et suivants ;

Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,

Sur proposition du président de l'université Jean Moulin,

Après en avoir délibéré,

Décide

d'approuver le procès-verbal du conseil d'administration du 19 octobre 2021.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	24
✓ Nombre de voix pour :	24
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	0

Lyon, le 15 mars 2022

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique**

Gilles BONNET



PROCÈS-VERBAL

Séance plénière du conseil d'administration du 19 octobre 2021

Les membres du conseil d'administration (CA) de l'université Jean Moulin se sont réunis le mardi 19 octobre 2021 à 14h30, en salle CAILLEMER et par visioconférence via WEBEX, sous la présidence de Monsieur Gilles BONNET, premier vice-président chargé du conseil d'administration, du pilotage et de la stratégie numérique, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Informations générales

Partie A

1. Validation de procès-verbaux
2. Campagne d'emploi 2022 première partie sur les enseignants du second degré (PRAG, PRCE)
3. Compte personnel de formation : modification de la prise en charge
4. Lutte contre la précarité numérique : aide complémentaire rentrée 2021
5. Convention épicerie sociale et solidaire
6. Aide financière accordée aux étudiants afghans
7. Protocoles transactionnels entre l'université et chaque enseignant ayant réalisé des missions d'enseignement au titre du partenariat entre l'université Jean Moulin et l'université Aïn Chams
8. Délégation exceptionnelle de compétence du CA au président
9. Désignation d'un membre du conseil des sports
10. Avis sur la proposition de nomination par le président d'une nouvelle vice-présidente étudiante au CA
11. Remise gracieuse, remise commerciale, admissions en non-valeur

Partie B

1. Organisation pédagogique
2. Conventions pour approbation

Partie C

1. Projet d'établissement 2021-2026
2. Conventions pour information

Questions diverses

ÉTAIENT PRÉSENTS

Collège A des professeurs : BONNET Gilles - CARPANO Éric - HOURS Bernard - VINOT Didier

Collège B des autres enseignants : ABRAVANEL-JOLLY Sabine - CORNIC Sylvain - HERNANDEZ MARZAL Belen - JOBERT Vanina - NEMOZ-RAJOT Quentin

Collège des IATSS : GODINEAU Guillaume - SALMI Rachid - SOY-RAVASSON Séverine

Collège des étudiants : DEBBAGH Ismail - GORI Jules - NIEPCERON Jean-Arnaud - ZADI Daniella - KLIYOU Naïl

19 octobre 2021

Collège des personnalités extérieures : CRABOUILLET Justine - HADJAD Nawel - LONGUEVAL Jean- Michel

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

Collège A des professeurs : BENNAFLA Karine par BONNET Gilles - DEUMIER Pascale par CARPANO Éric - GIRARD Pierre par VINOT Didier - HOURS Bernard par BONNET Gilles - LEDENTU Marie par VINOT Didier

Collège B des autres enseignants : BISCAY Myriam par NEMOZ-RAJOT Quentin - BRUNEL Olivier par JOBERT Vanina

Collège des personnalités extérieures : BARBIERI Laurent par HERNANDEZ MARZAL Belen - LORENTZ--POINSOT Valérie par CARPANO Éric - ROBIN Bénédicte par NEMOZ-RAJOT Quentin

Collège des IATSS : VAUTRIN-VILLOND Véronique par SALMI Rachid

Collège des étudiants : BOUGHANMI Thomas par DEBBAGH Ismail

ÉTAIENT INVITÉS ET PRÉSENTS

EYRAUD Coralie, représentante du recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, recteur de l'académie de Lyon – BERTRAND Valérie, Directrice par interim des bibliothèques universitaires – BILLORE Maité, assesseur du doyen de la faculté des lettres et civilisations – BINET Eugénie, directrice de la communication – BOLLIET Clément, vice-président étudiant CFVU – BONINCHI Marc, vice-président chargé des affaires générales et institutionnelles, directeur de cabinet – DE BOEVER Éric, directeur du service des sports – DE GAUDEMAR Hervé, doyen de la faculté de droit – DELPLA Isabelle, vice-présidente en charge de la recherche – DESNOUES Fabienne, DGS adjointe, directrice des affaires financières – ESPEL Daniel, responsable administratif – FERRARI-BREEUR Christine, vice-présidente en charge des affaires sociales et de la qualité de vie au travail – GONTIER Thierry, doyen de la faculté de philosophie – GUILLAUME Marie, directrice de la direction de l'immobilier et de la logistique – KRIEF Nathalie, vice-présidente chargée de la formation, de la vie étudiante et de l'insertion professionnelle – LE NAOUR Laurent, agent comptable – LEBEAU Tifenn, DGS adjointe, directrice des ressources humaines – MARION Stéphane, directeur GIP-CEUBA – MARTINI Alessandro, doyen de la faculté des langues – PAILLER Ludovic, chargé de mission à la formation – PONSOT Christel, directrice générale des services – MARMOZ Franck, vice-président en charge des finances et du patrimoine – MARQUET Élodie, vice-présidente étudiante au CA – NIDAM Anass, directeur général adjoint de l'IAE – SUSENNA Eva, chargée de mission à la vie étudiante et au handicap

ASSISTAIENT ÉGALEMENT

Sophie MONNET, responsable du service des affaires juridiques, générales et des archives (SAJGA), Pascale PERRET, responsable des affaires institutionnelles au sein du SAJGA.

Le présent procès-verbal a été rédigé par Pascale PERRET.

Le quorum étant atteint, le vice-président en charge du conseil d'administration, Gilles BONNET, ouvre la séance à 14h40 et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du conseil d'administration suite aux départs de certains étudiants et d'un enseignant chercheur. Il donne la parole au président de l'université pour des informations générales.

19 octobre 2021

M. CARPANO propose de rendre hommage à Monsieur Claude DANTHONY, décédé brutalement dans les locaux de l'université 10 jours plus tôt.

M. CARPANO remercie l'ensemble des personnels et des étudiants pour leur investissement lors des auditions mises en place dans le cadre de la campagne d'évaluation du Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES). **M. CARPANO** souligne que ce travail a permis de nourrir le projet d'établissement.

M. CARPANO souhaite donner quelques informations aux membres du conseil sur la situation financière de l'université et le contexte de la préparation du budget 2022. Il souligne que le budget 2021 devrait être bénéficiaire, en raison de la sous-exécution importante liée à la crise sanitaire. Il ajoute que les projections pluriannuelles réalisées avec les services montrent qu'une attention particulière est toujours à porter sur l'évolution de la masse salariale, compte-tenu de la sous dotation de l'université. Par ailleurs, le plan pluriannuel d'investissement (PPI) nécessite des arbitrages car son ambition n'est pas tenable budgétairement. Des déprogrammations sont donc nécessaires dans l'attente des attributions du prochain Contrat de Plan Etat-Région (CPER). **M. CARPANO** précise que l'université a reçu sa notification intermédiaire au mois d'août 2021 : 600 000 euros de rattrapage, ainsi que 500 000 euros pour mener à bien des projets en faveur de la recherche et de la vie universitaire. **M. CARPANO** souligne que le rattrapage reste insuffisant au regard des besoins et que le plafond d'emploi reste inchangé. Une prudence s'impose donc pour 2022 compte-tenu des contraintes : un sous-encadrement et une difficulté à recruter des personnels administratifs contractuels faiblement rémunérés. Ces éléments confirment la nécessité d'évolution en matière de politique sociale, sujet qui est au cœur de la conférence sociale lancée prochainement par l'université. **M. CARPANO** ajoute que les arbitrages nécessaires et les choix seront faits en lien constant avec les composantes, pour assurer les missions de service public de l'université dans de bonnes conditions.

M. CARPANO salue l'arrivée de Monsieur Franck MARMOZ, nouveau vice-président aux finances et au patrimoine, en remplacement de Monsieur Messaoud SAOUDI que le président remercie pour le travail accompli.

M. MARMOZ présente son parcours et remercie le président de sa confiance. Il précise son attachement à l'université Lyon 3 et sa volonté, dans le cadre de ses missions de vice-président, de travailler en lien étroit avec les doyens et les directeurs de composantes, ainsi que les services administratifs.

Partie A – 1. Validation de procès-verbaux

M. BONNET demande s'il y a des questions concernant les procès-verbaux des séances du 25 mai 2021 et du 9 juillet 2021.

M. VINOT s'étonne que les procès-verbaux aient été diffusés sur l'intranet de l'université avant leur approbation en conseil d'administration.

Mme PERRET précise qu'il s'agit d'une erreur de la part du SAJGA qui va être corrigée dans les meilleurs délais.

Les procès-verbaux des conseils d'administration du 25 mai 2021 et du 9 juillet 2021 sont approuvés à la majorité absolue des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	31
✓ Nombre de voix pour :	30
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	1

Partie A – 2. Campagne d'emploi 2022 première partie sur les enseignants du second degré : professeurs certifiés affectés dans l'enseignement supérieur (PRCE) et professeurs agrégés (PRAG)

M. BONNET indique que la campagne d'emploi 2022 pour les enseignants du second degré (PRCE et PRAG) a reçu un avis favorable à l'unanimité du comité technique.

Mme LEBEAU présente la campagne d'emploi.

M. VINOT s'inquiète que les recrutements ne soient pas effectifs si le rectorat n'accorde finalement pas les mutations.

Mme LEBEAU souligne que l'anticipation de cette campagne d'emploi permet un travail en amont avec le rectorat pour sécuriser la concrétisation des recrutements.

En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.

La campagne d'emploi 2022 première partie est adoptée à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	31
✓ Nombre de voix pour :	31
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	0

Partie A – 3. Compte personnel de formation : modification de la prise en charge

M. BONNET indique que la proposition d'augmentation du montant de prise en charge dans le cadre du compte personnel de formation (CPF) a reçu un avis favorable à l'unanimité du comité technique.

Mme LEBEAU précise qu'il est proposé de passer le plafond de prise en charge de 1 000 à 2 000 euros pour correspondre au mieux au tarif des formations continues sollicitées par les agents.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

La modification du montant de prise en charge financière du compte personnel de formation est adoptée à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	31
✓ Nombre de voix pour :	31
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	0

Partie A – 4. Lutte contre la précarité numérique : aide complémentaire rentrée 2021

M. BONNET rappelle que ce dispositif permet aux étudiants de l'université de solliciter un remboursement de 250 euros sur du matériel informatique acheté pendant les 6 premiers mois de l'année 2021. Ce dispositif a bénéficié d'une subvention de 45 500 euros de la Métropole, abondée par l'université à hauteur de 30 000 euros dans le cadre de son plan d'action « 2021, année solidaire ». La totalité de la somme ayant été consommée, il est proposé au conseil d'administration de voter une rallonge de 6 000 euros afin de pouvoir répondre favorablement à tous les dossiers éligibles et déposés dans les délais, et ne pas créer de situation d'inégalité entre les étudiants.

Mme SOY-RAVASSON, au nom de la CGT-SUD Education, puis **M. BOLLIER** au nom de l'UNEF, apportent leur soutien total au dispositif et à cette proposition.



M. BONNET rappelle que ce dispositif d'aide à la précarité numérique entre dans le plan global de lutte contre la précarité des étudiants pour répondre à des situations d'urgence que la crise sanitaire a révélées mais aussi à des formes de précarité plus endémiques.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

Le nouveau dispositif d'aide aux étudiants de lutte contre la précarité numérique est adopté à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	31
✓ Nombre de voix pour :	31
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	0

Partie A – 5. Convention épicerie sociale et solidaire

M. BONNET présente les propositions de modifications de fonctionnement de l'épicerie sociale et solidaire souhaitées par l'association étudiante Lyon 3 développement durable (L3DD), porteuse du projet. Il s'agit de passer du modèle d'une épicerie gratuite à une épicerie à très bas coût afin d'améliorer son fonctionnement en travaillant en réseau avec l'ensemble des épiceries solidaires et des partenaires qui soutiennent ce modèle. Une convention modifiée, qui précise par ailleurs de nouvelles missions de l'association (sensibilisation à la santé par exemple) est donc soumise à l'approbation du conseil d'administration.

M. BOLLIET demande si un rendez-vous préalable avec une assistante sociale est nécessaire pour bénéficier de l'épicerie solidaire. Il s'inquiète que cela représente un obstacle pour les étudiants.

M. BONNET précise que ce rendez-vous préalable avec les services sociaux est important car il permet de détecter d'autres besoins chez l'étudiant. Afin que le délai de rendez-vous ne soit pas un frein au moment du lancement du dispositif, un agent en service civique sera recruté.

M. NIEPCERON illustre la situation précaire de nombreux étudiants à Lyon 3 en indiquant que l'université a un taux de boursier supérieur aux autres universités lyonnaises et que de nombreux étudiants qui ne présentent pas les critères pour l'obtention d'une bourse doivent travailler, au péril de la réussite de leurs études.

M. BONNET confirme cette situation et la nécessité de faire monter en puissance les dispositifs en faveur de l'ensemble des étudiants, notamment en sollicitant des aides auprès des collectivités, des partenaires socio-économiques et en mobilisant des étudiants et personnels bénévoles.

Mme SOY-RAVASSON demande s'il est possible de récupérer les invendus des commerces de proximité au bénéfice de l'épicerie sociale et solidaire de l'université.

M. BONNET répond que cette possibilité est en train d'être étudiée par l'association L3DD et la coordinatrice administrative du projet.

Mme SOY-RAVASSON souhaite savoir si l'association L3DD, dans le cadre de ses nouvelles missions liées à la santé des étudiants, est en lien avec le service de médecine universitaire.

M. BONNET confirme que le projet d'épicerie sociale et solidaire a l'ambition d'être un point d'entrée pour les étudiants qui pourront être orientés vers les services compétents en fonction de leurs difficultés.

M. GORI ajoute que l'épicerie sociale et solidaire doit répondre à la précarité mais aussi permettre de rompre l'isolement social en offrant un lieu de rencontre.

M. DE GAUDEMAR propose que les étudiants ayant besoin de conseils juridiques dans leurs différentes démarches administratives soient orientés vers la clinique juridique qui dispose d'une permanence.



M. LONGUEVAL souligne que la Métropole est très attentive à ces initiatives en les soutenant financièrement, tout comme la ville de Lyon peut le faire et qu'il ne faut donc pas hésiter à solliciter parallèlement.

En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.

La convention modifiée de partenariat entre l'université Jean Moulin et l'association L3DD pour la création d'une épicerie sociale et solidaire à l'université Jean Moulin Lyon 3 est adoptée à la majorité absolue des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	30
✓ Nombre de voix pour :	27
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstentions :	3

Partie A - 6. Aide financière accordée aux étudiants afghans

M. BONNET expose la situation de 6 étudiants afghans, admis à Lyon 3 en DEUF pour l'année universitaire 2021-2022. Ces étudiants n'ont pu bénéficier de la bourse du ministère des affaires étrangères en raison de la situation politique du pays qui a désorganisé les structures administratives. Afin de leur permettre de poursuivre leur projet d'étude et d'obtenir un visa, le président de l'université propose, suite à l'avis favorable de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), de leur verser une aide à hauteur du montant de la bourse du ministère des affaires étrangères, soit 615 euros par mois pendant un an. Cette aide sera financée sur les fonds FSDIE (fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes), SGRI (service général des relations internationales) et Présidence.

Mme SOY-RAVASSON salue l'initiative et demande si d'autres étudiants, français ou étrangers, en grande difficulté financière, peuvent bénéficier d'une aide exceptionnelle de l'université.

M. BONNET explique que la situation des étudiants afghans est tout à fait particulière et que cette aide exceptionnelle vise à pallier dans l'urgence une défaillance due à la situation politique de leur pays d'origine. Il précise par ailleurs que quelques étudiants français, identifiés en grande difficulté et ne répondant pas aux critères d'obtention de la bourse du CROUS, ont été rapprochés des services sociaux de l'université.

En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.

L'aide financière accordée aux étudiants afghans admis à l'université Jean Moulin Lyon 3 au titre de l'année universitaire 2021-2022 est adoptée à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	31
✓ Nombre de voix pour :	31
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	0

Partie A – 7. Protocoles transactionnels entre l'université et chaque enseignant ayant réalisé des missions d'enseignement au titre du partenariat entre l'université Jean Moulin et l'université Aïn Chams

M. BONINCHI précise le contexte de mise en œuvre de ce protocole transactionnel qui concerne des enseignants de la faculté de droit. En raison de la situation sanitaire en 2020-2021 et afin d'assurer la continuité des enseignements, 53 enseignants ont réalisé, à distance, des missions d'enseignement prévues dans le cadre du partenariat avec l'université Aïn Chams, en œuvre depuis de nombreuses années. Ces enseignants n'ont pas pu être payés par l'université Aïn Chams en raison de ses difficultés financières. Afin que ces enseignants soient



rémunérés pour les missions qu'ils ont réalisées il y a déjà 18 mois, il est proposé la signature d'un protocole transactionnel entre l'université Lyon 3 et chaque enseignant concerné, qui permet le versement d'une somme forfaitaire de 500 euros par mission réalisée.

M. CARPANO informe que l'université Aïn Chams a par ailleurs des dettes envers l'université Lyon 3 mais qu'elle s'est engagée le jour même à les honorer, ce qui permet de ne pas remettre en cause pour le moment ce partenariat important pour Lyon 3, et en particulier pour la faculté de droit.

M. VINOT souhaite connaître le volume horaire correspondant à la somme forfaitaire de 500 euros.

M. BONNET et **M. DE GAUDEMAR** précisent qu'une mission correspond aux 15 heures de cours réalisés habituellement en présentiel sur une semaine.

M. VINOT souhaite confirmation que l'agent comptable a été consulté sur ce protocole.

M. BONNET confirme.

M. VINOT note pour l'avenir que le protocole transactionnel, habituellement utilisé avec parcimonie, peut visiblement servir à régler aisément des problèmes de cette nature.

Avant de passer au vote, **M. BONINCHI** précise que **M. NEMOZ-RAJOT**, enseignant bénéficiaire du protocole, n'y prendra pas part.

En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.

Les protocoles transactionnels sont approuvés à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	28
✓ Nombre de voix pour :	28
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	0

Partie A – 8. Délégation exceptionnelle de compétence du CA au président

Mme MONNET précise le contexte qui conduit à proposer au CA une délégation exceptionnelle de compétence au président afin qu'il puisse transiger pour mettre fin au litige qui oppose une ancienne étudiante à l'université. L'université a reçu le 16 septembre 2021 une demande d'indemnisation de préjudice subie de la part d'une ancienne étudiante. Mme MONNET précise qu'une absence de réponse de l'université à cette demande préalable indemnitaire dans un délai de 2 mois vaut décision implicite de rejet. Le conseil de cette étudiante a déjà indiqué qu'en cas de refus de l'administration, un recours de plein contentieux sera déposé devant la juridiction administrative.

La demande d'indemnisation fait suite à des faits qui remontent à l'année 2017-2018, pour lesquels l'enseignante de l'étudiante a été sanctionnée par la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs pour manquement au principe d'impartialité et à l'attitude respectueuse envers les usagers. L'étudiante appuie sa demande de réparation indemnitaire sur plusieurs motifs.

Mme MONNET indique que la section disciplinaire a reconnu une faute de l'administration en sanctionnant l'enseignante. Il apparaît donc préférable d'aboutir à un protocole transactionnel avec l'étudiante pour réduire le montant que l'université serait vraisemblablement condamnée à payer par la justice administrative. Par ailleurs, aucune délégation de compétence du CA au président n'est prévue pour transiger dans un litige l'opposant à une

personne morale. Il est donc proposé au conseil d'administration d'approuver une délégation de son pouvoir au président pour approuver une transaction dans la limite de 12 000 euros.

M. BONNET complète en indiquant qu'il est également proposé au CA d'autoriser le président à engager une action récursoire à l'encontre des personnes à l'origine du dommage qui a abouti au protocole transactionnel.

M. GORI demande des précisions sur la nature des faits qui se sont déroulés en 2017-2018.

M. BONNET indique que la demande de réparation a été déposée pour les chefs de préjudice « harcèlement moral », « perte de chance pour l'entrée dans la vie professionnelle » et « troubles dans les conditions d'existence ». Il indique que le SAJGA a expertisé ces trois motifs, en s'appuyant sur la jurisprudence, pour fixer le montant maximal de la délégation exceptionnelle de compétence du CA au président et pour élaborer une proposition de protocole transactionnel.

M. NIEPCERON souhaite savoir si la CADH (cellule d'action contre les discriminations et le harcèlement) a été saisie et si une enquête administrative a été déclenchée au moment des faits.

Mme FERRARI-BREEUR précise que la CADH n'était pas constituée au moment des faits.

Mme MONNET confirme que la section disciplinaire a été saisie et que des sanctions ont été prises à l'encontre de l'enseignante.

M. VINOT demande des précisions sur la nature de la sanction.

Mme MONNET lit un extrait anonymisé de la décision de la section disciplinaire : « *Madame X est reconnue coupable de manquement au principe d'impartialité et coupable de manquement à l'attitude respectueuse envers les usagers. Madame X est sanctionnée d'un blâme. La présente décision est immédiatement exécutoire nonobstant appel. La présente décision de sanction, conformément à l'article R. 712-42 du code de l'éducation est inscrite au dossier administratif de l'intéressée. Une sanction de blâme est effacée du dossier au bout de 3 ans si aucune autre sanction n'est intervenue durant cette période* ».

M. SALMI demande si des procédures et des dispositifs particuliers sont prévus pour soutenir les victimes, au-delà d'une indemnisation.

Mme MONNET précise qu'un accompagnement efficace de l'étudiante a bien été mis en place en 2017-2018, notamment la constitution d'un nouveau jury pour lui permettre d'obtenir son diplôme. Par ailleurs, elle a bénéficié d'un accompagnement par la médecine de prévention de l'université et a été informée de la condamnation disciplinaire de l'enseignante dont elle a été victime.

En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.

La proposition de délégation exceptionnelle de compétence du CA au président est approuvée à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	31
✓ Nombre de voix pour :	31
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	0

Partie A – 9. Désignation d'un membre du conseil des sports

M. DE BOEVER présente la composition du conseil des sports. Il précise que le siège réservé à un représentant des personnels de l'université régulièrement inscrit dans une pratique sportive au titre de l'année universitaire en



cours reste vacant. Le conseil des sports a lancé un appel à candidature et propose au conseil d'administration de désigner Monsieur Eric SOLEILLAND.

La désignation de Monsieur Eric SOLEILLAND comme membre du conseil des sports est approuvée à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	31
✓ Nombre de voix pour :	31
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	0

Partie A – 10. Avis sur la proposition de nomination par le président d'une nouvelle vice-présidente étudiante au CA

M. BONNET rappelle que l'article 6 du règlement intérieur de l'université prévoit que le président doit être assisté par deux vice-présidents étudiants, l'un élu par le conseil académique au sein de la CFVU, l'autre proposé par le président et nommé après consultation du conseil d'administration. Suite à la démission de Madame Amélie PROVOST, Monsieur Clément BOLLIET a été élu vice-président étudiant par le conseil académique la semaine précédente. En remplacement de Monsieur Arnaud TROLLIET qui a quitté l'université Lyon 3, M. BONNET indique que le président propose la nomination de Madame Elodie MARQUET en tant que vice-présidente étudiante au conseil d'administration. M. BONNET remercie Amélie PROVOST et Arnaud TROLLIET pour leur engagement et le travail réalisé.

Mme MARQUET présente son parcours universitaire et son engagement d'élue.

M. VINOT regrette que les deux vice-présidents étudiants soient issus de la même composante, la faculté de droit.

Mme MARQUET le regrette également et précise qu'il n'a pas été possible de proposer de candidatures étudiantes issues d'autres composantes pour des raisons de disponibilité.

Le CA émet un avis positif à la majorité absolue des membres pour la nomination de Mme Elodie MARQUET en tant que vice-présidente étudiante au conseil d'administration :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	31
✓ Nombre de voix pour :	25
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstentions :	6

Partie A – 11. Remise gracieuse, remise commerciale, admissions en non-valeur

M. LE NAOUR présente les admissions en non-valeur, la remise commerciale et la remise gracieuse proposées au vote du conseil d'administration.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

A noter : Les résultats annoncés par Mme PERRET en séance et les résultats reportés sur le procès-verbal présentent quelques différences, suite à une nouvelle vérification à l'issue de la séance des votes en distanciel et des procurations. Des votes en faveur des propositions n'avaient pas tous été pris en compte.

Les admissions en non-valeur inférieures à 200 euros sont approuvées à la majorité absolue des membres par :



✓ Nombre de membres présents et représentés :	31
✓ Nombre de voix pour :	30
✓ Nombre de voix contre :	1
✓ Nombre d'abstention :	0

L'admission en non-valeur numéro 2100050998 d'un montant de 6 500 euros est approuvée à la majorité absolue des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	31
✓ Nombre de voix pour :	26
✓ Nombre de voix contre :	5
✓ Nombre d'abstention :	0

L'admission en non-valeur numéro 210024148 d'un montant de 211,37 euros est approuvée à la majorité absolue des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	31
✓ Nombre de voix pour :	27
✓ Nombre de voix contre :	3
✓ Nombre d'abstention :	1

L'admission en non-valeur numéro 2100039587 d'un montant de 750 euros est approuvée à la majorité absolue des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	31
✓ Nombre de voix pour :	28
✓ Nombre de voix contre :	2
✓ Nombre d'abstention :	1

L'admission en non-valeur numéro 210031722 d'un montant de 950 euros est approuvée à la majorité absolue des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	31
✓ Nombre de voix pour :	29
✓ Nombre de voix contre :	1
✓ Nombre d'abstention :	1

L'admission en non-valeur numéro 2100038530 d'un montant de 415,26 euros est approuvée à la majorité absolue des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	31
✓ Nombre de voix pour :	27
✓ Nombre de voix contre :	4
✓ Nombre d'abstention :	0

L'admission en non-valeur numéro 210043019 d'un montant de 2 700 euros est approuvée à la majorité absolue des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	31
✓ Nombre de voix pour :	29
✓ Nombre de voix contre :	1
✓ Nombre d'abstention :	1

L'admission en non-valeur d'une créance éteinte numéro 210052652 d'un montant de 13 500 euros est approuvée à la majorité absolue des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	31
✓ Nombre de voix pour :	28
✓ Nombre de voix contre :	3
✓ Nombre d'abstention :	0

La remise commerciale numéro 210054253 d'un montant de 2 400 euros est approuvée à la majorité absolue des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	31
✓ Nombre de voix pour :	29
✓ Nombre de voix contre :	1
✓ Nombre d'abstention :	1

La remise gracieuse numéro 210053262 d'un montant de 2 100 euros est approuvée à la majorité absolue des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	31
✓ Nombre de voix pour :	27
✓ Nombre de voix contre :	3
✓ Nombre d'abstention :	1

Partie B – 1. Organisation pédagogique

M. BONNET indique que les points de la partie B concernant l'organisation pédagogique ont reçu un avis favorable de la CFVU.

Bourses pour une mobilité des stages au titre de l'année universitaire 2021-2022

M. BONNET précise qu'il s'agit des stages obligatoires dans le cursus des étudiants et renvoie au document qui précise les critères d'éligibilité et les montants disponibles qui varient en fonction de la durée du stage et de la situation personnelle de l'étudiant. M. BONNET rappelle qu'il existe trois types de bourse : la bourse Erasmus +, les bourses de la région Auvergne-Rhône-Alpes et les aides à la mobilité internationale (AMI).

Calendrier de candidature des étudiants internationaux qui souhaitent intégrer un diplôme de l'université Lyon 3

M. BONNET précise que ce calendrier est une adaptation du calendrier ministériel qui tient compte des spécificités de l'université.

En l'absence de question, il est procédé au vote en bloc des documents.

Les deux points de la partie B concernant l'organisation pédagogique sont adoptés à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	31
✓ Nombre de voix pour :	31
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	0

Partie B – 2. Conventions pour approbation

M. BONNET présente les 6 conventions soumises pour approbation au conseil d'administration.

En l'absence de question, il est procédé au vote en bloc de l'ensemble des 6 conventions :

Les 6 conventions sont approuvées à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	31
✓ Nombre de voix pour :	31
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	0

En attendant la proclamation du résultat des votes des admissions en non-valeur, remise gracieuse et remise commerciale, **M. BONNET** propose un changement dans l'ordre des points restant à traiter en partie C et ne donnant lieu à aucun vote. Il donne par ailleurs la parole à **Mme FERRARI-BREEUR** pour présenter le travail en cours concernant l'amélioration de la qualité de vie au travail (QVT) à l'université.

Partie C – 1. Conventions pour information

Les conventions portées à la connaissance des membres du CA pour information ne donnent lieu à aucune question.

Informations sur la démarche initiée concernant la qualité de vie au travail (QVT)

Mme FERRARI-BREEUR présente la démarche initiée par l'université concernant la QVT. Cette démarche bénéficie d'un accompagnement de l'Aract Auvergne-Rhône-Alpes (association régionale pour l'amélioration des conditions de travail). Mme FERRARI-BREEUR indique qu'un certain nombre d'actions en faveur de l'amélioration de la QVT ont déjà été identifiées. La gouvernance souhaite mobiliser largement les personnels dans ce travail de recensement et de proposition, en déterminant des priorités. Les personnels sont incités à participer à des ateliers d'échanges qui se déroulent entre octobre et décembre 2021. Un espace dédié a par ailleurs été créé sur le site intranet de l'établissement (vie des personnels, rubrique QVT).

M. CARPANO confirme que le sujet de la QVT, et plus largement de la qualité de vie universitaire, est central pour faire de l'université un lieu d'émancipation.

Partie C – 2. Projet d'établissement 2021-2026

M. CARPANO précise que le projet présenté en séance par **M. BONNET** fera l'objet de discussions dans les différents conseils de l'établissement. Il rappelle que ce projet est le fruit des 18 groupes de travail réunis depuis le mois de février 2021, et regroupant des associations étudiantes, des personnels enseignants et des personnels administratifs. **M. CARPANO** indique que deux éléments, fondateurs de l'identité de Lyon 3, sont au centre de ce projet : l'exigence des formations menant à une bonne insertion professionnelle, et l'ampleur et la qualité de la recherche. **M. CARPANO** ajoute que la qualité de vie universitaire pour l'ensemble des personnels et des étudiants doit soutenir ces exigences et que le projet ambitionne de porter collectivement une université solidaire, ouverte sur la société et son environnement.

M. BONNET diffuse un powerpoint de présentation du projet d'établissement pour la période 2021-2026 intitulé « Lyon 3, université solidaire ». Il précise que ce projet d'établissement est un texte d'orientation politique qui ne donne lieu à aucun vote du conseil d'administration. **M. BONNET** donne le contexte de la construction de ce nouveau projet d'établissement, en particulier l'abandon de l'IDEX et l'évolution à venir de la COMUE

Université de Lyon (élections prévues en décembre 2021). M. BONNET rappelle les étapes de construction du projet, qui repose sur une méthodologie participative. Il explique que l'université a tout d'abord évalué rétrospectivement l'offre de formation puis réalisé un rapport d'autoévaluation présenté en assemblée générale, en conseil d'administration et déposé auprès du HCERES. La visite du HCERES en octobre 2021, qui a donné lieu à 56 entretiens, a permis de dresser un bilan du contrat d'établissement précédent. La nouvelle gouvernance a pu s'appuyer sur ce bilan pour nourrir le futur projet, basé autour de sept axes stratégiques qui se déclinent en 100 actions concrètes : « formation et insertion », « la recherche dans la société », « qualité de vie universitaire », « accessibilité », « internationalisation qualitative », « démocratisation de la gouvernance », « une université éthique dans un écosystème durable ». M. BONNET précise que l'université souhaite inscrire son action dans la société, en lien avec les collectivités, les partenaires économiques, culturels et associatifs. Il apporte ensuite des précisions sur certaines actions fortes déclinées dans le projet d'établissement.

Mme SOY-RAVASSON apprécie la qualité du document présenté. Elle propose des corrections et reformulations concernant la description de l'organisation du SCUIO-IP (service commun universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle). Elle demande de préciser dans le document que le BAIP (bureau d'aide à l'insertion professionnelle) fait partie du SCUIO-IP et que le dispositif d'accompagnement à la réorientation professionnelle « objectif REO » est rattaché au SCUIO-IP et non pas au pôle réussite.

M. BONNET note les remarques et assure qu'elles seront prises en compte.

M. GORI souhaite des précisions sur le dispositif de seconde chance et son articulation avec les épreuves de rattrapage.

M. BONNET donne la parole à Mme KRIEF.

Mme KRIEF explique que le dispositif de seconde chance précisé dans l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence permet d'organiser une évaluation supplémentaire pour valider les connaissances et compétences transversales à plusieurs matières. Mme KRIEF précise que cette seconde chance ne remplace pas la session de rattrapage mais peut permettre, dans certains cas, d'alléger le nombre d'épreuves à repasser pour valider les différentes unités d'enseignement.

M. BONINCHI précise un peu plus tard dans la séance que l'arrêté de 2018 dispose qu'il n'y a plus d'obligation réglementaire à dupliquer à l'identique chacune des matières passées dans le cadre d'une session de rattrapage, ce qui peut être considéré comme un avantage pour les étudiants.

M. GORI s'exprime sur la problématique de l'articulation licence/master. Il réaffirme le mécontentement des étudiants, leur incompréhension et parfois leur grande détresse suite à la réforme de l'accès en Master.

M. BONNET se dit conscient des difficultés et de la nécessité de mieux informer et de mieux préparer les étudiants à la sélection en Master. Il souligne aussi les contraintes liées aux capacités d'accueil de l'université. Il indique que l'enjeu est de construire une cohérence dans le parcours des étudiants pour qu'ils puissent acquérir les compétences attendues dans tel ou tel Master.

Mme KRIEF ajoute que l'approche par compétences dans l'enseignement et l'évaluation permettra de donner plus de visibilité aux étudiants sur les attendus des Masters.

M. CARPANO précise que la problématique des capacités d'accueil en Master est ancienne dans des disciplines comme le droit, la gestion, la psychologie et la biologie. Il ajoute que Lyon 3 fait partie des 10 universités françaises les plus demandées pour l'entrée en licence et des 5 universités françaises les plus demandées pour l'entrée en Master. Il alerte sur le fait qu'augmenter les capacités d'accueil n'est possible qu'à condition d'améliorer l'encadrement afin de sauvegarder la qualité des formations pour une insertion professionnelle réussie. M. CARPANO ajoute que la nouvelle plateforme « Trouver Mon Master » pourrait permettre de mieux accompagner les étudiants dans la recherche de Master puisqu'elle informera, à l'image de la plateforme Parcoursup, des places disponibles en Master dans l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur.

M. GORI demande si la dotation du projet LYNX (LYoN eXcellence) dans le cadre de l'appel à projet PIA 4 « Excellence sous toutes ses formes » débouchera sur la création de nouveaux contrats doctoraux et de nouvelles possibilités pour les étudiants en Master de l'université Lyon 3 d'accéder à un doctorat

M. CARPANO répond que ce sera le cas si le projet LYNX est retenu mais que la décision du ministère est encore sous embargo à la suite de la réunion du jury du 14 octobre 2021. Il rappelle aux membres du conseil que le projet LYNX vise à promouvoir la recherche inter ou transdisciplinaire liée aux défis sociétaux, illustrée à Lyon 3 par des sujets comme la question de l'environnement juridique ou encore les mutations du travail.

M. GORI relève que l'axe 6 du projet, « démocratisation de la gouvernance » fait état de la création d'une assemblée étudiante. Il se pose la question de l'opportunité d'une représentation des étudiants étrangers dans cette assemblée, étant donné les problématiques différentes de ces étudiants.

M. BONNET entend la diversité des situations entre étudiants français et étrangers. Il note cependant qu'un certain nombre de sujets sont partagés par tous et cite en exemple l'accès aux démarches administratives à l'université. M. BONNET ajoute que la crise sanitaire a particulièrement aggravé les situations de précarité des étudiants étrangers. Il convient qu'ils soient représentés de manière pérenne au sein de l'université afin que leurs difficultés soient prises en considération et que des pistes d'amélioration ou des solutions soient identifiées.

M. VINOT souligne la cohérence entre les grandes lignes politiques annoncées par la nouvelle gouvernance et le projet proposé mais souhaite faire part de plusieurs remarques. Il estime que l'aspect très technique et opérationnel du document présenté, qui comprend la déclinaison de 100 actions, nuit à l'articulation et à la mise en cohérence entre les différents axes stratégiques du projet. Il regrette un manque d'éléments stratégiques concernant la politique patrimoniale globale de l'université et l'équilibre à rechercher entre les différents sites, Manufacture, Quais et site de Bourg-en-Bresse. Il s'étonne que la politique de gestion ne soit pas plus évoquée dans le document alors que le niveau des ressources publiques parfois insuffisantes pour assurer les missions de service public de l'université est une problématique centrale. Il s'interroge par ailleurs sur la capacité des indicateurs proposés à permettre un pilotage pluriannuel. Il considère que dans le document présenté, une trop grande part est donnée à la faculté de droit par rapport aux autres composantes, en particulier l'IUT et l'IAE, et que les problématiques spécifiques aux niveaux Master et Doctorat ne sont pas suffisamment développées. Il regrette que la lutte contre la précarité des enseignants et des personnels administratifs contractuels ne soit pas évoquée dans le projet, alors qu'elle est une réalité et que la lutte contre la précarité étudiante est en revanche un élément important du projet. Il ajoute qu'il aurait souhaité que des sujets comme l'entrepreneuriat et la recherche soient plus développés.

M. BONNET apporte des éléments de réponse aux différentes remarques. Concernant la lutte contre la précarité des enseignants et administratifs contractuels, il rappelle que ce sujet est prioritaire dans la conférence sociale prochainement lancée par l'université. Il précise que les niveaux Master et Doctorat sont évoqués dans plusieurs axes du projet : « formation et insertion », mais aussi « recherche dans la société » et « internationalisation qualitative ». Il indique également que les questions de l'entrepreneuriat et de la recherche sont transverses à plusieurs axes du projet. Il confirme la volonté de l'université de se doter d'une stratégie patrimoniale globale qui prend en compte un nécessaire rééquilibrage entre les différents sites de l'université. Il précise enfin que les indicateurs déclinés pour chaque action doivent être retravaillés avec le PAQAP (Pôle Amélioration de la Qualité et Appui au Pilotage) pour devenir, dans le contrat d'établissement, des outils de pilotage pertinents.

M. DE GAUDEMAR indique que la méthode de recherche par occurrence du mot « droit » dans le document, proposée par M. VINOT pour démontrer la place prédominante de la faculté et de droit par rapport aux autres composantes, n'est pas opportune.

M. NIEPCERON indique avoir apprécié la méthodologie participative retenue pour une construction collective du projet d'établissement. Il insiste sur l'importance que la nouvelle assemblée étudiante ne se substitue pas à la représentativité des élus étudiants dans les conseils. Il souhaite que la flexibilité dans la construction des offres de formation soit effective pour permettre une personnalisation des parcours. Il regrette donc que l'université ait refusé de réformer en profondeur le tronc commun en Master d'IAE.



CONSEIL D'ADMINISTRATION

19 octobre 2021

M. BONNET assure que l'assemblée consultative ne se substituera pas aux élus étudiants dans les conseils. Il indique à ce sujet que tous les élus étudiants font partie de droit à cette assemblée, que le texte cadre a été voté par les élus étudiants au premier semestre et qu'ils seront chargés de sa mise en œuvre. Il confirme la volonté de l'université d'aller vers une diversification des parcours. Il insiste néanmoins sur les contraintes financières et les obligations réglementaires à respecter pour faire évoluer l'offre de formation, laquelle doit donc être réalisée par étapes.

M. NIDAM confirme que l'IAE a besoin de plus de flexibilité dans ses parcours de formation. Il indique avoir conscience des contraintes liées notamment à la sous dotation en masse salariale et de la nécessité de cadrage réglementaire. Il estime néanmoins que les freins portés aux ambitions de développement risquent de démotiver les équipes.

M. BONNET confirme que les arbitrages doivent se faire dans le cadre d'un dialogue avec toutes les composantes. Il indique que la mise en place d'un séminaire de travail avec les doyens et directeurs de composantes qui a placé les questions de subsidiarité mais aussi de solidarité au centre des débats en est une illustration.

Mme SOY-RAVASSON pose plusieurs questions concernant la reconnaissance du rôle des gestionnaires de laboratoire dans les équipes de recherche, l'accès aux événements culturels et sportifs sur le site des quais et l'aménagement d'un local à vélo sécurisé sur ce même site.

M. BONNET précise que des discussions sont en cours avec la Métropole concernant une distribution gratuite de vélos pour les 18-24 ans et que ce projet aura un impact sur le local le plus adapté à mettre en place. Concernant l'offre d'événements culturels et sportifs sur le site des quais, **M. BONNET** précise qu'une salle dédiée est actuellement en cours de rénovation. Il confirme que la place des gestionnaires de laboratoire est centrale dans le bon fonctionnement d'une équipe de recherche et qu'ils doivent être pris en considération, au même titre que les doctorants et la totalité des acteurs de l'équipe.

M. GORI salue la volonté d'améliorer le service de médecine préventive à l'attention des étudiants, notamment sur le site de Bourg-en-Bresse. Il précise également que le dispositif du tutorat étudiant est très apprécié et souhaite qu'il perdure. Il indique que les associations étudiantes peuvent être un relais d'information auprès de l'ensemble des étudiants sur ce sujet.

M. BONNET confirme que le dispositif de tutorat étudiant engagé pendant la crise sanitaire est reconduit, après des retours également très positifs de la part des responsables des composantes.

Mme MARQUET est satisfaite de retrouver dans le projet présenté de nombreuses propositions faites par les étudiants dans les groupes de travail et les diverses réunions. Elle remercie la gouvernance de la légitimité reconnue aux étudiants pour être force de proposition.

L'ordre du jour ayant été épuisé et les membres n'ayant pas d'autres questions, **M. BONNET** et **M. CARPANO** remercient l'ensemble des personnes présentes. La séance est levée à 18h50.

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président, chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique**

Gilles BONNET

Délibération n° D2022-03-02-ins
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 15 mars 2022

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3 et suivants ;

Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,

Sur proposition du président de l'université Jean Moulin,

Après en avoir délibéré,

Décide

d'approuver le procès-verbal du conseil d'administration du 16 novembre 2021.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	24
✓ Nombre de voix pour :	24
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	0

Lyon, le 15 mars 2022

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique**

Gilles BONNET





PROCÈS-VERBAL

Séance plénière du conseil d'administration du 16 novembre 2021

Les membres du conseil d'administration (CA) de l'université Jean Moulin se sont réunis le mardi 16 novembre 2021 à 14h30, en salle CAILLEMER et par visioconférence via WEBEX, sous la présidence de Monsieur Gilles BONNET, premier vice-président chargé du conseil d'administration, du pilotage et de la stratégie numérique, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Partie A

1. Campagne d'emploi 2022 seconde partie
2. Dispositif de prime exceptionnelle
3. Prélèvement sur recettes prévisionnelles

Partie B

Tarifs de la formation DU Clinicien du droit

Questions diverses

ÉTAIENT PRÉSENTS

Collège A des professeurs : BENNAFLA Karine - BONNET Gilles - CARPANO Éric - GIRARD Pierre - LEDENTU Marie - VINOT Didier

Collège B des autres enseignants : BISCAY Myriam - BRUNEL Olivier - CORNIC Sylvain - HERNANDEZ MARZAL Belen - MARTINI Alessandro - JOBERT Vanina - NEMOZ-RAJOT Quentin

Collège des IATSS : GODINEAU Guillaume - SALMI Rachid - SOY-RAVASSON Séverine - VAUTRIN- VILLOND Véronique

Collège des étudiants : KLIOUA Naïl - GORI Jules - GUILLAUME Jade - ZADI Daniella

Collège des personnalités extérieures : LONGUEVAL Jean-Michel

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

Collège A des professeurs : DEUMIER Pascale par CARPANO Éric - HOURS Bernard par BONNET Gilles

Collège B des autres enseignants : ABRAVANEL-JOLLY Sabine par CORNIC Sylvain

Collège des étudiants : BOUGHANMI Thomas par ZADI Daniella - NIEPCERON Jean-Arnaud par SALMI Rachid

Collège des personnalités extérieures : BARBIERI Laurent par HERNANDEZ-MARZAL Belen - ROBIN Bénédicte par CARPANO Éric

ÉTAIENT INVITÉS ET PRÉSENTS

BERTRAND Valérie, Directrice par intérim des bibliothèques universitaires - BONINCHI Marc, directeur de cabinet - CARTIER Aurore, responsable du département d'informatique documentaire - DE GAUDEMAR Hervé, doyen de la faculté de droit - DESNOUES Fabienne, DGS adjointe, directrice des affaires financières - EYRAUD Coralie, représentante du recteur de l'académie de Lyon - FERRARI-BREEUR Christine, vice-présidente en charge des affaires sociales et de la qualité de vie au travail - GONTIER Thierry, doyen de la faculté de philosophie - JOBERT Manuel, vice-président chargé de l'Europe et des relations internationales - KRIEF Nathalie, vice-présidente chargée de la formation, de la vie étudiante et de l'insertion professionnelle - LEBEAU Tifenn, DGS adjointe, directrice des ressources humaines - LE NAOUR Laurent, agent comptable - MARQUET Elodie, vice-présidente étudiante - NIDAM Anass, directeur général adjoint en charge du pilotage et de l'international à l'IAE - PONSOT Christel, directrice générale des services - PAILLER Ludovic, chargé de mission à la formation - MARMOZ Franck, vice-président en charge des finances et du patrimoine - TRAVARD Jérôme, directeur de l'IUT

ASSISTAIENT ÉGALEMENT

Pascale PERRET, responsable des affaires institutionnelles au sein du SAJGA, Barbara BOJARSKI TOUCHET, assistante administrative au sein du SAJGA, coordinatrice des conventions.

Le présent procès-verbal a été rédigé par Barbara BOJARSKI TOUCHET.

Pascale PERRET procède à l'appel. Le quorum étant atteint, le vice-président en charge du conseil d'administration, Gilles BONNET, ouvre la séance à 14h40.

Partie A – 1. Campagne d'emploi 2022 seconde partie

Mme FERRARI-BREEUR présente la campagne d'emploi 2022. Elle indique qu'il n'y a pas eu de gel de postes. 27 postes sont ouverts aux concours pour les enseignants chercheurs (10 pour les professeurs d'université et 12 pour les maîtres de conférence). 15 postes sont ouverts au concours pour les BIATSS (4 pour les catégories A, 4 pour les B et 7 pour les C).

Mme LEBEAU indique quelques corrections à apporter sur le document annexé au projet de délibération concernant la campagne d'emploi des BIATSS.

M. BONNET informe que la campagne d'emploi seconde partie a reçu un avis favorable à l'unanimité de la part du comité technique et répond au mieux aux demandes des composantes.

Mme LEDENTU souhaite connaître le nombre de demandes de postes d'enseignants chercheurs ou de BIATSS effectué par les composantes.

Mme LEBEAU répond que l'université a reçu une cinquantaine de demandes.

M. VINOT remarque que trois affectations seulement concernent les composantes.

Mme LEBEAU précise qu'il y a eu moins de départs dans les composantes que dans les services centraux mais que toutes les demandes ont été satisfaites.

En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.



La campagne d'emploi 2022 partie 2 est adoptée à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	29
✓ Nombre de voix pour :	29
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	0

Partie A – 2. Dispositif de prime exceptionnelle

M. CARPANO présente les modalités de la prime exceptionnelle. Cette prime versée à titre exceptionnel en 2021 permet de valoriser l'investissement particulier des personnels de l'université tout au long du second semestre de l'année universitaire 2020-2021 qui a permis la reprise des activités de l'établissement sur site en présentiel. M. CARPANO indique qu'elle sera versée en décembre et précise son montant net : 200 euros pour les personnels de catégorie A, 300 euros pour les personnels de catégorie B et 400 euros pour les personnels de C.

M. VINOT salue cette prime et le choix de répartition entre les catégories tout en notant que des personnels contractuels sont encore moins bien rémunérés que les personnels en catégorie C. Il souhaite connaître le montant de l'enveloppe utilisée pour l'attribution de cette prime.

M. CARPANO précise que le montant de l'enveloppe totale est de 600 000 euros.

En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.

Le dispositif de prime exceptionnelle est adopté à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	29
✓ Nombre de voix pour :	29
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	0

Partie A – 3. Prélèvements sur recettes prévisionnelles

M. MARMOZ présente le dispositif de prélèvement sur recettes prévisionnelles soumis à l'approbation des administrateurs. Il est proposé des prélèvements de 11% et de 16% sur les activités de formation professionnelle (formation continue et contrats d'apprentissage) et sur les contrats de recherche. Un dispositif similaire a été adopté à l'unanimité en 2014 mais ne concernait pas la formation professionnelle en apprentissage. M. MARMOZ indique que les établissements du site pratiquent ce prélèvement, avec souvent un pourcentage plus élevé. Il ajoute que ce prélèvement ne doit pas être vu comme un impôt puisque les composantes qui participent à ce prélèvement, et en première place l'IAE, le droit et l'IUT, bénéficient, comme toutes les composantes, des sommes prélevées dans le cadre des choix de politique budgétaire de l'établissement.

M. SALMI est d'accord avec ce principe de redistribution mais demande si les composantes auront un droit de regard sur la ventilation des sommes qui leur sont prélevées.

M. MARMOZ répond que l'affectation n'est pas fléchée mais que les 800 000 euros prélevés sont intégrés dans le projet de budget discuté avec les composantes puis soumis au vote du CA.

M. VINOT comprend les besoins de réaffectation des ressources entre les composantes. Il souligne néanmoins le risque que ces prélèvements conséquents, associés au plafond d'heures d'enseignement, freine le développement des formations professionnelles pourvoyeuses indispensables de ressources pour l'université. M. VINOT estime qu'un rééquilibrage de la dotation budgétaire publique par composante aurait été une solution plus juste et plus constructive

M. MARMOZ indique rester ouvert à des propositions d'un nouveau modèle d'attribution.

M. NIDAM regrette que la décision concernant les nouveaux taux de prélèvement ait été tardive. Il craint par ailleurs que la solution proposée ne soit pas adaptée au problème structurel de sous dotation de l'université, et que le décalage entre le modèle économique de l'université et la réalité des besoins des composantes perdure.

M. MARMOZ indique que la conférence sociale à venir met au cœur de ses préoccupations la reconnaissance et la récompense de l'investissement, notamment pour développer les formations professionnelles.

M. CARPANO confirme que le travail qui va commencer vise à revoir le système d'allocation et de répartition des ressources au sein de l'université.

Mme LEDENTU fait part de sa crainte que l'établissement ne puisse pas concilier les attentes qui naîtront de la conférence sociale et les contraintes de dotation.

M. BONNET confirme que les aspirations des personnels sont légitimes. La conférence sociale doit être un véritable espace de consultation et doit aboutir à des actions concrètes, dans le prolongement de dispositions déjà mises en œuvre telles que la prime exceptionnelle par exemple.

M. CARPANO complète en indiquant que des marges de manœuvre existent malgré les contraintes.

En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.

Les prélèvements sur recettes prévisionnelles sont adoptés à la majorité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	29
✓ Nombre de voix pour :	26
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstentions :	3

Partie B - 4. Tarifs de la formation de diplôme universitaire Clinicien du droit

M. BONNET indique que les tarifs de la formation DU Clinicien du droit ont reçu un avis favorable de la CFVU.

Mme GUILLAUME demande si un étalement des frais d'inscription au DU est possible pour les étudiants en difficultés.

M. LE-NAOUR répond qu'il n'y a actuellement pas d'étalement possible des frais d'inscription pour les DU mais qu'il expertisera la possibilité réglementaire de le mettre en place.

En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote. M. NEMOZ-RAJOT, intervenant dans le DU Clinicien du droit, ne participe pas au vote.

Les tarifs de la formation DU Clinicien du droit sont adoptés à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	28
✓ Nombre de voix pour :	28
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	0

Questions diverses



CONSEIL D'ADMINISTRATION

16 novembre 2021

M. SALMI demande des informations sur la mise en place de la nouvelle Plateforme [TMM] Trouve Mon Master.

Mme KRIEF précise que les textes règlementaires ne sont pas encore publiés et devraient l'être courant décembre.

Mme MARQUET confirme une absence d'information du côté des étudiants élus au niveau national.

M. VINOT demande si l'établissement a déposé des projets dans le cadre du dialogue stratégique de gestion 2022.

M. BONNET donne des éléments sur les cinq projets déposés au rectorat, dont deux entrent dans le champ de la valorisation et de la diffusion de la recherche.

M. KLIOUA fait part d'inscriptions racistes et haineuses dans les sanitaires et demande les actions prévues par l'université.

M. BONNET rappelle la condamnation totale de l'université face à ces agissements et indique que les services logistiques sont saisis avec la plus grande réactivité possible pour effacer ces inscriptions.

M. KLIOUA s'alarme du non-respect du port des masques dans les amphithéâtres, en TD ou encore à la BU, par les étudiants et les personnels.

M. GODINEAU fait part de son côté d'un retour globalement positif du respect du port de masque pendant les cours.

M. BONINCHI confirme en effet des retours contradictoires sur cette question et ajoute qu'un message de rappel a été envoyé à l'ensemble de la communauté universitaire.

Mme PONSOT indique que les messages d'information ont été intensifiés, ainsi que les mesures de contrôle et de rappel à l'ordre.

L'ordre du jour ayant été épuisé et les membres n'ayant pas d'autres questions à poser, la séance est levée à 16h36.

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président, chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique**

Gilles BONNET

Délibération n° D2022-03-04-fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 15 mars 2022

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2 et suivants ;
Vu la délibération n° 2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,

Sur proposition du président de l'université Jean Moulin,

Exposé des motifs

L'attaque de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 a créé un climat d'instabilité dans toute la région. Le 26 février 2022, le ministère des affaires étrangères a appelé tous les citoyens français résidents ou de passage en Russie à quitter ce territoire sans délais. 7 étudiants de l'université Jean Moulin Lyon 3 étaient présents dans ce pays et appelé à le quitter en urgence. L'université a souhaité garantir leur retour rapide en leur proposant une participation aux frais supplémentaires générés par ce retour en urgence.

L'université propose donc la mise en place d'une aide financière exceptionnelle pour la prise en charge de frais occasionnés par ce retour en urgence en France.

Après en avoir délibéré,

Décide

d'approuver l'aide financière accordée aux étudiants de l'université en mobilité d'études en Russie pour leur retour en urgence en France.

L'aide financière concerne les frais suivants, à l'exclusion de tout autre dépense, et sous condition de présenter les justificatifs (factures) :

- le transport (terrestre, aérien ou maritime) utilisé pour rejoindre la France depuis la Russie ;
- les hébergements nécessités par la durée du retour jusqu'en France (nuitées en transit) ;

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	24
✓ Nombre de voix pour :	24
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	0

Lyon, le 15 mars 2022

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique

Gilles BONNET



Délibération n° D2022-03-03-fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 15 mars 2022

Vu le code de l'éducation, notamment les articles R. 719-50 et D. 841-11 ;

Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,

Sur proposition du président de l'université Jean Moulin,

Après en avoir délibéré,

Exposé des Motifs

Un plan d'actions a été élaboré au sein de l'université pour répondre à l'urgence de la situation née du conflit en Ukraine, afin d'assurer, en premier lieu, la sécurité des étudiants et des personnels de l'université séjournant en Ukraine ou en Russie.

L'université Jean Moulin Lyon 3 accueille aussi, dans ses locaux, près d'une vingtaine d'étudiants ukrainiens, inscrits dans le cadre d'échanges internationaux ou à titre individuel (*Free movers*). Certains de ces étudiants peuvent aujourd'hui connaître des difficultés importantes dans leur vie quotidienne, notamment sur un plan matériel et financier, en conséquence du conflit.

En complément de dispositifs déjà en place (soutien psychologique, correspondant dédié, contacts locaux, etc.) ou en cours d'élaboration, il est proposé au conseil d'administration de permettre au président de l'université d'accorder aux étudiants ukrainiens actuellement inscrits, qui en feraient la demande, une aide pécuniaire d'urgence ponctuelle ou mensuelle. Cette aide pourra être accordée sur diagnostic de leur situation sociale, au regard des conséquences économiques du conflit sur leur quotidien. Ce dispositif est aussi ouvert aux réfugiés du conflit susceptibles d'être accueillis à l'université, dès lors qu'ils bénéficient d'une autorisation d'admission dans une formation et qu'ils ont engagé des démarches d'inscription à l'université.

Dans l'esprit humaniste de solidarité qui fonde la communauté universitaire, qui s'exprime à l'égard de chacun de ses membres, et dans la continuité de l'engagement pris par l'université dans la lutte contre toute forme de discrimination, le fonds d'urgence est également ouvert aux étudiants russes et biélorusses inscrits à l'université.

En fonction de l'évolution de la situation, le dispositif d'aide pourra être étendu aux étudiants d'Europe de l'Est, dont les conditions de vie matérielles seraient fortement dégradées du fait des conséquences politiques et économiques du conflit.

Décide

Article 1 : Il est créé un fonds d'aides individuelles d'urgence (*ci-après fonds d'urgence*) aux étudiants de l'université de nationalité ukrainienne, russe ou biélorusse, ainsi qu'à ceux justifiant de l'établissement de leurs intérêts matériels et moraux en Ukraine, en Russie ou en Biélorussie, quelle que soit leur nationalité.

Article 2 : Le fonds d'urgence est financé sur le budget de l'université, par abondement du budget consacré au volet social du FSDIE.

Article 3 : Des aides d'urgence sont accordées aux étudiants mentionnés à l'article 1 sur demande individuelle de leur part à partir d'un document type mis à leur disposition par l'université.

En fonction de l'évolution du conflit, le président de l'université peut accorder une aide d'urgence aux étudiants ressortissants ou résidents d'autres pays que ceux mentionnés à l'article 1. Une information en est alors faite à la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique et au conseil d'administration, dans leur plus proche séance.

Ce dispositif est étendu, dans les mêmes conditions, aux réfugiés du conflit justifiant d'une décision d'admission à l'université, dès lors qu'ils ont engagé leurs démarches d'inscription à l'université.

Article 4 : Les aides ponctuelles d'urgence sont accordées par décision du président de l'université, dans la limite de 500 € par aide pour une période de 30 jours.

Le montant de chaque aide individuelle est fixé sur la base d'une proposition d'un assistant de service social de l'université ou du CROUS de Lyon, au regard d'un diagnostic de la situation matérielle de l'étudiant.

Pour répondre utilement aux situations les plus difficiles, la proposition de l'assistant de service social peut prévoir l'attribution d'une aide mensuelle d'un montant maximal de 500 € par mois pour une période ne pouvant excéder six mois. Le bénéficiaire de l'aide reste acquis tant que le bénéficiaire conserve le statut d'étudiant de l'université.

Article 5 : Le versement, ponctuel ou mensuel, est effectué par virement opéré par l'agent comptable de l'université sur le compte bancaire ouvert en France de l'étudiant bénéficiaire. Si l'étudiant ne possède pas de compte bancaire ouvert en France, il peut exceptionnellement demander à ce que l'aide soit versée sur le compte bancaire ouvert en France d'un tiers, par voie de procuration.

En fonction de la situation de l'étudiant bénéficiaire, des modalités particulières de versement peuvent être proposées dans les limites prévues par la réglementation.

Article 6 : Un suivi du dispositif d'urgence sera présenté régulièrement devant la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique, qui pourra soumettre des propositions d'évolution du présent dispositif.

Article 7 : En complément du fonds d'urgence, dans les conditions fixées par l'article R. 719-50 du code de l'éducation, le président peut exonérer du paiement des droits d'inscription les étudiants ressortissants d'un pays touché par le conflit, notamment ceux bénéficiant du statut de réfugié. Cette exonération peut être totale ou partielle.

Article 8 : Le dispositif issu de la présente délibération s'applique jusqu'au 31 août 2022. Néanmoins, les décisions individuelles prises avant cette date restent exécutoires, qu'il s'agisse des aides d'urgence, ponctuelles ou mensuelles, et des exonérations de droits d'inscription.

Article 9 : La directrice générale des services et l'agent comptable de l'université sont chargés de l'exécution de la présente délibération.



La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	24
✓ Nombre de voix pour :	24
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	0

Lyon, le 15 mars 2022

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique**

Gilles BONNET

Délibération n° D2022-03-05-fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 15 mars 2022

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3, L. 719-5, R. 719-51, R. 719-100 et suivants ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment les articles 202 et 210 à 214 ;
Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° 2017-10-07-Ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin,

Sur proposition de l'agent comptable de l'université Jean Moulin,

Après en avoir délibéré,

Décide

- d'approuver le compte financier de l'établissement pour l'exercice 2021.

Article 1 : Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- **1206** ETPT sous plafond et **165** ETPT hors plafond :
- **119 794 955,16 €** d'autorisations d'engagement dont :
 - **96 980 679,99€** personnel
 - **14 091 546,89 €** fonctionnement
 - **8 722 728,86 €** investissement
- **116 539 370,59 €** de crédits de paiement dont :
 - **96 958 759,53€** personnel
 - **13 557 413,75 €** fonctionnement
 - **6 023 197,31 €** investissement
- **+ 10 761 127,51 €** de solde budgétaire

Article 2 : Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- **13 634 853.57 €** de variation de trésorerie
- **12 277 207.78 €** de résultat patrimonial
- **14 139 698.20 €** de capacité d'autofinancement
- **10 020 765.27€** de variation de fonds de roulement

Article 3 : Le conseil d'administration décide d'affecter en réserves :

- le résultat de l'exercice à hauteur de **12 277 207.78 €**

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et le bilan sont annexés à la présente délibération.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

- | | |
|---|----|
| ✓ Nombre de membres présents et représentés : | 24 |
| ✓ Nombre de voix pour : | 24 |
| ✓ Nombre de voix contre : | 0 |
| ✓ Nombre d'abstention : | 0 |

Lyon, le 15 mars 2022

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président, chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique**

Gilles BONNET





COMPTE FINANCIER 2021

Soumis au vote du Conseil d'administration du 15 mars 2022

Sommaire

Tableau 1 : Tableau des emplois	page 1
Tableau 2 : Autorisations budgétaires	page 2
Focus Autorisations budgétaires	page 3
Tableau 3 : Dépenses par destination	page 4
Recettes par origine	page 5
Tableau 4 : Equilibre financier	page 6
Tableau 5 : Opérations pour le compte de tiers	page 7
Tableau 6 : Situation patrimoniale	page 8
Tableau 7 : Plan de trésorerie	page 9
Tableau 8 : Opérations sur recettes fléchées	page 10
Tableau 9 : Opérations pluriannuelles (version agrégée)	page 11
Tableau 10 : Opérations pluriannuelles (version détaillée)	page 12
Tableau de synthèse budgétaire et comptable	page 13
Tableau relatif aux moyens des UMR	page 14

Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui de l'exécution 2021

		(A)	(B)	(C) = (A) + (B)
		Emplois sous plafond Etat	Emplois financés sur ressources propres	Global
Catégories d'emplois	Nature des emplois	En ETPT	En ETPT	
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires		490
		CDI		5,0
	Non permanents	CDD	149	18
S/total EC		644	18	662
		647		
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS				-
BIATOSS	Permanents	Titulaires		412
		CDI		97
	Non permanents	CDD	108	92
S/total Biatoss		562	147	709
Totaux		1 206 (3)	165	1 371 (4)
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat		1 206 (5)		Plafond global des emplois voté par le CA

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux décisions budgétaires modificatives. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois élaboré par la DAF et la DGESIP précise les règles de décompte des emplois en ETPT en fonction des catégories de personnel.

Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (4))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (3)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (5) fixé à 1 203.

TABLEAU 2 DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES COMPTE FINANCIER 2021

DEPENSES								
	Compte Financier 2020		BR3 2021 (CA du 14/12/2021)		Montants exécutés 2021		Taux exécution	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Personnel	94 467 999	94 424 337	98 493 112	98 493 112	96 980 680	96 958 760	98%	98%
dont contribution employeur au CAS pension	25 297 571	25 297 571	25 829 174	25 829 174	25 462 999	25 462 999		
Fonctionnement	12 840 770	12 097 471	16 580 911	16 777 046	14 091 547	13 557 414	85%	81%
Investissement	4 721 151	5 277 572	10 355 489	8 355 771	8 722 728	6 023 197	84%	72%
TOTAL DES DEPENSES (AE et CP)	112 029 919	111 799 381	125 429 512	123 625 929	119 794 955	116 539 371	96%	94%
SOLDE BUDGETAIRE (Excédent) = Recettes - Crédits de paiement		1 104 096				10 761 128		

RECETTES				
Compte financier 2020	BR3 2021 (CA du 14/12/2021)	Montants exécutés 2021	Taux exéc	
112 902 567	121 978 515	125 412 482	103%	Recettes globalisées
91 729 804	94 145 929	96 614 798	103%	Subvention pour charges de service public (SCSP)
202 534	1 341 252	1 328 141	99%	Autres financements de l'Etat
1 413 967	1 418 290	1 418 290	100%	Fiscalité affectée
3 329 547	3 898 514	3 608 972	93%	Autres financements publics
16 226 714	21 174 530	22 442 281	106%	Recettes propres
910	1 558 522	1 888 015,96	121%	Recettes fléchées
	300 000	300 000	100%	Financements de l'Etat fléchés
	1 258 522	1 588 016	126%	Autres financements publics fléchés
910	-	0		Recettes propres fléchées
112 903 477	123 537 037	127 300 498	103%	TOTAL DES RECETTES
	88 892			SOLDE BUDGETAIRE (Déficit) = Recettes - Crédits de paiement

FOCUS SUR LES AUTORISATIONS BUDGETAIRES EXCECUTEES EN 2021

Ventilation Opérations pluriannuelles / Hors opérations pluriannuelles (OPA)

DEPENSES	Hors OPA		OPA		TOTAL EXECUTE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	Personnel	95 718 224	95 696 304	1 262 456	1 262 456	96 980 680
dont contribution employeur au CAS pension						
Fonctionnement	13 053 506	12 503 577	1 038 041	1 053 837	14 091 547	13 557 414
Investissement	1 916 495	1 846 688	6 806 233	4 176 509	8 722 728	6 023 197
TOTAL DES DEPENSES (AE et CP)	110 688 225	110 046 569	9 106 730	6 492 802	119 794 955	116 539 371
SOLDE BUDGETAIRE (Excédent) = Recettes - Crédits de paiement		10 181 672		579 455		10 761 128

OPA : opération pluriannuelle (eotp)

RECETTES			
Hors OPA	OPA	TOTAL EXECUTE	
120 228 241	5 184 241	125 412 482	Recettes globalisées
95 306 798	1 308 000	96 614 798	Subvention pour charges de service public (SCSP)
105 000	1 223 141	1 328 141	Autres financements de l'Etat
1 347 805	70 485	1 418 290	Fiscalité affectée
1 521 086	2 087 886	3 608 972	Autres financements publics
21 947 552	494 729	22 442 281	Recettes propres
-	1 888 016	1 888 016	Recettes fléchées
-	300 000	300 000	Financements de l'Etat fléchés
-	1 588 016	1 588 016	Autres financements publics fléchés
			Recettes propres fléchées
120 228 241	7 072 257	127 300 498	TOTAL DES RECETTES
-	-	-	SOLDE BUDGETAIRE (Déficit) = Recettes - Crédits de paiement

TABLEAU 3 DEPENSES PAR DESTINATION - COMPTE FINANCIER 2021

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Budget	Personnel		Fonctionnement		Investissement		AE	CP
	AE = CP		AE	CP	AE	CP		
D1 Dépenses Programmes 150 et 231	95 003 249	94 981 329	12 829 769	12 231 010	8 665 435	6 013 221	116 498 453	113 225 560
Formation initiale et continue	45 455 299	45 455 299	2 828 543	2 675 099	499 257	570 455	48 783 098	48 700 852
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence	25 508 479	25 508 479	795 046	918 741	475 355	531 901	26 778 880	26 959 122
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master	19 915 852	19 915 852	1 683 363	1 443 966	20 060	35 874	21 619 275	21 395 692
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat	30 968	30 968	350 133	312 391	3 842	2 679	384 943	346 038
Recherche	25 337 481	25 337 481	1 189 945	1 211 323	101 628	118 015	26 629 054	26 666 819
D111 - Recherche en SHS	25 337 481	25 337 481	1 189 945	1 211 323	101 628	118 015	26 629 054	26 666 819
D112 - Recherche transversale							-	-
Soutien et support	24 210 470	24 188 549	8 811 281	8 344 588	8 064 550	5 324 751	41 086 301	37 857 889
D105 - Bibliothèques et documentation	3 795 890	3 795 890	1 428 598	1 381 072	46 847	42 958	5 271 335	5 219 920
D113 - Diffusion des savoirs et musées	32 428	32 428	-	-	-	-	32 428	32 428
D114 - Immobilier	3 227 477	3 227 477	4 611 968	4 303 711	7 545 402	4 806 994	15 384 847	12 338 182
D115 - Pilotage et support	17 154 674	17 132 754	2 770 716	2 659 806	472 301	474 799	20 397 691	20 267 358
D2 Étudiants	1 977 431	1 977 431	1 261 778	1 326 403	57 293	9 976	3 296 502	3 313 811
D201 - Aides directes aux étudiants	48 179	48 179	591 503	702 121	-	-	639 682	750 300
D202 - Aides indirectes	244 420	244 420	200 426	191 571	-	-	444 846	435 991
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	1 684 832	1 684 832	469 849	432 711	57 293	9 976	2 211 974	2 127 520
D3 Autres programmes	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	96 980 680	96 958 760	14 091 547	13 557 414	8 722 728	6 023 197	119 794 955	116 539 371
SOLDE BUDGETAIRE (excédent)								10 761 128

TABLEAU 3 RECETTES PAR ORIGINE DE FINANCEMENT COMPTE FINANCIER - 2021

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		Recettes globalisées Compte financier 2020				Recettes fléchées Compte financier 2020			Total CF 2019	
		Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financements de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés		Recettes propres fléchées
FD010	Subvention pour charges de service public	96 614 798								96 614 798
FD020	Droits d'inscription					3 117 942				3 117 942
FD030	Formation continue, diplômes propres et VAE					15 698 339				15 698 339
FD040	Taxe d'apprentissage					810 725				810 725
FD050	Contrats et prestations de recherche hors ANR					-15				-15
FD060	Valorisation					104 632				104 632
FD070	ANR investissements d'avenir				299 911	-14 290				285 621
FD080	ANR hors investissements d'avenir				374 181					374 181
FD090	Subvention d'exploitation et financement actif - Région				622 358					622 358
FD100	Subvention d'exploitation et financement actif - UE				173 579			363 862		537 440
FD110	Subvention d'exploitation et financement actif - Autres		1 328 141		2 138 943	309 095	300 000	1 224 154		5 300 334
FD120	Fondations- fonds propres,réserves dons et legs					120 140				120 140
FD130	Autres recettes			1 418 290		2 295 713				3 714 003
		96 614 798	1 328 141	1 418 290	3 608 972	22 442 281	300 000	1 588 016	0	127 300 498

Solde budgétaire (déficit)	0
-----------------------------------	----------

TABLEAU 4 EQUILIBRE FINANCIER - COMPTE FINANCIER 2021

BESOINS			
	Compte Financier 2020	BR3 2021 (CA du 14/12/2021)	Montants exécutés 2021
Solde budgétaire (déficit)		88 892	
Remboursement d'emprunts (capital)			1 200
Nouveaux prêts (capital)	90		
Dépôts et cautionnements			
Opérations au nom et pour le compte de tiers	462 800	1 551 948	1 324 348
Autres décaissements sur comptes de tiers	76 712		49 775
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme	539 602	1 640 840	1 375 323
Abondement de la trésorerie	1 288 152	1 027 482	13 634 854
dont abondement de la trésorerie fléchée		767 516	1 287 130
dont abondement de la trésorerie non fléchée	1 595 335	259 966	12 347 724
TOTAL des besoins	1 827 754	2 668 321	15 010 177

FINANCEMENTS			
Compte Financier 2020	BR3 2021 (CA du 14/12/2021)	Montants exécutés 2021	
1 104 096		10 761 128	Solde budgétaire (Excédent)
-		1 000	Nouveaux emprunts (capital)
			Remboursement de prêts (capital)
			Dépôts et cautionnements
319 200	2 668 321	2 164 721	Opérations au nom et pour le compte de tiers
404 458		2 083 328	Autres encaissements sur comptes de tiers
1 827 754	2 668 321	15 010 177	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme
-	-	-	Prélèvement sur la trésorerie
307 183			dont prélèvement sur la trésorerie fléchée
-			dont prélèvement sur la trésorerie non fléchée
1 827 754	2 668 321	15 010 177	TOTAL des financements

Tableau 5 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Opérations	Décaissements			Encaissements		
	Compte financier 2020	Débit dernier Budget rectificatif (N°3) (CA du 14/12/2021)	Débit exécuté 2021	Compte financier 2020	Crédit dernier Budget rectificatif (N°3) (CA du 14/12/2021)	Crédit exécuté 2021
Bourses AMI (aides à la mobilité)	462 800	319 200	91 600	319 200	319 200	315 600
Contrat européen MERGING		1 232 748	1 232 748		1 849 121	1 849 121
TVA	76 712		49 775	93 617	500 000	590 046
TOTAL	539 512	1 551 948	1 374 123	412 817	2 668 321	2 754 767

TABLEAU 6 SITUATION PATRIMONIALE - COMPTE FINANCIER 2021

Compte de résultat

	CHARGES			
	Compte Financier 2020	BR3 2021 (CA du 14/12/2021)	Montants exécutés 2021	Taux EXEC
Personnel	93 222 546	97 322 780	95 603 411	98%
dont charges de pensions civiles	25 297 571	25 829 174	25 462 999	
Fonctionnement autre que les charges de personnel	19 394 840	22 147 378	21 631 315	98%
TOTAL des charges	112 617 386	119 470 158	117 234 726	98%
Résultat prévisionnel (BENEFICE)	6 494 258	5 984 704	12 277 208	205%
Total équilibre du compte de résultat prévisionnel	119 111 644	125 454 862	129 511 934	103%

	PRODUITS			
	Compte Financier 2020	BR3 2021 (CA du 14/12/2021)	Montants exécutés 2021	Taux EXEC
Subventions de l'Etat	92 465 709	94 377 766	97 385 271	103%
Fiscalité affectée	1 413 967	1 418 290	1 418 290	100%
Autres subventions	1 615 765	2 638 299	2 825 717	107%
Autres produits	23 616 203	27 020 507	27 882 655	103%
TOTAL des produits	119 111 644	125 454 862	129 511 933	103%
Résultat prévisionnel (PERTE)	-		-	
Total équilibre du compte de résultat prévisionnel	119 111 644	125 454 862	129 511 933	103%

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Compte financier 2020	BR3 2021 (CA du 14/12/2021)	Montants exécutés 2021
Résultat de l'exercice	6 494 258	5 984 704	12 277 208
+ dotation aux amortissements, dépréciations et provisions	3 414 290	3 700 000	3 854 899
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	29 380		51 708
+ valeur nette comptable des éléments d'actif cédés	0		
- produits de cession d'éléments d'actifs	0		
- quote part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	1 935 934	2 100 000	1 940 701
= capacité d'autofinancement	7 943 234	7 584 704	14 139 698

Etat de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS				
	Compte financier 2020	BR3 2021 (CA du 14/12/2021)	Montants exécutés 2021	Taux EXEC
Insuffisance d'autofinancement		-	-	
Investissements	5 548 711	8 355 771	6 202 728	74%
Remboursement des dettes financières	240		-	
TOTAL des emplois	5 548 951	8 355 771	6 202 728	
Apport au fonds de roulement	3 006 676	1 225 137	10 020 765	

RESSOURCES				
	Compte financier 2020	BR3 2021 (CA du 14/12/2021)	Montants exécutés 2021	Taux EXEC
Capacité d'autofinancement	7 943 234	7 584 704	14 139 698	186%
Financement de l'actif par l'Etat	-	1 215 104	1 332 924	110%
Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	612 333	781 100	750 871	96%
Autres ressources				
Augmentation des dettes financières	60		-	
TOTAL des produits	8 555 627	9 580 908	16 223 493	
Prélèvement sur fonds de roulement	-	-	-	

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Compte financier 2020	BR3 2021 (CA du 14/12/2021)	Montants exécutés 2021
Variation du fonds de roulement (apport ou prélèvement)	3 006 676	1 225 137	10 020 765
Variation du besoin en fonds de roulement (fonds de roulement-trésorerie)	1 718 525	197 656	- 3 614 089
Variation de la trésorerie (abondement ou prélèvement)	1 288 152	1 027 482	13 634 854
Niveau du fonds de roulement	23 401 607	24 626 744	33 422 372
Niveau du besoin en fonds de roulement	179 364	377 019	- 3 434 725
Niveau de la trésorerie	23 222 243	24 249 725	36 857 097

TABEAU 7 PLAN DE TRESORERIE - 2021

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL	Variation de la trésorerie annuelle
SOLDE INITIAL (début de mois)	23 222 243,04	40 542 512,68	29 426 230,45	21 097 220,68	37 150 683,01	29 603 475,32	18 435 651,13	44 854 765,27	39 403 105,72	33 042 304,92	40 837 908,84	33 152 157,29	13 634 853,51	
<i>dont placements</i>														
ENCAISSEMENTS														
Recettes budgétaires globalisées	23 827 573,34	796 156,41	884 030,08	24 653 190,67	678 371,75	1 092 488,30	34 906 384,62	1 759 413,07	3 557 654,82	18 145 762,91	3 393 691,73	11 717 764,44	125 412 482,14	
Subvention pour charges de service public	23 012 794,00			23 012 794,00			32 204 941,00			15 759 194,00		2 625 075,00	96 614 798,00	
Autres financements de l'Etat	10 000,00		33 037,09	60 000,00			400 000,00	815 104,00			10 000,00	437 325,00	1 328 141,09	
Fiscalité affectée							980 965,27				437 325,00		1 418 290,27	
Autres financements publics	26 689,00	55 000,00	204 486,93	577 990,00	90 574,00	100 749,00	142 024,80	188 107,20	319 798,48	811 942,13	709 903,94	381 706,40	3 608 971,89	
Recettes propres	778 090,34	741 156,41	646 506,06	1 002 406,67	587 797,75	991 739,30	1 178 453,55	756 201,87	3 237 856,34	1 574 626,78	2 236 482,79	8 710 983,04	22 442 260,90	
Recettes budgétaires fléchées	363 861,56	-	-	-	300 000,00	-	-	-	-	236 615,20	-	987 539,20	1 888 015,96	
Financements de l'Etat fléchés					300 000,00								300 000,00	
Autres financements publics fléchés	363 861,56									236 615,20		987 539,20	1 588 015,96	
Recettes propres fléchées														
Opérations non budgétaires	-	-	-	-	-	1 000,00	-	-	-	-	-	-	1 000,00	
Emprunts : encaissements en capital						1 000,00							1 000,00	
Prêts : encaissements en capital														
Dépôts et cautionnements														
Opérations gérées en compte de tiers	1 850 128,00	1 413,00	76 595,00	25 156,00	181 666,00	9 170,00	1 067,00	503 548,00	472,00	85 126,00	3 080,00	1 510 628,00	4 248 049,00	
TVA encassée	1 007,00	1 413,00	4 835,00	25 156,00	14 226,00	9 170,00	1 067,00	503 548,00	472,00	8 726,00	3 080,00	17 346,00	590 046,00	
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements			71 760,00		167 440,00					76 400,00			315 600,00	
Autres encaissements d'opérations gérées en compte de tiers	1 849 121,00											1 493 282,00	3 242 403,00	
TOTAL	26 041 562,90	797 569,41	960 625,08	24 678 346,67	1 160 037,75	1 102 658,30	34 907 451,62	2 262 961,07	3 558 126,82	18 467 504,11	3 396 771,73	14 215 931,64	131 549 547,10	
DECAISSEMENTS														
Enveloppes hors recettes fléchées	8 704 657,76	10 643 048,06	9 218 729,62	8 594 786,20	8 665 879,01	12 238 880,29	8 457 681,09	7 706 743,28	9 870 853,40	10 626 393,79	10 802 580,36	10 408 251,76	115 938 484,62	
Personnel	7 731 107,01	9 379 662,64	7 317 594,89	7 430 434,73	7 236 967,92	10 949 423,85	7 146 401,56	7 566 820,97	6 718 021,08	8 760 659,03	8 578 324,33	8 061 588,36	96 877 006,37	
Fonctionnement	666 490,51	1 005 434,21	1 448 141,36	949 985,22	936 707,36	1 006 309,78	885 417,51	61 253,38	1 253 386,40	1 387 812,42	1 622 009,85	1 818 657,82	13 041 605,82	
Investissement	307 060,24	257 951,21	452 993,37	214 366,25	492 203,73	283 146,66	425 862,02	78 668,93	1 899 445,92	477 522,34	602 246,18	528 005,58	6 019 872,43	
Dépenses sur recettes fléchées	12 472,50	36 939,58	19 484,23	15 057,14	9 326,43	25 658,20	25 166,39	7 212,34	38 036,22	37 953,40	276 412,92	97 186,62	600 885,97	
Personnel		4 942,08	2 471,04	2 471,04	2 471,04	6 280,05	5 100,62	7 212,34	4 769,76	16 913,29	14 938,64	14 163,26	81 753,16	
Fonctionnement	12 472,50	31 997,50	16 993,19	12 586,10	6 855,39	19 378,15	20 965,77		29 941,58	21 040,11	263 454,28	83 023,36	515 807,93	
Investissement									3 324,88				3 324,88	
Opérations non budgétaires	-	-	-	-	-	1 200,00	-	-	-	-	-	-	1 200,00	
Emprunts : remboursements en capital						1 200,00							1 200,00	
Prêts : décaissements en capital														
Dépôts et cautionnements														
Opérations gérées en compte de tiers	4 163,00	1 233 864,00	51 441,00	15 041,00	32 040,00	4 744,00	5 490,00	665,00	10 038,00	7 553,00	3 530,00	5 554,00	1 374 123,00	
TVA décaissée	4 163,00	1 116,00	1 841,00	1 841,00	4 440,00	4 744,00	4 690,00	665,00	10 038,00	7 153,00	3 530,00	5 554,00	49 775,00	
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements			49 600,00	13 200,00	27 600,00		800,00			400,00			91 600,00	
Autres décaissements d'opérations gérées en compte de tiers		1 232 748,00											1 232 748,00	
TOTAL	8 721 293,26	11 913 851,64	9 289 634,85	8 624 884,34	8 707 245,44	12 270 482,49	8 488 337,48	7 714 620,62	9 918 927,62	10 671 900,19	11 082 523,28	10 510 992,38	117 914 693,59	
SOLDE DU MOIS	17 320 269,64	11 116 282,23	8 329 009,77	16 053 462,33	7 547 207,69	11 167 824,19	26 419 114,14	5 451 659,55	6 360 800,80	7 795 603,92	7 685 751,55	3 704 939,26	13 634 853,51	
SOLDE CUMULE	40 542 512,68	29 426 230,45	21 097 220,68	37 150 683,01	29 603 475,32	18 435 651,13	44 854 765,27	39 403 105,72	33 042 304,92	40 837 908,84	33 152 157,29	36 857 096,55	13 634 853,51	

TABLEAU 8 OPERATIONS SUR RECETTES FLECHEES

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DELIBERANT

	Antérieures à 2021 non dénouées	Réalisé 2021	2022	2023	N+3 et suivantes	TOTAL
le financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)		- 26 053	1 261 077	181 586	- 110 240	87 932
Recettes fléchées (b)	658 955	1 888 016	300 000	300 000	968 172	4 115 143
Financements de l'Etat fléchés		300 000			600 000	900 000
Autres financements publics fléchés	658 955	1 588 016	300 000	300 000	368 172	3 215 143
Recettes propres fléchées		-				
Dépenses (CP) sur recettes fléchées (c)	685 008	600 886	1 379 491	591 826	770 000	4 027 211
Personnel (AE=CP)						
AE	-	81 753	338 862	63 862	720 000	1 204 477
CP	-	81 753	338 862	63 862	720 000	1 204 477
Fonctionnement et intervention						
AE	687 474	527 267	1 040 629	527 964	50 000	2 833 335
CP	685 008	515 808	1 040 629	527 964	50 000	2 819 409
Investissement						
AE	-	3 325	-	-	-	3 325
CP	-	3 325	-	-	-	3 325
égétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	- 26 053	1 287 130	- 1 079 491	- 291 826	198 172	87 932

Tableau agrégé des opérations pluriannuelles

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

A - Dépenses										
Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement			Reste à payer	Reste à réaliser	
		Conso AE < 2021	Conso AE 2021	TOTAL des AE consommées	Conso CP < 2021	Conso CP 2021	TOTAL des CP consommés		Sur les AE consommées	Solde à engager
	(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	-5	-6	(7)=(5)+(6)	(8) = (4)-(7)	(9) = (1)-(4)	(10) = (1)-(7)
2013	220 878	220 712	163	220 875	220 712	163	220 874	1	3	4
2014	137 870	134 018	2 049	136 067	132 242	537	132 779	3 288	1 803	5 091
2016	511 738	444 682	19 109	463 792	444 682	15 603	460 285	3 507	47 946	51 453
2017	648 418	457 230	59 427	516 657	425 708	82 741	508 449	8 208	131 761	139 969
2018	2 333 058	1 284 664	415 280	1 699 944	1 149 014	468 143	1 617 157	82 786	633 114	715 901
2019	1 491 383	278 892	304 362	583 254	262 176	304 501	566 677	16 577	908 129	924 706
2020	1 226 855	112 291	448 210	560 501	98 944	444 977	543 920	16 581	666 354	682 935
2021	3 817 701	-	242 269	242 269	-	219 271	219 271	22 999	3 575 432	3 598 431
total contrats de recherche	10 387 901	2 932 489	1 490 869	4 423 358	2 733 477	1 535 934	4 269 412	153 946	5 964 543	6 118 489
Région	546 877	111 557	126 906	238 463	111 557	126 906	238 463	-	308 414	308 414
ERASMUS	3 509 868	937 621	537 727	1 475 349	925 046	532 198	1 457 244	18 105	2 034 519	2 052 624
Autres	593 617	218 807	92 711	311 518	213 797	91 587	305 384	6 134	282 099	288 233
CVEC	527 654	227 047	130 321	357 368	225 948	70 316	296 264	61 104	170 286	231 390
Total contrats d'enseignement	5 178 016	1 495 033	887 665	2 382 698	1 476 348	821 007	2 297 355	85 343	2 795 318	2 880 661
Maison du gardien	43 774	43 774	-	43 774	43 774	-	43 774	-	-	-
Plan rénovations sanitaires amphis	741 575	741 572	3	741 575	719 785	14 880	734 665	6 910	0	6 910
Espace Rue	1 150 000	182 381	-	182 381	182 381	-	182 381	-	967 619	967 619
Avant corps	2 725 000	786 549	-	786 549	784 600	26 677	811 277	24 728	1 938 451	1 913 723
E Factory	4 116 200	3 723 459	337 411	4 060 870	2 674 092	946 148	3 620 240	440 630	55 330	495 960
Confort thermique et sanitaire des am	651 249	140 249	-	140 249	126 413	12 538	138 952	1 297	511 000	512 297
Chassis ouvrants dans amphis	300 000	-	-	-	-	-	-	-	300 000	300 000
Couverture des amphis	650 000	9 059	1 300	10 359	2 682	7 677	10 359	-	639 641	639 641
Faux plafonds amphis	354 823	71 184	-	71 184	69 001	-	69 001	2 183	283 639	285 822
Rénovation salles de cours	1 380 000	348 631	190 878	539 509	340 420	155 537	495 957	43 552	840 491	884 043
Toitures ardoise et Zinc	700 000	-	-	-	-	-	-	-	700 000	700 000
CMSI Manu	730 868	719 491	11 377	730 868	234 105	121 926	356 030	374 838	0	374 838
Plan relance CVC et LED	4 075 522	-	3 269 757	3 269 757	-	544 355	544 355	2 725 403	805 765	3 531 167
Désenfumage des amphis	335 000	-	-	-	-	-	-	-	335 000	335 000
Plan Campus	6 121 849	3 804 714	633 010	4 437 724	3 775 656	656 471	4 432 127	5 597	1 684 125	1 689 722
MILC - 1% artistique PUQ+ reliquat op	636 086	443 509	127 246	570 755	440 086	53 601	493 687	77 067	65 331	142 399
Rénovation Palais R+1 sud et Chevreul	600 000	-	-	-	-	-	-	-	600 000	600 000
Chevreul Transition énergétique	2 000 000	-	145 692	145 692	-	128 501	128 501	17 191	1 854 308	1 871 499
Cavenne Transition énergétique	600 000	-	-	-	-	-	-	-	600 000	600 000
Façade Dugas	110 287	110 287	-	110 287	53 053	52 095	105 149	5 138	0	5 138
Salles info pédago Bourg	100 000	-	-	-	-	-	-	-	100 000	100 000
Travaux tous corps d'état	300 000	-	-	-	-	-	-	-	300 000	300 000
Agenda d'accessibilité	1 458 100	884 262	37 023	921 286	843 489	6 354	849 843	71 443	536 814	608 257
Contrôle d'accès	1 082 800	443 922	5 781	449 703	330 959	113 851	444 810	4 892	633 097	637 990
Signalétique directionnelle	35 000	18 631	12 360	30 990	18 631	6 158	24 789	6 202	4 010	10 211
Rénovation des sanitaires	955 000	86 413	-	86 413	86 413	-	86 413	0	868 587	868 587
Travaux ascenseurs	925 000	16 130	269 199	285 329	8 284	16 048	24 333	260 996	639 671	900 667
Aménagements fonctionnels	1 425 512	422 371	242 394	664 765	369 869	200 512	570 381	94 384	760 747	855 131
Mise en sécurité	625 000	106 138	67 597	173 735	103 268	24 296	127 563	46 171	451 265	497 437
Stores	845 000	283 110	103 259	386 370	283 110	103 259	386 370	-	458 630	458 630
Plan Canicule	240 000	46 827	123 303	170 130	4 059	148 090	152 149	17 981	69 870	87 851
Plan de relance GTC	570 000	-	563 011	563 011	-	215 736	215 736	347 275	6 989	354 264
Remplacement cellules HT	600 000	-	-	-	-	-	-	-	600 000	600 000
GER	5 776 000	2 160 234	587 594	2 747 828	1 993 763	581 150	2 574 913	172 915	3 028 172	3 201 087
Total programmes pluriannuels d'investissement	42 959 645	15 592 898	6 728 195	22 321 093	13 487 894	4 135 861	17 623 755	4 697 338	20 638 552	25 335 890
Total	58 525 562	20 020 419	9 106 730	29 127 149	17 697 720	6 492 802	24 190 522	4 936 627	29 398 413	34 335 040

pour information, répartition des opérations pluriannuelles par enveloppes :												
Ss total personnel	-	1 750 951	1 262 456	3 013 406	1 750 951	1 262 456	3 013 406	-	-	3 013 406	-	3 013 406
Ss total fonctionnement et intervention	15 565 917	2 533 713	1 038 041	3 571 754	2 321 045	1 053 837	3 374 883	196 871	11 994 163	12 191 034		
Ss total investissement	42 959 645	15 735 755	6 806 233	22 541 989	13 625 724	4 176 509	17 802 233	4 739 755	20 417 656	25 157 412		

B - Recettes

Opérations	Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Exécution		Prévisions en N+1 et suivantes
			Encaissements < 2021	Encaissements réalisés 2021	Reste à encaisser en 2022 et suivantes
	(1)	-14	-12	-13	
2013	226 705		226 705	-	-
2014	162 870		162 870	-	-
2016	511 738	-	495 988	-	15 750
2017	705 520		563 883	56 319	85 317
2018	2 333 058		1 275 172	576 614	481 273
2019	1 491 383		613 432	226 414	651 537
2020	1 226 855		208 948	443 883	574 024
2021	3 817 701		-	1 155 402	2 662 299
total contrats de recherche	10 475 830	-	3 546 998	2 458 632	4 470 199
Région	529 500	17 377	-	105 974	423 526
ERASMUS	3 509 868		1 437 633	1 306 897	765 338
Autres	593 617		441 500	40 165	111 952
CVEC	527 654		457 169	70 485	-
Total contrats d'enseignement	5 160 639	17 377	2 336 302	1 523 521	1 300 816
Maison du gardien	43 774	43 774	-	-	-
Plan rénovations sanitaires amphis	741 575	741 575	-	-	-
Espace Rue	1 150 000	950 000	-	200 000	-
Avant corps	2 725 000	2 725 000	-	-	-
E Factory	4 116 200	2 616 200	340 042	600 000	559 958
Confort thermique et sanitaire des am	651 249	651 249	-	-	-
Chassis ouvrants dans amphis	300 000	300 000	-	-	-
Couverture des amphis	650 000	-	-	650 000	-
Faux plafonds amphis	354 823	354 823	-	-	-
Rénovation salles de cours	1 380 000	1 380 000	-	-	-
Toitures ardoise et Zinc	700 000	700 000	-	-	-
CMSI Manu	730 868	530 868	-	100 000	100 000
Plan relance CVC et LED	4 075 522	-	-	815 104	3 260 418
Désenfumage des amphis	335 000	335 000	-	-	-
Plan Campus	6 121 849	6 121 849	-	-	-
MILC - 1% artistique PUQ+ reliquat op	636 086	-	444 086	-	192 000
Rénovation Palais R+1 sud et Chevreu	600 000	300 000	-	300 000	-
Chevreul Transition énergétique	2 000 000	2 000 000	-	-	-
Cavanne Transition énergétique	600 000	600 000	-	-	-
Façade Dugas	110 287	110 287	-	-	-
Salles info pédago Bourg	100 000	100 000	-	-	-
Travaux tous corps d'état	300 000	300 000	-	-	-
Agenda d'accessibilité	1 458 100	908 100	525 000	25 000	-
Contrôle d'accès	1 082 800	1 082 800	-	-	-
Signalétique directionnelle	35 000	35 000	-	-	-
Rénovation des sanitaires	955 000	955 000	-	-	-
Travaux ascenseurs	925 000	925 000	-	-	-
Aménagements fonctionnels	1 425 512	1 425 512	-	-	-
Mise en sécurité	625 000	625 000	-	-	-
Stores	845 000	845 000	-	-	-
Plan Canicule	240 000	240 000	-	-	-
Plan de relance GTC	570 000	-	-	400 000	170 000
Remplacement cellules HT	600 000	600 000	-	-	-
GER	5 776 000	5 776 000	-	-	-
Total programmes pluriannuels d'investissement	42 959 645	34 278 037	1 309 128	3 090 104	4 282 376
Total	58 596 114	34 295 414	7 192 428	7 072 257	10 053 392

COMMENTAIRES SUR LES TABLEAUX DE SUIVI DES OPÉRATIONS PLURIANNUELLES

- 1 Les opérations sont identifiées par un nom et un millésime ; elles peuvent ne pas être toutes individualisées et faire l'objet de regroupements, un niveau de détail suffisant au regard des caractéristiques de l'établissements devant néanmoins être maintenu ;
- 2 Le degré d'exigence quant à la précision de l'évaluation, au budget initial, des reports prévisibles devra être fonction des contraintes qui pèsent sur les établissements pour établir ce chiffrage, notamment pour les contrats de recherche ;
- 3 En recettes, une ligne sera maintenue, même après la fin d'une opération tant que la totalité des financements extérieurs n'a pas été recouvrée ; Pour les contrats de recherche, ne devra être indiquée au titre de l'autofinancement que, le cas échéant, la participation de l'établissement qui doit donner lieu à justification en application du contrat.
- 4

Périmètre financier : UJM-Lyon3

Exercice : 2021

Tableau 9 détaillé des opérations pluriannuelles et programmations

Exécution d'AE et de CP		Prévision	Exécution						Reste à payer	Restes à réaliser	
Opération	Nature	Coût total de l'opération	Conso AE < 2021	Conso AE 2021	TOTAL des AE consommées	Conso CP < 2021	Conso CP 2021	TOTAL des CP consommés	Sur les AE consommées	Solde à engager	Solde à payer
		-1	-2	-3	(4) = (2)+(3)	-5	-6	(7) = (5)+(6)	(8) = (4)-(7)	(9) = (1)-(4)	(10) = (1)-(7)
Année de démarrage des contrats : 2013	Personnel		0		0	0		0	0		
	Fonctionnement et Investissement	220 878	197 596	163	197 759	197 596	163	197 758	1	3	4
			23 116		23 116	23 116		23 116	0		
Année de démarrage des contrats : 2014	Personnel		55 499		55 499	55 499		55 499	0		
	Fonctionnement et Investissement	137 870	73 508	2 049	75 557	71 732	537	72 269	3 288	1 803	5 091
			5 011		5 011	5 011		5 011	0		
Année de démarrage des contrats : 2016	Personnel		330 631		330 631	330 631		330 631	0		
	Fonctionnement et Investissement	511 738	114 052	19 109	133 161	114 051	15 603	129 654	3 507	47 946	51 453
			0		0	0		0	0		
Année de démarrage des contrats : 2017	Personnel		231 283	39 291	270 574	231 283	39 291	270 574	0		
	Fonctionnement et Investissement	648 418	183 086	20 136	203 222	151 564	43 450	195 014	8 208	131 761	139 969
			42 861		42 861	42 861		42 861	0		
Année de démarrage des contrats : 2018	Personnel		596 621	227 806	824 427	596 621	227 806	824 427	0		
	Fonctionnement et Investissement	2 333 058	661 470	185 932	847 403	510 517	232 817	743 333	104 069	633 114	715 901
			26 573	1 541	28 114	41 877	7 520	49 397	-21 283		
Année de démarrage des contrats : 2019	Personnel		174 627	250 353	424 979	174 627	250 353	424 979	0		
	Fonctionnement et Investissement	1 491 383	88 272	41 441	129 713	87 400	35 814	123 215	6 498	908 129	924 706
			15 993	12 568	28 561	149	18 334	18 483	10 078		
Année de démarrage des contrats : 2020	Personnel		79 381	336 677	416 057	79 381	336 677	416 057	0		
	Fonctionnement et Investissement	1 226 855	17 577	105 472	123 049	8 718	100 468	109 186	13 863	666 354	682 935
			15 333	6 062	21 395	10 845	7 832	18 677	2 718		
Année de démarrage des contrats : 2021	Personnel			155 897	155 897		155 897	155 897	0		
	Fonctionnement et Investissement	3 817 701		77 101	77 101		56 411	56 411	20 690	3 575 432	3 598 431
				9 271	9 271		6 962	6 962	2 309		
Total Contrats de recherche		10 387 901	2 932 489	1 490 869	4 423 358	2 733 477	1 535 934	4 269 412	153 946	5 964 543	6 118 489
Région	Personnel		109 427	119 199	228 625	109 427	119 199	228 625	0		
	Fonctionnement et Investissement	546 877	914	7 707	8 621	914	7 707	8 621	0	308 414	308 414
			1 217		1 217	1 217		1 217	0		
ERASMUS	Personnel			4 858	4 858		4 858	4 858	0		
	Fonctionnement et Investissement	3 509 868	937 621	532 869	1 470 491	925 046	527 340	1 452 386	18 105	2 034 519	2 052 624
					0			0	0		
AUTRES	Personnel		78 495	91 620	170 115	78 495,39	91 620	170 115	0		
	Fonctionnement et Investissement	593 617	140 311	1 091	141 402	135 302	-33	135 268	6 134	282 099	288 233
					0			0	0		
CVEC	Personnel		94 988	36 755	131 743	94 988,00	36 755	131 743	0		
	Fonctionnement et Investissement	527 654	119 305	44 971	164 276	118 206	33 562	151 768	12 509	170 286	231 390
			12 754	48 596	61 350	12 754,00	12 754	12 754	48 596		
Total Contrats d'enseignement		5 178 016	1 495 033	887 665	2 382 698	1 476 348	821 007	2 297 355	85 343	2 795 318	2 880 661
Maison du gardien	Investissement	43 774	43 774	0	43 774	43 774	0	43 774	0	-	-
Plan rénovations sanitaires	Investissement	741 575	741 572	3	741 575	719 785	14 880	734 665	6 910	0	6 910
Espace Rue	Investissement	1 150 000	182 381	0	182 381	182 381	0	182 381	0	967 619	967 619
Avant corps	Investissement	2 725 000	786 549	0	786 549	784 600	26 677	811 277	-24 728	1 938 451	1 913 723
E Factory	Investissement	4 116 200	3 723 459	337 411	4 060 870	2 674 092	946 148	3 620 240	440 630	55 330	495 960
Confort thermique et sanitaire des amphis	Investissement	651 249	140 249	0	140 249	126 413	12 538	138 952	1 297	511 000	512 297
Chassis ouvrants dans amphis	Investissement	300 000	0	0	0	0	0	0	0	300 000	300 000
Couverture des amphis	Investissement	650 000	9 059	1 300	10 359	2 682	7 677	10 359	0	639 641	639 641
Faux plafonds amphis	Investissement	354 823	71 184	0	71 184	69 001	0	69 001	2 183	283 639	285 822
Rénovation salles de cours	Investissement	1 380 000	348 631	190 878	539 509	340 420	155 537	495 957	43 552	840 491	884 043
Toitures ardoise et Zinc	Investissement	700 000	0	0	0	0	0	0	0	700 000	700 000
CMSI Manu	Investissement	730 868	719 491	11 377	730 868	234 105	121 926	356 030	374 838	0	374 838
Plan relance CVC et LED	Investissement	4 075 522	0	3 269 757	3 269 757	0	544 355	544 355	2 725 403	805 765	3 531 167
Désenfumage des amphis	Investissement	335 000	0	0	0	0	0	0	0	335 000	335 000
Plan Campus	Investissement	6 121 849	3 804 714	633 010	4 437 724	3 775 656	656 471	4 432 127	5 597	1 684 125	1 689 722
MILC - 1% artistique PUQ+	Investissement	636 086	443 509	127 246	570 755	440 086	53 601	493 687	77 067	65 331	142 399
Rénovation Palais R+1 sud et Chevreul Transition	Investissement	600 000	0	0	0	0	0	0	0	600 000	600 000
Cavenne Transition	Investissement	2 000 000	0	145 692	145 692	0	128 501	128 501	17 191	1 854 308	1 871 499
	Investissement	600 000	0	0	0	0	0	0	0	600 000	600 000
Façade Dugas	Investissement	110 287	110 287	0	110 287	53 053	52 095	105 149	5 138	0	5 138
Salles info pédago Bourg	Investissement	100 000	0	0	0	0	0	0	0	100 000	100 000
Travaux tous corps d'état	Investissement	300 000	0	0	0	0	0	0	0	300 000	300 000
Agenda d'accessibilité	Investissement	1 458 100	884 262	37 023	921 286	843 489	6 354	849 843	71 443	536 814	608 257
Contrôle d'accès	Investissement	1 082 800	443 922	5 781	449 703	330 959	113 851	444 810	4 892	633 097	637 990
Signalétique directionnelle	Investissement	35 000	18 631	12 360	30 990	18 631	6 158	24 789	6 202	4 010	10 211
Rénovation des sanitaires	Investissement	955 000	86 413	0	86 413	86 413	0	86 413	0	868 587	868 587
Travaux ascenseurs	Investissement	925 000	16 130	269 199	285 329	8 284	16 048	24 333	260 996	639 671	900 667
Aménagements fonctionnels	Investissement	1 425 512	422 371	242 394	664 765	369 869	200 512	570 381	94 384	760 747	855 131
Mise en sécurité	Investissement	625 000	106 138	67 597	173 735	103 268	24 296	127 563	46 171	451 265	497 437
Stores	Investissement	845 000	283 110	103 259	386 370	283 110	103 259	386 370	0	458 630	458 630
Plan Canicule	Investissement	240 000	46 826,52	123 303	170 130	4 059	148 090	152 149	17 981	69 870	87 851
Plan de relance GTC	Investissement	570 000	0	563 011	563 011	0	215 736	215 736	347 275	6 989	354 264
Remplacement cellules HT	Investissement	600 000	0	0	0	0	0	0	0	600 000	600 000
GER	Investissement	5 776 000	2 160 234	587 594	2 747 828	1 993 763	581 150	2 574 913	172 915	3 028 172	3 201 087
Total Programme pluriannuels d'inv		42 959 645	15 592 898	6 728 195	22 321 093	13 487 894	4 135 861	17 623 755	4 697 338	20 638 552	25 335 890

	Ss total Personnel	0	1 750 951	1 262 456	3 013 406	1 750 951	1 262 456	3 013 406	0	-3 013 406	-3 013 406
	Ss total Fonctionnement	15 565 917	2 533 713	1 038 041	3 571 754	2 321 045	1 053 837	3 374 883	196 871	11 994 163	12 191 034
	Ss total Investissement	42 959 645	15 735 755	6 806 233	22 541 989	13 625 724	4 176 509	17 802 233	4 739 755	20 417 656	25 157 412
	TOTAL	58 525 562	20 020 419	9 106 730	29 127 149	17 697 720	6 492 802	24 190 522	4 936 627	29 398 413	34 335 040

Exécution des recettes		Prévisions	Exécution		Prévisions en N+1 et suivantes
Opération	Nature	Financement de l'opération	Encaissements < 2021	Encaissements réalisés 2021	Reste à encaisser en N+1 et suivantes (14) = (11)-(12)-(13)
		-11	-12	-13	
Année de démarrage des contrats : 2013	Financement de l'Etat	217 705	217 705		0
	Autres financements				0
	Autres financements	9 000	9 000		0
Année de démarrage des contrats : 2014	Financement de l'Etat	75 000	75 000		0
	Autres financements	24 752	24 752		0
	Autres financements	63 118			0
Année de démarrage des contrats : 2016	Financement de l'Etat	105 000	89 250	0	15 750
	Autres financements	406 738	406 738	0	0
	Autres financements	0	0	0	0
Année de démarrage des contrats : 2017	Financement de l'Etat	75 000	48 750	15 000	11 250
	Autres financements	608 182	501 386	34 312	72 484
	Autres financements	22 338	13 748	7 007	1 583
Année de démarrage des contrats : 2018	Financement de l'Etat	117 537	109 500	8 037	0
	Autres financements	2 127 596	1 105 172	561 577	460 848
	Autres financements	87 925	60 500	7 000	20 425
Année de démarrage des contrats : 2019	Financement de l'Etat	75 000	18 750	15 000	41 250
	Autres financements	997 049	442 598	109 794	444 657
	Autres financements	419 334	152 084	101 620	165 630
Année de démarrage des contrats : 2020	Financement de l'Etat	11 250	11 250		0
	Autres financements	789 605	184 698	184 340	420 568
	Autres financements	426 000	13 000	259 544	153 456
Année de démarrage des contrats : 2021	Financement de l'Etat	1 500 000		300 000	1 200 000
	Autres financements	1 957 235		704 173	1 253 062
	Autres financements	360 466		151 230	209 236
	Total Contrats de recherche	10 475 830	3 546 998	2 458 632	4 470 199
Région	Financement de l'Etat				0
	Autres financements	529 500		105 974	423 526
	Autres financements				0
ERASMUS	Financement de l'Etat				0
	Autres financements	3 509 868	1 437 633	1 306 897	765 338
	Autres financements				0
AUTRES	Financement de l'Etat	138 955	99 500		39 455
	Autres financements	454 662	342 000	40 165	72 497
	Autres financements				0
CVEC	Financement de l'Etat				0
	Autres financements	527 654	457 169	70 485	0
	Autres financements				0
	Total Contrats d'enseignement	5 160 639	2 336 302	1 523 521	1 300 816
Espace Rue	Financement de l'Etat*	200 000		200 000,00	0
	Autres financements				0
E-Factory	Financement de l'Etat*				0
	Autres financements	1 500 000	340 041,51	600 000,00	559 958
Couverture des Amphis	Financement de l'Etat*	650 000		650 000,00	0
	Autres financements				0
CMSI	Financement de l'Etat*	200 000		100 000,00	100 000
	Autres financements				0
Plan de relance CVC et LED	Financement de l'Etat*	4 075 522		815 104,00	3 260 418
	Autres financements				0
MILC + 1% artistique	Financement de l'Etat*				0
	Autres financements	636 086	444 086,19		192 000
Rénovation Palais et Chevreul	Financement de l'Etat*	300 000		300 000,00	0
	Autres financements				0
Agenda d'accessibilité	Financement de l'Etat	550 000	525 000,00	25 000,00	0
	Autres financements				0
Plan de relance GTC	Financement de l'Etat*	570 000		400 000,00	170 000
	Autres financements				0
	Total Programme pluriannuels d'inv	8 681 608	1 309 128	3 090 104	4 282 376
	Ss total Financement	8 860 969	1 194 705	2 828 141	4 838 123
	Ss total Autres	14 068 927	5 686 273	3 717 716	4 664 938
	Ss total Autres	1 388 181	311 450	526 400	550 331
	TOTAL	24 318 077	7 192 428	7 072 257	10 053 392

TABLEAU 10
Synthèse budgétaire et comptable Compte financier 2021

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT					
		Compte financier 2020	BR3 2021 (CA du 14/12/2021)	Montants exécutés 2021	
Niveaux initiaux	1	Niveau initial de restes à payer	4 508 770	4 739 309	4 739 309
	2	Niveau initial du fonds de roulement	20 394 930	23 401 607	23 401 607
	3	Niveau initial du besoin en fonds de roulement	-1 539 161	179 364	179 364
	4	Niveau initial de la trésorerie	21 934 091	23 222 243	23 222 243
	4.a	dont niveau initial de la trésorerie fléchée		-25 966	-55 345
	4.b	dont niveau initial de la trésorerie non fléchée		23 248 209	23 277 588
Flux de l'année	5	Autorisations d'engagement	112 029 919	125 429 512	119 794 955
	6	Résultat patrimonial	6 494 258	5 984 704	12 277 208
	7	Capacité d'autofinancement (CAF)	7 943 234	7 584 704	14 139 698
	8	Variation du fonds de roulement	3 006 676	1 225 137	10 020 765
	9	Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact budgétaire			
	10	Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF	SENS		
		Variation des stocks	+ / -		
		Charges sur créances irrécouvrables	-		
		Produits divers de gestion courante	+		
	11	Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur de trésorerie	SENS		
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -		
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -		
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -		
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -		
	12	Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11	1 104 096	-88 892	10 761 128
	13	Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires	184 144	1 116 373	-2 873 726
14	Variation de la trésorerie = 12 - 13	1 288 152	1 027 482	13 634 854	
	14.a	dont variation de la trésorerie fléchée	-307 183	767 516	1 287 130
	14.b	dont variation de la trésorerie non fléchée	1 595 335	259 966	12 347 724
15	Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13	1 718 525	197 656	-3 614 089	
16	Variation des restes à payer	230 539	1 803 583	3 255 585	
Niveaux finaux	17	Niveau final de restes à payer	4 739 309	6 542 892	7 994 893
	18	Niveau final du fonds de roulement	23 401 607	24 626 744	33 422 372
	19	Niveau final du besoin en fonds de roulement	179 364	377 020	-3 434 724
	20	Niveau final de la trésorerie	23 222 243	24 249 724	36 857 096
		20.a	dont niveau final de la trésorerie fléchée		741 550
	20.b	dont niveau final de la trésorerie non fléchée		23 508 174	35 625 311

Comptabilité budgétaire
Comptabilité générale

TABLEAU 11 - EPSCP
TABLEAU RETRAÇANT LES MOYENS DES UNITÉS MIXTES DE RECHERCHE

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		<i>Exercice : 2021</i>								
			Budget AE	Conso. AE	Taux d'exécution AE	AE non consommée	Budget CP	Conso. CP	Taux d'exécution CP	CP non consommé
913	913X328	UMR 5037 IHRIM	21 561,00	21 293,47	98,76%	267,53	21 561,00	19 296,76	89,50%	2 264,24
913	913X327	UMR 5648 CIHAM	32 569,00	28 961,55	88,92%	3 607,45	32 907,00	25 589,61	77,76%	7 317,39
913	913X326	UMR 5189 HISOMA	84 134,00	79 429,33	94,41%	4 704,67	91 300,00	78 379,53	85,85%	12 920,47
913	913X324	UMR 5190 LAHRA	70 525,00	50 570,39	71,71%	19 954,61	78 637,00	44 878,48	57,07%	33 758,52
902	902213	UMR 5205 LIRIS	113 925,00	37 244,47	32,69%	76 680,53	120 142,00	43 461,82	36,18%	76 680,18
913	913X320	UMR 5600 EVS	277 096,00	227 156,93	81,98%	49 939,07	286 419,00	234 486,07	81,87%	51 932,93



UNIVERSITE JEAN MOULIN LYON III

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021.

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DE L'UNIVERSITE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	3
1.1. PRESENTATION DE L'UNIVERSITE	3
1.2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	3
1.2.1. Impacts de la crise sanitaire COVID-19.....	3
1.2.2. Prise de participation de l'Université dans la SCIC en création « Orchestre de chambre de LYON ».....	4
1.2.3. Suivi de l'opération de la MILC (Maison internationale des Langues et des Cultures).....	4
1.2.4. Remboursement par l'Etat de la créance liée à la mise en œuvre de la loi TEPA.....	5
1.2.5. Convention Horizon 2020 MERGING.....	6
2. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION.....	7
2.1. PRINCIPES COMPTABLES	7
2.2. CHANGEMENT DE METHODES.....	7
2.3. CORRECTION D'ERREURS.....	7
2.4. COMPTABILITE DES STOCKS ET DES VALEURS INACTIVES	7
2.5. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8
2.6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	8
2.7. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	9
2.8. CREANCES	10
2.9. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT.....	10
2.10. FONDS PROPRES.....	10
2.11. PROVISIONS	10
2.12. CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR	11
2.13. RECETTES ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	12
3. NOTES SUR LE BILAN.....	13
3.1. TABLEAU DE MOUVEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	13
3.2. TABLEAU DE MOUVEMENT DES AMORTISSEMENTS	14
3.3. ECHEANCE DES CREANCES.....	14
3.4. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	15
3.5. FONDS PROPRES.....	15
3.6. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES.....	16
3.7. ECHEANCE DES DETTES.....	16
3.8. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE.....	16
3.9. CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR	17
4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	18
4.1 VENTILATION DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT.....	18
4.2 COMPTABILISATION DES DROITS DIFFERENCIES.	19
5. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	20
6. AUTRES INFORMATIONS	21
6.1. ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	21
6.2. EFFECTIFS.....	21
6.3. ENGAGEMENTS FINANCIERS.....	21
6.3.1. Autres engagements financiers	21
6.4. ENTREPRISES LIEES.....	22
6.5. AUTRES INFORMATIONS.....	22
6.6. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS.....	23

1. PRESENTATION DE L'UNIVERSITE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1. Présentation de l'Université

L'Université Jean Moulin – Lyon 3 compte un peu plus de 27 000 étudiants et propose un large choix de formations en droit, science politique, philosophie, économie, gestion, langues, lettres, histoire, géographie, information et communication dispensées au sein de six facultés et instituts.

Pour mémoire, dans le cadre de la loi LRU du 10 août 2007, l'université Jean Moulin – Lyon 3 est entrée dans le processus de certification de ses comptes pour la première fois en 2010.

1.2. Faits caractéristiques de l'exercice

1.2.1. Impacts de la crise sanitaire COVID-19.

La crise sanitaire liée à l'épidémie de la COVID-19 a eu de nombreuses conséquences sur l'établissement public se reflétant encore cette année dans la comptabilité. A ce titre, et sans exhaustivité, nous citerons :

- *Effets de la crise sanitaire sur certains postes de dépenses et de recettes.*

Impact sur le résultat

Débit	Poste comptable	2019	2020	2021	Poste comptable	Crédit
Dépenses	Voyages et déplacements	689	149	238		
Dépenses	Missions personnels	756	277	220		
Dépenses	Frais réceptions	593	172	228		
Dépenses	Autres charges	3 024	2 220	2 402*		
		30	14	6	Colloques	Recettes
		713	277	534	Locations diverses	Recettes

*Dont -valeurs exprimées en K€.
49 K€ au titre de l'aide numérique aux étudiants(financement Métropole)
34k€ au titre de l'aide ordinateur aux étudiants(financement Lyon 3)
24 K€ au titre de l'aide transport aux étudiants(financement Lyon 3).

1.2.2. Prise de participation de l'Université dans la SCIC en création « Orchestre de chambre de LYON ».

L'Université Jean Moulin Lyon 3 a pris une participation au titre de l'exercice 2020 au sein de la SCIC Orchestre de chambre de LYON (société coopérative d'intérêt collectif), en cours de création, d'un montant de 25 K€ soit 50% du montant total du capital. Cette prise de participation a été autorisée par la délibération D2020-09-03-Ins.

Par délibération 2021-12-09-fin, le Conseil d'administration de l'Université a entériné le reversement des fonds effectué par la CARPA, compte séquestre, la SCIC Orchestre de chambre de LYON n'étant, au final pas créée.

Impact sur l'actif immobilisé

Compte	Montant (€)
26180000	-25 000

1.2.3. Suivi de l'opération de la MILC (Maison internationale des Langues et des Cultures).

Dans le cadre du suivi des opérations de la MILC, il a été constaté en 2021 :

- Le remboursement d'une partie du crédit de TVA se rapportant aux opérations relatives à la construction de la MILC à hauteur de 500 K€.

Impact sur la trésorerie et le montant des créances de l'Etablissement.

Remboursement de TVA (K€)	500
Crédit de TVA au 31/12/2021(K€)	221

- La valorisation du terrain mis à disposition par l'Etat dans le cadre de cette opération dans les comptes de l'établissement.

Impact sur l'actif immobilisé.

Evaluation des domaines (€)	60 700
Part Lyon 3(50%) porté à l'actif(€)*	30 350

**Le bâtiment MILC étant affecté à parts égales à l'Université Lyon 3 et à l'Université Lyon 2, la valeur évaluée par le service des Domaines a fait l'objet d'une valorisation pour moitié dans les comptes de l'établissement.*

1.2.4. Remboursement par l'Etat de la créance liée à la mise en œuvre de la loi TEPA.

A la suite d'un premier versement partiel en 2019, l'Etat a procédé sur 2021 au remboursement du solde de la créance de l'Université liée à la mise en œuvre de la loi TEPA soit 287 K€.

Impact sur la trésorerie et le montant des créances de l'Etablissement.

Créance TEPA en K€	332
Versement 2019	45
Versement 2021	287
Solde	0

1.2.5. Convention Horizon 2020 MERGING.

Dans le cadre d'un appel à projet, l'Université Jean MOULIN LYON 3 a été désigné coordonnateur du projet MERGING.

L'Université est donc destinataire de fonds européens, à charge pour l'établissement d'en assurer la distribution aux différents partenaires au fil de l'exécution des livrables.

Le projet MERGING, dont le thème est l'accueil des réfugiés en Europe depuis 2015, prévoit trois phases :

- Benchmark sur les dispositifs d'accueil en Europe.
- Tester la possibilité de répliquer certains projets.
- Recommandations aux décideurs pour des solutions clés en mains.

L'opération est suivie par l'Université dans le cadre d'une opération pour compte de tiers, pour la partie afférente aux financements à redistribuer aux différents partenaires.

Impact sur la trésorerie

PROJET MERGING (en K€)*	Montant
ENCAISSEMENT AU 31/12/21	1 849
DECAISSEMENT AU 31/12/21	1 233
SOLDE AU 31/12/21	616

* la partie suivie en opération pour compte de tiers concerne les financements reçus et les décaissements réalisés par l'établissement au bénéfice des partenaires.

2. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

2.1. Principes comptables

Les comptes annuels ont été préparés conformément aux dispositions du recueil des normes comptables des établissements publics, du plan de comptes commun et de l'instruction commune ainsi qu'aux principes comptables généralement admis en France tels que :

- La prudence,
- La continuité de l'exploitation,
- La permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- L'indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.2. Changement de méthodes

Néant.

2.3. Correction d'erreurs

Néant.

2.4. Comptabilité des stocks et des valeurs inactives

Par délibération 2021-12-13-ins portant amendement de la délibération 2019-03-05-ins, il a été instauré la possibilité d'accorder, sur décision de la commission sociale de l'établissement, des aides financières d'urgence à des agents en difficultés financières, cette aide pouvant prendre la forme de chèques hygiènes.

Ces valeurs inactives font donc l'objet d'un suivi en comptabilité des valeurs inactives en 2021.

Comptes de suivi *	Tickets hygiènes
863-Prise en charge chez le Comptable	1250
861-Valeurs remises	-1250
Solde chez le comptable au 31/12/2021	0

**valeurs exprimées en €.*

2.5. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'achat, hors frais accessoires et frais financiers.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée soit entre 3 et 5 ans.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

2.6. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et de mise en service).

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés sur la durée estimée d'utilisation des biens, selon le mode linéaire correspondant à l'amortissement économique des biens et en application de la délibération du Conseil d'Administration du 26 mai 2009 actuellement en vigueur.

Les durées d'utilisation des biens définies pour chaque catégorie d'immobilisation, les plus généralement retenues peuvent être résumées comme suit :

TYPE D'IMMOBILISATION	DUREE(ANS)
Constructions traditionnelles	50
Constructions modernes ou non traditionnelles	30
Agencements et aménagements	15 à 20
Installations techniques – réseaux :	
Réseaux courant fort	20
Réseaux courant faible	15
Réseaux techniques autres	30 à 50
Voirie	30
Outillage	10
Matériel d'enseignement	10
Installations générales, agencements, aménagements divers	20
Matériel de transport	5
Matériel de bureau	5
Mobilier de bureau	10
Matériel informatique/matériel audiovisuel	3 à 5

A la clôture des comptes annuels, lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable (résultant de l'application du plan d'amortissement à la valeur d'entrée), un amortissement exceptionnel ou une dépréciation des actifs immobilisés est comptabilisé.

Conformément à la possibilité ouverte par l'instruction BOFIP-GCP-14-0008 du 24 avril 2014, l'établissement n'a pas eu recours à la méthode de comptabilisation par composants pour l'intégration du patrimoine mis à disposition par l'Etat mais a valorisé le bâti, le non-bâti et le terrain encombré pour chaque bâtiment.

2.7. Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation est constituée, le cas échéant, pour ramener leur valeur au plus bas du coût d'acquisition et de la valeur d'usage, apprécié sur la base du potentiel économique de la filiale.

Les autres immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable.

2.8. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles sont dépréciées en fonction des risques de non recouvrement, appréciés au cas par cas et selon les principes fixés par la délibération 2015-11-08-fin du 24 novembre 2015 amendée par la délibération 2020-03-06 fin du 10 mars 2020.

2.9. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont comptabilisées à réception de leur avis d'attribution dans des postes distincts des fonds propres en fonction :

- De la source des financements externes de l'actif, afin de distinguer les financements en provenance de l'État et ceux reçus de tiers autres que l'État;
- De leur rattachement ou non à un actif déterminé.

Pour les subventions rattachées à un actif, la reprise du financement en compte de résultat est effectuée sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de l'actif financé. Par respect du principe général de symétrie et conformément à l'instruction DGFIP sur le financement de l'actif, la comptabilisation de la reprise en résultat des financements s'effectue en résultat d'exploitation depuis l'exercice 2013.

2.10. Fonds propres

Les fonds propres de l'établissement sont constitués par les dotations et affectations de l'Etat ainsi que les dons et legs en capital. Le traitement dit « de la neutralisation » concernant les dotations aux amortissements des actifs reçus en dotation par l'Etat n'impacte pas le résultat mais les fonds propres de l'établissement.

2.11. Provisions

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels l'Université est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par le service des affaires juridiques, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

Une provision est comptabilisée pour les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise dès lors que cumulativement :

- L'établissement a une obligation à l'égard d'un tiers,

- Il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice du tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci ;
- L'estimation de l'obligation est suffisamment fiable.

2.12. Charges à payer et produits à recevoir

Les charges à payer correspondent principalement :

- Aux dépenses de fonctionnement et d'investissement réalisées en 2021 dont la facture n'a pas été reçue à la clôture,
- Aux charges de personnel à payer en 2022 au titre des droits et rémunérations acquis en 2021,
- Aux heures complémentaires à payer,
- A la provision pour CET (Compte Epargne Temps) pour sa partie monétisable, évaluée à la clôture des comptes,
- A la provision pour congés non pris pour les personnels titulaires et non titulaires non enseignants.
- A l'allocation forfaitaire de télétravail instaurée par le décret 2021-1123 du 26 août 2021, pour la partie se rapportant aux jours de télétravail décomptés en 2021 et mise en paiement pour la première fois en 2022.

Les enseignants chercheurs perçoivent une rémunération forfaitaire. Leurs droits à congés ne font en général pas l'objet d'un suivi dédié compte tenu du statut de ces personnels. S'agissant d'un cas exceptionnel où aucune évaluation fiable du montant de l'obligation au titre des droits à congés des enseignants chercheurs ne peut être réalisée, aucun passif n'a été comptabilisé à ce stade dans les comptes de l'établissement.

Les produits à recevoir correspondent principalement :

- Aux encaissements restant à recevoir dans le cadre des conventions ;
- Aux produits de formation continue pour la part relative à l'exercice en cours.

2.13. Recettes et subventions d'exploitation

Les recettes sont généralement constatées :

- Lors de la signature de la convention pour la formation continue au prorata de l'année,
- A l'avancement de la formation pour l'apprentissage,
- A la mise à disposition de personnel,
- A la réalisation de la prestation pour les autres prestations.

Les subventions d'exploitation sont principalement constituées des subventions de l'Etat, des collectivités publiques et des organismes internationaux qui sont comptabilisées :

- A la clôture de l'exercice, à hauteur des dépenses engagées dans le cadre des subventions soumises à conditions suspensives,
- A réception de l'avis d'attribution de subvention dans les autres cas.

3. NOTES SUR LE BILAN

3.1. Tableau de mouvement des immobilisations incorporelles et corporelles

En K€ *	31/12/20	+	-	31/12/21
Immobilisations incorporelles	1 897	245	0	2 142
Immobilisations incorporelles	1 847	245	0	2 092
Immobilisations en cours	50	0	0	50
Immobilisations corporelles	129 267	6 359	328	135 297
Terrains	19 637	30	0	19 667
Constructions	83 167	1 929	0	85 096
Autres immobilisations corporelles	21 398	1 846	267	22 976
Immobilisations en cours	5 066	2 554	62	7 558
TOTAL	131 163	6 604	328	137 439

**Ce tableau ne fait pas apparaître les comptes techniques.*

3.2. Tableau de mouvement des amortissements

En K€	31/12/2020	Dotations	Reprises	31/12/2021
Amo. des immobilisations incorporelles	1 705	131	0	1 836
Amo. des immobilisations corporelles	27 376	3 515	265	30 626
Terrain	27	7	0	34
Constructions	10 117	2 057		12 174
Autres immobilisations corporelles	17 232	1 451	265	18 418
Total	29 081	3 646	265	32 462

3.3. Echéance des créances

L'ensemble des créances de l'université est à moins d'un an.

En K€	31/12/2020	31/12/2021
Clients	4 776	4 647
Clients douteux	128	169
Factures à établir	6 870	8 473
Provision clients douteux	-63	-89
Créances sur les clients et comptes rattachés	11 711	13 200
Créances / subventions d'investissement	66	166
Créances / subventions de fonctionnement	819	315
Créances fiscales*	770	221
Autres créances**	287	0
Subventions à recevoir***	0	505
Créances sur des entités publiques	1 942	1 207
Créances sur les autres débiteurs	66	79
Avances et acomptes versés	0	0
Total	13 719	14 486

*Ce montant tient compte de l'encaissement sur 2021 du remboursement de crédit de TVA demandé pour 500 K€ dans le cadre de l'opération MILC.

**Ce montant tient compte du remboursement intégral du solde de la créance TEPA par le MESRI sur l'exercice 2021 pour 287 K€.

***Suite à demande des commissaires aux comptes, reclassement des produits à recevoir ERASMUS du compte Factures à établir au compte Subventions à recevoir.

3.4. Charges constatées d'avance

La technique comptable des charges constatées d'avance permet de neutraliser l'impact sur le résultat de la part de dépenses payées au titre de l'exercice courant et se rapportant à un exercice postérieur.

Les charges constatées d'avance s'élèvent ainsi à 244 k€ au titre de l'exercice 2021.

En K€	31/12/2021	31/12/2020
CCA	244	229

Il est à noter parmi ces écritures de rattachement un étalement de charge concernant la souscription d'une assurance dommage ouvrage par l'Université.

Cette charge payée en intégralité en 2019 peut faire l'objet d'un étalement sur dix années soit la durée de la garantie du contrat.

3.5. Fonds propres

En K€	
Fonds propres au 31/12/20	131 000
Financement externe de l'actif	2 133
Reprise subventions	-1 941
Autres	-
Résultat de l'exercice	12 277
Fonds propres au 31/12/21	143 469

3.6. Provisions pour risques et charges

En K€	Au 01/01/2021	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2021
Provisions pour risques	54	27	36	45
Provisions pour charges	719	139	-	859
Total	773	166	36	904

La provision pour risques évaluée en lien avec le service juridique de l'Université couvre les litiges en cours à la clôture de l'exercice 2021 pour un total de 45 K€.

La provision pour charges correspond aux comptes épargne temps constitutifs de droits à congés au 31 décembre 2021.

3.7. Echéance des dettes

L'ensemble des dettes de l'Université est à échéance à moins d'un an.

3.8. Produits constatés d'avance

La technique comptable des produits constatés d'avance permet de neutraliser l'impact sur le résultat de la part de recettes encaissées au titre de l'exercice courant et se rapportant à un exercice postérieur.

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 569 K€ au 31 décembre 2021.

En K€	31/12/2020	31/12/2021
PCA	502	569

Le rattachement le plus significatif pour cette année concernant la convention Centre d'excellence Défense DGRIS (229 K€).

3.9. Charges à payer et produits à recevoir

En K€	31/12/2020	31/12/2021
Factures non parvenues fonctionnement	1 245	1 198
Factures non parvenues investissement	433	582
Charges à payer liées au personnel	6 146	6 084
Ressources affectées	0	0
Total Charges à payer	7 824	7 864
Produits à recevoir (#418)	6 870	8 473*
Subventions à recevoir (#448)	0	505
Total Produits à recevoir	6 870	8 978

**Détail de l'augmentation des PAR en K€*

DETAIL DES PRINCIPALES EVOLUTIONS DES PRODUITS A RECEVOIR	2020	2021	VARIATION
Forma sup	2 582	3110	+528
Formation Continue- IAE-	2 144	2 379	+235
Formation Continue- DROIT-	122	442	+320
Formation Contnue-FC3-	191	497	+ 306
Conventions suivies en EOTP	716	1 442	+ 727
Formation Continue-IUT-	508	558	+50

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 Ventilation des produits de fonctionnement

Nature en K€	31/12/2021	31/12/2020
Droits de scolarité (*)	6 682	6 524
Formation continue	8 714	6 333
Validation des acquis de l'expérience	65	75
Formation en apprentissage	7 088	6 005
Mise à disposition locations diverses	533	277
Mise à disposition de personnel	399	277
Prestations de recherche	104	59
Autres prestations de services	1 193	994
Reprises amortissements et provisions	1 992	1 965
Subventions de fonctionnement	101 022	94 905
Contribution vie étudiante et campus	1 418	1 414
Autres recettes	301	282
Total des produits de fonctionnement	129 512	119 112

* Les droits de scolarité tiennent ici compte de l'écriture relative aux droits différenciés pour la partie recette présentée en point 1.2.2.

Les subventions d'exploitation se répartissent comme suit :

Nature en K€	31/12/2021	31/12/2020
Subventions de fonctionnement Etat (SCSP)	96 615	91 862
Région	570	416
Union Européenne et organismes internationaux	206	167
Taxe d'apprentissage	811	824
Autres Ministères	172	34
Autres subventions	2 419	1 477
Dons et legs	229	125
Total	101 022	94 905

4.2 Comptabilisation des droits différenciés.

Par délibération 2020-12-25-sco, l'Université JEAN MOULIN LYON 3 a acté les modalités de mise en place des droits différenciés acquittés par certains étudiants étrangers hors Union Européenne pour l'année universitaire 2021/2022.

Conformément à l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscriptions dans les établissements d'enseignement supérieur, portant subdivision du compte 70621(droits de scolarités applicables aux diplômes nationaux), les droits nationaux ont fait l'objet d'une comptabilisation différenciée en fonction de l'origine de l'étudiant.

Le compte 706213 enregistre à ce titre les droits d'inscription pour les étudiants étrangers hors Union Européenne.

Comptabilisation différenciée selon l'origine de l'étudiant

Libellé	Montant en K€
Droits de scolarité diplômes nationaux -nationaux ou assimilés-	2 825
Droits de scolarité diplômes nationaux -étudiants hors UE ou assimilés-	2 859
TOTAL	5 684
Neutralisation des droits différenciés exonérés	-2 562
TOTAL RECTIFIE	3 122

En application de la note conjointe DAF-DGESIP du 26 juin 2019, stratégie « Bienvenue en France » et en application du principe comptable de non-contraction des recettes et des dépenses, les droits d'inscription pour les étudiants relevant des droits différenciés sont comptabilisés en recettes pour l'intégralité des droits dus avant exonération au compte 706213.

L'exonération est comptabilisée au compte 657811 venant ainsi neutraliser à hauteur du montant exonéré la recette constatée.

Impact sur la présentation des comptes.

Niveau	Droits nationaux	Droits différenciés	Gap	Nombre étudiants	Droits différenciés cumul
Licence (€)	170	2770	2600	588	1 528 800
Master (€)	243	3770	3527	293	1 033 411
Doctorat (€)	380	*	*	*	*
Total (€)					2 562 211

**Les doctorants ne sont pas soumis aux droits différenciés.*

5. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE - en K€	31/12/2021	31/12/2020
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE		
Résultat de l'exercice	12 277	6 494
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie : <i>Amortissements et provisions, hors provision sur actif circulant</i>	1 862	1 453
<i>Plus values de cession</i>	-	-
Variation du Besoin en fonds de roulement lié à l'activité	3 364	- 1 575
TOTAL DES FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE (I)	17 504	6 372
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Encaissements	-	-
Cessions d'immobilisations	-	-
Cessions d'immobilisations financières	-	-
Autres opérations	-	-
Decaissements	- 6 226	- 5 552
Acquisitions d'immobilisations	- 6 251	- 5 527
Acquisitions d'immobilisations financières	25	25
Autres opérations	-	-
TOTAL DES FLUX DE TRESO. LIES AUX OP. D'INVESTISSEMENT (II)	- 6 226	- 5 552
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Encaissements	2 133	612
Financement externe de l'actif	2 133	612
Emissions d'emprunts	-	-
Autres opérations	-	-
Decaissements	-	-
Remboursement d'emprunts	-	-
TOTAL DES FLUX DE TRESO. LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (III)	2 133	612
FLUX DE TRESO. LIES AUX OP. GEREES POUR LE COMPTE D'ORG. TIERS	224	- 144
TOTAL (IV)	224	- 144
VARIATION DE TRESORERIE (I + II + III + IV)	13 635	1 289
TRESORERIE A L'OUVERTURE	23 222	21 934
TRESORERIE A LA CLOTURE	36 857	23 222

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. Événements postérieurs à la clôture

Aucun évènement postérieur à la clôture n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement des comptes annuels.

6.2. Effectifs

	Effectif 2021 Moyenne mensualisée au 31/12/2021	Effectif 2020 Moyenne mensualisée au 31/12/2020
Enseignants titulaires	475,5	470,4
Enseignants contractuels - CDI	4	3,2
Enseignants contractuels - CDD	204,3	204,3
BIATS Titulaires	408	416,2
BIATS CDI	41,5	35,8
BIATS CDD	113,3	107,9

6.3. Engagements financiers

6.3.1. Autres engagements financiers

Engagements donnés :

Néant

Engagements reçus :

Néant.

6.4. Entreprises liées

Les principaux postes du bilan/compte de résultat représentatifs de transactions avec les entreprises liées sont les suivants et concernent la filiale LYON 3 VALORISATION :

(En K€)	31/12/2020	31/12/2021
Participations	108	108
Compte courant débiteur	0	0
Produits d'exploitation	17	9
Charges d'exploitation	185	0

6.5. Autres informations

Le conseil d'administration de l'Université Jean Moulin Lyon 3 a décidé par délibération du 5 juillet 2016 que la filiale LV3 ne représentait qu'un intérêt négligeable par rapport à l'objectif d'image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat d'ensemble et en conséquence de ne pas établir de comptes consolidés avec sa filiale en raison de son faible chiffre d'affaires.

Cette exemption est prévue au paragraphe 2.4 de la norme sur les comptes consolidés du Recueil des normes comptables pour les établissements publics.

6.6. Tableau des filiales et participations

Filiales et participations - Informations financières (en euros)	LV3 S.A.S.*
Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société	
Capital	50 k€
Capitaux propres autres que le capital	0%
Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	100%
Valeur comptable des titres détenus brute	108 k€
Valeur comptable des titres détenus nette	18 k€
Montant des cautions et avals donnés par la société	-
Chiffre d'affaires donné hors taxes	223 k€
Résultats (bénéfice ou perte) de l'exercice	71 K€ (perte)
Dividendes encaissés par l'université	0 k€

* Données au 31 décembre 2020.

Suite à l'abandon du projet de la SCIC « Orchestre de Chambre de Lyon » et au reversement en 2021 de la participation mobilisée en 2020, il n'y a plus lieu de faire figurer la SCIC « Orchestre de Chambre de Lyon » dans le tableau 6.6.

Université LYON 3
 Année 2021
 Période 01 à 15

CADRE 6 : Balance Générale des comptes de valeurs inactives

Date 01.03.2022
 Heure 12:00:29
 Page 2

COMPTES		DEBITS			CREDITS			SOLDES	
Numéro	Libellé	Bilan d'entrée	Opérations de l'exercice	Total	Bilan d'entrée	Opérations de l'exercice	Total	Montant débit	Montant Crédit
86100000	Comptes de position : titres & val en portefeuille	0,00	2 650,00	2 650,00	0,00	-1 400,00	-1 400,00	1 250,00	0,00
86200000	Cptes de posit-titre & valeur chez correspondant	0,00	1 200,00	1 200,00	0,00	-1 200,00	-1 200,00	0,00	0,00
86300000	Comptes de prise en charge	0,00	700,00	700,00	0,00	-1 950,00	-1 950,00	0,00	-1 250,00
	Total classe 8	0,00	4 550,00	4 550,00	0,00	-4 550,00	-4 550,00	1 250,00	-1 250,00

(En Euros)

BILAN ACTIF	MONTANT BRUT	AMORTISSEMENT OU DEPRECIATION	31/12/2021	31/12/2020
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	2 269 451	1 836 074	433 377	427 674
Frais de recherche et de développement				
Logiciels	1 933 845	1 613 614	320 231	299 170
Autres immobilisations incorporelles	285 738	222 460	63 278	78 635
Immobilisations incorporelles en cours	49 868	-	49 868	49 868
Immobilisations corporelles	141 072 582	30 625 740	110 446 842	107 849 445
Terrains	19 667 350	33 500	19 633 850	19 610 200
Constructions	85 710 706	12 173 912	73 536 794	73 675 480
Installations techniques, matériel et outillage	2 388 735	1 882 855	505 880	511 763
Autres immobilisations corporelles	21 544 140	16 535 474	5 008 666	4 936 344
Immobilisations corporelles en cours	11 761 652	-	11 761 652	6 115 659
Avances et acomptes			-	3 000 000
Immobilisations financières	174 116	90 000	84 116	108 916
Participations	108 131	90 000	18 131	43 131
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	4 684		4 684	4 484
Autres immobilisations financières	61 301	-	61 301	61 301
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	143 516 149	32 551 814	110 964 335	108 386 036
ACTIF CIRCULANT				
Stocks	-	-	-	-
Créances	14 648 113	88 753	14 559 360	13 852 790
Créances sur des entités publiques	1 206 360	-	1 206 360	1 942 578
Créances sur les clients et comptes rattachés	13 289 187	88 753	13 200 433	11 711 518
Avances et acomptes versés par l'Université		-	-	23 467
Créances sur les autres débiteurs	152 567	-	152 567	175 228
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers (dispositifs d'intervention)	-	-	-	-
Charges constatées d'avance	243 898	-	243 898	228 511
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	14 892 011	88 753	14 803 258	14 081 301
TRESORERIE				
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Disponibilités	36 857 097	-	36 857 097	23 222 243
TOTAL TRESORERIE	36 857 097	-	36 857 097	23 222 243
Comptes de régularisation				
Ecart de conversion - Actif		-	-	6
TOTAL GENERAL - ACTIF	195 265 257	32 640 568	162 624 690	145 689 585

BILAN PASSIF	31/12/2021	31/12/2020
FONDS PROPRES		
Financements reçus	82 908 579	82 716 632
Biens mis à disposition par l'Etat	76 345 691	78 150 542
Financements de l'actif par l'Etat	1 439 053	119 977
Financements de l'actif par des tiers autres que l'Etat	5 123 836	4 446 113
Réserves	48 282 878	41 788 620
Report à nouveau	-	-
Résultat de l'exercice	12 277 208	6 494 258
TOTAL FONDS PROPRES	143 468 665	130 999 510
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	44 900	54 200
Provisions pour charges	858 695	719 485
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	903 595	773 685
DETTES FINANCIERES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-
Dépôts et cautionnement	14 447	14 447
TOTAL DETTES FINANCIERES	14 447	14 447
DETTES NON FINANCIERES		
Avances et acomptes reçus	5 436 910	3 512 312
Dettes	11 870 832	9 751 032
Fournisseurs et comptes rattachés	1 240 306	1 297 386
Dettes fiscales et sociales	6 083 729	6 146 275
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	682 071	508 432
Autres dettes	3 864 725	1 798 939
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers (dispositifs d'intervention)	360 825	136 825
Produits constatés d'avance	569 416	501 774
TOTAL DETTES NON FINANCIERES	18 237 983	13 901 943
TRESORERIE		
Autres éléments de trésorerie passive	-	-
TOTAL TRESORERIE	-	-
Comptes de régularisation	-	-
Ecart de conversion - Passif	-	-
TOTAL GENERAL - PASSIF	162 624 690	145 689 585

(En Euros)

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2021	31/12/2020
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
Subventions et produits assimilés	102 440 003	96 320 336
Subventions pour charges de service public	96 614 798	91 729 804
Subventions de fonctionnement	3 367 350	2 227 082
Dons et legs	228 840	124 588
Produits de la fiscalité affectée	2 229 015	2 238 862
Produits directs d'activité	25 079 187	20 825 191
Prestations de service	23 793 475	19 926 227
Produit des activités annexes	985 515	617 870
Autres produits d'exploitation	300 196	281 094
Autres produits	1 992 408	1 965 313
Reprises sur amortissements et provisions	51 708	29 380
Reprises du financement rattaché à un actif	1 940 701	1 935 934
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)	129 511 599	119 110 841
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats non stockés de matières et fournitures	1 984 348	1 811 534
Services extérieurs	7 965 292	7 221 727
Impôts, taxes et versements assimilés	1 291 544	1 220 249
Charges de personnel	95 603 411	93 222 546
Salaires et traitements	58 268 623	56 452 129
Charges sociales	37 334 788	36 770 417
Autres charges	6 051 576	5 409 872
Dotations aux amortissements et provisions	3 854 899	3 414 290
Sur immobilisations	3 647 554	3 346 204
Sur actif circulant	41 435	10 299
Pour risques et charges	165 910	57 787
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	116 751 069	112 300 217
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre	483 657	317 169
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme	-	-
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)	483 657	317 169
RESULTAT NET DE L'ACTIVITE (IV)	(I - II - III)	6 493 454
PRODUITS FINANCIERS		
De participations	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	335	764
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
Différences positives de change	0	39
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	335	804
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et aux provisions	-	-
Intérêts et charges assimilées	-	-
Différences négatives de change	-	-
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)	-	-
RESULTAT FINANCIER (VII)	(V - VI)	804
IMPÔTS SUR LES SOCIETES	(VIII)	-
Total des produits (I + V)	129 511 933	119 111 644
Total des charges (II + III + VI + VIII)	117 234 726	112 617 386
RESULTAT	(IV + VII - VIII)	6 494 258



COMPTE FINANCIER 2021

Conseil d'administration du 15 mars 2022

Rapport de gestion de l'ordonnateur

PREAMBULE

Ce compte financier 2021 est le premier exercice clos d'une mandature débutée le 1^{er} janvier 2021 sous la présidence de M. Éric Carpano et de son équipe et qui s'est déroulée dans un contexte de crise sanitaire encore prégnante.

Malgré ce contexte, la gouvernance a très vite mis en œuvre les premières actions de son programme en travaillant notamment à **l'amélioration de la qualité de vie de la communauté universitaire.**

Les actions prioritairement soutenues ont notamment été les suivantes :

- soutien aux enseignants et enseignants-chercheurs par la prise en charge d'un équipement informatique adapté à leur activité,
- mise en œuvre d'un plan QVT visant à améliorer le bien-être de chacune et chacun dans son poste, de mesures visant à améliorer l'égalité femmes-hommes et l'inclusion,
- maintien d'une politique d'action sociale et solidaire en faveur des étudiants adaptée au contexte et aux besoins du moment ; dans ce cadre, ouverture d'une épicerie solidaire portée par une association étudiante (avec appui de l'université par la mise à disposition de locaux et divers moyens) en complément des dispositifs existants,
- effort particulier concernant la santé physique et mentale des étudiants avec volonté, à terme, de création d'un véritable service de santé universitaire mutualisant et rationalisant les moyens humains, mobiliers et immobiliers dans le cadre d'un projet de site (avec d'autres établissements de la COMUE) ;
- soutien à la précarité étudiante, avec la mise en place, dès 2021, de distributeurs gratuits de produits d'hygiène féminine pour lutter contre la précarité menstruelle, le prêt d'ordinateurs, des aides financières à l'acquisition de matériel informatique ou encore en appui aux frais de transport,
- développement du tutorat étudiant avec une double visée : appui aux étudiants avec les tuteurs pédagogiques et vie étudiante ; ressources financières pour les étudiants recrutés comme tuteurs
- maintien de l'offre culturelle et sportive, pérennisation des dispositifs actuels d'aide à la réussite notamment de l'Ecole de la réussite de la Faculté de droit initiée dans le cadre de « Cursus + »,

- développement et mise à disposition d'une application « scolarité » sur smartphone permettant d'améliorer l'information et le service rendu à l'étudiant et à l'enseignant.

D'autre part, l'analyse financière des comptes 2021 souligne **la forte capacité d'adaptation** de la communauté universitaire de notre établissement à ce contexte de crise sanitaire. Elle a, en effet, continué à exercer pleinement ses activités avec la volonté constante d'assurer ses enseignements et examens en présentiel ainsi que l'accompagnement nécessaire à des étudiants marqués par la crise ; elle s'est aussi engagée dans des réponses à des appels à projets avec des résultats positifs, elle a également développé des activités de formation par l'apprentissage avec un impact important sur le volume de notre chiffre d'affaires.

Il faut souligner que de nombreuses opérations de travaux ont été initiées en un temps record, contraints par l'échéancier de mise en œuvre des subventions obtenues dans le cadre du plan de relance.

La mobilisation de l'ensemble de nos compétences l'investissement de l'ensemble des personnels de l'établissement ont permis de générer sur l'exercice 2021 une **situation financière très favorable** mise en perspective par l'ensemble des données présentées ci-après qui montrent l'évolution fortement positive de nos grands agrégats.

1 – Autorisations budgétaires

1.1 Tableau des autorisations d'emplois – tableau 1 pour vote

1.1.1 Evolution de l'exécution de la masse salariale 2021

La consommation de la masse salariale 2021 est de 96 958 759€. L'évolution de la masse salariale par rapport à 2020 est de 2 534 422€.

Cette évolution s'est réalisée suite à une année 2020 très fortement perturbée dans son exécution par la crise sanitaire. Des dépenses structurelles n'avaient pas pu être exécutées à leur niveau habituel et ont engendré – par effet report - une augmentation de dépenses sur 2021. Des dépenses directement en relation avec la crise sanitaire, comme celles engagés pour le tutorat étudiant.

L'année 2021 a été également concernée par le lancement de la LPR dont certaines des mesures comme la revalorisation indemnitaire des enseignants chercheurs ont eu un impact important. Un autre élément a impacté les prévisions : il s'agit de la hausse du SMIC actée sur la fin de l'année. Cette année a également été une année prolifique dans le domaine de la recherche pour l'établissement avec une croissance des projets de recherche financés.

Nous avons déterminé un budget de 98 493 112€ qui a été exécuté à hauteur de 98.4%. Plusieurs facteurs de dépenses ont été inférieurs à la prévision dans un contexte de crise troublant la lecture des éléments de pilotage.

Le début de l'année universitaire a été marquée par des mesures nationales pour lutter contre la crise sanitaire qui ont impacté le bon déroulement de nos enseignements. Aussi, le suivi des heures de formation réalisées et notamment les heures complémentaires n'a pas été simple durant l'année pour nos composantes.

Le travail de prévision du coût des mesures LPR n'a pu être réalisé précisément du fait de la publication tardive d'arrêtés d'application.

Les activités sociales et festives de fin d'année n'ont pas pu être réalisées engendrant une sous-exécution budgétaire des dépenses hors-paie pour le Sacso.

EXECUTION FINALE DE LA MASSE SALARIALE 2021

Consommation Masse Salariale		BUDGET 2021	CONSOMMATION CP	ECART	% EXECUTION
Paie		98 024 112 €	96 770 437 €	-1 253 675 €	98,7%
Dont Heures Complémentaires		8 055 982 €	7 863 232 €	-192 750 €	97,6%
Dont dépenses EOTP		1 496 631 €	1 262 455 €	-234 176 €	84,4%
Dépenses hors Paie	HORS PAIE	50 000 €	38 053 €	-11 947 €	76,1%
	SACSO	239 000 €	150 269 €	-88 731 €	62,9%
EXECUTION BUDGETAIRE		98 493 112 €	96 958 759 €	-1 534 353 €	98,4%

1.1.1.1 Les dépenses de personnels Biats

Les emplois Biats sont restés stables avec un volume d'ETPT annuel de 663.77 pour 659.23 ETPT en 2020. L'évolution tient à la répartition des emplois entre titulaires et non-titulaires. Nous observons une baisse des emplois titulaires (-9.77 ETPT) compensée par une hausse des emplois de contractuels (+13.82 ETPT).

	Famille	Tit/Non Tit	2021	2020	Écart 2021/2020
			ETPT	ETPT	
P1	BIATOS	Non titulaire	150,70	139,80	10,90
		Titulaire	388,24	398,02	-9,77
	BIATOS		538,94	537,82	1,12
P2	BIATOS	Non titulaire	124,08	121,17	2,92
	BIATOS		124,08	121,17	2,92
			663,02	658,98	4,04

Cette structure d'emploi a impacté favorablement l'évolution des dépenses de personnels Biats avec une augmentation de seulement 399 836€ entre 2020 et 2021.

	CUMUL ECART dépenses 2021/2020	
ARE	-	62 759 €
ASU	-	141 403 €
BIATOS CONTRACT		697 636 €
BIBLIO	-	8 384 €
CG FORM		12 588 €
ITRF	-	96 369 €
MEDICALE	-	1 472 €
BIATOS		399 836 €

1.1.1.2 Les dépenses de vacances administratives

La réalisation des contrats de CDD horaires, de contrats étudiants et de lettres de mission a été fortement diminuée sur 2020 avec la crise sanitaire (confinement et télétravail massif). Sur 2021, les activités mobilisant ces types de contrats ont de nouveaux pu avoir lieu occasionnant un flux de dépenses de près de 90 000€ par rapport à 2020.

Le déploiement accentué du tutorat étudiant en raison de la crise sanitaire a été réalisé en 2 phases sur l'année. Cette action a été grandement appréciée par les composantes qui ont pu mettre en œuvre des activités de soutien vie étudiante en complément du soutien pédagogique auprès des étudiants en difficultés, ce qui a eu un effet positif sur le maintien d'un lien avec l'institution. Cette mesure a également contribué à réduire les incidences négatives de la crise en apportant un soutien financier aux étudiants recrutés comme tuteurs.

Au final l'augmentation de dépense pour ces types de contrats a été de près de 430 000€ incluant la hausse du SMIC qui a pesé sur les 3 derniers mois de l'année.

1.1.1.3 Les dépenses des personnels enseignants

Les emplois des enseignants titulaires ont augmenté sur 2021 suite à la campagne d'emploi 2020 qui avait visé à retrouver notre potentiel d'enseignants titulaires. En effet, celui-ci avait baissé lors des rentrées précédentes avec des flux de sorties supérieurs aux flux d'entrées et la hausse du nombre d'emplois observée n'est ainsi qu'un retour vers le niveau de 2018. Les ETPT constatés en 2021 sont de 472.59 contre 466.50 ETPT en 2020, soit une augmentation de 6,09 (479 ETPT en 2018).

Les ETPT 2021 des enseignants non-titulaires ont augmenté de 1,58. Cependant il faut distinguer les postes d'enseignants et les contrats sur projets de recherche. Les postes d'enseignants comme les ATER ont diminué en corrélation avec l'augmentation des postes de titulaires.

En parallèle, le nombre d'arrivées d'emplois sur projets de recherche n'a cessé d'augmenter sur l'année 2021. Les activités de recherche avaient été touchées sur l'année 2020 et nous avons observé un effet de report sur l'année 2021.

C'est ainsi que nous constatons à fin décembre 2021 une augmentation des chercheurs contractuels de 12.6 ETP et des doctorants contractuels de 5 ETP par rapport à décembre 2020.

			2021	2020	
	Famille	Tit/Non Tit	ETPT	ETPT	Écart 2021/2020
P1	ENS	Non titulaire	180,90	181,72	-0,82
		Titulaire	472,59	466,50	6,09
	ENS		653,49	648,22	5,27
P2	ENS	Non titulaire	22,00	19,61	2,39
	ENS		22,00	19,61	2,39
			675,49	667,83	7,67

Cette évolution de la structure des emplois des enseignants avec une augmentation du nombre d'emploi de titulaires provoque mécaniquement une augmentation des dépenses. A cela, il faut ajouter les mesures spécifiques ayant concerné les emplois d'enseignants comme la refonte indemnitaire et la revalorisation des contrats doctoraux qui ont représenté un facteur d'évolution de la masse salariale de 400 000€.

Le tableau ci-dessous présente l'augmentation des dépenses par catégorie d'enseignants entre 2021 et 2020 dont le total est de 1 621 841€

L'influence des mesures LPR est visible sur la ligne des enseignants chercheurs statutaires et des doctorants contractuels.

Les dépenses de personnels sur les contrats de recherches sont en augmentation de 440 559€ auxquelles nous pouvons ajouter 82 000€ de dépenses supplémentaires pour les contractuels doctorants recrutés sur projets.

L'augmentation de dépenses importantes est donc due à des mesures et projets spécifiques financés. Les autres facteurs d'évolution sont le coût des campagnes d'emplois et le GVT prévus au budget.

	CUMUL ECART dépenses 2021/2020
ATER	-201 041
ENS 2ND DEGRE	137 420
ENS ASSOCIES	24 005
ENS CHERCH STAT	1 111 222
ENS EPS	20 821
INVITES	-35 590
LECT ML	3 001
DOCT CONTRACT	123 337
POST-DOCT CONTRACT	-9 709
PROF CONTRACT	7 817
CHERCHEUR CONTRACTUEL	440 559
ENS	1 621 841

1.1.1.4 Les dépenses des heures complémentaires

La réalisation de l'offre de formation de l'université a été fortement perturbée depuis le milieu de l'année 2019 rendant le pilotage des dépenses d'heures complémentaires difficiles.

Après une année 2020 où elles avaient baissé de 524 275€ par rapport à 2019, nous pensions observer un flux de dépense important sur 2021 en lien avec une reprise d'activités plus proche de la normale.

L'évolution des dépenses n'a été que de 92 032€, occasionnant une sous-exécution du budget de 192 750€.

1.1.2 L'influence de l'exécution 2021 sur le budget 2022

1.1.2.1 La LPR

Nous avons commencé sur 2021 à appliquer les nouvelles mesures de la LPR. Cependant, plusieurs d'entre elles évoquées sur 2021 n'ont pu être mises en œuvre faute de textes d'application et commenceront à s'exécuter sur 2022.

Les mesures LPR représentent plus de 950 000€ de dépenses au budget 2022.

1.1.2.2 Les heures complémentaires

Les perturbations observées pour la réalisation de l'offre de formation subies depuis plus de 2 ans devraient ne plus impacter aussi fortement les heures complémentaires sur 2022. C'est ainsi qu'une prévision de dépense importante a été prévue au budget pour un retour à une consommation non dégradée avec également en point de mire le nouveau contrat de formation de l'établissement.

Le budget 2022 prévoit donc une dépense en augmentation de 583 400€ dans le budget 2022.

1.1.2.3 Les augmentations du SMIC

L'augmentation du SMIC exceptionnelle du 1er octobre 2021 ainsi que celle habituelle du 1er janvier 2022 a fait augmenter de manière significative le coût des vacations horaires et de la rémunération des contractuels. Une dépense directe en augmentation de près de 100 000€ non compensée.

Nous constatons aussi un effet indirect très important sur le niveau de rémunération des contractuels qui se « tasse » sur l'entrée de grille. Le projet d'une révision de la rémunération des agents contractuels a donc été activé afin de rétablir une rémunération par catégorie en phase avec les niveaux d'activités et de responsabilités. Un travail sur les grilles de recrutement et sur la progression liée à l'ancienneté est ainsi lancé dans le cadre de la conférence sociale.

1.1.2.4 Les dépenses sur projet de recherche

La progression des projets de recherche décrochés par l'université se poursuit et les dépenses associées vont également augmenter.

Le budget des dépenses sur Eotp est ainsi en augmentation de 572 028€ par rapport à l'exécution 2021.

1.2 Tableau des autorisations budgétaires – tableau 2 pour vote

Le tableau des autorisations budgétaires présente les limites supérieures des dépenses pouvant être engagées juridiquement (AE) et payées (CP) par enveloppe (fonctionnement, personnel et investissement) et les recettes selon qu'elles sont globalisées ou fléchées.

Outre l'exécution 2021 des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes, le tableau présente les mêmes informations relatives à l'exécution 2020 et au Budget rectifié 2021.

Concernant les dépenses, seules les opérations budgétaires sont prises en compte, les opérations de trésorerie étant considérées comme non budgétaires (opérations pour le compte de tiers, et les amortissements).

L'évolution des dépenses et leur taux d'exécution par enveloppe

Dépenses par enveloppe	BR 2019	CFI 2019	BR 2020	CFI 2020	BR3 2021	CFI 2021	Taux d'exécution 2021
CP - Personnels	95 924 641	93 827 777	96 459 940	94 424 337	98 493 112	96 958 760	98,44%
CP - Fonctionnement	16 981 933	14 709 847	15 756 750	12 097 471	16 777 046	13 557 414	80,81%
CP - Investissement	4 860 930	4 072 998	7 058 611	5 277 572	8 355 771	6 023 197	72,08%
TOTAL des CP	117 767 504	112 610 622	119 275 301	111 799 380	123 625 929	116 539 371	94,27%

L'évolution de nos dépenses par enveloppe :

- L'enveloppe personnel a été exécutée en hausse par rapport à 2020 et enregistre un taux d'exécution très honorable de 98,44 %, ce qui est, en effet, important en proportion de l'enjeu lié au montant de la masse salariale.
- L'enveloppe fonctionnement a été fortement sous exécutée par rapport à la prévision pour des raisons liées à la crise. Les impacts de la crise sur les dépenses de fonctionnement tels que les frais de mission et de réception, les voyages et déplacements n'ont pas été suffisamment traduits dans le BR 3. De même, le télétravail ou travail à distance a naturellement induit moins de besoins de dépenses de fonctionnement en matière de fournitures, d'impression de documents, etc.

- Il conviendra d'analyser si les comportements rencontrés en 2021 en termes de dépense perdureront durablement ou s'il connaîtront un retour à la normal en sortie de crise. Des besoins nouveaux risquent aussi d'émerger. Un travail devra être conduit pour que les prévisions budgétaires de fonctionnement viennent traduire sincèrement ces évolutions (structurel vs conjoncturel).
- L'enveloppe investissement a enregistré un niveau d'exécution assez faible en matière de décaissement, à savoir 72 % alors que les AE ont été exécutées à 84%. L'écart s'explique notamment par des engagements juridiques qui correspondent à des notifications de marchés réalisés au dernier trimestre de l'exercice 2021 et qui seront dénoués en 2022. La déprogrammation au BR 3 n'a pas été réalisée en tenant suffisamment compte de l'échéancier de décaissements actualisé. Le niveau de sous exécution dans certains CRB interroge, une déprogrammation aurait dû être réalisée dans le cadre du BR3.

L'évolution des recettes et leur taux d'exécution par enveloppe

Recettes	CFI 2016	CFI 2017	CFI 2018	CFI 2019	CFI 2020	CFI 2021	Variation 2020-2021	2021/2020
Recettes globalisées	106 428 180	106 598 162	114 811 817	115 586 856	112 902 566	125 412 482	11,08%	12 509 916
dont SCSP	85 899 916	88 768 963	90 496 795	91 004 543	91 729 804	96 614 798	5,33%	4 884 994
dont autres financements de l'état	19 142	46 808	432 402	190 796	202 534	1 328 141	555,76%	1 125 607
dont fiscalité affectée dont autres financements publics	0	0	0	1 832 975	1 413 967	1 418 290	0,31%	4 323
dont recettes propres	1 994 138	3 011 136	4 281 763	6 065 903	3 329 547	3 608 972	8,39%	279 425
Recettes fléchées		630 697	1 088 830	953 386	910	1 888 016	207374,29%	1 887 106
TOTAL des recettes	106 428 180	107 228 859	115 900 647	116 540 242	112 903 476	127 300 498	12,75%	14 397 022

Recettes	BR 2019	CFI 2019	BR 2020	CFI 2020	BR 3 2021	CFI 2021	Taux d'exécution	BR 3 / EXEC 2021
Recettes globalisées	114 538 459	115 586 856	113 264 952	112 902 566	121 978 515	125 412 482	102,82%	3 433 967
dont SCSP	90 786 973	91 004 543	91 613 975	91 729 804	94 145 929	96 614 798	102,62%	2 468 869
dont autres financements de l'état	384 750	190 796	146 740	202 534	1 341 252	1 328 141	99,02%	-13 111
dont fiscalité affectée	1 427 556	1 832 975	1 400 175	1 413 967	1 418 290	1 418 290	100,00%	0
dont autres financements publics	5 057 579	6 065 903	5 799 968	3 329 547	3 898 514	3 608 972	92,57%	-289 542
dont recettes propres	16 881 601	16 492 639	14 304 094	16 226 714	21 174 530	22 442 281	105,99%	1 267 751
Recettes fléchées	951 758	953 386	0	910	1 558 522	1 888 016	121,14%	
TOTAL des recettes	115 490 217	116 540 242	113 264 952	112 903 476	123 537 037	127 300 498	103,05%	3 763 461

En 2021, le niveau des recettes globalisées est très supérieur au niveau des encaissements enregistrés sur l'exercice 2019 et 2020. Si l'on compare à 2020, les encaissements sont supérieurs de 14 397 021 euros, et + 3,7 millions par rapport au budget rectifié 2021.

Il s'explique notamment par une hausse assez significative du niveau de nos encaissements en matière de recettes propres. Ces encaissements intègrent entre autres des recettes facturées tardivement en 2020 du fait de la crise sanitaire et dont le dénouement s'est opéré sur l'exercice 2021.

La notification définitive de la SCSP a été reçue tardivement et les éléments nouveaux n'ont pu être intégrés au dernier budget rectificatif.

Le taux de réalisation de nos recettes par rapport à la prévision réajustée au BR 3 2021 est très bon, il est de **103 %**. Ce taux de réalisation doit être apprécié au regard d'un contexte de crise sanitaire qui semble ne pas avoir perturbé notre capacité collective à mener nos missions et à générer des ressources.

Ce tableau des autorisations budgétaires met en évidence **le solde budgétaire** qui traduit la différence entre les prévisions d'encaissement et les prévisions de décaissement. Un solde budgétaire bénéficiaire signifie que la couverture des dépenses à payer est assurée par les recettes encaissées sur l'exercice.

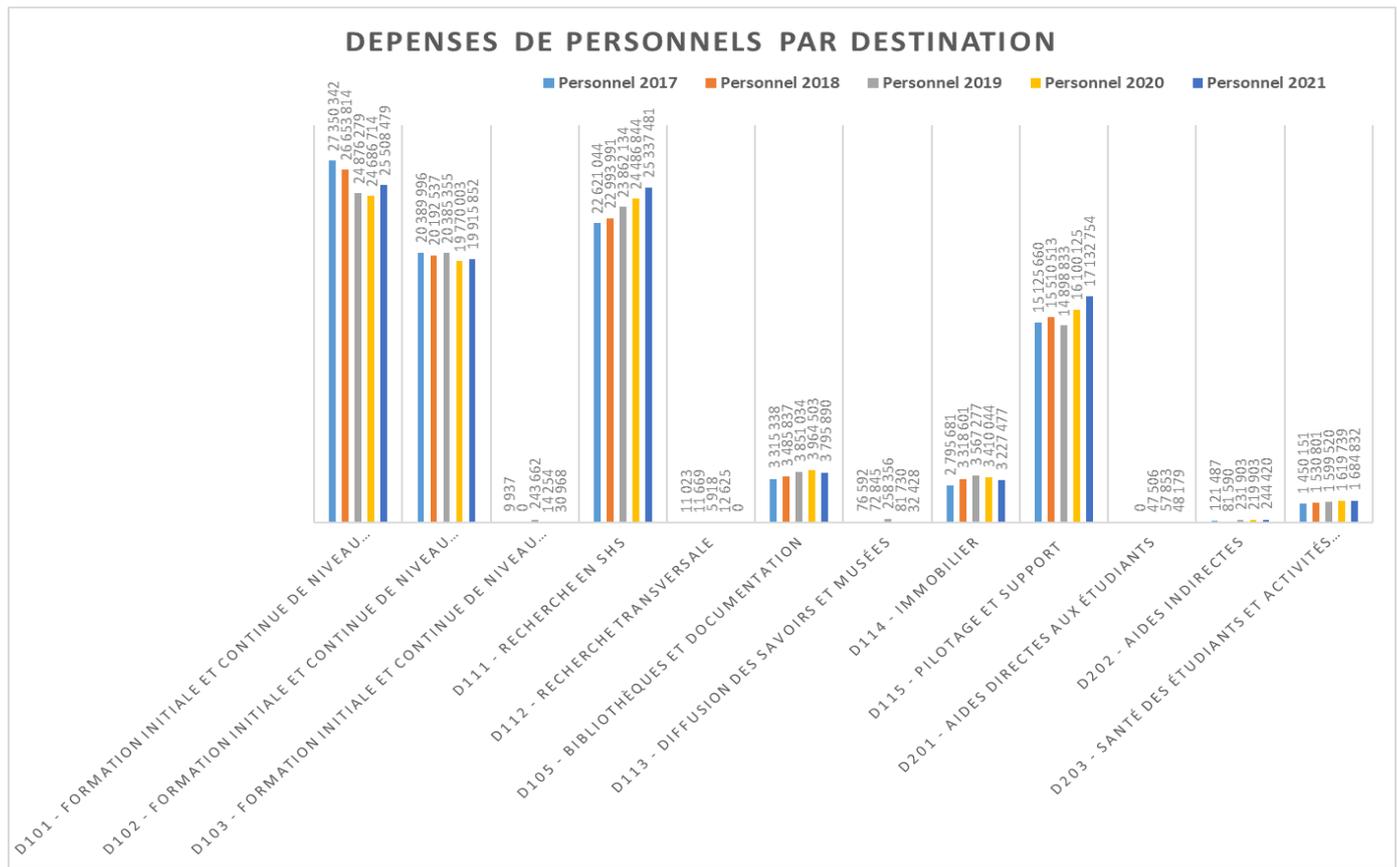
Evolution du solde budgétaire	CFI 2016	CFI 2017	CFI 2018	CFI 2019	CFI 2020	CFI 2021
Solde budgétaire	-4 819 542	-3 250 004	2 322 132	3 929 618	1 104 096	10 761 127
recettes	106 428 180	107 228 859	115 901 284	116 540 241	112 903 477	127 300 498
dépenses	111 247 722	110 478 863	113 579 152	112 610 623	111 799 381	116 539 371

Le solde budgétaire 2021 est très excédentaire de **10 761 127 euros** et participe donc à l'amélioration de notre niveau de trésorerie initiale sur 2022, il doit, néanmoins, être relativisé car l'écart entre AE et CP consommés sur 2021 qui est de 3 255 585 euros viendra impacter l'exercice 2022.

1.3 Tableau des dépenses par destination et des recettes par origine – tableau 3 pour information

1.3.1. Analyse des dépenses par destination

Enveloppe Personnel



L'exécution de notre masse salariale globale reflète dans l'ensemble une bonne maîtrise avec une évolution de 2,6% par rapport à l'exécution de l'année précédente et une consommation de 98,4% du montant budgété. La capacité à contenir la dynamique de notre masse salariale est due à une analyse fine menée pour le renouvellement des postes sans reconduction automatique et un pilotage fin instauré depuis plus de 3 ans pour rationaliser nos moyens, sans brider notre développement. Notre établissement a mené une campagne d'emploi ambitieuse et à fin décembre 2021, les enseignants titulaires et contractuels sont supérieurs de 12.6 ETP alors que les BIATS titulaires et contractuels sont inférieurs de 2.3 ETP par rapport à fin décembre 2020.

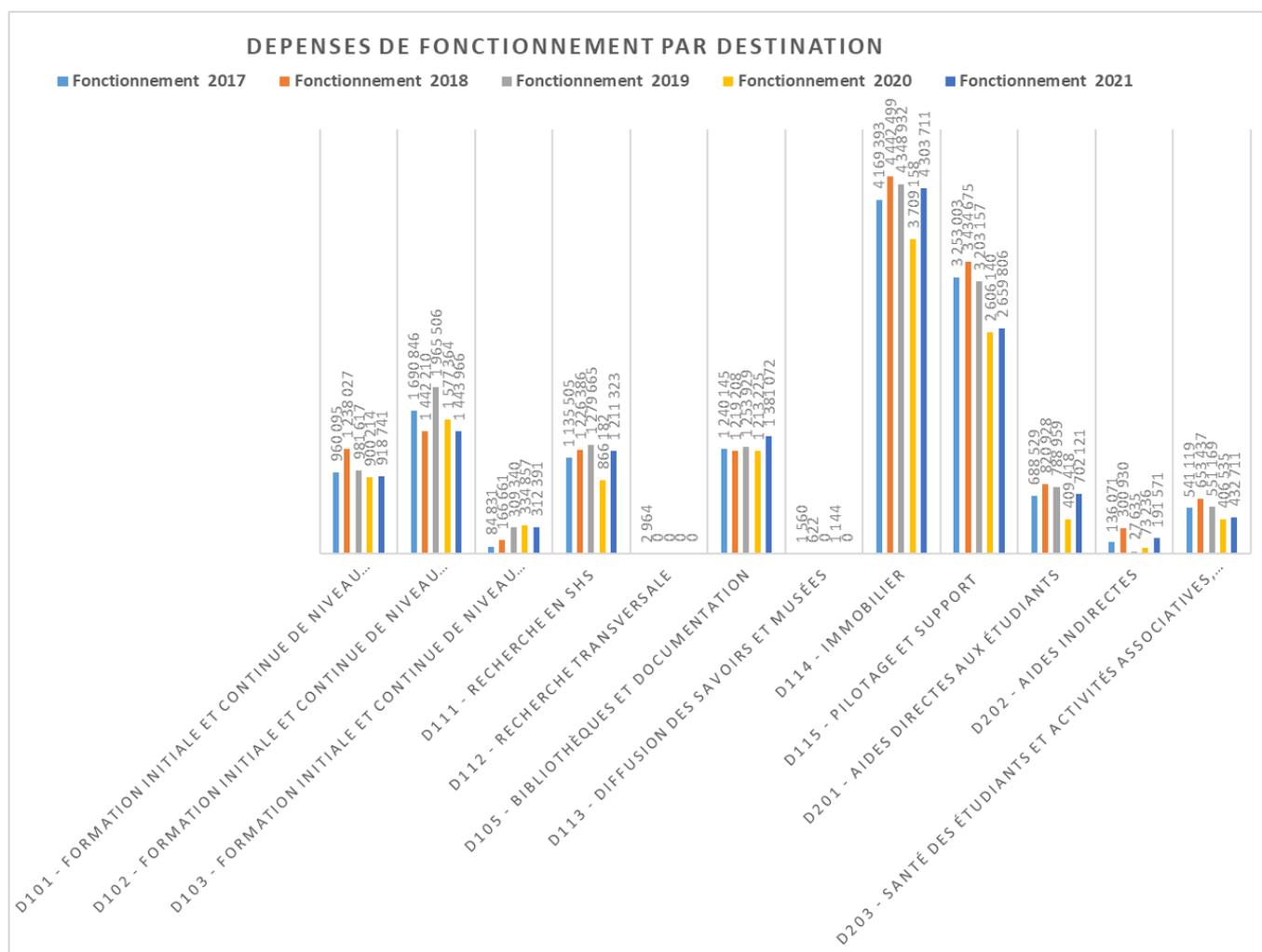
Ainsi, les dépenses de masse salariale liées à la formation initiale et continue (D101) ont augmenté de 2,2%. La conduite de réunions de soutenabilité en lien avec nos composantes a pu avoir lieu en présentiel courant 2021 et a permis un travail de rationalisation de notre offre de formation. Ces dernières ont pu dégager des marges de manœuvre pour adapter leur offre de formation et maîtriser les dépenses en heures complémentaires.

Les dépenses salariales dans le domaine de la recherche universitaire (D111) ont connu une hausse de 3,4%.

Quant aux activités de soutien et de support, la masse salariale liée au pilotage (D115) recense la plus forte augmentation, soit 6,4%.

Notre établissement vise également à améliorer la qualité des services rendus aux étudiants et à mettre en cohérence notre organisation avec les missions que se fixe l'université, tant en termes budgétaires qu'en moyens humains. On constate ainsi une hausse des dépenses salariales à destination des étudiants (D201 à D203) de près de 4,2%.

Enveloppe Fonctionnement

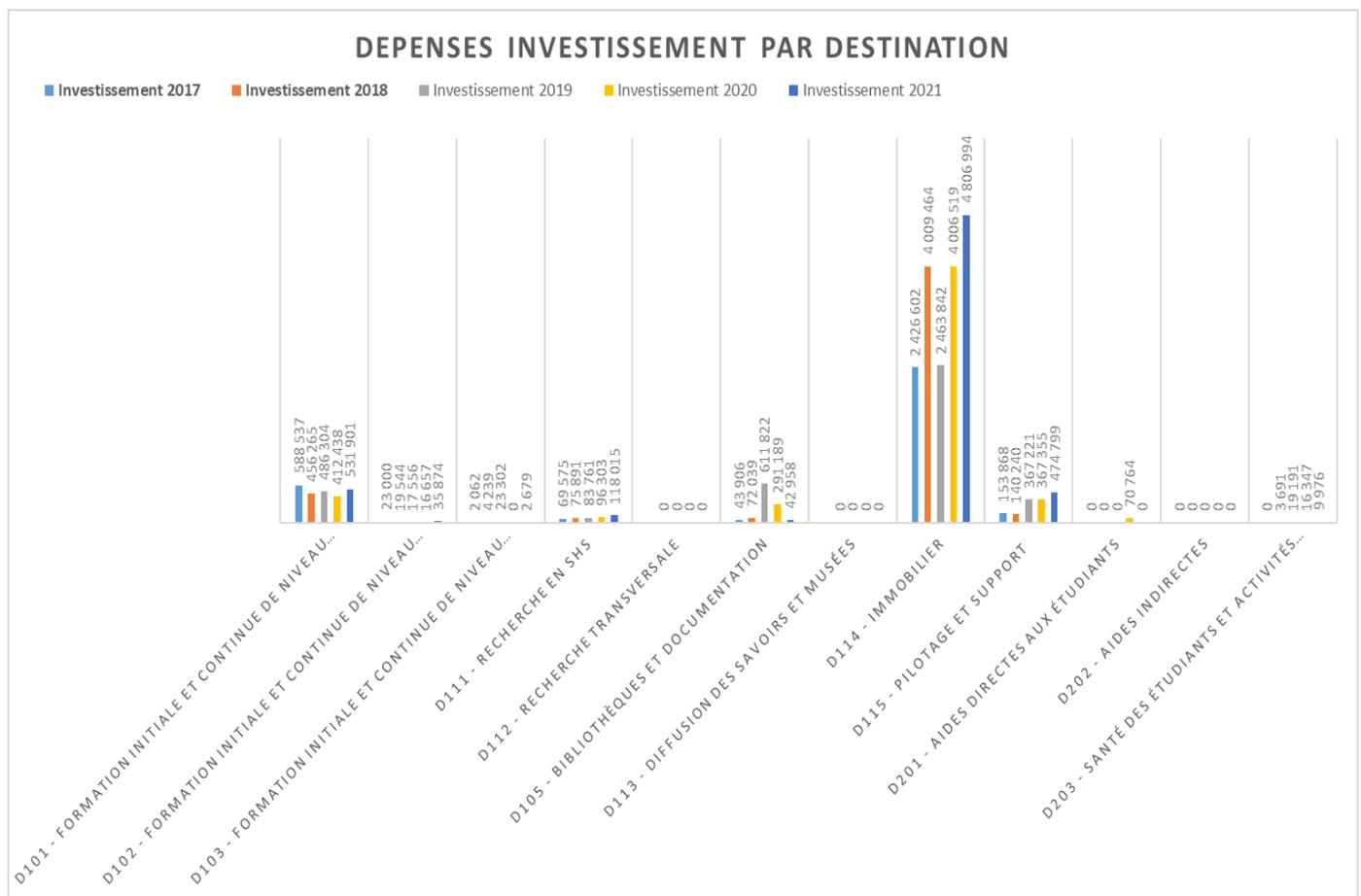


Le budget de fonctionnement a été exécuté à hauteur de 81%. Les dépenses de fonctionnement ont augmenté dans quasiment tous les domaines sauf celles liées à la formation initiale et continue (D101). Celles-ci ont baissé de -5% car il a fallu attendre la

rentrée de septembre 2021 pour que l'ensemble des cours reprennent normalement à 100% en présentiel.

Cependant, on constate une très forte évolution des dépenses de fonctionnement liées à la reprise normale des activités de recherche (D111) après une année perturbée par la crise sanitaire, hausse de 39,8% par rapport à l'année précédente. Quant aux fonctions de soutien et de support (D105, D114, D115), les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 10,8% par rapport à l'exécution 2020. La situation exceptionnelle de crise sanitaire que nous connaissons depuis mars 2020 explique la très forte variation à la hausse des dépenses de fonctionnement à destination des étudiants, soit 49,2% de plus qu'en 2020. Des moyens d'appui renforcés ont été attribués dans le cadre d'actions au bénéfice des étudiants : augmentation de 72% des aides directes (D201) et augmentation de 162% des aides indirectes (D202) que sont les œuvres sociales et aides aux associations étudiantes.

Enveloppe Investissement



Le montant exécuté des dépenses d'investissement s'élève à 6 023 K€, soit une augmentation de 14% par rapport à l'exécution 2020. Cette exécution est néanmoins en

dessous de ce qui a été programmé et représente 72% du budget rectificatif suite aux reports de programmation.

L'évolution des dépenses est principalement due aux programmes pluriannuels d'investissement (D114_Immobilier avec une hausse de 14%), aux dépenses d'investissement à destination de la recherche (D111 avec une progression de 23%) et aux dépenses d'investissement liées à la formation initiale et continue (D101 avec une augmentation de 33%).

3.1.2. Analyse des recettes par origine de financement

Subvention pour charge de service public (SCSP FD010) :

Les recettes encaissées pour 127 300 K€ sont supérieures à celles prévues au budget 123 537 K€ et le taux d'encaissement sur budget modifié est de 103%.

Les moyens alloués par notre ministère de tutelle s'élèvent à 96 614 798 € et représentent 76% des recettes exécutées au titre de l'exercice 2021. On enregistre une hausse de notre subvention pour charge de service public (SCSP) de 4 885 994 € par rapport à l'exercice précédent, soit une augmentation de 5,33%.

Ressources propres (FD020 – FD060) :

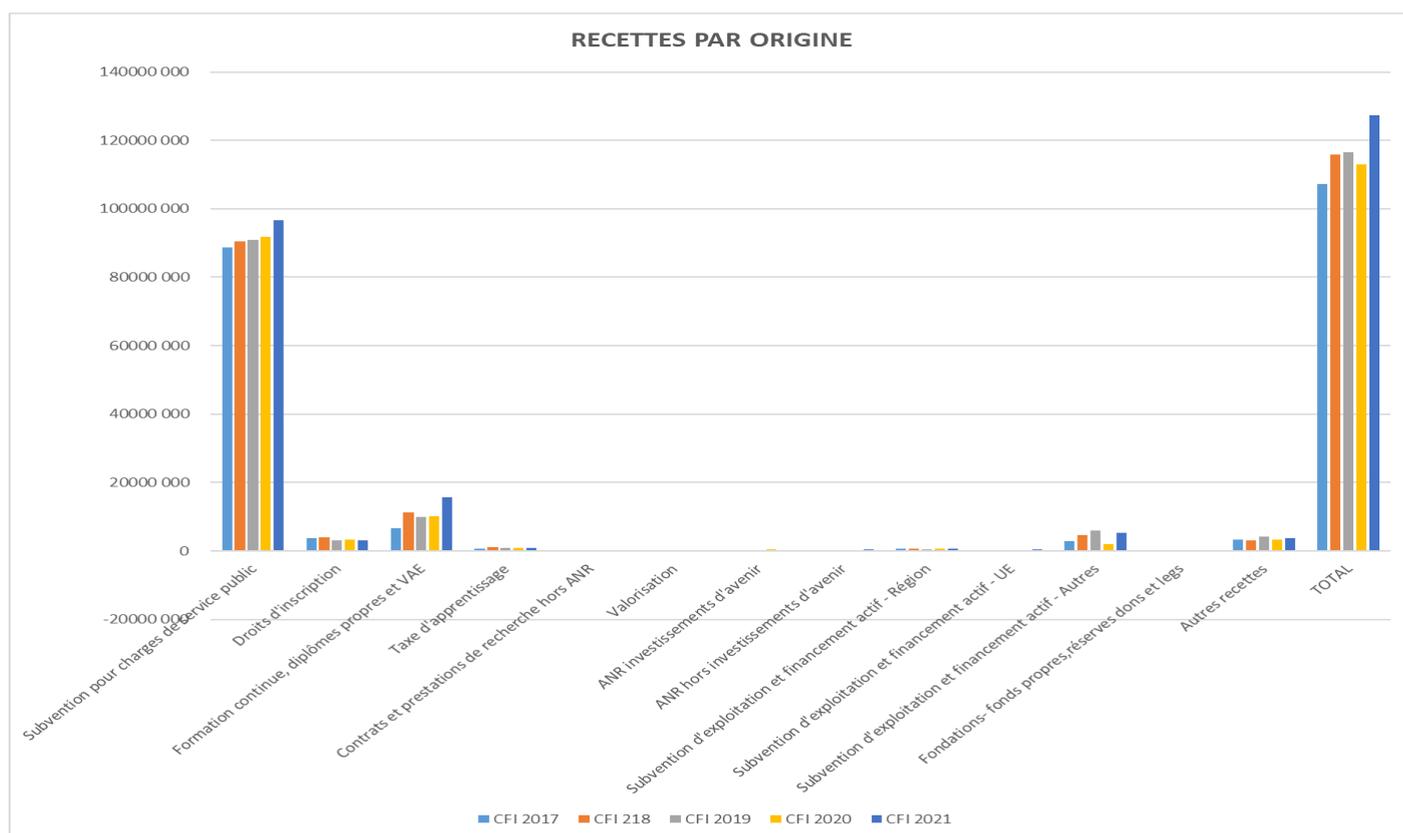
Une des orientations de l'équipe présidentielle est d'accroître le budget de fonctionnement de l'établissement à partir de ses ressources propres en développant davantage sa relation avec le monde socio-économique, en accroissant les financements des contrats de recherche et de transfert/valorisation et en faisant du développement maîtrisé de la formation continue l'un des éléments forts de sa politique de ressources. Les recettes provenant de nos ressources propres hors subventions représentent près de 18% du budget exécuté en 2021.

Depuis 2020, les recettes issues de l'apprentissage FORMASUP sont imputées sur le FD030 avec les recettes de formation continue. Les recettes enregistrées en FD030, pour un montant exécuté de 15 698 K€ en 2021 par rapport à 10 170 K€ l'année dernière, représentent une progression de 54%. Cette hausse s'explique par un transfert des contrats de professionnalisation vers l'apprentissage qui a connu une très forte évolution. Quant aux prestations de formation continue, celles-ci ont progressé de 28%.

Cependant, on constate une baisse des recettes sur les droits d'inscription (FD020) de 6%. En effet, nous avons enregistré une baisse dans les effectifs de nos étudiants internationaux en raison de la pandémie. Il en est de même pour les recettes issues de la taxe d'apprentissage (FD040) qui ont également subi une légère baisse de 2%.

Les recettes de la CVEC (Contribution de vie étudiante et de campus - FD130) restent stables à 1,4 millions d'euros.

ORIGINES DE FINANCEMENT		CFI 2017	CFI 218	CFI 2019	CFI 2020	CFI 2021	Evolution 2020/2021	Evolution 2020/2021
FD010	Subvention pour charges de service public	88 768 963	90 496 795	91 004 543	91 729 804	96 614 798	5,33%	4 884 994
FD020	Droits d'inscription	3 839 263	3 935 787	3 068 360	3 309 441	3 117 942	-5,79%	-191 499
FD030	Formation continue, diplômes propres et VAE	6 553 280	11 171 049	9 917 766	10 170 381	15 698 339	54,35%	5 527 958
FD040	Taxe d'apprentissage	787 933	1 012 458	967 199	825 723	810 725	-1,82%	-14 999
FD050	Contrats et prestations de recherche hors ANR	155 040	20 892	10 100	578	-15	-102,59%	-593
FD060	Valorisation	2 725	97 073	119 870	63 631	104 632	64,44%	41 001
FD070	ANR investissements d'avenir	0	69 667	102 457	478 679	285 621	-40,33%	-193 058
FD080	ANR hors investissements d'avenir	26 989	245 921	342 880	229 038	374 181	63,37%	145 143
FD090	Subvention d'exploitation et financement actif - Région	623 156	716 465	482 952	718 900	622 358	-13,43%	-96 541
FD100	Subvention d'exploitation et financement actif - UE	38 814	41 000	196 461	49 676	537 440	981,88%	487 764
FD110	Subvention d'exploitation et financement actif - Autres	2 980 581	4 733 191	5 966 623	1 977 512	5 300 334	168,03%	3 322 822
FD120	Fondations- fonds propres, réserves dons et legs	125 119	263 000	175 625	27 988	120 140	329,26%	92 152
FD130	Autres recettes	3 326 994	3 097 987	4 184 456	3 322 125	3 714 003	11,80%	391 878
		107 228 859	115 901 284	116 539 292	112 903 477	127 300 498	12,75%	14 397 021



2 – Equilibre financier

2.1 Tableau d'équilibre financier – tableau 4 pour vote

Le tableau d'équilibre financier permet de déterminer la variation de la trésorerie sur 2020.

Cette variation de trésorerie résulte, d'une part, du solde budgétaire découlant du tableau des autorisations budgétaires (tableau 2) et, d'autre part, des opérations de trésorerie qui ne sont pas des opérations budgétaires mais affectent la trésorerie.

Au titre de l'exercice 2021, la variation de notre trésorerie est positive à hauteur de **13 634 854 euros**.

Cette variation comprend le solde budgétaire de **+ 10 761 128 euros** issu du tableau des autorisations budgétaires auquel s'ajoutent les dépôts et cautionnements, le solde très positif des opérations au nom et pour le compte de tiers dont le détail est donné dans le tableau 5 ainsi que le solde positif des autres encaissements sur compte de tiers (dont TVA).

2.2 Tableau des opérations pour compte de tiers – tableau 5 pour information

Ce tableau retrace les opérations traitées, en comptabilité générale, uniquement en comptes de tiers (classe 4), s'agissant d'opérations gérées par l'Université pour le compte de tiers.

Sont, à ce titre, retracés deux opérations :

- Les bourses AMI qui constituent un dispositif d'intervention « transparent » géré par l'université sur financement de l'Etat,
- Le projet européen MERGING pour la partie relative aux versements aux partenaires,
- Le retraitement de la TVA.

L'absence de marge de manœuvre sur de telles opérations justifie leur exclusion du tableau des autorisations budgétaires. Elles participent, en cas de déséquilibre entre les encaissements et les décaissements, à la variation de trésorerie. Elles figurent ainsi sur une ligne du tableau d'équilibre financier.

Sur 2021, la variation globale est de + 1 380 644 euros.

3 – Analyse de la soutenabilité

3.1 Tableaux de situation patrimoniale – tableau 6 pour vote

Le tableau relatif à la situation patrimoniale présente le budget de l'établissement sous l'angle de la comptabilité générale. Il correspond aux présentations qui étaient effectuées avant la mise en œuvre de la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP). Ce document se veut donc différent du tableau des autorisations budgétaires et du tableau d'équilibre financier mais reste néanmoins

complémentaire en permettant une analyse globale de la situation budgétaire et financière de notre établissement, et une présentation de l'impact prévisionnel en droits et obligations constatés de l'évolution de nos charges et nos produits.

Le compte de résultat prévisionnel présente les dépenses de fonctionnement et de personnel ainsi que les recettes de fonctionnement.

Les dépenses mentionnées dans le compte de résultat prévisionnel sont complétées des dotations aux amortissements et provisions pour **3 854 899 euros** ; de la même manière les recettes correspondent à celles du tableau des autorisations budgétaires auxquelles sont ajoutées les reprises sur amortissements, dépréciations et provisions ainsi que la quote-part des subventions d'investissement pour un total de **1 992 409 euros**.

LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

	CFI 2016	CFI 2017	CFI 2018	CFI 2019	CFI 2020	CFI 2021	Evolution 2020/2021
Total des charges	107 858 172	111 660 123	111 776 560	112 427 738	112 617 386	117 234 726	4,10%
Total des charges de fonctionnement	18 223 716	19 452 659	19 191 928	19 837 138	19 394 840	21 631 315	11,53%
Dotations aux amortissements et provisions	3 135 030	3 357 909	3 505 702	3 500 356	3 414 290	3 854 899	12,90%
Charges décaissables de fonctionnement général	15 088 686	16 094 750	15 686 226	16 336 782	15 980 550	17 776 416	11,24%

Après une période de grande stabilité du niveau de nos charges constatée entre 2017 et 2020, l'exercice 2021 enregistre une évolution de 4,10% de l'ensemble de nos charges (personnel et fonctionnement) et de plus de 11% en ce qui concerne uniquement les charges de fonctionnement.

Cette évolution est constatée par rapport à l'exercice 2020 et doit donc être relativisée par l'impact fort de la crise sanitaire sur notre niveau de consommation et plus largement le niveau de nos charges induites.

Le niveau de nos charges 2021 doit faire l'objet d'un focus car il présente des caractéristiques particulières :

- Une augmentation des dépenses décaissables de personnel liées à la mise en place de mesures nationales (LPR, Loi ORE, Plan de relance)
- Une augmentation des dépenses décaissables de fonctionnement qui traduisent l'évolution de l'indice des prix à la consommation,
- Une augmentation du niveau des charges à payer,
- Une augmentation de 13% de la dotation aux amortissements et aux provisions,
- Et la comptabilisation de l'exonération des droits différenciés pour un montant de 2 562 211 euros soit + 564 211 euros par rapport à 2020.

L'évolution de nos charges courantes décrites dans les tableaux ci-dessous illustre une évolution différenciée de certaines natures de charges impactées soit par un effet volume (retour à une forme de normalité) soit pas un effet prix.

Stocks et fluides	CFI 2016	CFI 2017	CFI 2018	CFI 2019	CFI 2020	CFI 2021	Evolution 2019/2020	Evolution 2020/2021
Total classe 60	1 818 503	1 739 439	1 875 975	1 831 827	1 811 534	1 984 348	-1,11%	9,54%
606 - achats non stockés de matières et fournitures	1 818 041	1 738 862	1 875 652	1 831 754	1 811 534	1 983 705	-1,10%	9,50%
Eau	87 362	68 653	92 480	76 502	66 839	48 050	-12,63%	-28,11%
Electricité	557 029	547 471	642 585	660 040	498 429	551 191	-24,49%	10,59%
Gaz	70 891	73 101	72 896	28 444	25 130	15 432	-11,65%	-38,59%
Chauffage	189 925	246 891	288 722	317 404	298 321	436 228	-6,01%	46,23%
Autres matières et fournitures non stockés	912 834	802 746	778 969	742 261	922 815	932 804	24,32%	1,08%

Depuis la fin de l'année 2021, la tendance des marchés d'énergie est en forte hausse.

Ceci est dû à plusieurs facteurs : manque de sécurité d'approvisionnement en électricité (maintenance de nombreux réacteurs nucléaire), augmentation de la demande d'énergie suite à la crise covid, écrêtement important du dispositif ARENH, tensions diplomatiques avec la Russie, etc.

- L'impact pour Lyon 3 se fait ressentir sur le chauffage où on note en moyenne 30% d'augmentation du prix unitaire du Mwh sur 2021. L'augmentation est encore plus importante sur ce début d'année 2022. Cette augmentation reste mesurée devant l'envolée du marché du gaz. On compte pour certains établissements chauffés au gaz, une augmentation de 300% du prix unitaire.
- Pour l'électricité, l'université a connu une hausse d'environ 3 % sur le prix unitaire entre 2020 et 2021, principalement dû à l'augmentation du mécanisme de capacité. Pour 2022, l'augmentation prévue est bien plus importante, on estime à 46% d'augmentation du prix unitaire du MWh. Cette augmentation a plusieurs causes : nouveau marché subséquent avec prix unitaire augmenté, explosion de ce prix unitaire suite à l'écrêtement de décembre 2021.

Evolution du prix unitaire du chauffage urbain :

PU RCU [€TTC/Mwh]	2020	2021	2022	% entre 2020 et 2021
Janvier	38,6	38,3	103	-0,8%
Février	37,03	41,4	-	10,6%
Novembre	36,4	85,4	-	57,4%
Décembre	36,1	79,3	-	54,5%
moyenne				30,4%

Evolution du prix unitaire électricité :

PU moyen électricité part variable [€TTC/Mwh]	2020	2021	2022
	114	117	170

Les autres matières et fournitures non stockées qui intègrent notamment toutes les dépenses d'achat de masques, gel hydroalcoolique, produits désinfectants, hygiaphones et autres matériels de protection et qui avait enregistré en 2020 une hausse significative de 24% restent sur ce niveau de dépense, les besoins restants quasi identiques depuis l'entrée dans la crise sanitaire.

Achats de sous traitance et services extérieurs	CFI 2016	CFI 2017	CFI 2018	CFI 2019	CFI 2020	CFI 2021	Evolution 2019/2020	Evolution 2020/2021
Total classe 61	3 267 323	4 143 109	3 325 026	3 209 236	3 145 088	3 220 686	-2,00%	2,40%
613 - Locations	454 246	408 551	895 672	769 693	707 280	708 555	-8,11%	0,18%
615 - Entretien et réparations	1 159 651	1 442 407	1 089 474	1 054 890	1 006 425	928 458	-4,59%	-7,75%

La baisse du compte *entretien et réparations* correspond pour une grande partie à la diminution du nombre d'impression (= coût copies) .

Services extérieurs	CFI 2016	CFI 2017	CFI 2018	CFI 2019	CFI 2020	CFI 2021	Evolution 2019/2020	Evolution 2020/2021
Total classe 62	6 048 133	6 674 189	6 775 119	5 972 690	4 076 639	4 744 605	-31,75%	16,39%
Compte 625 - déplacements, missions, réceptions	2 482 466	2 453 200	2 423 258	2 165 751	664 387	738 834	-69,32%	11,21%
Part des comptes 625	41,05%	36,76%	35,77%	36,26%	16,30%	15,57%	-55,06%	-4,45%
Contrats de nettoyage	1 113 926	1 146 620	987 910	1 114 637	1 021 055	1 301 996	-8,40%	27,51%
Publicités, publications et relations publiques	634 342	842 797	733 164	693 883	656 562	504 699	-5,38%	-23,13%

Les **dépenses liées aux déplacements, missions et frais de réception** restent, sans surprise, à un niveau assez bas mais devraient connaître un regain en 2022.

Les dépenses de nettoyage enregistrent une augmentation assez sensible du fait d'un retour sur site des personnels et étudiants et d'une augmentation des surfaces à nettoyer avec le Palais et la e-Factory notamment.

EVOLUTION DES PRODUITS

Evolution des produits	CFI 2016	CFI 2017	CFI 2018	CFI 2019	CFI 2020	CFI 2021	Ecart 2020-2021
Total des produits	107 946 376	112 041 219	114 294 574	117 819 302	119 111 644	129 511 933	10 400 289
Subvention de l'Etat	85 935 058	88 908 871	90 605 017	91 256 125	92 465 709	97 385 271	4 919 562
Fiscalité affectée	0	0	0	1 832 975	1 413 967	1 418 290	4 323
autres subventions	4 619 897	4 965 486	5 096 614	4 348 011	1 615 765	2 825 717	1 209 952
Reprises sur amortissements et provisions	1 784 285	1 947 620	2 031 292	2 060 704	1 965 314	1 992 409	27 095
Ressources propres encaissables	15 607 136	16 219 242	16 561 651	18 321 487	21 650 889	25 890 246	4 239 357

En droits constatés, on note une augmentation globale de nos produits de 10 400 289 euros. Cette évolution de nos produits est ainsi caractérisée :

- Une augmentation significative de la SCSP de presque 5 millions d'euros par rapport à 2020 qui correspondent pour partie **au financement** :
 - o des compensations relatives à des mesures nationales (LPR, etc),
 - o des financements complémentaires issues du Plan de relance pour la création de places supplémentaires à la rentrée 2021,
 - o de la prolongation des contrats doctoraux, ATER, post-doc,
 - o des tutorats étudiants mis en place dans le cadre de la crise sanitaire,
 - o du traitement des couvertures des amphithéâtres (650 Keuros),
 et **à l'allocation de moyens nouveaux** au titre :
 - o de la trajectoire financière et d'emplois (865 000 euros sociés et 500 000 euros non sociés),
 - o des DSG volets 1 et 2 pour 700 000 euros – non sociés,
- aux subventions du Plan de relance
- Une augmentation des produits à recevoir de 2 061 207 euros,
- La comptabilisation des droits d'inscription pour les étudiants relevant des droits différenciés pour un montant de 2 562 211 euros soit + 564 211 euros par rapport à 2020.

	CFI 2016	CFI 2017	CFI 2018	CFI 2019	CFI 2020	CFI 2021	Ecart 2020-2021
70 - Ventes de prestations	15 311 771	16 293 097	17 608 814	17 718 684	15 237 291	20 601 423	5 364 132
dont prestations de FC/VAE/ Format apprentissage	7 187 188	8 495 077	9 656 581	10 812 734	9 087 219	14 843 692	5 756 473
droits de scolarité diplômes nationaux	3 737 849	3 818 774	3 628 373	3 304 330	3 309 441	3 117 942	-191 499
droits de diplômes univ	1 471 093	1 357 080	1 377 959	1 233 675	1 049 139	854 647	-194 492
dont autres produits	2 915 641	2 622 167	2 945 901	2 367 945	1 791 492	1 785 142	-6 350

On constate également une hausse importante de nos recettes propres encaissables qui correspondent à une évolution de notre chiffre d'affaires relatif aux activités de formation par l'apprentissage.

Le compte de résultat permet de déterminer que l'exécution 2021 génère un résultat positif de 12 277 208 euros.

Le taux de déficit qui rapporte le niveau du résultat à celui des produits est 10,10%, il nous éloigne fortement de la zone de vigilance qui est de 2%.

Résultat et ratios d'équilibre	CFI 2016	CFI 2017	CFI 2018	CFI 2019	CFI 2020	CFI 2021
Résultat	88 204	381 096	2 518 014	5 391 564	6 494 258	12 277 208
Taux de déficit	0,08%	0,34%	2,20%	4,60%	5,45%	10,10%

Le résultat prévisionnel issu du compte de résultat prévisionnel permet également de déterminer la capacité d'autofinancement (CAF) de l'établissement qui s'établit à **14 139 698 euros**, et constitue une ressource qui a permis de financer des dépenses d'investissement de l'exercice.

Autofinancement de l'établissement	CFI 2016	CFI 2017	CFI 2018	CFI 2019	CFI 2020	CFI 2021	Variation 2020-2021
CAF	1 438 949	1 791 384	3 992 424	6 831 216	7 943 234	14 139 698	78,01%
l'autofinancement dans l'investissement	35,00%	51,60%	85,00%	164,50%	143,15%	169,22%	18,21%
Amortissement net	1 350 745	1 410 289	1 474 410	1 439 652	1 448 976	1 862 490	28,54%

Ce montant de CAF est porté en ressources au tableau de financement prévisionnel abrégé, qui détaille quant à lui les dépenses et recettes d'investissement.

L'ensemble des ressources qui s'élève donc à **16 223 493 euros** permet de couvrir les emplois en investissement pour un montant total de **6 202 728 euros** dont **4 135 861 euros** au titre du PPI, et de générer un abondement de notre fonds de roulement à hauteur de **10 020 765 euros**.

Pour rappel, les engagements pris en termes d'opération de travaux au-delà de l'exercice 2021 s'élèvent à plus de 20 millions d'euros.

3.2 Plan de trésorerie – tableau 7 pour information

Le plan de trésorerie permet de connaître l'évolution de la variation annuelle de trésorerie et de facto, le solde final de la trésorerie en fin d'exercice.

Le solde initial correspond à celui porté au dernier compte financier de l'exercice 2020, à savoir **23 222 243 euros**. La variation 2021 s'élevant à **13 634 854 euros**, la trésorerie en fin d'exercice s'établit à la somme de **36 857 097 euros** et à **117 jours de dépenses décaissables**.

Le plan de trésorerie est impacté des décalages mensuels entre encaissements et rapprochements des recettes ainsi qu'entre décaissements et déversements de la paye au cours de l'année. Ces éléments viennent impacter la lisibilité mensuelle de ce document (en l'attente de rapprochement ou de déversement, les sommes transitent via les comptes d'encaissement ou de décaissement pour compte de tiers), le solde initial, la variation annuelle et le solde final devant s'apprécier sur l'année et restant rigoureusement conforme aux comptes de l'établissement.

Trésorerie	CFI 2016	CFI 2017	CFI 2018	CFI 2019	CFI 2020	CFI 2021
Niveau de trésorerie	13 467 351	11 443 563	19 539 780	21 934 091	23 222 243	36 857 097
Trésorerie en jours	46,3	38,0	61,9	70,1	76,6	117,0
Variation de la trésorerie	-4 639 025	-2 023 788	8 096 217	2 394 312	1 288 152	13 634 854

3.3 Tableau des opérations liées aux recettes fléchées – tableau 8 pour information

Dans le cadre de l'exécution du Décret GBCP, les recettes sont à distinguer selon deux catégories, les recettes globalisées et les recettes fléchées.

Par principe, les recettes sont dites globales.

Par exception, les recettes peuvent être fléchées. Dans ce cas, elles correspondent à des ressources de l'établissement dont l'utilisation est prédéterminée. Elles sont destinées à la réalisation d'opérations ou au financement de certaines natures de dépenses bien identifiées auxquelles sont liées des AE et des CP et ne peuvent faire l'objet d'aucune autre utilisation.

La réglementation nécessite un tableau de suivi des opérations liées à ces recettes, un suivi particulier en termes de volume de trésorerie d'une année sur l'autre et leur traçabilité en particulier en encaissement dans le tableau budgétaire et dans le plan de trésorerie.

On les retrouve également dans le tableau d'équilibre financier car elles peuvent expliquer un déséquilibre budgétaire, au titre d'un ou plusieurs exercices, lié au décalage temporel entre le décaissement des dépenses et l'encaissement des recettes fléchées les finançant, et solliciter des besoins en trésorerie différents sur plusieurs exercices dus à ce même décalage.

Dans notre établissement, seules les recettes **ERASMUS** et celles des Projets de recherche **MERGING** et **Centre d'excellence Sécurité Défense** sont fléchées et font donc l'objet d'un suivi particulier. L'effet décalage entre les décaissements et les encaissements a généré sur 2021 un solde budgétaire positif de 1 287 130 euros.

3.4 **Tableau des opérations pluriannuelles – tableau 9 agrégé pour vote, tableau 9 détaillé pour information**

Tant en prévision qu'en exécution, le suivi des opérations pluriannuelles concerne autant les dépenses que les recettes et permet, en conséquence, d'apprécier la soutenabilité de ces opérations sur leur durée.

La présentation est détaillée par opérations regroupées selon qu'il s'agit de contrats de recherche ou d'enseignement ou du programme pluriannuel d'investissement.

Il permet d'éclairer et justifier une partie des montants inscrits tant en dépenses qu'en recettes dans le tableau des autorisations budgétaires.

Ce tableau est important car il permet de mesurer nos engagements et leurs impacts financiers sur plusieurs exercices.

Les informations données au titre de l'exécution des exercices antérieurs à 2021 et de l'exercice 2021 font apparaître les soldes totaux à engager et à payer sur les exercices 2022 et ultérieurs. Ces soldes résultent de la différence entre le coût total prévisionnel de l'opération et l'exécution constatée depuis l'exercice de démarrage de l'opération jusqu'à 2021 inclus. Il donne une visibilité sur les engagements juridiques et les décaissements qui restent à réaliser au vu du coût total de l'opération.

Au même titre que les opérations liées aux recettes fléchées, leur suivi particulier est important car il permet sur la durée de vie des opérations de mesurer leur équilibre et leur soutenabilité, d'anticiper les impacts sur la trésorerie du fait du décalage temporel entre le décaissement des dépenses et l'encaissement des recettes qui les financent.

Les contrats de recherche et d'enseignement ont généré sur l'exercice 2021 un impact positif sur la trésorerie de 1 625 213 euros, quand les opérations de travaux ont sollicité la trésorerie à hauteur de 1 045 757 euros.

Ces tableaux démontrent sur le long terme notre obligation de générer du résultat et de la capacité d'autofinancement car si les contrats de recherche et d'enseignement sont normalement inscrits à l'équilibre sur la durée, la programmation des opérations de travaux telle que prévue requiert au-delà de 2021 un autofinancement à hauteur de 21 053 514 euros pour pouvoir être réalisées.

3.4.1. Focus Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI)

L'année 2021 a été largement mobilisée pour la réussite des objectifs du Plan France Relance afin de :

- notifier les marchés de travaux avant décembre 2021,
- débiter les travaux rapidement.

L'Université a proposé 6 projets pour un montant de travaux estimé à 10,5 M€, deux projets ont été lauréats pour un montant de travaux de 4,7 M€ jusqu'en 2023.

Au premier semestre 2021, ne disposant pas des crédits de l'Etat, il y a eu des virements depuis certains EOTP. Certains travaux ont été suspendus voire reprogrammés au PPI.

La DIL s'est également mobilisée sur :

- les priorités immobilières du projet d'établissement,
- la fin de l'opération campus avec les derniers aménagements au Palais Nord avec le retour des usagers occupant des locaux provisoires,
- la fin des travaux et la réception de la E-Factory,
- la mise en œuvre opérationnelle du CPER du site de Bourg en Bresse (maîtrise d'ouvrage Conseil Départemental 01) – choix du maître d'oeuvre,
- les interventions en GER (Gros Entretien Renouvellement) : clos/couvert, VRD et installations techniques, fontaine Ciesla, contrôle d'accès,
- les mises en sécurité (clapets coupe-feu),
- la réponse aux divers besoins fonctionnels des composantes et services.

MANUFACTURE DES TABACS

1. ESPACE RUE MANUFACTURE

La réorganisation de l'espace rue est désormais pensée dans un périmètre plus large intégrant l'avant corps. Plutôt que d'étudier la programmation des espaces séparément, nous avons proposé une approche en co-design autour du service à l'étudiant.

Le prestataire EtrangOrdinaire a réalisé les prestations conformément au cahier des charges et après deux périodes de travail en résidence sa mission s'est achevée en 2021 avec la remise d'un pré programme qui définit les contours des futurs investissements à réaliser pour assurer un service à l'étudiant optimum. Les préconisations ne seront pas exclusivement immobilières.

Du point de vue opérationnel, la première action menée sera en lien avec le projet d'établissement avec la création du Bureau d'Accompagnement Social à l'Etudiant (BASE) pour lequel une dotation de 200 k€ a été obtenue au titre du Dialogue Stratégique de Gestion (DSG) en 2021.

2. AVANT CORPS

Le projet est maintenant inscrit dans le projet d'établissement. Une démarche commune est engagée avec le CROUS (partie Bistro U) pour définir les contours d'un tiers lieu étudiant pour lequel une dotation de 100 k€ a été obtenue au titre du Dialogue Stratégique de Gestion (DSG) en 2021.

La première étape sera le financement d'une mission de programmation commune avec le CROUS.

Les travaux d'aménagement de l'avant corps sont proposés au CPER 2021-2027. A ce jour l'arbitrage à l'échelle lyonnaise n'est pas connu.

3. MAISON DU DIRECTEUR – E-FACTORY

Le projet de E-Factory est un projet Université de Lyon dans le cadre de la Fabrique de l'Innovation porté au CPER (1,5 M€). L'Université Jean Moulin assure le complément du financement sur ressources propres.

Une reprise des études de structure, la crise Covid et la liquidation judiciaire du lot menuiserie intérieure ont entraîné un retard de réception d'une année environ. Fin de travaux à l'été 2021 (950 k€).

La clôture des comptes permettra de faire les demandes de reliquats de subvention auprès de la Région et de la Métropole au 1^{er} semestre 2022.

4. CONFORT THERMIQUE ET VENTILATION DES AMPHIS

Il y a eu le traitement par batterie froide d'un groupe d'amphithéâtre afin d'offrir des solutions de replis aux manifestations ou aux promotions les plus chargées lors des épisodes caniculaires.

Aucun nouveau rafraîchissement d'amphithéâtre n'est prévu, il s'agit désormais de prévoir le remplacement des CTA de l'ensemble des amphis (remplacement en GER) en intégrant l'enjeu de confort thermique et de performance des équipements.

Cette thématique est intégrée dans l'opération au Plan France Relance intitulée :

« Travaux d'améliorations énergétiques de locaux pédagogiques de la Manufacture des Tabacs par la rénovation des équipements de chauffage et ventilation plus la mise en œuvre d'éclairages performants »

Les marchés de travaux ont été notifiés en novembre 2021.

5. COUVERTURE DES AMPHIS

Les amphithéâtres souffrent d'une défaillance d'étanchéité depuis leur construction. La rénovation de la toiture en GER doit intégrer la performance énergétique du bâtiment. La question de la mise en place de systèmes d'auto production d'électricité par panneaux photovoltaïques est à l'étude.

Les premières conclusions de faisabilité montrent un potentiel d'équipement de cellules photovoltaïques sur la couverture des amphithéâtres, mais qui nécessite au préalable de refaire la couverture.

L'accord cadre « couverture – zinguerie » notifié en 2021 (Sté UTB) permettra de traiter les désordres de manière pluriannuelle.

La rénovation de la couverture se fait selon le même phasage que les travaux du Plan France Relance dans les amphithéâtres. Pour ces travaux connexes, un complément de crédits Etat (650 k€) a été obtenu en décembre 2021.

6. TOITURE HISTORIQUE ARDOISE ET ZINC

Les toitures, à la Mansart, sur les bâtiments historiques de la Manufacture sont réalisées en ardoise + zinc. Pour les ardoises, selon l'orientation et l'exposition aux intempéries, le degré de dégradation de la couverture est variable. L'objectif est de remplacer sur plusieurs exercices budgétaires, divers éléments de la couverture partiellement ou bien complètement.

Il n'y a pas eu de travaux d'investissement en 2021. L'accord cadre « couverture - zinguerie » a permis de traiter des prestations de maintenance avec les crédits de fonctionnement.

7. FAUX PLAFONDS AMPHIS

Un bureau d'études a travaillé sur le projet de renouvellement des faux plafonds des amphis de la Manufacture : rénovation complète avec éclairage LED, courant faible, vidéo projection et sonorisation. En 2020, un amphithéâtre a été traité en faux plafond + éclairage pour identification des contraintes d'exécution avant optimisation d'un déploiement généralisé sur fond propre.

Dans le cadre du Plan France Relance, le remplacement des faux plafonds des amphithéâtres fait partie des travaux embarqués nécessaires à la mise en place des éclairages LED. Cette thématique sera traitée dans le projet :

« Travaux d'améliorations énergétiques de locaux pédagogiques de la Manufacture des Tabacs par la rénovation des équipements de chauffage et ventilation plus la mise en œuvre d'éclairages performants »

Les marchés de travaux ont été notifiés en novembre 2021.

8. REMPLACEMENT DU CMSI

Cette opération pilotée par le Service Hygiène et Sécurité est gérée dans le SO SHS 915X503.

Il s'agit de faire le remplacement du câblage et des éléments actifs du système incendie de la manufacture sud. Pour les travaux, un accord-cadre dont l'exécution a débuté en 2020 par la tranche ferme se poursuit en 2021 avec la tranche optionnelle n°1 (120 k€).

9. AMELIORATION ENERGETIQUE CVC/LED

Suite à l'APP du Plan France Relance, fin 2020, l'Université a été lauréate (4, 07 M€) pour le projet intitulé :

« Travaux d'améliorations énergétiques de locaux pédagogiques de la Manufacture des Tabacs par la rénovation des équipements de chauffage et ventilation plus la mise en œuvre d'éclairages performants »

Le projet se décompose en 2 phases de travaux selon la nature des locaux pédagogiques :

- Salles de cours traditionnelles (2021)
- Amphithéâtres (2022 – 2023)

Non inscrit au budget initial 2021, le financement des premiers travaux (salles de cours traditionnelles) et des études a été possible par des virements depuis différents EOTP :

- 230 k€ depuis 18PFAUXPLA
- 100 k€ depuis 17PTHERMIQ
- 150 k€ depuis 18PSALCOUR
- 150k€ depuis 20PRENOPAC

Soit un total de virements en AE et CP pour un montant de 630 k€.

Au BR2 les demandes ont été :

- AE = 4 075 522 € - 630 000 k€ = 3 445 522k€
- CP = 0 k€

Les dépenses pour 2021 sont à hauteur de 544 k€ :

- Maitrise d'œuvre amphithéâtres :115 k€
- Salles de cours faux plafond : 190 k€
- Salles de cours éclairage : 210 k€
- Salles de cours autres prestations (CT, ventilation) : 30 k€

Concernant les travaux, ceux des salles de cours ont été effectués sur l'année 2021 par les entreprises en accord-cadre avec l'Université. Pour les amphithéâtres, un marché de travaux spécifiques a été mis en place (notification en novembre 2021) pour un début de chantier en février 2022.

Concernant les recettes de l'Etat pour le financement de Plan France Relance, il a été notifié :

- 815 104 € AE et CP en avril 2021
- 3 260 418 € AE en septembre 2021

SITE DES QUAIS

10. PLAN CAMPUS

L'Université est engagée depuis 2011 dans l'Opération Campus pour ses bâtiments anciens du site des Quais. L'opération est terminée depuis fin 2020. Une convention est passée entre l'Université et le maître d'ouvrage UdL pour apporter le financement complémentaire de l'opération : 3 M€ ont d'ores et déjà été versés, et restait 633 k€ à verser en 2021 pour clore cette convention.

Pour mémoire, une autre convention a été établie avec l'UDL afin de traiter le financement des travaux supplémentaires (1,7 M€) demandés par l'Université. Le premier appel de fonds en 2022 sera possible qu'après bilan de l'opération et des montants définis entre les parties.

11. MILC

Le bâtiment MILC a été réceptionné en octobre 2014. Opération anticipée de l'opération campus, la construction de la MILC est financée sur crédits ANR, versés à l'Université. Un solde existe sur les 8,5 M€ de crédits disponibles sur l'opération. Sur ce solde, il a été réalisé en 2021 une reprise de désordres (fissures) sur certaines cloisons ainsi que le remplacement du système de contrôle d'accès des locaux. (127 k€).

12. RENOVATION PALAIS R+1

Le projet est inscrit dans le projet d'établissement défini en 2021-2026 pour répondre à l'axe « La Recherche dans la société ». La première étape de ce projet est un travail collaboratif avec les acteurs de la Recherche début 2022 pour définir le périmètre et l'objet. Au titre du Dialogue Stratégique de Gestion (DSG 2), les dotations suivantes ont été obtenues : 300 k€ en 2021.

13. TEE CHEVREUL

Fin 2020 a été signée la convention de raccordement du bâtiment au réseau de chaleur du chauffage urbain de la ville de Lyon. Les travaux se sont déroulés hors période de chauffage à l'été 2021 (129 k€).

Une demande est faite au titre du CPER 2021-2027 pour les autres éléments contribuant à la rénovation énergétique du bâtiment (clos, couvert).

BOURG EN BRESSE

14. CPER BOURG EN BRESSE

La phase 2 du CPER du site de la Charité est en phase opérationnelle. L'Etat a confié au département de l'Ain la maîtrise d'ouvrage de la conception (concours de maîtrise d'œuvre) pour que le projet émerge aux crédits du CPER 2015-2020 avec les premiers travaux de démolition effectués en 2020.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié en 2021 aux cabinets Gerbe et Delers qui avaient assuré la maîtrise d'œuvre de la phase 1.

Pour la phase 3, L'Université de Lyon porte les phases programmation et expertise (CPER 2021-2027) pour intégrer sur le site les besoins de l'INSPE et un lieu de restauration.

ETABLISSEMENT – TOUS SITES

15. SIGNALÉTIQUE UNIVERSELLE

Le marché de fourniture de signalétique s'est terminé en mai 2021. La signalétique traitée par ce dernier a concerné la mise à jour de la signalétique directionnelle du Palais consécutivement aux transferts, depuis le New Deal, de services au Palais (3 k€).

Le marché n'a pas été renouvelé, la signalétique sera gérée sur les crédits de fonctionnement.

16. ACCESSIBILITE – Ad'AP

L'agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) a fixé pour 6 ans un panel de travaux pour finaliser l'accessibilité des bâtiments. Selon la nature des travaux nous avons utilisé les marchés à bon de commandes et des marchés spécifiques pluriannuels.

Les Ad'Ap se sont terminés réglementairement en 2021 et il a été réalisé, pour cette dernière année, un bouquet de travaux de mise aux normes dans quatre ascenseurs qui ne sont pas dans le périmètre de l'opération « mise aux normes ascenseurs ».

En 2022, un schéma directeur au sein de l'établissement doit être réalisé pour définir les nouveaux engagements liés à l'accessibilité. Un volet immobilier en fera partie.

17. CONTROLE D'ACCES

Depuis 2019, cette opération a évolué dans son exécution avec l'accélération de la mise en place des équipements définitifs afin de n'avoir qu'une seule technologie déployée sur les sites. Cela s'est traduit par l'augmentation des zones couvertes et le déploiement des lecteurs de badges suivant des besoins de plus en plus nombreux.

Du fait du renouvellement du marché de prestation de contrôle d'accès, en 2021, il y a eu moins d'équipements mis en œuvre. Au BR3, les crédits non consommés ont été reprogrammés sur les futurs exercices.

18. GER

En 2021, ont été réalisés :

- Remplacement de ventilo convecteurs BU sur 2 niveaux - Manufacture,
- Rénovation de réseaux corrodés de chauffage – Manufacture,
- Remplacement moquette locaux IAE et Faculté des Langues,
- Fontaine Ciesla,
- Peinture d'une cage d'escalier à la Manufacture,
- Remise en état sol Chevreul,
- Travaux d'étanchéité de la dalle du parking de Chevreul en lien avec l'opération Parc à vélos),
- Remplacement d'armoires électriques Palais suite à travaux Opération Campus,
- Travaux de peinture des salles pédagogiques et circulations.
- Remplacement de la pompe à chaleur sud au Palais

L'ensemble, de ces travaux a représenté une dépense à hauteur de 580 k€.

19. MISE EN SECURITE

Après plusieurs campagnes de remplacement des blocs autonomes d'éclairage de sécurité (BAES) de la Manufacture réalisées en 2019 et 2020. Cette opération s'est poursuivie en 2021 et le remplacement des premiers clapets coupe-feu a commencé.

20. AMENAGEMENTS FONCTIONNELS

Les travaux en aménagement fonctionnel sont les suivants :

- Salle de pause pour les personnels à la Manufacture,
- Equipement technique pour permettre l'ouverture BU du Palais en horaires élargis,
- Parc à vélo sécurisé devant Chevreul,
- Réhabilitation bureaux aile Nord Palais pour retour services après New Deal,
- Travaux pour réaliser l'épicerie solidaire,
- Modification de cloisonnement de bureaux à la BU de la Manufacture.

Pour cause de mobilisation pour tenir les objectifs du plan France relance, les aménagements fonctionnels non prioritaires en 2021 ont été reprogrammés. L'ensemble des travaux 2021 a représenté une dépense à hauteur de 200 k€.

21. RENOVATION BLOCS SANITAIRES

Pour tenir les objectifs du plan France relance, les travaux prévus pour les sanitaires de la bibliothèque de la Manufacture ont été reprogrammés à 2022. Le budget prévu a été aussi reprogrammé lors du BR3.

22. RENOVATION DES SALLES DE COURS

Il s'agit d'un EOTP récurrent afin de suivre l'ensemble des travaux réalisés dans les salles de cours, en 2021, les actions ont été les suivantes :

- Aménagement du centre de compétences en Langues,
- Plusieurs salles de cours au R+3 Manufacture,
- Salle de cours 314 à Chevreur, ciblée formation continue.

23. TRAVAUX ASCENSEURS

Le parc d'ascenseurs de l'université est disparate et en qualité et en ancienneté. L'opération consiste à une remise à niveau du parc soit par une modernisation ou soit par un remplacement complet.

Depuis 2019, l'université est accompagnée par un bureau d'études spécialisé pour définir la nature des travaux. Les travaux ont débuté en 2021 par la tranche ferme d'un accord cadre prévu avec trois tranches optionnelles. Ces dernières seront affermées à la fréquence d'une tranche par année.

24. STORES SALLES DE COURS

Suite à des dysfonctionnements constatés sur les stores (casse, absence, etc) dans les salles pédagogiques de la Manufacture, un plan de rénovation complet a été mis en place au PPI via un EOTP spécifique.

En 2021, les amphithéâtres de la Manufacture ont bénéficié d'une nouvelle campagne ainsi que la salle de prestige au bâtiment Chevreur.

25. PLAN CANICULE

Dans le cadre du plan canicule de l'université, il y a eu différentes mesures mises en action (films sur vitrages, ventilation, climatisation) pour assurer un meilleur confort thermique des locaux. Après une phase étude, le projet de climatisation de l'IUT a été suspendu lors du dialogue budgétaire pour le BI 2022.

En 2021, tous les films de protection solaire présents sur le mur rideau de la bibliothèque ont été remplacés et la climatisation des locaux (loge accueil et salle de pause du personnel) a été réalisée au Palais.

26. MODERNISATION D'AUTOMATES GTC

Suite à l'APP du Plan France Relance, fin 2020, l'Université a été lauréate (570 k€) pour le projet intitulé :

« Modernisation de la GTC »

Le projet se décompose en 4 phases de modernisation prévues uniquement sur 2021 :

- Phase 1 (Bourg en Bresse) pour un montant de 54 k€
- Phase 2 (Manufacture Nord) pour un montant de 171 k€
- Phase 3 (Manufacture Sud) pour un montant de 133 k€
- Phase 4 (Palais) pour un montant de 212 k€

Non inscrit au budget initial 2021, le financement des travaux (salles de cours traditionnelles) a été possible par des virements depuis différents EOTP soit en AE et/ou CP :

- 54 k€ depuis 17PGER
- 304 k€ depuis 19PASCEN
- 80 k€ depuis 18PEFABRIK

Au BR2 les demandes ont été :

- AE = 570 k€ - 54 k€ - 304 k€ - 80 k€ = 132 k€
- CP = 570 k€ - 54 k€ - 80 k€ = 436 k€

Concernant les recettes de l'Etat pour le financement au titre du Plan France Relance, il a été notifié 400 k€ en AE et CP en avril 2021. Le solde de 170 k€ sera versé sur justification des dépenses au termes de la dernière réception de la phase 4 (1^{er} trimestre 2022).

3.5 Tableau de synthèse budgétaire et comptable – pour information

Ce tableau a pour objet de synthétiser tous les ratios significatifs issus des différents autres tableaux constituant le compte financier 2021.

La lecture de ce tableau se fait dans un ordre chronologique :

- Les montants liés à des stocks (niveaux d'entrée/sortie des restes à payer, de fonds de roulement, de trésorerie...) sont dissociés des montants liés au flux de l'année (résultat, CAF, variation du fonds de roulement, solde budgétaire...)
- Concernant les flux de l'année, le tableau recense les éléments issus de la comptabilité budgétaire (autorisations d'engagement et restes à payer), puis ceux du haut de bilan (compte de résultat, capacité d'autofinancement et variation de fonds de roulement, solde budgétaire et variation de trésorerie).

Ce tableau permet de comprendre l'articulation entre les grands agrégats financiers traditionnels (fonds de roulement, besoin en fonds de roulement, trésorerie) et les nouveaux instruments produits par la comptabilité budgétaire (solde budgétaire).

La variation du fonds de roulement est de **+ 10 020 765 euros**, le montant final du fonds de roulement s'établit ainsi à **33 422 372 euros** et à 106 jours de dépenses décaissables.

Fonds de roulement	CFI 2016	CFI 2017	CFI 2018	CFI 2019	CFI 2020	CFI 2021
Niveau de fonds de roulement disponible	11 038 134	9 381 757	14 839 680	20 394 930	23 401 607	33 422 372
Fonds de roulement en jours	37,9	31,2	47,0	65,2	77,1	106,1
Variation du fonds de roulement	-2 423 708	-1 656 377	5 457 923	2 737 359	3 006 676	10 020 765

La trésorerie initiale à hauteur de 23 222 243 euros est ainsi portée à **36 857 096 euros**.

En conclusion,

En présence d'un solde budgétaire positif, d'une variation de fonds de roulement positive et d'une variation de trésorerie positive, la soutenabilité de nos engagements à court et moyen termes est atteinte. Le niveau final du fonds de roulement permettant d'engager, au moins à moyens termes, les opérations de travaux prévues au PPI.

Ces indicateurs en constante évolution constituent un actif réel et capitalisable dans la trajectoire à tenir. Il faut néanmoins garder une vigilance car ces résultats comptables et financiers sont aussi liés à la crise sanitaire et au constat d'une forte sous consommation.

Néanmoins, le niveau de recouvrement de nos ressources propres démontre que l'ensemble de nos activités cœur de métier et infrastructures ont continué à être mises en œuvre de façon dynamique et adaptée.

Pour affiner nos projections de sortie de crise sanitaire, il faudra redéfinir le niveau de nos dépenses incompressibles eu égard à des changements de pratiques en termes notamment de déplacement et à des évolutions de nos modes de travail qui auront un impact structurel sur la nature et le niveau de nos dépenses.

Délibération n° D2022-03-06-fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 15 mars 2022

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3, L. 719-5, R. 719-51, R. 719-100 et suivants ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment les articles 202 et 210 à 214 ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° 2017-10-07-Ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin,

Sur proposition du président de l'université,

Après en avoir délibéré,

Décide

d'approuver le rapport annuel de performances 2021 tel qu'annexé à la présente délibération.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	24
✓ Nombre de voix pour :	24
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	0

Lyon, le 15 mars 2022

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président, chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique

Gilles BONNET





RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

2021

Université Jean Moulin Lyon 3

Avant-propos

Le rapport annuel de performances (RAP) 2021 rend compte de l'exécution des engagements pris dans le projet annuel de performances (PAP) 2021, tant en termes d'exécution des crédits que de compte-rendu en matière de performance de l'activité.

Le RAP présente les résultats attendus et obtenus par l'Université Jean Moulin à travers l'analyse d'indicateurs d'efficience, d'efficacité et de qualité du service public. Il concourt à l'information du conseil d'administration et aux responsables des programmes ministériels, ainsi qu'au suivi du contrat pluriannuel de l'établissement.

Il permet de mesurer la dynamique du plan stratégique de l'Université Jean Moulin dont l'ambition est de développer son attractivité, son caractère responsable et sa performance dans la réalisation de ses missions de service public.

Les objectifs et les indicateurs contenus dans ce RAP sont conformes aux attentes de la Mission Interministérielle de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (MIREs) à savoir :

- ❖ Satisfaire les besoins de qualifications supérieures du pays, notamment par l'accroissement de la proportion d'une génération diplômée de l'enseignement supérieur.
- ❖ Renforcer la qualité et la politique de recherche et de formation grâce au passage aux responsabilités et compétences élargies.
- ❖ Assurer l'égalité des chances, qui s'appuie sur une politique d'aide sociale renouvelée et sur une orientation plus efficace des bacheliers et des étudiants ; elle se traduit également par l'essor de dispositifs permettant la diversification sociale des recrutements au profit des boursiers et des étudiants issus des milieux défavorisés.
- ❖ Définir une stratégie de recherche et d'innovation.
- ❖ Rendre attractif le territoire dans le cadre notamment des pôles de compétitivité, de la Communauté d'Universités et des Etablissements (COMUE) et des réseaux thématiques de recherche avancée (RTRA) et de l'opération Campus.

Les indicateurs de performance retenus par l'Université Jean Moulin s'inscrivent dans les programmes :

- N° 150 "Formations supérieures et recherche universitaire"
- N° 231 "Vie étudiante"

Ils sont présentés en regard des indicateurs retenus dans le PAP 2021 afin d'être dans une démarche de suivi des objectifs définis alors.

I. Le programme 150 - « Formations supérieures et recherche universitaire »

A. Objectifs et résultats des indicateurs du projet annuel de performances 2021 – programme 150

Objectif n° 1 – Répondre aux besoins de qualifications supérieures tout au long de la vie

- Indicateur n° 1.2 : Insertion professionnelle des jeunes diplômés en formation initiale
 - 1.2a – Insertion des DUT 6
 - 1.2b – Insertion des Licences Professionnelles 8
 - 1.2c – Insertion des Masters 10

- Indicateur n° 1.3 : Formation tout au long de la vie
 - 1.3a – La formation continue 14
 - 1.3b – Part des diplômés délivrés en Formation Continue 15
 - 1.3c – Part de la validation des acquis de l'expérience (VAE) 16
 - 1.3d – Part de la validation des acquis professionnels (VAP) 17

Objectif n° 2 – Améliorer la réussite des étudiants

- Indicateur n° 2.2 : Réussite à l'examen de DUT
 - 2.2a – DUT en 2 ou 3 ans 20
 - 2.2b – Etudiants en 1^{ère} année de DUT/BUT par type de baccalauréat 21
 - 2.2c – Licence en 3 ou 4 ans 23
 - 2.2d – Le devenir des étudiants en fin de L1 25
 - 2.2e – Réussite des étudiants inscrits au Pôle Réussite 26
 - 2.2f – Réussite en Master –M2 27
 - 2.2g – Réussite en Doctorat 28

Objectif n° 3 – Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau International

- Indicateur n° 3.3 : Enseignants chercheurs producteurs 30

Objectif n° 4 – Améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la recherche

- Indicateur n°4.1 : Montant des redevances sur titre de propriété intellectuelle dans les ressources de l'établissement 31

- Indicateur n° 4.2 : Montant des contrats de recherche passés avec les entreprises dans les ressources des opérateurs
 - 4.2a – Part des contrats de recherche 32
 - 4.2b - Ressources propres liées à la recherche – revenus consolidés de la valorisation de la recherche 34

Objectif n° 5 – Renforcer l’ouverture européenne et internationale des établissements

- Indicateur n° 5.1 : Part des étudiants étrangers inscrits en Master et en Doctorat 38
- Indicateur n° 5.2 : Proportion d’étrangers parmi les enseignants-chercheurs
 - 5.2a – Enseignants chercheurs de nationalité étrangère 39
 - 5.2b – Professeurs invités 40
- Indicateur n° 5.3 : Coopération internationale
 - 5.3a – Doctorants en cotutelle 42
 - 5.3b – Doctorats délivrés en cotutelle 43

Objectif n° 6 – Améliorer l’efficience de l’université

- 6.1a – Mentions à faibles effectifs 46
- 6.1b – Attractivité des Masters 47
- Indicateur n° 6.2 : Entrées dans les bibliothèques universitaires 49
- Indicateur n° 6.3 : Qualité de la gestion immobilière 50
- Indicateur n° 6.5 : Ressources propres de l’établissement 51

B. Présentation des recettes et des dépenses

II. Le programme 231 - « Vie étudiante »

A. Objectifs et résultats des indicateurs du projet annuel de performances 2021 – programme 231

Objectif n° 1 - Contribuer à promouvoir l’égalité des chances pour l’accès aux formations de l’enseignement supérieur des différentes classes sociales

- Indicateur n° 1.2 : Représentation des origines socio professionnelles des étudiants 54
- Indicateur n° 1.3 : Etudiants boursiers
 - 1.3a – Boursiers sur critères sociaux : effectifs 55
 - 1.3b – Boursiers / Non boursiers : Taux de réussite en L3 57
 - 1.3c – Boursiers / Non boursiers : Taux de réussite en M2 58

Objectif n°3 – Développer le suivi de la santé des étudiants

- Indicateur n° 3.1 : Pourcentage des étudiants de l’université vus par le Service Médical de Médecine Préventive 60

B. Présentation des recettes et des dépenses

I. PROGRAMME 150 : FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE

« Le programme 150 Formations supérieures et recherche universitaire vise à l'élévation du niveau scientifique, culturel et professionnel de la nation et des individus qui la composent. »

L'Université Jean Moulin Lyon 3 a décliné ces points dans ses axes stratégiques et dans le contrat quinquennal qui la lie à l'Etat.

A. Objectifs et résultats des indicateurs du projet annuel de performances 2021

OBJECTIF 1 : Répondre aux besoins de qualification supérieure
--

L'insertion professionnelle des diplômés a été consacrée, depuis la promulgation de la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU), comme l'une des trois missions du service public de l'enseignement supérieur, avec l'enseignement et la recherche. Elle constitue une des priorités de l'Université Jean Moulin Lyon 3 et apparaît dans l'axe 1 du projet d'établissement 2021-26 qui souligne une action visant à articuler soutien au savoir académique et orientation efficace vers des débouchés professionnels en lien avec nos formations. En effet, la formation de nos diplômés doit leur permettre de s'insérer rapidement dans un emploi stable, correspondant à leur niveau de qualification.

Une veille économique est en place sur les marchés du travail (local, national et international) afin d'anticiper l'évolution des besoins et de s'assurer que nos domaines de formation sont en adéquation avec ceux-ci. En complément et pour favoriser l'insertion professionnelle de nos jeunes diplômés, différents leviers sont mis à leur disposition par notre établissement :

- Le déploiement progressif de la modularité des parcours visant à davantage d'individualisation et de l'approche par compétences pour accompagner les étudiants dans la construction de leur projet personnel et professionnel.
- L'intégration progressive dans les maquettes des heures dédiées au Projet Personnel et Professionnel permet aux étudiants de s'informer sur les métiers accessibles. A cela, s'ajoutent des modules dédiés à la technique de recherche d'emploi conduits par les composantes et le SCUIO-IP.
- Des structures spécifiques au sein du Service Commun Universitaire d'Information et d'Orientation – Insertion Professionnelle (SCUIO-IP) telles que :
 - Le Centre d'Information, de Documentation et d'Orientation (CIDO)
 - L'Observatoire des Formations et de l'Insertion Professionnelle (OFIP)
 - Le Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP)
 - La plateforme U3e facilitant les échanges entre les étudiants, les partenaires socio-économiques et l'Université par la mise à disposition d'un CV thème aux entreprises et la diffusion de stages et de jobs étudiants.
- Des appuis et incitations à la mise en place de formations en alternance (contrat d'apprentissage et contrat professionnel). La mise en valeur de l'offre de formation en alternance auprès des entreprises par l'intermédiaire de la DID (Direction de l'Innovation et du Développement) et l'organisation du forum Entreprises Alternance au sein du campus de la Manufacture permettent à nos étudiants de rencontrer des recruteurs potentiels.
- D'autre part, l'université Jean Moulin Lyon 3 valorise l'esprit d'entreprise et sensibilise les étudiants à l'entrepreneuriat dès leurs premières années d'études. Ainsi, l'incubateur Manufactory, adossé à la Manufacture des Tabacs, héberge, accueille et accompagne des porteurs de projet d'entreprise de tous horizons, à la fois des étudiants ou jeunes diplômés de l'établissement ainsi que des jeunes venant de l'extérieur.
L'incubateur Manufactory est structuré autour de 3 programmes. Les programmes START et UP, accompagnent gratuitement les étudiants et jeunes diplômés, porteurs de projet entrepreneurial. Quant au programme PRO, il est ouvert aux porteurs de projets ayant déjà eu des expériences professionnelles ou les salariés en reconversion.

Indicateur de performance n° 1.2 : Insertion professionnelle des jeunes diplômés en formation initiale.

N° 1.2a : Insertion des DUT

LOLF_150-1-2a		Insertion DUT					
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire						
Objectif	LOLF_150-1 - Répondre aux besoins de qualifications supérieures						
Responsable de l'indicateur	IUT Jean Moulin						
Source des données	Enquête Insertion Professionnelle : DUT (IUT)						
Description de l'indicateur							
Unité de mesure	% d'étudiants						
Date de la mesure	Année du diplôme (= Promotion)						
Champ de la mesure	Diplômés - Formation Initiale - Nationalité française ou étrangère si titulaires d'un bac français						
Elaboration et qualité de l'indicateur							
Nature des données	DUT : Enquête d'insertion - Situation 2 ans après l'obtention du DUT						
Mode de calcul	Taux de réponse = répondants / interrogés Taux de poursuites d'études - Taux de reprises d'études - Taux d'insertion : ces 3 taux sont calculés par rapport aux répondants Taux d'emploi = répondants en Emploi / répondants en Insertion Adéquation 1er emploi/spécialité DUT : pour tous les répondants hors poursuite d'études - Modalités retenues : "Tout à fait d'accord" et "Plutôt d'accord"						
Mode de calcul détaillé	Au moment de l'enquête les étudiants sont : en poursuite d'études (depuis l'obtention du DUT) ou en reprise d'étude (après une période d'insertion) ou encore en situation d'insertion. Les situations d'insertion sont : en emploi, en recherche d'emploi ou inactifs.						
Commentaires	- Cibles : Taux de réponse : objectif Lyon 3 Taux d'emploi : objectif LOLF national décliné pour Lyon 3						
		Ses sion 2014	Ses sion 2015	Ses sion 2016	Ses sion 2017	Ses sion 2018	Cible - 2022
Répondants	UJM - Lyon 3	139	198	149	145	114	
Taux de Réponse	UJM - Lyon 3	51%	66%	55%	52%	46%	60%
	Ref. Nationales	57%	60%	6%	59%		
En poursuite d'études	UJM - Lyon 3	82	128	94	87	71	
Taux de poursuites d'études	UJM - Lyon 3	59%	65%	63%	60%	64%	
	Ref. Nationales	56%	57%	57%	59%		
En reprises d'études	UJM - Lyon 3	7	8	12	11	6	
Taux de reprises d'études	UJM - Lyon 3	5%	4%	8%	8%	5%	
	Ref. Nationales	6%	5%	6%	6%		
En Insertion (=emploi, recherche d'emploi, Inactivité)	UJM - Lyon 3	50	62	43	47	34	
Taux d'insertion	UJM - Lyon 3	36%	31%	29%	32%	31%	
	Ref. Nationales	38%	38%	37%	35%		
En emploi	UJM - Lyon 3	38	48	38	37	29	
Taux d'emploi	UJM - Lyon 3	76%	77%	88%	79%	85%	90%
	Ref. Nationales	79%	77%	83%	80%		9%
Adéquation 1er Emploi / Spécialité DUT	UJM - Lyon 3	68%	63%	69%	67%	69%	
Durée d'accès à l'emploi en mois	UJM - Lyon 3	3	3	2	2	4	

On distingue 2 notions :

- Le taux d'insertion correspond à la proportion de diplômés qui sont sur le marché du travail (en emploi ou en recherche d'emploi) et aux inactifs (qui ne recherchent pas d'emploi)
- Le taux d'emploi, quant à lui, indique la proportion de personnes disposant d'un emploi parmi celles qui sont en situation d'insertion.

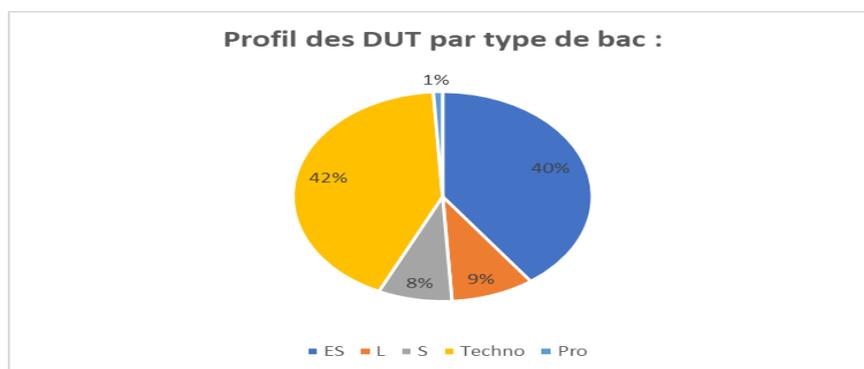
Commentaires :

Le BUT (Bachelor Universitaire de Technologie) a remplacé le DUT dès la rentrée 2021 et remplacera la majorité des licences professionnelles des IUT à partir de la rentrée 2024. Seules certaines licences professionnelles vont donc perdurer dans le format actuel. La dernière promotion de diplômés de DUT sera celle de l'année 2021/2022, c'est pourquoi la cible était fixée à l'horizon 2022.

L'IUT Jean Moulin Lyon 3 propose une formation riche avec 3 B.U.T.

- Carrières Juridiques
- Gestion Administrative et Commerciale des Organisations
- Information - Communication, avec 2 options :
 - Option Information numérique dans les organisations
 - Option Communication des organisations

Les étudiants inscrits en DUT en 2021-22 étaient 660, soit un peu plus de 2% des effectifs inscrits à l'université. Ces formations accueillent 42% de bacheliers technologiques, 1% de bacheliers professionnels et 57% de bacheliers généraux (dont 40% pour la série ES).



Le taux de répondants à la dernière enquête d'insertion (2020) est de 46%.

2 ans après l'obtention de leur DUT, environ un tiers des étudiants de Lyon 3 sont en situation d'insertion et cette proportion reste proche des références nationales. Cependant, 64% des étudiants sont en poursuite d'études et ce taux est en constante progression. La volonté d'obtenir une licence explique ce comportement. Seulement 5% sont en reprise d'études.

Toutefois, les diplômés de l'IUT se placent bien sur le marché du travail. On constate un taux d'emploi supérieur à la moyenne nationale, 85% des diplômés en insertion ont trouvé un emploi. La professionnalisation des formations, avec l'importance des stages effectués en entreprise pendant le cursus, favorise l'accès à l'emploi de cette catégorie de diplômés.

Les données recueillies spécifiquement à Lyon 3 permettent d'évaluer les conditions d'entrée sur le marché du travail ainsi que la satisfaction de nos diplômés vis-à-vis de leurs études.

Ces deux indicateurs sont néanmoins très dépendants de la conjoncture du marché du travail :

- ✓ La durée moyenne d'accès au premier emploi pour les DUT, après l'obtention de leur diplôme, qui était en moyenne de 2 mois, s'est légèrement dégradée et est passée à 4 mois. Au regard de la conjoncture économique, cette durée est très encourageante et on constate que le stage en milieu professionnel constitue chaque année un moyen privilégié d'accès à l'emploi.
- ✓ 69% des répondants se disent satisfaits de l'adéquation entre l'emploi occupé et les études suivies. Ce taux de satisfaction correct est certainement lié à la durée relativement courte de recherche du 1^{er} emploi sur un marché très exigeant.

N° 1.2b : Insertion des Licences Professionnelles

LOLF_150-1-2b		Insertion Licence professionnelle					
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire						
Objectif	LOLF_150-1 - Répondre aux besoins de qualifications supérieures						
Responsable de l'indicateur	OFP SCUIO-IP						
Source des données	Enquête Insertion Professionnelle : Licence Professionnelle						
Description de l'indicateur							
Unité de mesure	% d'étudiants						
Date de la mesure	Année du diplôme (= Promotion)						
Champ de la mesure	Diplômés - Formation Initiale - Nationalité française ou étrangère si titulaires d'un bac français - Hors Etudiants en diplômes délocalisés						
Elaboration et qualité de l'indicateur							
Nature des données	Licences Professionnelles : Enquête d'insertion à 27 mois						
Mode de calcul	Taux de réponse = répondants / interrogés Etudiants en insertion = répondants - étudiants en poursuite ou reprise d'études (Définition Lyon 3) Taux d'insertion = étudiants en insertion / répondants Taux d'emploi = étudiants en emploi / étudiants en insertion (Définition Lyon 3. Appelé taux d'insertion au niveau national) % cadres (y compris professions intellectuelles) et de professions intermédiaires Taux d'insertion en Rhône-Alpes Durée Accès Emploi = durée moyenne de recherche du 1er emploi						
Mode de calcul détaillé	Calcul Lyon 3 : - Etudiants de nationalité française ou de nationalité étrangère titulaires d'un bac français Calcul national : - Etudiants de nationalité française						
Commentaires	- Cibles : Taux de réponse : objectif Lyon 3 Taux d'emploi : objectif LOLF national décliné pour Lyon 3						
		Session 2014	Session 2015	Session 2016	Session 2017	Session 2018	Cible - 2026
Répondants	UJM - Lyon 3	497	481	474	514	489	
Taux de réponse	UJM - Lyon 3	70%	73%	67%	70%	71%	70%
	Ref. Nationales	67%	68%	68%	68%	73%	
En insertion (= emploi, recherche d'emploi, inactivité)	UJM - Lyon 3	340	342	323	346	327	
Taux d'insertion	UJM - Lyon 3	68%	71%	68%	67%	67%	
	Ref. Nationales	70%	64%	63%	62%	59%	
En emploi	UJM - Lyon 3	310	319	303	325	299	
Taux d'emploi	UJM - Lyon 3	91%	93%	94%	94%	91%	93%
	Ref. Nationales	93%	94%	93%	94%	92%	93%
% Cadres & Prof Intermédiaires	UJM - Lyon 3	96%	95%	96%	98%	97%	
	Ref. Nationales	70%	69%	76%	78%	77%	
% Insertion en Auvergne-Rhône-Alpes (à partir de la session 2016)	UJM - Lyon 3	67%	69%	72%	72%	72%	
Durée d'accès à l'emploi en mois	UJM - Lyon 3	1	1	1	1	1	
Satisfaction des diplômés vis-à-vis de leur formation (note sur 4)	UJM - Lyon 3			3,4	3,4		
Avis des diplômés sur stage = élément déterminant dans leur insertion (note sur 4)	UJM - Lyon 3			3,5	3,5		

Commentaires :

L'Université Lyon 3 propose une offre de formation riche avec 16 mentions en Licence Professionnelle au sein de 3 composantes : Droit, iaelyon et IUT Jean Moulin.
Sur 689 diplômés, 489 ont répondu à l'enquête, soit un taux de réponse de 71%.

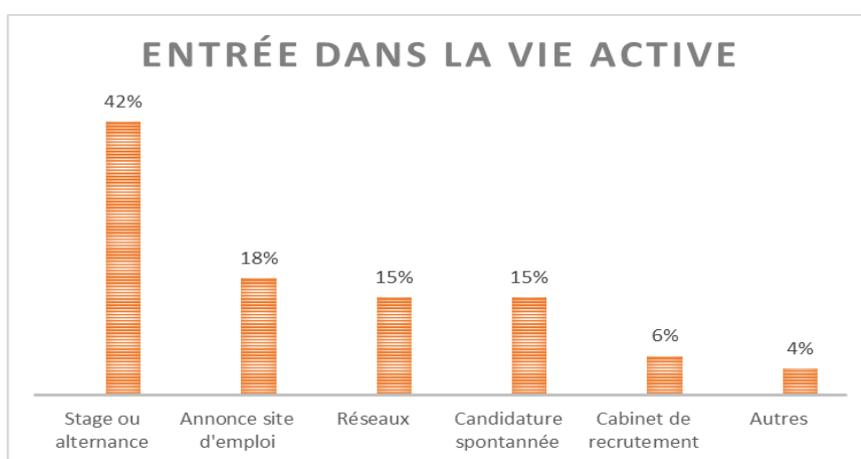
Sur les 8 307 diplômes nationaux délivrés en 2020, la part des licences professionnelles représente environ 11%.

89% des répondants ont obtenu leur diplôme d'accès à la licence professionnelle dans un établissement autre que l'Université Jean Moulin Lyon 3, ce qui démontre l'attractivité de notre université. Les diplômés de licence professionnelle sont principalement titulaires d'un diplôme technique spécialisé en 2 ans, 67% provenaient d'un BTS et 18% d'un DUT. L'âge moyen d'obtention d'une Licence professionnelle à l'UJM est de 23 ans.

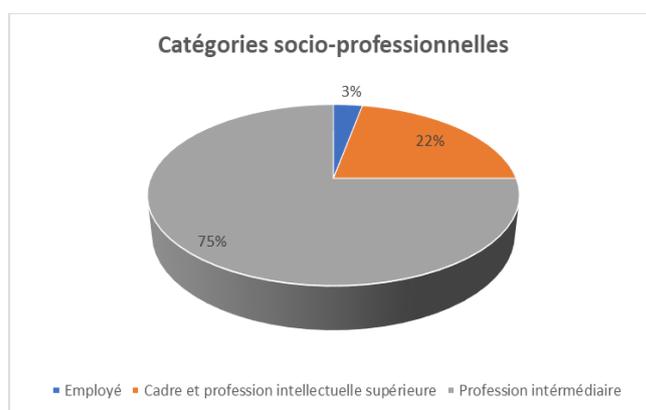
A l'issue de leur licence professionnelle, les deux tiers des diplômés arrêtent leurs études pour s'insérer sur le marché de l'emploi, soit 67%. Du fait d'un marché de l'emploi moins dynamique, il en résulte un choix de poursuite d'études plus fréquent afin de retarder l'entrée sur le marché du travail. Ainsi, un tiers de ces jeunes diplômés — taux élevé pour un diplôme professionnel — ont préféré compléter leur formation après la licence ou ont entamé une autre activité que la recherche d'un emploi. Ceux qui ont poursuivi leurs études préparent principalement un master.

Globalement, la tendance sur 5 ans de l'insertion des diplômés de licence professionnelle est favorable. Au moment de l'enquête 91% des licenciés professionnels qui étaient en insertion disposaient d'un d'emploi, ce qui traduit une bonne adéquation de nos licences professionnelles avec les attentes du marché de l'emploi. Depuis quelques années, le taux d'emploi de notre établissement, a toujours été supérieur à 90%. La cible nationale fixée à 93% est atteinte.

La durée moyenne d'accès à l'emploi reste courte, environ 1 mois. C'est très encourageant et le stage en entreprise constitue chaque année le principal tremplin vers un 1^{er} emploi. 42% des diplômés qui s'insèrent professionnellement sont embauchés dans l'entreprise de leur stage ou alternance.



Quant aux caractéristiques des emplois occupés, ils sont d'un bon niveau avec 22% de cadres et professions intellectuelles supérieures et 75% d'emplois de niveau intermédiaire (techniciens, agents de maîtrise, maîtrise administrative et commerciale ...). La part des employés est très minoritaire (3%). 92% des diplômés ont un emploi durable (CDI, fonction publique, profession libérale, indépendant, chef d'entreprise) et 8% sont des emplois précaires (CDD, en intérim, volontariat international et emplois aidés).



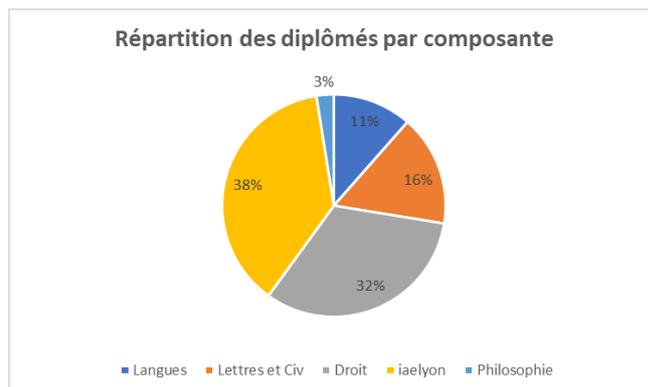
Au niveau de la localisation de l'emploi, les diplômés de licence professionnelle sont fortement implantés en région Auvergne Rhône-Alpes, 72% dont près de 2 sur 3 dans le Rhône. Les autres emplois se concentrent essentiellement dans les départements de l'Ain, de l'Isère et de la Drôme. 26% vont vers une autre région française, principalement en Ile de France et 2% occupent un poste à l'étranger.

N° 1.2c : Insertion des Masters

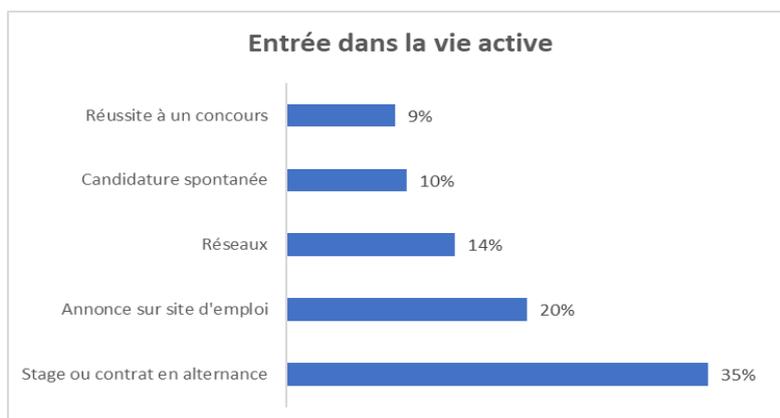
LOLF_150-1-2c		Insertion Master					
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire						
Objectif	LOLF_150-1 - Répondre aux besoins de qualifications supérieures						
Responsable de l'indicateur	OFIP SCUJO-IP						
Source des données	Enquête Insertion Professionnelle : Master à finalité professionnelle ou recherche						
Description de l'indicateur							
Unité de mesure	% d'étudiants						
Date de la mesure	Année du diplôme (= Promotion)						
Champ de la mesure	Diplômés - Formation Initiale - Nationalité française ou étrangère si titulaires d'un bac français - Hors Etudiants en diplômes délocalisés.						
Elaboration et qualité de l'indicateur							
Nature des données	Master Professionnel et Recherche : Enquête d'insertion à 27 mois						
Mode de calcul	Taux de réponse = répondants / interrogés Etudiants en Insertion = répondants - étudiants en poursuite ou reprise d'études (Définition Lyon 3) Taux d'insertion = étudiants en insertion / répondants Taux d'emploi = étudiants en emploi / étudiants en insertion (Définition Lyon 3. Appelé taux d'insertion au niveau national) % cadres y compris professions intellectuelles supérieures Durée Accès Emploi = durée moyenne de recherche du 1er emploi						
Mode de calcul détaillé	Calcul Lyon 3 : - Etudiants de nationalité française ou de nationalité étrangère titulaires d'un bac français - Diplômés préparant un concours ou un examen professionnel comptabilisés en insertion et non en poursuite d'études Calcul national : - Etudiants de nationalité française - Diplômés préparant un concours ou un examen professionnel comptabilisés en poursuite d'études						
Commentaires	- Cibles : Taux de réponse : objectif Lyon 3 Taux d'emploi : objectif LOLF national décliné pour Lyon 3 - Le suivi de la qualité de l'insertion fait l'objet d'un suivi par filière et diplôme accessible sur le site institutionnel de l'université.						
		Session 2014	Session 2015	Session 2016	Session 2017	Session 2018	Cible - 2026
Répondants	UJM - Lyon 3	1 329	1 438	1 442	1 535	1 616	
Taux de réponse	UJM - Lyon 3	72%	73%	70%	71%	72%	70%
	Ref. Nationales	7%	7%	70%	70%	77%	
En insertion (= emploi, recherche d'emploi, inactivité)	UJM - Lyon 3	1 140	1 252	1 235	1 375	1 419	
Taux d'insertion Calcul Lyon 3	UJM - Lyon 3	86%	87%	86%	90%	88%	
En emploi Calcul Lyon 3	UJM - Lyon 3	972	1 088	1 043	1 161	1 206	
Taux d'emploi Calcul Lyon 3	UJM - Lyon 3	85%	87%	84%	84%	85%	
Taux d'emploi Calcul national	UJM - Lyon 3	92%	92%	92%	93%	91%	92%
	Ref. Nationales	9%	9%	92%	92%	90%	92%
Durée d'accès à l'emploi en mois	UJM - Lyon 3	2	2	2	2	2	
% Cadres	UJM - Lyon 3	80%	80%	81%	82%	84%	
	Ref. Nationales	6%	62%	67%	68%	67%	
Satisfaction des diplômés vis-à-vis de leur formation (note sur 4)	UJM - Lyon 3			3,2	3,2		
Avis des diplômés sur stage = élément déterminant dans leur insertion (note sur 4)	UJM - Lyon 3			3,3	3,3		

Commentaires :

Le taux de réponse à l'enquête est aussi élevé que les années précédentes. Sur 2.243 diplômés, 1.616 ont répondu à l'enquête, soit un taux de réponse de 72%. L'Université Lyon 3 propose une offre de formation riche avec 51 mentions en Master dans 3 grands domaines de formation : Droit Economie Gestion, Sciences Humaines et Sociales et Arts Lettres Langues.



Suite à l'obtention de leur Master, une grande majorité des diplômés, 88%, ont arrêté leurs études pour s'insérer sur le marché de l'emploi. Parmi les étudiants en insertion professionnelle, le taux d'emploi est relativement stable à 85% en moyenne sur les dernières années d'observation. La durée moyenne d'accès au 1^{er} emploi reste courte, environ 2 mois. Ce délai s'explique par la forte proportion de diplômés embauchés à l'issue de leur stage ou de leur alternance, c'est le principal moyen d'accès à l'emploi de nos étudiants suite à un master.

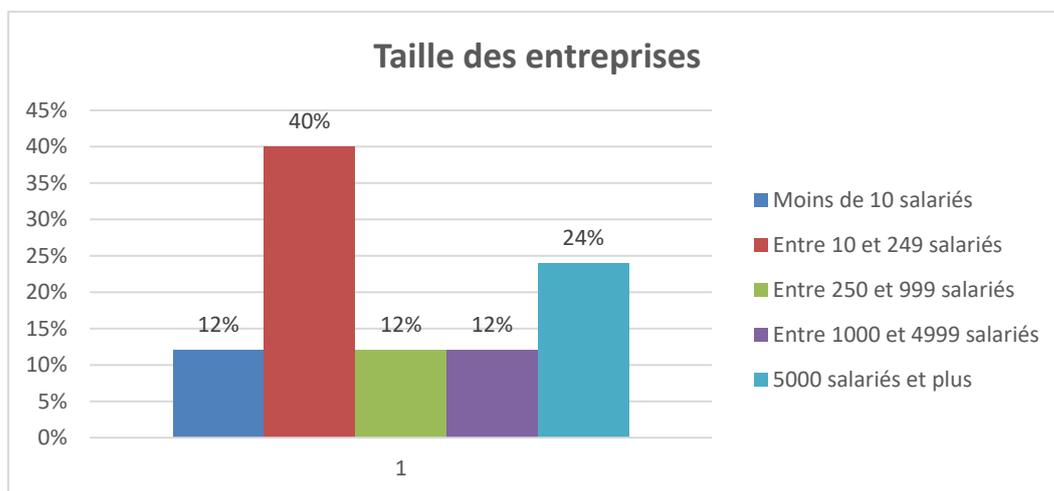


Un peu plus de 4 diplômés en emploi sur 5 exercent des fonctions de niveau cadre, taux plus élevé que la moyenne nationale. Cette proportion de cadres varie fortement entre les composantes. L'iaelyon compte la plus forte proportion de cadres (90%), suivi de la faculté de Droit (85%) et de près par la faculté des Lettres et Civilisations (84%).

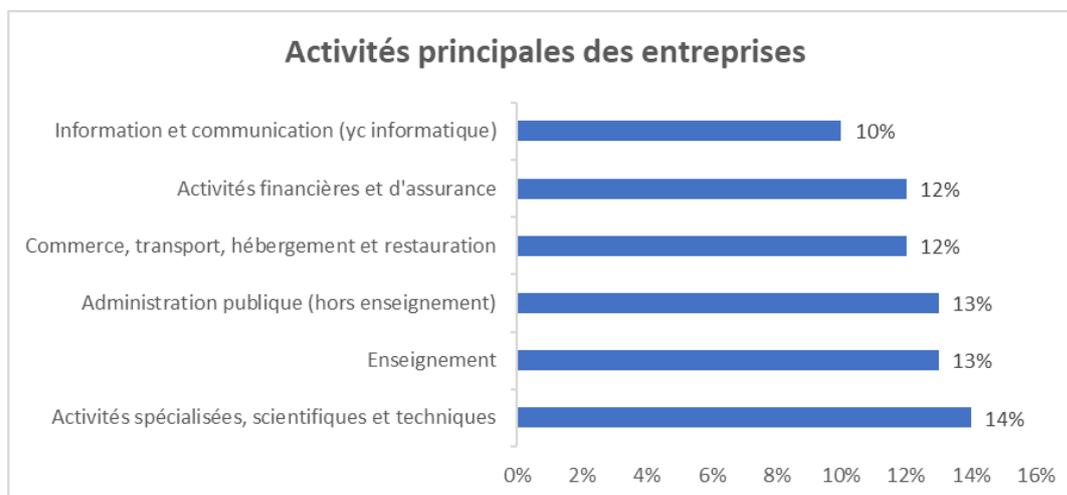


Quant à la localisation de l'emploi, 56% des diplômés travaillent dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, dont plus des trois quarts dans le Rhône. Les autres diplômés se concentrent essentiellement dans les départements de l'Ain, l'Isère et de la Haute-Savoie. Par ailleurs, 34% des diplômés vont vers une autre région française et 10% occupent un emploi à l'étranger.

Plus de la moitié des emplois se situent dans une microentreprise (12%) ou une PME (40%), près d'un quart dans une entreprise de taille intermédiaire de 250 à 4 999 salariés (24%) et un autre quart dans des grandes entreprises de plus de 5 000 salariés (24% également).



La part des emplois à temps complet représente 96% et taux d'emploi dans le secteur privé est de 73%.



La répartition de nos anciens étudiants selon l'activité principale des entreprises est la suivante :

- 14% de nos diplômés travaillent dans une entreprise exerçant des activités spécialisées, scientifiques et techniques.
- 13% sont employés dans le secteur de l'enseignement et on retrouve ce même pourcentage dans l'administration publique.
- 12% sont employés dans le secteur des activités financières et d'assurance ainsi que dans le secteur du commerce, transport, hébergement et restauration.
- 10% occupent un poste dans l'information et la communication.

Indicateur de performance n° 1.3 : Formation tout au long de la vie

La formation tout au long de la vie répond à plusieurs objectifs : assurer l'adaptation à l'emploi, aider à l'insertion ou la réinsertion des demandeurs d'emploi, permettre la promotion sociale, participer au développement culturel et lutter contre les inégalités.

L'université Jean Moulin se saisit de l'opportunité qu'offre la loi de 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » pour valoriser encore davantage sa position d'acteur majeur de la formation tout au long de la vie, sur notre territoire. La professionnalisation des diplômés est accentuée par la mise en œuvre progressive de la démarche compétences. En outre, pour améliorer l'accès des usagers à la formation tout au long de la vie, tant pour les personnes en activité que pour celles qui sont en recherche d'emploi ou en reconversion, différents outils et mécanismes sont mobilisés :

- 1) Contrat de professionnalisation et Contrat d'apprentissage
- 2) Projet de transition professionnelle (PTP, aussi appelé le CPF de transition professionnelle)
Ce nouveau dispositif, en remplacement du CIF depuis le 1^{er} janvier 2019, ne s'adresse qu'aux salariés et permet à tout actif de suivre une formation en vue de changer de métier ou de profession.
- 3) Compte Personnel Formation (CPF), utilisable par tout salarié, tout au long de sa vie active, y compris en période de chômage, pour suivre une formation qualifiante
- 4) Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) qui constitue une voie d'accès aux diplômes sans retour en formation
- 5) Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP) qui conduit à une reprise d'étude
- 6) Ouverture d'une partie accrue de nos formations professionnalisantes à la formation continue

Au sein de l'Université Jean Moulin Lyon 3, il existe 4 pôles de gestion de la formation continue. Un service commun aux facultés de Langues, Lettres, Philosophie : la Formation Continue (FC3) et des services de formation continue propres à 3 composantes : la faculté de Droit, l'iaelyon et l'IUT.

Afin de développer la formation continue, des programmes sur-mesure dédiés aux entreprises ainsi qu'aux organisations sont aussi déployés en réponse à leurs besoins et l'enseignement à distance est accru (*e-learning*). Nos équipes d'ingénieurs en technologies numériques, pédagogiques, juridiques et financiers accompagnent nos enseignants-chercheurs et les entreprises dans la conception de programmes partiellement ou intégralement à distance, mobilisant le meilleur des technologies de formation

Quelques chiffres clés concernant l'année universitaire 2020-21 :

- 1 098 étudiants en formation continue.
- 1 738 alternants dont 35% de contrats de professionnalisation et 65% d'apprentis. Depuis la réforme de la formation professionnelle, on observe un transfert de contrats professionnels vers l'apprentissage.
- Près de 616 000 heures stagiaires dispensées sur des formations construites pour les entreprises.
- Un chiffre d'affaires en formation professionnelle de 10,8 millions d'euros, dont 6 millions d'euros pour les formations en alternance.

L'université Jean Moulin a obtenu en janvier 2019, suite à un audit mené par le Bureau Veritas, la Certification de Services FCU (La Formation Continue à l'Université), témoignant de ses engagements auprès de ses partenaires et des usagers sur l'amélioration permanente de ses prestations et services. Notre établissement accentue son engagement dans une démarche d'amélioration continue de la qualité en visant la certification Qualiopi qui au-delà de l'amélioration des processus vise l'amélioration qualitative des conditions d'accueil.

N° 1.3a : La formation continue

LOLF_150-1-3a		FC - Stagiaires - Heures Stagiaires - Recettes - Diplômés					
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire						
Objectif	LOLF_150-1 - Répondre aux besoins de qualifications supérieures par la FTLV						
Responsable de l'indicateur	DID - Service Statistique et Décisionnel						
Source des données	Enquête Formation Continue (Enquête 6 de la DEFP) et BPF /Enquête 6 pour références nationales						
Description de l'indicateur							
Unité de mesure	Nb de stagiaires - Euros - Nb d'heures - Nb diplômés						
Date de la mesure	Année civile						
Champ de la mesure	Champ de la formation continue selon l'enquête Formation Continue sur l'ensemble des Universités y compris IUT et HORS Apprentissage						
Elaboration et qualité de l'indicateur							
Nature des données	Activité de la formation continue						
Mode de calcul	Nombre de stagiaires - Volume d'heures stagiaires - Chiffre d'affaires en euros Nombre de stagiaires en formation sur l'année civile considérée (un stagiaire inscrit sur 2 années universitaires peut être comptabilisé 2 fois) Nb de diplômés = diplômés de la formation continue diplômante + DAEU au moment de l'enquête						
Mode de calcul détaillé	Hors Apprentissage						
Commentaires	Enquête menée et données collectées par le service de la formation continue jusqu'en 2013 (pour l'ensemble des données : diplômés, stagiaires, CA ...). A partir de 2014 la gestion de l'enquête est reprise par la DID, les diplômés sont extraits du SI de scolarité. A partir de 2010, les heures stagiaires en stages pratiques de l'IUT sont prises en compte. Les baisses de 2019 s'expliquent par deux facteurs : - transfert de contrats de professionnalisation (alternance FC) vers de l'apprentissage (alternance FI) - baisse du nombre de stagiaires en FC courtes due au réajustement des tarifs suite aux analyses des formations en coûts complets L'année 2020 a été impactée par la crise sanitaire, un certain nombre de formations courtes n'ont pas eu lieu.						
		2016	2017	2018	2019	2020	Cible - 2026
Stagiaires FC	UJM - Lyon 3	6 438	6 533	6 376	5 001	4 007	
Heures Stagiaires milliers d'heures	UJM - Lyon 3	841	858	825	648	616	
	Ref. Nationales	49 392	53 861	50 000			
Evolution annuelle des heures stagiaires	UJM - Lyon 3	-12%	2%	-4%	-21%	-5%	
	Ref. Nationales	-4%	9%	-7%			
Diplômés en formation continue	UJM - Lyon 3	1 191	1 327	1 307	1 315	1 296	
Chiffres d'affaires milliers d'euros	UJM - Lyon 3	7 370 K€	8 105 K€	9 493 K€	8 481 K€	7 862 K€	10 000 K€
Chiffre d'affaires Evolution annuelle	UJM - Lyon 3	0%	10%	17%	-11%	-7%	

Commentaires :

L'activité de formation continue est en croissance régulière et sensible. Les ressources propres liées à cette activité sont passées de 7 millions d'euros en 2016 à près de 8 millions d'euros en 2020, soit une progression de 7%. La baisse du chiffre d'affaires de 1 million d'euros par rapport à 2019 est liée pour partie par un début de transfert des contrats de professionnalisation vers l'apprentissage et par l'impact de la crise sanitaire, un certain nombre de formations courtes n'ayant pu avoir lieu. En outre, le chiffre d'affaires de la formation continue doit s'apprécier en pluri annuel, l'impact de la facturation pouvant traduire des décalages de fin d'année. La cible fixée à 10 millions d'euros en 2026 traduit la volonté de continuer à développer cette activité. Le développement de la formation continue fait l'objet d'analyses permettant de suivre les marges dégagées. Ainsi, un pilotage fin de la formation continue permet de proposer un arrêt ou un redéploiement pour les formations à faible impact ou non équilibrées.

Le nombre de diplômes délivrés en formation continue a également augmenté sur le dernier contrat. Cependant on constate une évolution négative du chiffre d'affaires, du nombre de stagiaires FC, du nombre d'heures stagiaires dispensées ainsi que du nombre de diplômes délivrés en FC pour la session 2020, conséquences de la crise sanitaire. Quant à l'exercice 2021, les recettes encaissées des prestations de FC s'élèvent à 8,3 millions d'euros, presque au même niveau que la situation d'avant la pandémie.

N° 1.3b : Part des diplômes délivrés en Formation Continue

LOLF_150-1-3b		FC diplômante - Diplômes délivrés en formation continue
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire	
Objectif	LOLF_150-1 - Répondre aux besoins de qualifications supérieures	
Responsable de l'indicateur	Service de la Formation Continue	
Source des données	Service Statistique et Décisionnel - SCOLINS / Repères et Références Statistiques pour références nationales	
Description de l'indicateur		
Unité de mesure	Ratio en %	
Date de la mesure	Session : exemple session 2010 correspond à l'année universitaire 2009-10	
Champ de la mesure	Tous diplômes hors doctorats et HDR Zoom diplômes nationaux : Capacité, DAEU, DUT, Licence, Master hors diplômes d'établissement (DU)	
Elaboration et qualité de l'indicateur		
Nature des données	Formation continue = étudiants en reprises d'études bénéficiant d'un accompagnement pédagogique ou administratif spécifique y compris DAEU y compris en alternance (contrats de professionnalisation)	
Mode de calcul	On garde tous les diplômes délivrés hors doctorats et HDR (y compris CPGE)	
Mode de calcul détaillé	Diplômes délivrés en formation continue + DAEU / Total des diplômes délivrés Diplômes nationaux délivrés en formation continue + DAEU / Total des diplômes nationaux délivrés	
Commentaires		

		Session 2016	Session 2017	Session 2018	Session 2019	Session 2020
Diplômes délivrés en FC	UJM - Lyon 3	1 196	1 342	1 340	1 368	1 300
% Diplômes délivrés en FC	UJM - Lyon 3	13,1%	14,2%	14,1%	14,0%	13,3%
Diplômes Nationaux délivrés en FC	UJM - Lyon 3	1 006	1 121	1 164	1 163	1 125
	Ref. Nationales	56 040	59 731	59 583	56 763	
% Diplômes Nationaux en FC	UJM - Lyon 3	13,3%	14,4%	14,8%	14,4%	13,6%
	Ref. Nationales	11,4%				

Commentaires :

En lien avec le développement de l'activité :

- Le nombre de diplômes délivrés en formation continue financée a augmenté d'environ 9% ces cinq dernières années, passant de 1.196 pour la session 2016 à 1.300 pour la session de 2020.
- La part de diplômes nationaux délivrés au titre de la formation continue financée, reste assez stable sur la période et représente 13.3% du nombre total de diplômes en 2020. La proportion de diplômes nationaux en formation continue dans notre établissement est supérieure aux références nationales.

Un dispositif a été mis en place permettant le développement de nouveaux diplômes en formation continue (FC) ou en alternance (FA), tout en veillant à la soutenabilité globale (respect du plafond de masse salariale de l'université). Ainsi, un des critères de décisions de création de nouveaux diplômes est l'équilibre économique, étudié en coûts complets. A cet élément de décision s'ajoutent des critères d'opportunité et d'équilibres globaux entre les différents types de formation par exemple. Si l'ensemble des critères aboutissent à une décision favorable, de nouvelles heures en sus du plafond existant, peuvent être attribuées à la composante porteuse du nouveau diplôme. Celle-ci est cependant amenée à participer aux frais d'environnement.

N° 1.3c : Part de validation des acquis de l'expérience (VAE)

LOLF_150-1-3c		VAE : Dossiers de recevabilité - Validations partielles ou totales après commission
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire	
Objectif	LOLF_150-1 - Répondre aux besoins de qualifications supérieures par la FTLV	
Responsable de l'indicateur	SCUIO-IP	
Source des données	Enquête VAP-VAE n67 (DEPP) / National : PAP-RAP	
Description de l'indicateur		
Unité de mesure	Nb de dossiers	
Date de la mesure	Année civile de dépôt de dossier ou du jury 1 / année de la session pour les diplômés obtenus (2015 = session 2015)	
Champ de la mesure	Dossiers déposés en Validation des Acquis de l'Expérience - VAE (Loi 2002)	
Elaboration et qualité de l'indicateur		
Nature des données	Nombre de dossiers déposés puis examinés par le jury et type de décision.	
Mode de calcul	<p>Jusqu'en 2014 seules les données sur les dossiers passés en jury étaient collectées. A partir de 2015 le SI a évolué afin de permettre un suivi complet de tous les dossiers de VAE du dépôt du dossier de candidature jusqu'à l'obtention du diplôme en passant par les différents jurys.</p> <p>- Dossiers de recevabilité déposés = nombre total de dossiers déposés sur l'année observée - Dossiers de recevabilité favorables = nombre de dossiers ayant reçu un avis favorable (=recevabilité administrative) parmi les dossiers déposés sur l'année observée - VAE acceptées (partielles ou totales) en 1er jury = dossiers passés devant un jury sur l'année (ils ont pu être déposés une autre année) et qui ont reçu un avis favorable devant ce jury A partir de 2016 les VAE totale délivrées pour des Masters 1 sont considérées comme VAE partielles (le Master 1 est une partie du Master). - Diplômes obtenus suite à VAE partielle = nombre de diplômés de la session N qui ont obtenu le diplôme après une validation partielle devant le 1er jury (ce passage a pu avoir lieu la même année ou l'année précédente)</p>	
Mode de calcul détaillé		
Commentaires	<p>En 2016 la réglementation a changé suite à la loi B Khomri. Le nombre d'années d'expérience nécessaires pour présenter une VAE est passé de 3 ans à 1 an. Le nombre de dossiers déposés est donc en augmentation. Cependant les requis pour obtenir le diplôme n'ont pas changé, ce qui explique que les nombre VAE attribuées n'a pas augmenté.</p> <p>En 2016 le ministère a changé son mode de calcul, les VAE totale délivrées pour des Masters 1 sont considérées comme VAE partielles (le Master 1 est une partie du Master). Ce qui explique en partie la forte baisse des VAE totales (5 VAE totales en M1 ont été délivrées en 2016 et sont donc comptées en VAE partielles)</p>	

		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de dossiers de recevabilité déposés	UJM - Lyon 3	141	134	115	74	70
Nombre de dossiers de recevabilité favorables	UJM - Lyon 3	96	129	86	70	66
Nombre de VAE acceptées en 1er jury	UJM - Lyon 3	31	25	38	36	26
	Ref. Nationales	3 192	3 774	3 621	3 631	
dont Validations Totales en 1er jury	UJM - Lyon 3	10	9	10	19	19
	Ref. Nationales	2 276	2 793	2 676	2 680	
% VAE obtenues en totalité en 1er jury	UJM - Lyon 3	32%	36%	26%	53%	73%
	Ref. Nationales	7%	74%	74%	74%	
dont Validations Partielles en 1er jury	UJM - Lyon 3	21	16	28	17	7
	Ref. Nationales	96	981	945	951	
Nombre de diplômes obtenus suite à une VAE partielle	UJM - Lyon 3	15	9	7	6	5

Commentaires :

Un des dispositifs spécifiques à l'enseignement supérieur permettant de valoriser l'expérience professionnelle et para professionnelle est la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) en vue d'obtenir un diplôme en totalité ou en partie, sans retour en formation. Les dossiers en VAE sont complexes pour les postulants, du fait notamment de leur difficulté à mettre en correspondance leurs acquis d'expérience avec les attendus de la formation à laquelle ils postulent. Cette procédure lourde et chronophage explique le faible nombre de dossiers déposés et recevables en totalité. La validation peut être totale et le diplôme délivré si le jury estime que les acquis du candidat sont en adéquation avec les attendus de la certification visée. Si le jury estime que les acquis répondent partiellement aux objectifs, une validation partielle accompagnée de préconisations est délivrée. Le candidat doit compléter son dossier de ces préconisations pour obtenir son diplôme. Dans son projet d'établissement, l'université affiche sa volonté de rendre plus lisible le processus de VAE, en identifiant dès le début les blocs de compétences qui nécessiteront de suivre des modules d'enseignement. Cette démarche devrait permettre de proposer des VAE « collectives » aux entreprises qui voudraient faire monter en compétences leurs collaborateurs.

Le nombre de validation des acquis de l'expérience (VAE) acceptées en 1^{er} jury, relativement stable jusqu'en 2019, a connu une baisse en 2020 en raison de la crise du COVID. La part de VAE obtenues en totalité en 1^{er} jury ne cesse de croître et on se rapproche des références nationales.

Les recettes encaissées en 2021 s'élèvent à 82 K€, soit une progression de 42% par rapport à 2021 (58 K€).

N° 1.3d : Part de validation des acquis professionnels et personnels (VAPP)

LOLF_150-1-3d		VAPP : Dossiers déposés - Dossiers acceptés - Etudiants Inscrits				
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire					
Objectif	LOLF_150-1 - Répondre aux besoins de qualifications supérieures par la FTLV					
Responsable de l'indicateur	Pôle PAQAP - Service Statistique et Décisionnel					
Source des données	Service Statistique et Décisionnel - SCOLINS					
Description de l'indicateur						
Unité de mesure	Nb de dossiers - Nb d'étudiants					
Date de la mesure	Année Universitaire d'inscription de l'étudiant					
Champ de la mesure	Tous les dossiers déposés en Validation des Acquis Professionnels - VAPP (Décret 1985)					
Elaboration et qualité de l'indicateur						
Nature des données	Nombre d'étudiants inscrits suite à une décision favorable en VAPP.					
Mode de calcul	L'année universitaire retenue est celle de l'inscription de l'étudiant qui a pu obtenir sa VAPP bien avant. Zoom sur les étudiants en reprise d'études (financée ou non financée et contrats pro.) = champs retenu par le ministère pour l'enquête 67					
Mode de calcul détaillé						
Commentaires	La baisse du nombre de VAPP en 2012-13, s'explique par une diminution du nombre d'étudiants qui n'ont pas les diplômes requis pour entrer à l'IFROSS. En effet l'IFROSS accueille toujours autant d'étudiants mais le nombre de ceux qui ont besoin d'une VAP est en baisse sensible. La baisse de VAPP en licence professionnelle en 2016-17 s'explique par la transformation de la LP de l'IFROSS en Master.					
		2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21
VAP - Dossiers acceptés						
Tous publics	UJM - Lyon 3	348	293	279	233	223
dont contrat pro. et reprise d'études financée ou non	UJM - Lyon 3	316	282	267	219	195
Etudiants inscrits suite à VAP	UJM - Lyon 3	321	288	273	225	220
Toutes formations et tous publics						
dont étudiants inscrits						
En Licence Prof	UJM - Lyon 3	3	7	8	3	14
dont étudiants inscrits						
En Master	UJM - Lyon 3	312	281	265	222	205

Commentaires :

L'autre dispositif permettant de valoriser l'expérience professionnelle et para professionnelle est la Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP). Ce dispositif permet de faire reconnaître l'expérience acquise en vue d'intégrer une formation ou une reprise d'étude pour laquelle le candidat ne peut satisfaire les conditions de diplôme. La VAPP conduit à une reprise d'étude. L'objectif affiché dans le projet d'établissement est de faciliter l'accès à nos diplômes à davantage de salariés en développant cette reconnaissance de l'expérience professionnelle.

Les dossiers sont principalement déposés à l'IFROSS et à l'IAE et la majorité des dossiers acceptés sont des candidats en contrat professionnel ou en reprise d'études financées, soit 87% des candidats pour l'année universitaire 2020-21. La demande de VAPP est gratuite à l'université Jean Moulin Lyon 3 et tous les diplômes nationaux délivrés par notre établissement sont éligibles. Pour 2020-21, 223 dossiers ont été acceptés pour une entrée en formation. Le nombre d'étudiants inscrits suite à une décision favorable en VAPP est relativement stable.

Ces cinq dernières années, plus de 95% des dossiers acceptés se sont inscrits pour une formation dans notre établissement, dont la quasi-totalité en masters. Les restants se sont inscrits en licence professionnelle

OBJECTIF 2 : Améliorer la réussite des étudiants

Une des priorités de l'Université Jean Moulin Lyon 3 est de poursuivre sa démarche d'accompagnement des étudiants dans leur réussite académique et de les soutenir dans leur parcours pédagogique. L'accessibilité est un axe central du projet d'établissement qui vise l'accès de tous à la formation universitaire et la prise en compte de la diversité croissante des profils. Ainsi, si l'exigence reste la marque de l'université, elle doit mobiliser les dispositifs pédagogiques inclusifs pertinents pour accompagner tous les étudiants. L'accessibilité sous toutes ses formes est donc une priorité marquée : accessibilité des formations et des supports pédagogiques en faveur des publics empêchés (dispensés d'assiduité, sportifs de haut niveau ou encore étudiants en situation de handicap), mais également accessibilité des espaces et des cursus.

La première action identifiée dans l'axe 1 du projet d'établissement s'intitule « Réussites des étudiants ». Le pluriel employé intègre l'objectif de dépasser la seule réussite académique en accompagnant nos étudiants dans toutes les dimensions de construction de leur projet. Différentes actions d'accompagnement à la réussite sont renforcées, voire généralisées :

- Recrutement de tuteurs « vie étudiante » qui s'ajoute au dispositif classique du tutorat.
- Développement des actions inscrites dans le cadre du Pôle Réussite pour faciliter le repérage des étudiants en difficulté et leur permettre de s'adapter aux exigences nouvelles notamment par des séminaires de formation à l'écrit et à l'oral sur la méthodologie et le développement personnel afin d'enrichir leur méthode de travail, de gagner en efficacité et de révéler leur potentiel.
- Expérimentation de dispositifs nouveaux comme « Objectif Réo » (SCUIO-IP) qui propose, grâce à un financement Cursus +, aux étudiants de 1^{ère} année et à l'issue du 1^{er} semestre, une remédiation qui peut servir de modèle pour d'autres initiatives : accompagnement personnel, découverte d'environnements professionnels, immersion dans certaines formations, ateliers thématiques pour aider les étudiants à travailler sur une nouvelle orientation en adéquation avec leurs envies.
- Amélioration de l'information proposée aux établissements du secondaire, afin d'agir efficacement dans le cadre du continuum lycée-université (Bac-3/Bac+3).
- Généralisation des modules d'intégration des nouveaux étudiants à partir de la rentrée de septembre 2021, pour une montée en puissance tout au long du contrat. Co-organisées par les composantes, les associations étudiantes et les services centraux, ces « briques » visent à faire du mois de septembre un temps dédié non seulement à la rentrée, mais bien à l'intégration.

Enfin au service de la réussite, l'accompagnement social des étudiants et l'attention portée à la précarité.

Notre établissement travaille également sur une meilleure connaissance des facteurs de la réussite, avec la réalisation d'études :

- Sur le devenir des nouveaux bacheliers : étude annuelle permettant de suivre le devenir des nouveaux bacheliers un an après leur entrée à Lyon 3
- Sur le suivi des bacheliers : étude conjointe aux 4 universités du site Lyon - Saint-Étienne, qui caractérise une population de près de 10 000 primo-entrants en poursuivant 3 objectifs:
 - Connaître les néo-bacheliers à travers leurs caractéristiques sociodémographiques, leurs choix d'orientation et leur vécu des 1^{ers} mois à l'université: conditions d'études et conditions de vie,
 - Mettre en évidence les facteurs explicatifs de la réussite en 1^{ère} année de Licence,
 - Caractériser la sortie de la filière sans validation de la L1 et connaître la nouvelle situation de ces étudiants.
- Sur le suivi des inscrits en licence 3 à Lyon 3 : l'après licence interroge les étudiants. Quels choix d'orientation après l'obtention de la licence ? Poursuite d'étude ou entrée dans la vie active ?

Le soutien à la réussite se traduit aussi par le souci de favoriser les pratiques innovantes et d'autoriser le travail collaboratif comme individuel. Dans le cadre d'un projet initié en 2015 "Pédagogie numérique - Nouveaux Espaces & Nouveaux Supports", le déploiement s'est poursuivi. Ce projet s'inscrit dans une approche globale de la transformation numérique universitaire ayant pour objectif principal de mettre en place un environnement numérique adapté aux nouveaux enjeux de l'enseignement supérieur :

- En repensant l'organisation spatiale des locaux pour faciliter des approches pédagogiques plus collaboratives,
- En faisant une priorité de l'intégration des équipements personnels des étudiants pour leur permettre un accès facilité à l'environnement numérique de l'université
- En généralisant la mise à disposition des supports pédagogiques sous forme numérique et
- La mise en place d'une commission permanente dédiée à la pédagogie numérique.

Ce projet se concrétise par un programme d'aménagement d'espaces innovants de plusieurs types. Un effort conséquent a été réalisé et le bilan est le suivant :

- ❖ 1 Learning Lab qui dispose des dernières innovations technologiques (visio et web conférences, table de réunion connectée et collaborative, dispositifs de partage d'écran, écran interactif, boîtiers de vote, dispositif de captation en Rich Media ...), mais aussi du mobilier spécialement conçu pour favoriser le travail de groupe, collaboratif ou coopératif
- ❖ Des salles collaboratives numériques de TD
- ❖ Des espaces coworking étudiants et tous nos amphithéâtres sont équipés d'un système automatisé d'enregistrement permettant aux enseignants de mettre à disposition de leurs étudiants des podcasts des cours magistraux.

Cette démarche s'appuie fortement sur le Pôle d'Accompagnement à la Pédagogie Numérique pour l'accompagnement des enseignants dans l'appropriation de ce nouvel environnement. Il est à noter que ce projet a été récompensé par le Prix de l'Innovation décerné dans le cadre des Trophées CTO du CRiP, réseau rassemblant plus de 400 entreprises (TPE, PME, PMI, grands comptes et structures publiques). Être lauréat d'un de leurs trophées annuels assure une forte visibilité auprès du monde entrepreneurial et contribue à diffuser une image positive du dynamisme que peuvent porter les établissements d'enseignement supérieur et de recherche en général et notre université en particulier.

Notre établissement bénéficie également des opportunités liées aux appels à projets. Dans le cadre de la réponse CURSUS+ du site Lyon – Saint Etienne à l'appel à projets « Nouveaux cursus à l'Université » (vague 2) au titre du PIA3, notre université met en œuvre le projet COMPAS (Compétences en Anglais de Spécialités) qui s'ajoute à une réflexion approfondie sur l'apprentissage des langues étrangères, tant en laboratoire de langue qu'en salle co-modale :

- ❖ Une réflexion et des expérimentations concernant les espaces d'apprentissage avec notamment des salles modulaires e-TD fortement connectées et à l'ergonomie pensée pour favoriser le travail en petits groupes et les interactions en face-à-face.
- ❖ Valorisation des compétences avec la création de certificats attestant formellement du niveau B2 du cadre européen, en lien avec la formation disciplinaire des étudiants (expérimentation en licence de Philosophie). Ces certifications seront délivrées sous la forme d'un dispositif de badges numériques.
- ❖ Remédiation au travers de la création d'un dispositif de remise à niveau en anglais visant à doter les étudiants d'un kit méthodologique favorisant la révision des fondamentaux de la langue et une pratique intensive sur la base d'un vaste choix de ressources pédagogiques disponibles en ligne ou centre de compétences en langues

Par ailleurs, chaque année, les semaines de l'Insertion Professionnelle sont organisées en partenariat avec le monde socio-économique pour aider nos étudiants à bâtir leur projet professionnel : conférences et rencontres avec des professionnels, découverte des métiers, forum emplois-stages et café-débats.

Il faut signaler que la crise sanitaire depuis mars 2020 a fait émerger de nouveaux besoins en terme d'enseignement à distance afin d'assurer une continuité pédagogique auprès de nos étudiants. La comodalité est une solution qui permet de répondre à certains de ces besoins. Un enseignement comodal définit un cours qui est délivré par un enseignant présent dans une salle, à la fois à des étudiants présents dans la salle et à des étudiants à distance ayant un accès internet (il y a donc trois acteurs).

Devant l'urgence de la situation, l'Université Lyon 3 a donc lancé dès la rentrée 2020-21, la réalisation de **16 salles comodales**, toutes opérationnelles depuis le mois de novembre 2020. Le but est de proposer des interactions fluides entre les 3 acteurs enseignants, étudiants présents et étudiants distants, une excellente qualité de son pour tous et une bonne qualité vidéo.

Indicateur de performance n°2.2 : Mesures de la réussite étudiante

N° 2.2a : DUT en 2 ou 3 ans

LOLF_150-2-2a	DUT en 2 ou 3 ans
----------------------	--------------------------

Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire
Objectif	LOLF_150-2 - Améliorer la réussite des étudiants
Responsable de l'indicateur	Pôle PAQAP - Service Statistique et Décisionnel
Source des données	Service Statistique et Décisionnel - SCOLINS + PAP/RAP pour Références Nationales
Description de l'indicateur	
Unité de mesure	% Réussite
Date de la mesure	Année universitaire d'inscription en 1ère année de DUT
Champ de la mesure	Universités et assimilés - Inscriptions principales

Elaboration et qualité de l'indicateur

Nature des données	Suivi des primo-entrants en DUT pendant 2 ou 3 ans
Mode de calcul	Suivi de cohorte sur 2 ou 3 ans des primo-entrants : pour la cohorte 2009-10 on retient les diplômés en 2 ans de 2011 et les diplômés en 3 ans de 2012
Mode de calcul détaillé	Les taux de réussite Lyon 3 ne prennent en compte que les étudiants qui ont obtenu leur DUT à Lyon 3. En revanche les taux nationaux intègrent les étudiants ayant obtenu leur diplôme dans un établissement différent de la 1ère année.
Commentaires	Tout au long du contrat quinquennal 2016-20, notre université s'est attachée à une plus large intégration des bacheliers technologiques dans ses D.U.T, ceux-ci étant des formations où ils réussissent mieux qu'en licence. La cible de 40% de bacheliers technologiques en DUT à été atteinte à la rentrée 2020-21.

		2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	Cible - 2026
Réussite DUT en 2 ans	UJM - Lyon 3	66,7%	65,9%	67,9%	67,2%	73,0%	71,0%
	<i>Ref. Nationales</i>	67,4%	68,4%	69,1%			710%
Réussite DUT en 2 ans Bac Général	UJM - Lyon 3	69,9%	74,3%	71,4%	72,3%	77,3%	
	<i>Ref. Nationales</i>	75,8%	76,9%				
Réussite DUT en 2 ans Bac Techno	UJM - Lyon 3	61,6%	55,9%	64,2%	62,1%	70,3%	
	<i>Ref. Nationales</i>	51,0%	51,2%				
Réussite DUT en 2 ans Bac Prof	UJM - Lyon 3	75,0%	40,0%	41,7%	41,2%	27,3%	
	<i>Ref. Nationales</i>	43,3%	47,2%				
Réussite DUT en 2 ou 3 ans Calcul Lyon 3	UJM - Lyon 3	77,4%	76,8%	79,3%	76,2%		80,0%
	<i>Ref. Nationales</i>	77,2%	77,6%	78,4%			

Commentaires :

Les diplômés à Bac+2 professionnalisés ont un poids important dans le nombre total de diplômés en France. Si les taux de réussite sont variables selon le type de baccalauréat, les DUT sont, par la pédagogie mise en œuvre, les plus propices à faire réussir les bacheliers des filières technologiques. L'existence de programmes pédagogiques nationaux à valeur réglementaire, exigeants, et arrêtant des volumes d'enseignement importants (1620 H par étudiant pour un DUT) et le principe du contrôle continu ont pour but de favoriser la progression de l'étudiant.

Sur le dernier contrat quinquennal, le taux de réussite en 2 ans est assez stable à l'université Jean Moulin Lyon 3, avec un taux moyen de 68%. Ce taux est proche des références nationales. Notre établissement souhaite voir progresser la réussite en DUT de manière globale pour l'ensemble des bacheliers. Elle en fait un enjeu majeur tout comme celui d'améliorer leur processus d'orientation. Elle porte notamment une attention particulière aux bacheliers technologiques accueillis dans ces filières, adaptées à ce public, avec l'objectif d'avoir un taux de réussite qui s'approche au plus près de celui des bacheliers généraux. L'écart entre les résultats des bacheliers technologiques par rapport aux bacheliers généraux n'est que de 7 points. Concernant les bacheliers professionnels, les universités de Lyon, dont l'université Lyon 3, ont signé une charte d'engagement entre les services académiques du Rhône qui a pour objectif de permettre d'améliorer la qualité de l'orientation des bacs professionnels vers les diplômes les plus adaptés. Enfin, il faut considérer avec la plus grande prudence les évolutions de taux pour les bacheliers professionnels qui sont très peu nombreux (en moyenne 3% des effectifs).

Notre IUT poursuit sa démarche de qualité collective entreprise depuis 2011 en synergie avec les quatre autres IUT de l'académie de Lyon. La deuxième phase qui a débuté en 2015, doit conduire chaque IUT à l'obtention d'une certification AFNOR « Engagement de service - Quali'IUT ».

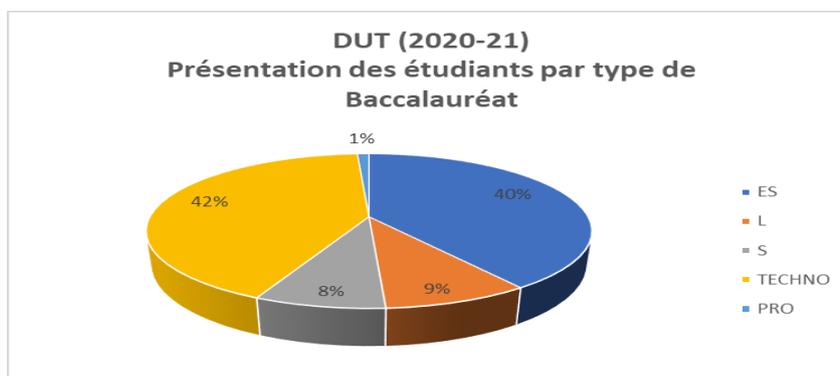
Par ailleurs, un autre chantier majeur a débuté dès la rentrée 2021. L'ouverture des BUT (Bachelor Universitaire de Technologie) avec le passage de nos DUT de deux à trois ans. Des formations professionnalisantes et polyvalentes avec un grade de licence obtenu en 1.800 heures d'enseignement réparties en 6 semestres.

N° 2.2b : Etudiants en 1^{ère} année de DUT/BUT par type de baccalauréat

LOLF_150-2-2b		DUT/BUT : part des bac technologiques et professionnels en 1 ^{ère} année - Primo-Entrants					
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire						
Objectif	LOLF_150-2 - Améliorer la réussite des étudiants						
Responsable de l'indicateur	Pôle PAQAP - Service Statistique et Décisionnel						
Source des données	Service Statistique et Décisionnel - SCOLINS / Infocentre BO pour primo-entrants lyon 3 et références						
Description de l'indicateur							
Unité de mesure	Nb Etudiants						
Date de la mesure	Année Universitaire						
Champ de la mesure	DUT/BUT - 1 ^{ère} année et Primo-Entrants						
Elaboration et qualité de l'indicateur							
Nature des données	Inscriptions Administratives au 15 janvier						
Mode de calcul	Diplôme d'accès des inscrits en 1 ^{ère} année : baccalauréat ou autres diplômes Primo-entrants : premières inscriptions en première année de premier cycle (Calcul ministère)						
Mode de calcul détaillé	Part des baccalauréats technologiques et professionnels sur les primo-entrants en 1 ^{ère} année de DUT/BUT						
Commentaires	Tout au long du contrat quinquennal 2016-20, notre université s'est attachée à une plus large intégration des bacheliers technologiques dans ses D.U.T, ceux-ci étant des formations où ils réussissent mieux qu'en licence. La cible de 40% de bacheliers technologiques en DUT à été atteinte à la rentrée 2020-21.						
		2017-18	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22	Cible - 2026
Ensemble étudiants en 1 ^{ère} année	UJM - Lyon 3	360	381	376	363	367	
Bac Technologiques en 1 ^{ère} année	UJM - Lyon 3	117	127	126	136	161	
% Bac Technologiques en 1 ^{ère} année	UJM - Lyon 3	32,5%	33,3%	33,5%	37,5%	43,9%	
Bac Professionnels en 1 ^{ère} année	UJM - Lyon 3	12	18	12	5	0	
% Bac Professionnels en 1 ^{ère} année	UJM - Lyon 3	3,3%	4,7%	3,2%	1,4%	0,0%	
Primo-Entrants	UJM - Lyon 3	324	341	333	327	328	
Bac Technologiques Primo-Entrants	UJM - Lyon 3	106	116	118	130	149	
% Bac Technologiques Primo-Entrants	UJM - Lyon 3	32,7%	34,0%	35,4%	39,8%	45,4%	40,0%
	Ref. Nationales	30,2%	32,5%	32,8%	33,6%		
	Ref. Nat. IUT Tertiaire	30,8%	33,3%	34,1%	35,3%		
Bac Professionnels Primo-Entrants	UJM - Lyon 3	12	17	11	2	0	
% Bac Professionnels Primo-Entrants	UJM - Lyon 3	3,7%	5,0%	3,3%	0,6%	0,0%	
	Ref. Nationales	19%	18%	17%	15%		
	Ref. Nat. IUT Tertiaire	2,2%	2,0%	19%	18%		

Commentaires :

Cet indicateur donne l'historique du nombre d'étudiants accueillis en 1^{ère} année de DUT par type de baccalauréat. Les bacheliers technologiques sont nombreux parmi les primo entrants, plus d'un tiers, soit 45,4% pour l'année universitaire 2021-22. L'objectif de 40% de bacheliers technologiques a été atteint et correspond à la volonté affichée du ministère de l'enseignement supérieur d'aller vers une part croissante de bacheliers technologiques. Nos taux sont plus élevés que les moyennes nationales. Quant à la proportion de bacheliers professionnels primo-entrants, celle-ci reste marginale.



En DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations (GACO), le bac ES est majoritaire (49%) et cette filière compte 36% de bacheliers technologiques. C'est en DUT Carrières Juridiques que nous avons la plus forte proportion de bacheliers technologiques, soit 53%. Quant à notre DUT Information Communication, la répartition entre les différents types de bacheliers est plus équilibrée et cette filière compte 28% de bacheliers technologiques.

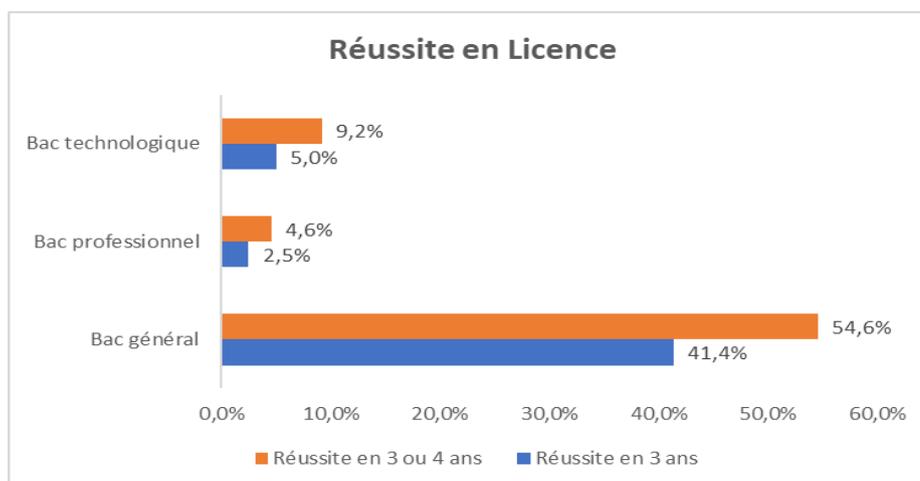
N° 2.2c : Licence en 3 ans ou 4 ans

LOLF_150-2-2c		Licence en 3 ou 4 ans - Par type de baccalauréat - Nouveaux bacheliers					
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire						
Objectif	LOLF_150-2 - Améliorer la réussite des étudiants						
Responsable de l'indicateur	Pôle PAQAP - Service Statistique et Décisionnel						
Source des données	Service Statistique et Décisionnel - SCOLINS / PapESR pour références Nationales						
Description de l'indicateur							
Unité de mesure	Part des inscrits et % de réussite						
Date de la mesure	Année universitaire d'inscription en 1ère année de Licence						
Champ de la mesure	Nouveaux bacheliers (enseignement public universités et assimilés - France entière) - Hors inscriptions parallèles en CPGE						
Elaboration et qualité de l'indicateur							
Nature des données	Inscriptions principales (1 seule inscription par étudiant)						
Mode de calcul	<p>- Lyon 3 = Taux de réussite constaté en N+3 ou N+4 des néobacheliers inscrits à Lyon 3 en L1 l'année N et qui ont fait tout leur parcours à Lyon 3, quelque soit le diplôme d'obtention.</p> <p>- PapESR = Taux de réussite constaté en N+3 ou N+4 des néobacheliers inscrits à Lyon 3 en L1 l'année N, dans la même discipline mais quelque soit l'établissement d'obtention.</p> <p>Dans son calcul le ministère inclut donc les étudiants qui ont quitté Lyon 3 et qui ont réussi dans un autre établissement.</p>						
Mode de calcul détaillé	Les valeurs calculées au niveau national sont intéressantes mais arrivent tard. Il est donc nécessaire de réaliser un calcul au niveau de l'établissement, qui donne des résultats différents mais permet d'avoir des données plus récentes et déclinables par composante						
Commentaires	<p>En 2020 le ministère a changé son mode de calcul, il inclut maintenant les étudiants sortis en première année. Les résultats de Lyon 3 sont en progression ces dernières années pour la réussite en 3 ans et ils sont maintenant supérieurs à la moyenne nationale.</p> <p>Cette évolution est d'autant plus notable que le nombre d'étudiants inscrits en cursus 4 ans en Langues ont doublé (60 étudiants en 2011 pour 160 en 2016). Sachant que ces cursus 4 ans font diminuer mécaniquement le taux de réussite en 3 ans.</p> <p>Toutes les composantes de l'université ont connu des évolutions positives.</p> <p>Pour la réussite en 3 ou 4 ans les résultats sont sensiblement supérieurs à la moyenne nationale (+3 à +5 points selon les années). A noter également, qu'environ la moitié des titulaires d'une licence à Lyon 3 entrent en master à Lyon 3 l'année suivant l'obtention de leur licence et que les résultats observés en master pour ces étudiants nous confortent dans notre volonté de maintenir notre niveau d'exigence en licence (résultats à l'examen et notre préoccupation majeure : l'insertion professionnelle en fin de cursus).</p>						
		2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	Cible - 2026
Réussite en Licence en 3 ans Taux - Calcul Ministère	UJM - Lyon 3	32,1%	33,2%	32,1%			
	Ref. Nationales	31,4%	31,8%	31,7%			
Réussite en Licence en 3 ans Valeur ajoutée - Calcul Ministère	UJM - Lyon 3	-1,1	-2,0	-3,7			
Réussite en Licence en 3 ou 4 ans Taux - Calcul Ministère	UJM - Lyon 3	46,0%	46,5%	48,8%			
	Ref. Nationales	42,5%	42,2%	44,0%			410%
Réussite en Licence en 3 ou 4 ans Valeur ajoutée - Calcul Ministère	UJM - Lyon 3	0,8	-0,6	-0,9			
Inscrits en L1 (N) Néo bacheliers	Bac général	3 010	3 108	3 381	2 857	3 207	
	Bac pro.	278	193	159	108	121	
	Bac techno.	430	375	368	304	298	
	UJM-Lyon 3	3 718	3 676	3 908	3 269	3 626	
Réussite en Licence en 3 ans Taux - Calcul Lyon 3	Bac général	35,7%	35,4%	33,3%	37,4%	41,4%	
	Bac pro.	1,1%	2,6%	1,3%	1,9%	2,5%	
	Bac techno.	5,8%	6,7%	6,3%	5,6%	5,0%	
	UJM-Lyon 3	29,7%	30,7%	29,5%	33,3%	37,1%	
Réussite en Licence en 3 ou 4 ans Taux - Calcul Lyon 3	Bac général	49,9%	48,8%	50,1%	54,6%		
	Bac pro.	2,5%	3,6%	5,7%	4,6%		
	Bac techno.	10,2%	10,9%	11,7%	9,2%		
	UJM-Lyon 3	41,8%	42,6%	44,7%	48,7%		

Commentaires :

Les résultats de Lyon 3 sont en progression ces dernières années tant pour la réussite en Licence en 3 ans que pour la réussite en Licence en 3 ou 4 ans. Nos taux de réussite sont supérieurs à la moyenne nationale et toutes les composantes de l'université ont connu des évolutions positives. A noter également, qu'environ la moitié des titulaires d'une licence à Lyon 3 entrent en master à Lyon 3 l'année suivant l'obtention de leur licence et que les résultats observés en master pour ces étudiants nous confortent dans notre volonté de maintenir notre niveau d'exigence en licence (résultats à l'examen et notre préoccupation majeure : l'insertion professionnelle en fin de cursus).

Les primo-entrants issus d'un bac général réussissent mieux pour la réussite en Licence en 3 ans comme pour la licence en 3 ou 4 ans. On constate que les taux de réussite sont plus élevés pour la licence en 3 ou 4 ans que pour la licence en 3 ans.



N° 2.2d : Le devenir des étudiants en fin de L1

LOLF_150-2-2d		Devenir des étudiants en fin de L1 - Calcul National + Calcul Lyon 3 - Nouveaux bacheliers	
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire		
Objectif	LOLF_150-2 - Améliorer la réussite des étudiants		
Responsable de l'indicateur	Pôle PAQAP - Service Statistique et Décisionnel		
Source des données	Service Statistique et Décisionnel - SCOLINS / PapESR pour Références Nationales		
Description de l'indicateur			
Unité de mesure	Ratio en %		
Date de la mesure	Année universitaire d'inscription en 1ère année de Licence		
Champ de la mesure	Etudiants bacheliers de l'année inscrits pour la première fois en L1 (enseignement public universités et assimilés - France entière) - Hors inscriptions parallèles en CPGE		
Elaboration et qualité de l'indicateur			
Nature des données	Inscriptions principales (1 seule inscription par étudiant)		
Mode de calcul	Suivi de cohorte entre deux années consécutives à une première inscription en licence (DEUG 1 et licence cursus LMD)		
Mode de calcul détaillé	Les valeurs calculées au niveau national (PapESR) sont intéressantes : elles intègrent le suivi d'étudiants qui poursuivent dans d'autres universités. Mais elles arrivent tard. Il est donc nécessaire de réaliser un calcul au niveau de l'établissement, qui donne des résultats très légèrement différents mais permet d'avoir des données plus récentes et déclinables par composante.		
Commentaires	Dans le contexte de crise sanitaire, l'année 2019-20 a été marquée par des meilleurs taux de réussite en L1 et donc de passage en L2.		

		2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21
Taux d'accès en L2 (Calcul Pap ESR)	UJM - Lyon 3	46,7%	47,0%	46,7%	58,5%	
	Ref. Nationales	41,0%	43,7%	45,5%	53,5%	
Nouveaux bacheliers inscrits en L1	UJM - Lyon 3	3 908	3 269	3 626	3 578	3 840
Taux d'accès en L2 à Lyon 3 (calcul Lyon3)	UJM - Lyon 3	43,4%	43,2%	43,8%	54,8%	48,2%
% de redoublants à Lyon 3	UJM - Lyon 3	20,2%	20,6%	19,7%	10,8%	13,9%
% passage des cursus 4 ans	UJM - Lyon 3	2,0%	2,4%	3,0%	3,7%	2,9%
% de réorientations à Lyon 3	UJM - Lyon 3	5,4%	6,4%	6,1%	5,4%	5,7%
% de sortants non réinscrits à Lyon 3	UJM - Lyon 3	29,0%	27,3%	27,4%	25,3%	29,3%

Commentaires :

Moins de 30% des étudiants quittent notre université en cours ou en fin de L1. Les sorties ne correspondent pas nécessairement à des abandons. En effet, quand on intègre les étudiants retrouvés dans une autre université, notre taux de sortie passe à 25%. Et encore nous n'intégrons pas là les étudiants qui partent dans des formations relevant d'autres ministères ou du secteur privé. Une étude conjointe des 4 universités du site Lyon-Saint Etienne, montre que 69% des sortants poursuivent des études l'année suivante et que les autres envisagent à 63% de reprendre des études dans les deux prochaines années.

Quant au taux de passage en L2, il évolue positivement, même s'il faut relativiser : le niveau constaté sur l'année 2019-20 n'étant pas sans lien avec la crise sanitaire. On note que ce taux est proche de 59% et est supérieur à la moyenne nationale.

L'Université Jean Moulin Lyon 3 va poursuivre ses efforts dans les différentes initiatives mises en œuvre (actions du Pôle Réussite, orientation active sollicitée, développement de tutorats spécialisés, parcours différenciés, contrats pédagogiques ...) pour améliorer le taux de passage en 2^{ème} année. On constate ainsi une progression constante du taux d'accès en L2 à Lyon 3. En outre, l'expérimentation « Ecole de la Réussite », déployée par la Faculté de Droit a pour ambition d'aider les étudiants dont l'orientation ou le cursus dans le secondaire laisse à penser qu'ils risquent d'avoir des difficultés à suivre les enseignements de 1ère année de Licence en droit. Il s'agit de proposer à ces étudiants de valider la 1^{ère} année en 2 ans. Ce parcours a débuté à la rentrée 2019-20, suivi d'une deuxième cohorte en 2020-21 et ce dispositif d'aide à la réussite est actuellement pérennisé. Le budget global jusqu'en 2022-23 s'élève à 325 K€, avec un soutien financier partiel de de l'ANR. L'université étudie actuellement la possibilité d'étendre à d'autres composantes des dispositifs dédiés à la réussite, qui ont prouvé leur efficience à titre expérimental.

N° 2.2e: Réussite des étudiants inscrits au Pôle Réussite

LOLF_150-2-2e		Pôle Réussite : Réussite des Etudiants				
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire					
Objectif	LOLF_150-2 - Améliorer la réussite des étudiants					
Responsable de l'indicateur	Fabien LAFAY & Floriane BUISSON					
Source des données	Pôle Réussite (ex PUP)					
Description de l'indicateur						
Unité de mesure	% Réussite					
Date de la mesure	Session (2016 pour année universitaire 2015-16)					
Champ de la mesure	Université Jean Moulin Lyon 3 - hors CPGE et diplômés délocalisés					
Elaboration et qualité de l'indicateur						
Nature des données	Réussite comparée en 1ère année de licence LMD					
Mode de calcul	Réussite en L1 = deux semestres validés. Taux calculés pour les étudiants suivis par le pôle réussite d'une part, pour l'ensemble des étudiants de l'établissement hors CPGE et diplômés délocalisés d'autres part					
Mode de calcul détaillé	Etudiants suivis par le pôle réussite : étudiants ayant suivi au moins un des modules proposés par le pôle réussite et/ou étudiants ayant bénéficié d'un suivi individualisé dans l'année					
Commentaires	Le Pôle Réussite englobe l'ex PUP (Pôle Universitaire de Proximité). Jusqu'en 2018-19 le Pôle Réussite prenait les inscriptions sur la chaîne d'inscription. A partir de 2019-20 les inscriptions se font par les étudiants lorsqu'ils viennent rencontrer le pôle réussite. Ce qui explique la baisse des prises de contact en 1ère année de licence. Pour suivre l'impact de l'accompagnement du pôle réussite on observe la population des étudiants suivant au moins un module ou suivis individuellement.					
		Session 2016	Session 2017	Session 2018	Session 2019	Session 2020
Réussite en L1 Etudiants suivis Pôle Réussite	UJM - Lyon 3	57%	57%	61%	59%	78%
Réussite en L1 Tous étudiants Lyon 3	UJM - Lyon 3	41%	44%	43%	44%	59%
Nombre d'étudiants de L1 suivis par le Pôle Réussite	UJM - Lyon 3	122	152	161	180	184
Pourcentage de redoublants Etudiants suivis Pôle Réussite	UJM - Lyon 3	6%	9%	9%	9%	5%
Pourcentage de redoublants Tous étudiants Lyon 3	UJM - Lyon 3	21%	20%	23%	20%	21%
Pourcentage de bac. techno ou pro Etudiants suivis Pôle Réussite	UJM - Lyon 3	7%	6%	11%	11%	3%
Pourcentage de bac. techno ou pro Tous étudiants Lyon 3	UJM - Lyon 3	17%	15%	15%	14%	13%

Commentaires :

Les actions inscrites dans le cadre du Pôle Réussite de Lyon 3 ont pour objectif de favoriser la réussite scolaire, universitaire et l'insertion professionnelle des jeunes par le repérage et l'accompagnement des étudiants en difficulté. Le Pôle Réussite contribue à l'égalité des chances dans l'accès à l'enseignement supérieur.

Les modules de formation dispensés permettent aux étudiants de bénéficier d'actions de formation transversales, portant sur des outils pratiques et des méthodes améliorant l'efficacité du travail personnel (prise de parole en public, gestion du stress, organisation, confiance en soi, intelligence émotionnelle ...etc). L'université œuvre ainsi à la reconnaissance, dans les cursus de formation, des soft skills ou compétences douces. Chaque module est indépendant du programme de licence et dure trois heures. On note ces dernières années une forte proportion d'étudiants sensibilisée aux actions du Pôle Réussite. Certains de ces étudiants suivent des modules de formation gratuits tandis que d'autres bénéficient d'un accompagnement individualisé dans la construction de leur projet d'étude et professionnel ainsi que dans leurs méthodes de travail. Pour la session 2020, 184 étudiants de 1^{ère} année de licence ont bénéficié d'un accompagnement par le Pôle Réussite.

Les résultats 2020 sont encourageants avec 78% de validation de la L1 pour les étudiants inscrits au Pôle Réussite, taux de réussite sensiblement supérieur à la moyenne de l'établissement qui est de 59%. Ce bon résultat est bien réel, même s'il est relativisé quand on intègre dans l'analyse les redoublants et la structure par bac des étudiants accompagnés. Ainsi, parmi les étudiants inscrits au Pôle, les redoublants sont largement sous représentés (5%) de même que les bacheliers technologiques et professionnels (3%).

N° 2.2f: Réussite en Master

LOLF_150-2-2f		Master : réussite des étudiants de M2					
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire						
Objectif	LOLF_150-2 - Améliorer la réussite des étudiants						
Responsable de l'indicateur	Pôle PAQAP - Service Statistique et Décisionnel						
Source des données	Service Statistique et Décisionnel - SCOLINS / National : PAP-RAP						
Description de l'indicateur							
Unité de mesure	% de réussite						
Date de la mesure	Session (2007 pour année universitaire 2006-07)						
Champ de la mesure	Etudiants de M2 y compris en Formations délocalisées						
Elaboration et qualité de l'indicateur							
Nature des données	Diplômés de master 2 - Inscriptions pédagogiques						
Mode de calcul	Diplômés / Inscrits en M2 Calcul sur deux populations différentes : - primo-entrants en master 2 par référence aux indicateurs nationaux - ensemble des étudiants inscrits en année diplômante de master 2 pour le calcul Lyon 3						
Mode de calcul détaillé	Primo-entrants : étudiants inscrits pour la 1ère fois en master 2 Année diplômante de master 2 : pour les cursus en 2 ans on retient la deuxième année, information jusqu'alors non connue par le ministère qui ne les comptabilise pas dans la réussite des primo-entrants						
Commentaires	- Les primo entrants qui effectuent leur master en cursus aménagé sont entre 100 et 150 par an. La prise en compte de ces étudiants dans le calcul du ministère baisse artificiellement notre taux de réussite sur les primo entrants, ce qui peut expliquer notre valeur ajoutée négative. - Le taux de réussite calculé par Lyon 3 sur l'ensemble des inscrits en année diplômante de master intègre des redoublants qui réussissent nettement moins bien que les primo-entrants.						
		Session 2016	Session 2017	Session 2018	Session 2019	Session 2020	Cible - 2026
PRIMO-ENTRANTS en M2 Calculs Lyon3	UJM - Lyon 3	3 435	3 515	3 479	3 644	3 357	
Taux de réussite en Master PRIMO-ENTRANTS Calcul Lyon 3	UJM - Lyon 3	85,0%	84,7%	85,5%	86,1%	88,8%	
Ensemble des diplômés de Master Calculs Lyon 3	UJM - Lyon 3	3 285	3 386	3 436	3 492	3 422	
Taux de réussite en Master Ensemble des inscrits - Calculs Lyon 3	UJM - Lyon 3	81,9%	82,2%	83,5%	82,4%	86,3%	

Commentaires :

L'Université Jean Moulin offre une formation riche avec 51 mentions en Master proposées au sein de nos 5 composantes : Droit, iaelyon, Langues, Lettres et Civilisations et Philosophie avec 8.849 étudiants inscrits en niveau Master pour 2020-21. L'évolution progressive du nombre de primo-entrants en M2 à Lyon 3, hormis la session 2020 impactée par la crise sanitaire, indique l'attractivité de nos formations. Un étudiant sur 3 est inscrit en Master. 47% des étudiants en Master ne sont pas originaires de la région Auvergne-Rhône-Alpes et 21% sont des étudiants étrangers, preuve également de l'attractivité de nos Masters.

Le taux de réussite calculé pour les primo-entrants en 2^{ème} année de master, conformément à la définition du ministère, est élevé avec une moyenne de 86% sur ces cinq dernières années. Alors que le taux de réussite sur l'ensemble des inscrits en master, qui intègre des redoublants réussissant moins bien que les primo-entrants, est inférieur d'environ 2 points au taux de réussite calculé pour les primo-entrants. Le taux de réussite pour l'ensemble des inscrits en Master est élevé, supérieur à 80%. Ce bon taux s'explique par la mise en place d'aménagements pour certains masters dont les parcours peuvent être réalisés en 2 ans.

A compter de la rentrée 2020, l'accès à la première année est sélectif pour tous les Masters de notre Faculté de Droit. Les étudiants ayant été sélectionnés pour entrer en 1ère de Master pour l'année 2019-20 sont admis de plein droit en 2^{ème} année de leur parcours pour l'année 2020-21, sous réserve d'avoir validé leurs deux semestres. D'autres accès en 2^{ème} année de Master Droit sont ouverts. Cependant, ils ont un caractère exceptionnel et la capacité d'accueil est limitée.

Sur les 9.717 diplômes délivrés en 2020, l'université Jean Moulin Lyon 3 a délivré 3.423 diplômes de Master, soit 35% des diplômes.

N° 2.2g: Réussite en Doctorat

LOLF_150-2-2g		Doctorat : Thèses soutenues					
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire						
Objectif	LOLF_150-2 - Améliorer la réussite des étudiants						
Responsable de l'indicateur	Service général de la Recherche						
Source des données	Service Statistique et Décisionnel - SCOLINS - SIREDO pour références nationales						
Description de l'indicateur							
Unité de mesure	% Réussite						
Date de la mesure	Année civile de la date de soutenance						
Champ de la mesure	Université Jean Moulin Lyon 3						
Elaboration et qualité de l'indicateur							
Nature des données	Doctorats délivrés. Proportion de doctorats obtenus en moins de 40 mois, en moins de 52 mois et en moins de 72 mois						
Mode de calcul	Pourcentages cumulés						
Mode de calcul détaillé							
Commentaires	<p>L'objectif de l'établissement est comme dans le PAP national de réduire la durée moyenne d'obtention du doctorat, tout en tentant de préserver la spécificité des thèses en sciences humaines et sociales et leur qualité et en s'assurant notamment que les réinscriptions en doctorat au-delà de la 3^{ème} année ont de sérieuses chances de déboucher sur la soutenance de la thèse. Les réinscriptions en thèse au-delà de 3 ans se font sur demande de dérogation complétée par l'étudiant, après avis du directeur de thèse et du directeur de l'école doctorale et sont validées par l'établissement.</p> <p>La mise en place des comités de suivi de thèses prévue dans le cadre de l'arrêté sur la formation doctorale a permis de travailler dans le sens d'une diminution de la durée et d'une augmentation de la qualité des thèses.</p> <p>Depuis 2019, les cibles fixées à horizon 2020 étaient déjà atteintes pour les doctorats obtenus en moins de 40 mois ainsi que pour les doctorats obtenus en moins de 52 mois. En moyenne sur les 5 dernières années, près de 75% des thèses soutenues à Lyon 3 ont une durée de moins de 72 mois, ce qui est très proche des données de référence en SHS.</p>						
		2017	2018	2019	2020	2021	Cible - 2026
Doctorats délivrés	UJM - Lyon 3	81	79	66	62	57	
Durée moyenne des thèses en mois	UJM - Lyon 3	62,0	62,0	61,0	61,0	68,0	
% Doctorats obtenus en moins de 40 mois	UJM - Lyon 3	16%	11%	18%	16%	5%	15%
	Ref. Nationales	43%	43%	43%	41%		
	Ref. Nat. SHH						
% Doctorats obtenus en moins de 52 mois	UJM - Lyon 3	33%	34%	33%	42%	14%	33%
	Ref. Nationales	74%	73%	74%	75%		
	Ref. Nat. SHH						
% Doctorats obtenus en moins de 72 mois	UJM - Lyon 3	73%	73%	74%	71%	54%	
	Ref. Nationales						
	Ref. Nat. SHH						

Commentaires :

L'université Jean Moulin offre 37 spécialités en Doctorat avec une moyenne de 75 thèses soutenues sur les cinq dernières années. L'objectif de l'établissement est comme dans le PAP national de réduire la durée moyenne d'obtention du doctorat, tout en tentant de préserver la spécificité des thèses en sciences humaines et sociales et leur qualité et en s'assurant notamment que les réinscriptions en doctorat au-delà de la 3^{ème} année ont de sérieuses chances de déboucher sur la soutenance de la thèse. Les réinscriptions en thèse au-delà de 3 ans se font sur demande de dérogation complétée par l'étudiant, après avis du directeur de thèse et du directeur de l'école doctorale et sont validées par l'établissement. Un suivi individualisé des doctorants a été mis en place sous forme d'un entretien annuel au sein des laboratoires.

Depuis 2019, les cibles fixées étaient déjà atteintes pour les doctorats obtenus en moins de 40 mois ainsi que pour les doctorats obtenus en moins de 52 mois. En moyenne, près de 75% des thèses soutenues à Lyon 3 ont une durée de moins de 72 mois, ce qui est très proche des références nationales en SHS. Cependant, on constate un fléchissement dans les soutenances de thèses pour 2021, conséquence de la crise sanitaire.

L'université vise à accentuer son soutien aux doctorants en portant une attention particulière à leurs conditions de travail par l'accès à des salles de travail et aux services soutien à la recherche et par la co-construction d'un tiers lieu sur le site des quais. Le suivi des doctorants doit porter sur la qualité des thèses avec une analyse plus attentive au moment de l'inscription et un suivi de l'insertion des doctorants.

OBJECTIF N° 3 : Produire les connaissances scientifiques au meilleur niveau international

L'Université Jean Moulin Lyon 3 s'est engagée depuis plusieurs années dans une profonde réorganisation interne destinée à permettre à toutes les unités de recherche de hausser leur niveau et de tendre vers l'excellence. Lors du précédent contrat, l'établissement a mis en place un système d'information et de pilotage de la recherche, ayant pour but une meilleure connaissance des différentes activités des unités (publications, colloques, contrats) ainsi que de leurs moyens humains et ressources (enseignants-chercheurs, financements). Il a consisté, notamment, en l'implantation du système d'information de la recherche GRAAL, couplé avec une systématisation d'une utilisation de HAL-SHS pour le suivi des publications. Ce système d'information de la recherche est sur un périmètre limité mais donne à l'établissement des moyens de pilotage. Des progrès significatifs ont été obtenus par la plupart des unités de recherche, que ce soit en termes de gouvernance ou en termes de quantité et de qualité de la production scientifique.

La nouvelle équipe présidentielle souhaite mener une politique scientifique capable de développer une recherche soucieuse de qualité et de rigueur. Elle compte accompagner les chercheurs vers une plus grande ouverture à la société civile et associer les acteurs économiques, sociaux et culturels à la recherche. Elle souhaite participer au déploiement de la science ouverte, c'est-à-dire, une recherche qui soit au cœur de la société et qui assume sa responsabilité sociétale. Elle a ainsi pour objectif de contribuer plus largement à la diffusion de la culture scientifique et ce à travers plusieurs actions dont :

- Redonner du temps aux chercheurs
- Soutenir les laboratoires, les gestionnaires de laboratoires et les doctorants
- Développer le Pôle Ingénierie Recherche
- Améliorer le suivi des doctorants
- Soutenir les publications
- Développer une politique volontariste en faveur de la science ouverte
- Gérer les données de la recherche
- Communiquer sur sa recherche et la valoriser
- Effectuer un suivi d'exécution des collaborations et partenariats
- Mener une politique immobilière en faveur de la recherche ... etc.

L'université continue à soutenir fortement la recherche en particulier pour lui permettre de répondre à l'ensemble des appels d'offres y compris européens. L'établissement favorise les financements sur projets en accompagnant ses chercheurs dans la construction de leurs réseaux scientifiques et la maturation de leurs projets, pour obtenir des financements externes.

Afin d'améliorer les pratiques en matière de recrutement, de cadre d'exercice des chercheurs et de créer un espace européen de la recherche du meilleur niveau, l'Université Jean Moulin Lyon 3 s'est engagée dans un **processus d'amélioration continue HRS4R - Human Resources Strategy for Researchers**. Ce processus exige la mise en conformité avec les principes de la Charte européenne du chercheur et le Code de conduite pour le recrutement des chercheurs. Notre université a été labellisée le 4 octobre 2018 par la Commission européenne « **HR Excellence in Research** ». Elle devient ainsi le premier établissement de l'Université de Lyon et premier établissement de la région Auvergne Rhône-Alpes à obtenir ce label qui constitue un atout pour l'attractivité internationale de l'Université et pour la sécurisation des financements Horizon 2020. Notre établissement obtient ainsi la reconnaissance de ses pratiques en matière de recrutement et de cadre d'exercice de ses chercheurs et contribue à créer un espace européen de la recherche du meilleur niveau. L'évaluation intermédiaire du label a donné lieu à un rapport très positif de la Commission européenne, en date du 10 septembre 2021. Les experts ont souligné « l'engagement de l'Université dans l'amélioration et la mise en pratique de la stratégie RH », et pointé « la qualité des actions, jugées appropriées ».

Indicateur de performance n° 3.1 : Enseignants-chercheurs Produisants

LOLF_150-3-1		Produisants : Proportion parmi les enseignants chercheurs				
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire					
Objectif	LOLF_150-3 - Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau International					
Responsable de l'Indicateur	Service général de la Recherche					
Source des données	Service Statistique et Décisionnel / PAP-RAP pour références nationales					
Description de l'Indicateur						
Unité de mesure	Effectifs Physiques d'Enseignants Chercheurs					
Date de la mesure	Année Civile					
Champ de la mesure	Enseignants chercheurs (PR + MCF hors Associés) - Rémunérés par l'établissement					
Elaboration et qualité de l'Indicateur						
Nature des données	Enseignants chercheurs présents dans l'unité de recherche au 1er janvier - Produisants au sens de l'AERES au 1er janvier					
Mode de calcul	Nombre d'enseignants chercheurs producteurs / Nombre d'enseignants chercheurs du "bilan social" Nombre d'enseignants chercheurs producteurs / Nombre d'enseignants chercheurs affectés dans une unité de recherche de Jean Moulin Lyon 3					
Mode de calcul détaillé	On retient pour les enseignants chercheurs comme pour les producteurs les personnels rémunérés par Jean Moulin Lyon 3 Concernant le nombre d'enseignants chercheurs du "bilan social" Lyon 3, il s'agit d'une photographie à une date donnée : le 1er avril de l'année jusqu'en 2014, le 31 décembre de l'année précédente à partir de 2015.					
Commentaires						
		2017	2018	2019	2020	2021
Enseignants chercheurs Produisants	UJM - Lyon 3	310	319	311	323	319
Total enseignants chercheurs de Lyon 3	UJM - Lyon 3	399	403	386	388	391
% Produisants parmi enseignants chercheurs de Lyon 3	UJM - Lyon 3	78%	79%	81%	83%	82%
Enseignants chercheurs de Lyon 3 affectés dans une unité de recherche de Lyon 3	UJM - Lyon 3	334	344	332	339	335
% Produisants parmi enseignants chercheurs de Lyon 3 affectés dans une unité de recherche de Lyon 3	UJM - Lyon 3	93%	93%	94%	95%	95%

Commentaires :

La recherche menée à l'Université Lyon 3 doit assumer son rôle de laboratoire d'idées. Elle veille à la diffusion et à la valorisation de ses résultats comme à leur transfert dans le tissu scientifique, intellectuel et culturel, à l'échelle locale, nationale et internationale.

L'indicateur ci-dessus permet d'afficher et de suivre deux objectifs :

- 1) Développer le rayonnement de notre recherche en augmentant les publications produites par les enseignants chercheurs de l'établissement et
- 2) Mettre en place un système d'information qui permette d'assurer le suivi des productions de nos enseignants chercheurs et de les accompagner dans le dépôt de leurs publications sur les archives ouvertes HAL.

Les efforts engagés produisent leurs effets car on observe une augmentation des producteurs, à la fois en valeur absolue et en proportion. Il s'agit du résultat conjugué de récents recrutements de qualité et de programmes d'incitation à la recherche (CVR, aides aux colloques ...). En 2021, on compte plus de 95% de producteurs parmi les enseignants chercheurs affectés dans des unités de recherche de l'université Jean Moulin Lyon 3. Ce taux est minoré car il n'intègre pas les enseignants chercheurs dépendant d'une unité de recherche hors établissement.

Les dépenses de masse salariale sur les contrats de recherche ont augmenté de 440 559 € par rapport à l'exercice précédent, auxquelles on peut rajouter 80 000 € de dépenses supplémentaires pour les contractuels doctorants recrutés sur projets. A fin décembre 2021, on constate ainsi une augmentation des chercheurs contractuels de 12,6 ETP et des doctorants contractuels de 5 ETP.

OBJECTIF N° 4 : Améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la recherche

Indicateur de performance n° 4.1 : Montant des redevances sur titre de propriété intellectuelle dans les ressources de l'établissement

LOLF_150-4-1		Part des ressources apportées aux opérateurs par les redevances sur titre de propriété intellectuelle				
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire					
Objectif	LOLF_150-4 - Améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la Recherche					
Responsable de l'indicateur	Pôle PAQAP - Service Statistique et Décisionnel					
Source des données	Direction des Affaires Financières - SIFAC					
Description de l'indicateur						
Unité de mesure	Euros					
Date de la mesure	Année Civile					
Champ de la mesure	Budget de l'Etablissement - Masse fonctionnement					
Elaboration et qualité de l'indicateur						
Nature des données	Recettes constatées (=liquidées) pour la masse fonctionnement					
Mode de calcul	Recettes constatées (=liquidées) sur le compte budgétaire 751 (hors domaine fonctionnel RZ1 - prestations internes).					
Mode de calcul détaillé						
Commentaires	Il s'agit des recettes constatées qui ne sont pas toutes encaissées l'année où elles sont constatées.					
		2016	2017	2018	2019	2020
UJM Lyon3 - Droits d'auteurs et de reproduction	UJM - Lyon 3	6,147 K€	3,320 K€	2,484 K€	0,790 K€	0,104 K€
Ressources propres UJM Lyon3	UJM - Lyon 3	18 693 K€	20 181 K€	21 687 K€	21 613 K€	21 300 K€
% droits d'auteurs et de reproduction / ressources propres UJM Lyon3	UJM - Lyon 3	0,03%	0,02%	0,01%	0,00%	0,00%

Commentaires :

Les redevances liées à l'exploitation des droits d'auteurs et de reproduction ne représentent qu'une faible proportion de ressources. Le dépôt de titres de propriétés intellectuels est peu courant dans notre établissement. Un tel constat est assez fréquent dans les établissements en SHS, peu présents sur le champ de l'exploitation de titres de propriété intellectuelle.

Les recettes liées aux droits d'auteurs et de reproduction ne représentent qu'une très faible proportion des ressources propres de l'Université Lyon 3. Néanmoins, en 2021, une doctorante de Lyon 3, accueillie dans l'UMR 5600 EVS, sur la base de ses résultats de recherche, a créé une start-up dénommée EnviroConsulting <https://www.lf-enviroconsulting.com/>. De même, un autre doctorant, accueilli au sein de l'UR IRPHIL, a également créé une activité sous le nom de 3/4brut : <http://troisquartbrut.org/>

Indicateur de performance n° 4.2 : Montant des contrats de recherche passés avec les entreprises dans les ressources de l'établissement

Le système d'information Graal couplé à HAL-SHS, au-delà de servir au pilotage, est également un outil de valorisation de la recherche qui passe également par la visibilité de la production scientifique. La valorisation économique des résultats de la recherche se fait en partie à travers notre filiale L3V qui a été restructurée. Cette structure est complémentaire au travail de valorisation en interne, dans la mesure où elle a comme vocation d'accompagner des contrats de recherche avec une forte dimension applicative.

Quelques exemples de collaboration de recherche en cours :

- « Valeurs du soin centré-patient » - chaire inaugurée en octobre 2016 qui a pour perspective d'être développée sur 9 ans avec un financement global de 2 millions d'euros. L'objectif-phare de cette chaire est de prendre la mesure de la valeur de la relation de soin.
- « Anticiper et agir » - chaire de recherche pour la police nationale inaugurée en mars 2019

- Chaire de recherche « Droit des Contrats Publics » signée en juillet 2020 avec VINCI Autoroutes pour 60.000 € sur 3 ans
- Chaire de recherche « Droit des Contrats Publics » signée en juillet 2020 avec SNCF Réseau pour 60.000 € sur 3 ans
- Chaire-miroir avec l'université d'Ottawa, lancée en octobre 2019 pour une durée de 3 ans. Cette recherche collaborative et transnationale porte sur les nouveaux enjeux et défis auxquels est confronté le droit privé face à la discipline de l'intelligence artificielle.

N° 4.2a : Part des contrats de recherche passés avec les entreprises dans les ressources propres de l'établissement

LOLF_150-4-2a		Part des contrats de recherche passés avec les entreprises dans les ressources des opérateurs				
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire					
Objectif	LOLF_150-4 - Améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la Recherche					
Responsable de l'indicateur	Pôle PAQAP - Service Statistique et Décisionnel					
Source des données	Direction des Affaires Financières - SIFAC - Filiale de Valorisation - Fondation UDL					
Description de l'indicateur						
Unité de mesure	Euros					
Date de la mesure	Année Civile					
Champ de la mesure	Périmètre Etablissement + Filiale Lyon 3 Valorisation + Fondation UDL					
Elaboration et qualité de l'indicateur						
Nature des données	Recettes constatées (=liquidées) pour la masse fonctionnement Périmètre établissement + Chiffre d'affaires compte de résultat pour Filiale + Ressources gérées par la Fondation UDL					
Mode de calcul	UJM Lyon 3 : Recettes constatées (=liquidées) sur les comptes budgétaires 7082 et 7441 (hors domaine fonctionnel RZ1 - prestations internes) + compte 7448 du centre financier 913X301 en 2010. Filiale Lyon 3 Valorisation : Chiffre d'affaires hors refacturation Lyon 3 Fondation UDL : ressources gérées pour Lyon 3 (chaires)					
Mode de calcul détaillé						
Commentaires	Les chaires philosophique (sur l'eau) sont arrivées à échéance fin 2017, ce qui explique qu'il n'y a pas de ressources gérées par la fondation UDL en 2018. Il s'agit des recettes constatées qui ne sont pas toutes encaissées l'année où elles sont constatées. Les données mentionnées pour la filiale Lyon 3 Valorisation ne correspondent pas à l'ensemble des ressources de la filiale, les refacturations à l'université étant déjà comptabilisées sur les lignes de l'établissement, ces montants n'apparaissent pas sur les lignes relatives à la filiale. Les ressources des contrats de recherche de la filiale n'incluent pas les portages « personnels » de prestations qui sont comptabilisés en "Autres ressources propres"					
		2016	2017	2018	2019	2020
UJM Lyon3 - Prestations de recherche (y compris contrats ANR)	UJM - Lyon 3	183 K€	133 K€	325 K€	273 K€	354 K€
Ressources propres UJM Lyon3	UJM - Lyon 3	18 693 K€	20 181 K€	21 687 K€	21 613 K€	21 300 K€
% prestations de recherche / ressources propres UJM Lyon3	UJM - Lyon 3	0,98%	0,66%	1,50%	1,26%	1,66%
Filiale Lyon 3 Valorisation Hors refacturation Lyon 3	UJM - Lyon 3	112 K€	179 K€	85 K€	120 K€	En attente
Fondation UDL + Fond de dotation Hors frais d'environnement	UJM - Lyon 3	305 K€	109 K€	0 K€	0 K€	0 K€

Commentaires :

Les contrats de recherche concernés sont ceux qui prévoient en contrepartie pour l'entreprise qui cofinance la recherche, la propriété intellectuelle partielle du résultat de la recherche.

Les ressources générées par des contrats de recherche passés avec les entreprises y compris les contrats ANR ayant des partenaires représentent 354.000 euros en 2020, soit 1,7% des ressources propres de notre établissement, qui s'élèvent à 21 300 K€ dont :

- 17 185 K€ sont liées à la formation
- 1 693 K€ sont liées à la recherche et
- 1 791 K€ proviennent d'autres ressources (dons, legs ...)

L'Université Jean Moulin Lyon 3 avait signé en novembre 2012, au travers de sa Faculté de Philosophie, une première chaire industrielle de taille significative avec La Lyonnaise des Eaux. Cette chaire philosophique ainsi que la Chaire notariale européenne sont arrivées à échéance fin 2017, ce qui explique qu'il n'y a plus de ressources gérées par la fondation UDL depuis 2018.

Notons que la totalité des moyens financiers mis au service de la recherche dans le cadre des conventions CIFRE (Convention Industrielle de Formation par la Recherche) n'est pas prise en compte dans cet indicateur. En effet, le salaire des doctorants n'apparaît pas car ces doctorants qui effectuent un réel travail de recherche sont employés et rémunérés directement par les entreprises. Le nombre de doctorants financés dans le cadre d'une convention CIFRE est présenté dans le tableau ci-dessous

	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20
Nb de conventions CIFRE actives sur l'année	18	22	21	24	18
Nb de doctorants ayant ou ayant eu une convention CIFRE	25	26	26	27	25
Nb de doctorants inscrits	657	631	603	562	538
% de doctorants ayant ou ayant eu une convention CIFRE	4%	4%	4%	5%	5%

Note :

Une convention CIFRE est signée pour 3 ans alors qu'une thèse peut durer plus longtemps.

La 2^{ème} ligne de ce tableau comprend les conventions CIFRE actives ainsi que les doctorants qui ont bénéficié d'une convention mais qui n'ont pas terminé leur thèse dans la durée des 3 ans durant laquelle court leur convention.

La valorisation des conventions CIFRE du précédent contrat quinquennal, partie salaires, base coût moyen chargé et environné selon source ANR est représentée ci-après :

		2016	2017	2018	2019	2020
Valorisation CIFRE	UJM - Lyon 3	1 157 K€	1 340 K€	1 340 K€	1 340 K€	1 035 K€

N° 4.2b : Ressources propres liées à la recherche

LOLF_150-4-2b		Ressources propres liées à la recherche - Revenus consolidés de la valorisation de la recherche				
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire					
Objectif	LOLF_150-4 - Améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la Recherche					
Responsable de l'indicateur	Pôle PAQAP - Service Statistique et Décisionnel					
Source des données	Direction des Affaires Financières (SIFAC) - Filiale Lyon 3 Valorisation - Fondation UDL					
Description de l'indicateur						
Unité de mesure	Euros					
Date de la mesure	Année civile					
Champ de la mesure	Périmètre Etablissement + Filiale Lyon 3 Valorisation + Fondation UDL					
Elaboration et qualité de l'indicateur						
Nature des données	Recettes constatées (=liquidées) Masse fonctionnement Périmètre établissement + Chiffre d'affaires compte de résultat pour Filiale + Ressources gérées par la Fondation UDL + Valorisation conventions CIFRE et des contrats doctoraux des Labex					
Mode de calcul	UJM Lyon 3 : recettes constatées (=liquidées) suivant compte budgétaire, domaine fonctionnel (destination LOLF) Filiale Lyon 3 Valorisation : Chiffre d'affaires hors refacturation Lyon 3 Fondation UDL : ressources gérées pour Lyon 3 (chaires) Valorisation CIFRE : partie salaires base coût moyen chargé et environné (source ANR) Valorisation Contrats doctoraux : au coût moyen chargé des contrats gérés par Lyon 3 (hors extension)					
Mode de calcul détaillé	<p>Détail pour UJM Lyon 3 :</p> <p>Pour tous les comptes le domaine fonctionnel RZ1 n'est pas pris en compte (prestations internes) :</p> <p>Subventions de recherche : comptes 74* avec destination en D111, 111*, 112 ou D103, sauf compte 7411 (ministère), 7481 (taxe d'apprentissage), 7441 (prestations recherches) et chaires / Collaborations, expertises et ANR : comptes 7062, 7068 (destinations 111* ou 112), 7441 (hors destinations formations 101 et 102 mais + 7448 du 913X301 en 2010</p> <p>pour contrats ANR) et 705 / Colloques, ventes publications, prestations et travaux informatiques, droit d'auteurs ... : comptes 7066 + 7067 + 7064 + 751 / Chaires : EoTP 14S9130611, 14S9130633 (Crédit agricole), 16S9060239/16S9060240/19S9132340 (Valeur du soin), 17S9021210 (Internationalisation), 17S9010736 (CA RFA NO), 20S9010325 (Ottawa), 20S9010226 (Contrats publics) + compte 7588 dest 1115 (Frais environnement</p> <p>chaire EAU) / Autres ressources propres liées à la recherche : destinations recherche (D111, 111*, 112 ou D103) sur le compte 708 hors chaires</p>					
Commentaires	<p>Les chaires philosophique (sur l'eau) sont arrivées à échéance fin 2017, ce qui explique qu'il n'y a pas de ressources gérées par la fondation UDL en 2018.</p> <p>Il s'agit des recettes constatées qui ne sont pas toutes encaissées l'année où elles sont constatées. Les données mentionnées pour la filiale Lyon 3 Valorisation ne correspondent pas à l'ensemble des ressources de la filiale, les refacturations à l'université étant déjà comptabilisées sur les lignes de l'établissement, ces montants n'apparaissent pas sur les lignes relatives à la filiale.</p> <p>Les ressources des contrats de recherche de la filiale n'incluent pas les portages « personnels » de prestations qui sont comptabilisés en "Autres ressources propres"</p> <p>En 2015 on constate un montant négatif pour les chaires : en 2014 il s'agissait de produits constatés par avance. Ces produits ont été régularisés sur 2015 à hauteur des dépenses.</p>					
		2016	2017	2018	2019	2020
Subventions de recherche (hors MESR et hors ANR)	UJM - Lyon 3	478 K€	806 K€	972 K€	646 K€	1 107 K€
Collaborations, Expertises et ANR	UJM - Lyon 3	183 K€	133 K€	325 K€	273 K€	354 K€
Droits d'inscription aux colloques	UJM - Lyon 3	148 K€	79 K€	45 K€	30 K€	14 K€
Ventes de publications	UJM - Lyon 3	6 K€	5 K€	7 K€	6 K€	6 K€
Prestations et travaux informatiques	UJM - Lyon 3	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Droits d'auteurs et de reproduction	UJM - Lyon 3	6 K€	3 K€	2 K€	1 K€	0 K€
Chaires industrielles ou d'entreprises UJM Lyon3	UJM - Lyon 3	163 K€	240 K€	100 K€	100 K€	205 K€
Ressources propres Recherche UJM Lyon3	UJM - Lyon 3	984 K€	1 279 K€	1 479 K€	1 066 K€	1 693 K€
Ressources Recherche Filiale Lyon 3 Valorisation Hors refacturation Lyon 3	UJM - Lyon 3	112 K€	179 K€	85 K€	120 K€	En attente
Ressources Recherche Lyon 3 Fondation UDL + Fond de dotation Hors frais d'environnement	UJM - Lyon 3	305 K€	109 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Contrats (doctoraux, post-doc ...) gérés par des structures externes	UJM - Lyon 3	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Ressources globales Recherche UJM Lyon 3 + Filiale + Fondation	UJM - Lyon 3	1 402 K€	1 566 K€	1 563 K€	1 186 K€	
Valorisation CIFRE	UJM - Lyon 3	1 157 K€	1 340 K€	1 340 K€	1 340 K€	1 035 K€

Commentaires :

Il y a une nette progression des ressources propres liées à la recherche de l'Université Jean Moulin Lyon 3. Pour le contrat 2016-20, le renforcement de l'accompagnement des enseignants-chercheurs en matière d'ingénierie mais aussi de suivi et de gestion des contrats de recherche par le service de la recherche portent leurs fruits. Les ressources propres liées à la recherche ont ainsi augmenté de plus de 50% ces 5 dernières années. Les subventions de recherche regroupent tous les financements versés dans le cadre de la recherche, sans contrepartie pour l'organisme financeur (contrairement aux prestations de recherche). Ces subventions proviennent essentiellement du Ministère de l'Ecologie (Conventions GESOL, PEGAZ ...). Celles-ci sont passées de 478.000 euros en début de contrat à 1.017.000 euros en 2020.

Quant aux recettes des collaborations, des expertises et des contrats ANR, celles-ci ont augmenté de plus de 90%, passant de 183.000 euros en 2016 à 354.000 euros en 2020.

L'année 2020 a été impactée par la crise sanitaire et les recettes générées par les droits d'inscription aux colloques ont baissé de plus de 50%, passant de 30.000 euros à 14.000 euros.

Le montant des droits d'auteurs et de reproduction reste faible, l'université n'ayant pas de marque déposée et les droits d'auteurs étant perçus directement par les chercheurs.

Les recettes en provenance des chaires industrielles ou d'entreprises s'élèvent en 2020 à 205.000 euros.

Il n'y a plus de ressources gérées par la Fondation UDL car la chaire philosophique avec La Lyonnaise des eaux et la chaire notariale européenne sont arrivées à échéance.

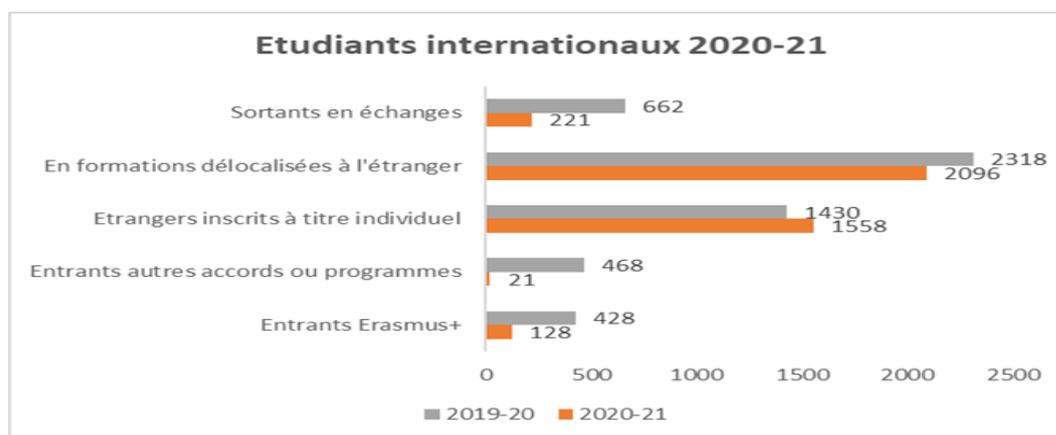
OBJECTIF N° 5 : Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements

C'est par une politique volontariste et qualitative sur des zones géographiques ciblées que l'Université Jean Moulin Lyon 3 mène son ouverture et son action internationale, ce qui lui confère une véritable attractivité. Le programme d'échange ERASMUS+, le suivi ciblé des diplômés délocalisés, une politique raisonnée des doubles diplômes, la reconduction des professeurs invités, les partenariats de recherche internationaux, les cotutelles de thèse et les formations anglophones comme les LLM (Latin Legum Magister de la Faculté de Droit) sont autant d'ouvertures à l'international.

Pour confirmer la dimension internationale de ses cursus, plusieurs actions sont poursuivies :

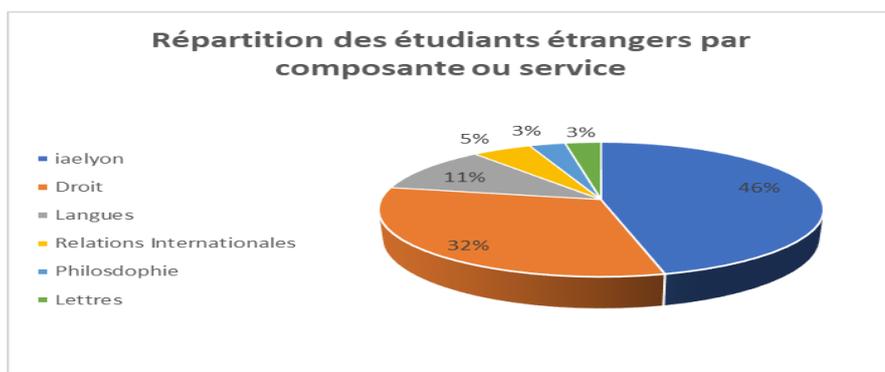
- ✓ Le soutien à l'apprentissage des langues et le renforcement de l'enseignement des langues pour les non spécialistes grâce au LANSAD.
- ✓ La promotion des formations spécifiquement adaptées aux étudiants internationaux de niveau L ou M (avec des cours dispensés en anglais tels que le SELF – *Study in English in Lyon France*, Bachelor Management & Global Business ; Master European Business Realities, Master General Management Program, LLM International and Business Law, ...) dans le but de nourrir une expérience trilingue.
- ✓ Le développement ciblé de diplômés délocalisés, cursus qui se déroulent en totalité à l'étranger, sur la base d'une analyse qui intègre la dimension économique des partenariats.
- ✓ Le développement des doubles-diplômes avec des partenaires en Europe et hors Europe.
- ✓ La participation de Lyon 3 à des réseaux et salons internationaux pour développer les partenariats prioritaires.
- ✓ L'internationalisation des écoles doctorales.
- ✓ Une promotion soutenue de la mobilité sortante, dans des temps forts comme les journées d'information « International days » et tout au long de l'année par des campagnes de valorisation.
- ✓ La diversification des parcours de mobilité pour la rendre accessible à un plus grand nombre.
- ✓ L'amélioration des conditions d'accueil des étudiants internationaux. En octobre 2019, notre établissement a été labellisé « Bienvenue en France » et obtient ainsi la reconnaissance de son engagement dans une démarche d'amélioration continue de l'accueil des étudiants étrangers.
- ✓ L'accompagnement spécifique des étudiants en exil par le développement de 2 D.U Passerelle et de formations leur permettant de reprendre des études et s'insérer professionnellement en France.
- ✓ L'implication dans 3 projets européens « Capacity Building » visant à encourager la coopération entre l'UE et les pays partenaires hors Europe pour la modernisation de leurs systèmes d'enseignement supérieur et ce pour un budget global de 2.487.074 € d'octobre 2020 à octobre 2023.
- ✓ Le déploiement de coopérations renforcées à l'échelle européenne au sein d'alliances comme l'université européenne ARQUS.

La stratégie d'attractivité « Bienvenue en France/Choose France », engagée par le gouvernement français en novembre 2018, prévoit la mise en place de droits d'inscriptions différenciés pour les étudiants hors Union Européenne dès la rentrée 2019. Or, notre université, en concertation avec les autres établissements du site, a souhaité différer l'application de cette mesure en exonérant les étudiants du paiement de ces nouveaux droits d'inscription pour l'année universitaire 2021-22 et ne leur applique que les droits nationaux. L'année universitaire 2020-21 a été fortement impactée par la crise sanitaire. En conséquent, la mobilité internationale qui concerne chaque année environ 20% des étudiants de notre université est passée à 14%. En 2020-21, notre établissement comptait 4 024 étudiants internationaux, alors que nous en avions 5 306 en 2019-20.



Quelques chiffres clés concernant l'année universitaire 2020-21 qui reflètent l'ouverture de notre université à l'international :

- ✓ 223 partenaires hors ERASMUS+
- ✓ 203 partenaires ERASMUS+
- ✓ 48 programmes de formation délocalisés, 23 partenaires dans 20 pays
- ✓ 17 double-diplômes avec 14 partenaires dans 8 pays
- ✓ 3 771 étudiants de nationalité étrangère venant de 124 pays différents (impact de la crise sanitaire avec une baisse d'environ 800 étudiants par rapport à l'année précédente)
- ✓ 662 étudiants partis en programmes d'échange
- ✓ 183 bénéficiaires de bourses de mobilité pour des études et 66 pour des stages à l'étranger
- ✓ 30 cotutelles de thèse avec 11 pays
- ✓ Des partenariats renforcés avec certains établissements canadiens, japonais et européens (spécialement dans le cadre de l'Alliance européenne « Arqus » à laquelle notre université participe)



Indicateur de performance n° 5.1 : Part des étudiants étrangers inscrits

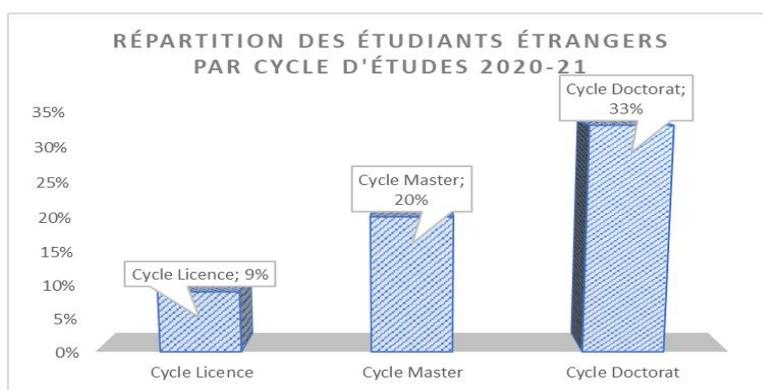
LOLF_150-5-1 Etudiants étrangers : effectifs	
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire
Objectif	LOLF_150-5 - Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements
Responsable de l'indicateur	Service général des Relations Internationales
Source des données	Service Statistique et Décisionnel - SCOLINS + PapESR pour références Nationales
Description de l'indicateur	
Unité de mesure	Nb et % d'étudiants
Date de la mesure	Année Universitaire - Situation Fin D'année
Champ de la mesure	Ensemble des étudiants - Université Jean Moulin Lyon 3
Elaboration et qualité de l'indicateur	
Nature des données	Inscriptions administratives - Nationalité étrangère Non Bacheliers (= étrangers au sens PapESR)
Mode de calcul	Nombre d'étudiants étrangers rapporté à l'ensemble des étudiants en : - Niveau Licence : DN + DU + Prépa - Niveau Master : DN + DU + Prépa - Doctorat
Mode de calcul détaillé	Etudiants de nationalité étrangère non bacheliers français (admis sur titre en équivalence au bac), conformément à la définition retenue par le ministère
Commentaires	L'année 2020-21 a été impactée par la crise sanitaire, notamment en cycle licence qui accueille les étudiants en entrants en échange.

		2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21	Cible - 2026
Etudiants étrangers Toutes formations	UJM - Lyon 3	4 882	4 980	5 092	4 608	3 771	31,92%
% Etudiants étrangers Toutes Formations	UJM - Lyon 3	17%	17%	17%	17%	14%	
Etudiants étrangers Niveau Licence	UJM - Lyon 3	2 338	2 626	2 641	2 366	1 678	
% Etudiants étrangers Niveau Licence	UJM - Lyon 3	13%	14%	14%	13%	9%	
	Ref. Nationales	8%	9%	9%	9%		8%
Etudiants étrangers Niveau Master	UJM - Lyon 3	2 224	2 066	2 106	1 926	1 757	
% Etudiants étrangers Niveau Master	UJM - Lyon 3	22%	20%	21%	22%	20%	
	Ref. Nationales	15%	15%	15%	15%		15%
Etudiants étrangers Doctorat	UJM - Lyon 3	231	211	199	188	171	
% Etudiants étrangers Doctorat	UJM - Lyon 3	38%	36%	36%	36%	33%	
	Ref. Nationales	39%	40%	38%	40%		39%

Commentaires :

L'année 2020-21 a été affectée par la crise sanitaire avec environ 800 étudiants étrangers en moins par rapport à 2019-20 et cette baisse s'est répercutée sur chaque niveau.

Cet indicateur mesure la proportion d'étudiants de nationalité étrangère non titulaires d'un baccalauréat français, inscrits en Master. Cet indicateur a été revu et le champ des Masters a été élargi aux diplômes d'établissement ainsi qu'aux Prépa. La part des étudiants étrangers en niveau Master est relativement stable. Le fort pourcentage constaté à Lyon 3 (22% en moyenne), largement supérieur à la moyenne nationale qui est de 15% est autant dû aux étudiants qui viennent à titre individuel en France qu'au développement de nos masters délocalisés à l'étranger.



La recherche est au cœur de la stratégie de l'établissement avec 7 écoles doctorales et 522 doctorants. Sur les 522 inscrits à l'Université Jean Moulin Lyon 3 en Doctorat pour 2020-21, 33% sont des étrangers. Ces données reflètent l'attractivité de notre établissement pour la recherche au regard du monde extérieur. La proportion de doctorants étrangers reste relativement stable autour de 36% en moyenne et ce taux est très proche des références nationales. Cependant, on constate une légère baisse en valeur absolue des doctorants étrangers. Cette baisse, qui se retrouve aussi sur les doctorants de nationalité française, s'explique par une sélection plus qualitative des dossiers.

La baisse d'effectif de doctorants est liée à trois facteurs :

- 1) Une analyse plus exigeante des dossiers pour les inscriptions en doctorat,
- 2) Un travail réalisé sur la réduction de la durée de la thèse et
- 3) Une volonté de réduire le nombre de doctorants par enseignant chercheur pour favoriser un meilleur encadrement.

Indicateur de performance n° 5.2 : Proportion d'étrangers parmi les enseignants chercheurs

N° 5.2a : Enseignants chercheurs de nationalité étrangère

LOLF_150-5.2a		Enseignants chercheurs de nationalité étrangère				
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire					
Objectif	LOLF_150-5 - Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements					
Responsable de l'indicateur	Direction des Ressources Humaines					
Source des données	Harpege - Service Statistique et Décisionnel					
Description de l'indicateur						
Unité de mesure	Nb d'enseignants chercheurs (Professeurs d'université & Maîtres de conférences)					
Date de la mesure	Année universitaire					
Champ de la mesure	Université Jean Moulin Lyon 3					
Elaboration et qualité de l'indicateur						
Nature des données	Effectifs d'enseignants chercheurs selon la nationalité et la date d'entrée à l'université Lyon 3					
Mode de calcul	Nombre total d'enseignants chercheurs, dont de nationalité étrangère. Zoom sur les nouveaux à Lyon 3					
Mode de calcul détaillé	Nombre d'enseignants chercheurs au 1er avril de l'année n+1 pour l'année universitaire n-n+1 jusqu'en 2013-14 (au 01/04/2014 pour 2013-14) puis au 31 décembre de l'année n pour l'année universitaire n-n+1 à partir de 2014-15 (au 31/12/2014 pour 2014-15) Nouveau à Lyon 3 si date d'arrivée à l'université comprise entre le 1er avril de l'année n-1 et le 31 mars de l'année n					
Commentaires						
		2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21
Professeurs d'université	UJM - Lyon 3	134	138	127	128	128
dont professeurs d'université de nationalité étrangère	UJM - Lyon 3	7	10	8	9	8
% Professeurs d'université de nationalité étrangère	UJM - Lyon 3	5,2%	7,2%	6,3%	7,0%	6,3%
dont professeurs d'université de nationalité étrangère arrivés dans l'année à Lyon 3	UJM - Lyon 3	0	0	0	0	0
Maîtres de conférences	UJM - Lyon 3	265	265	259	261	263
dont maîtres de conférences de nationalité étrangère	UJM - Lyon 3	18	20	19	19	20
% Maîtres de conférences de nationalité étrangère	UJM - Lyon 3	6,8%	7,5%	7,3%	7,3%	7,6%
dont maîtres de conférences de nationalité étrangère arrivés dans l'année à Lyon 3	UJM - Lyon 3	1	2	0	1	2
Total enseignants chercheurs	UJM - Lyon 3	399	403	386	389	391
dont enseignants chercheurs de nationalité étrangère	UJM - Lyon 3	25	30	27	28	28
% Enseignants chercheurs de nationalité étrangère	UJM - Lyon 3	6,3%	7,4%	7,0%	7,2%	7,2%
dont enseignants chercheurs de nationalité étrangère arrivés dans l'année à Lyon 3	UJM - Lyon 3	1	2	0	1	2

Commentaires :

Sur les 391 enseignants chercheurs de notre établissement, 7,2% sont de nationalité étrangère. Sur la population des professeurs d'université de notre établissement, en moyenne 7% sont de nationalité étrangère. Sur la population des maîtres de conférences de notre établissement, en moyenne 7,2% sont de nationalité étrangère. Ces proportions restent stables.

N° 5.2b : Professeurs invités

LOLF_150-5-2b Professeurs invités	
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire
Objectif	LOLF_150-5 - Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements
Responsable de l'indicateur	Direction des Ressources Humaines
Source des données	Service Statistique et Décisionnel - Bilan Social
Description de l'indicateur	
Unité de mesure	Nb de personnes physiques
Date de la mesure	Année civile
Champ de la mesure	Université Jean Moulin Lyon 3
Elaboration et qualité de l'indicateur	
Nature des données	Nombre de professeurs invités par nationalité pour déterminer l'origine
Mode de calcul	Professeurs invités rémunérés pendant l'année civile
Mode de calcul détaillé	
Commentaires	Les professeurs invités sont rémunérés en décalage avec leur venue (rappels). L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire.

		2017	2018	2019	2020	2021
Professeurs invités Total	UJM - Lyon 3	42	40	37	30	30
dont originaire d'Europe	UJM - Lyon 3	21	19	19	16	21
dont originaire d'Afrique	UJM - Lyon 3	6	8	8	7	2
dont originaire d'Amérique	UJM - Lyon 3	12	9	9	5	4
dont originaire d'Asie	UJM - Lyon 3	3	4	1	2	3
dont originaire d'Océanie	UJM - Lyon 3	0	0	0	0	0

Commentaires :

Notre établissement accueillait chaque année une quarantaine de professeurs invités. Cependant le contexte de crise sanitaire a impacté le nombre de professeurs invités depuis 2020.

La grande majorité est originaire des pays d'Europe (50%) suivis de ceux originaires d'Amérique (23%), d'Afrique (20%), et d'Asie (7%).

Les pourcentages sont calculés en cumulant les effectifs des 5 dernières années pour plus de pertinence.

Indicateur de performance n° 5.3 : Coopération internationale

Le développement international de l'Université Jean Moulin demeure une priorité. L'objectif est de devenir encore plus visible dans nos domaines d'excellence, ce qui implique de se situer dans le cœur de cible des différents appels à projet. La poursuite d'une stratégie proactive de développement de projets coopératifs permettra d'atteindre cet objectif. Lyon 3 est ainsi impliquée dans 2 projets Erasmus+ de « Partenariat stratégique » (renommés « Partenariats de coopération » à partir de 2021), qui permettent de stimuler l'activité internationale des établissements et de développer entre partenaires européens de nouvelles pratiques sur des priorités éducatives. InternACTional (2019-2022) sur l'internationalisation de compétences professionnelles et IDEA (2020-2023) sur l'inclusion dans l'enseignement à distance. Les financements pour les deux projets s'élèvent à 106.435 €.

Des moyens sont aujourd'hui mobilisés par notre établissement pour promouvoir une démarche active d'internationalisation, notamment par :

- Une coopération active avec des partenaires internationaux très ciblés (tels que l'Université de Sao Paulo au Brésil)
- Une politique d'incitation aux projets de recherche et de formation collaboratifs avec des partenaires étrangers
- Des cotutelles de thèse
- Une politique d'accueil de professeurs invités, de post-doctorants, de chercheurs de haut niveau (développement des échanges internationaux, des colloques, l'existence du centre de services EURAXESS qui est un centre d'accueil privilégié pour les chercheurs étrangers) et
- Des aides à la mobilité pour des chercheurs, personnels administratifs et enseignants et des doctorants de notre université.

A ce titre, notre établissement a obtenu la reconnaissance de sa stratégie des ressources humaines pour les chercheurs en recevant le label « HR Excellence in Research » par la Commission européenne le 4 octobre 2018.

Afin de renforcer l'ouverture européenne et internationale de l'université, plusieurs axes d'amélioration ont été mis en place :

- Développement ciblé de diplômes délocalisés avec une analyse des contributions respectives des partenaires et une vigilance sur l'équilibre économique.
- Poursuite d'une politique raisonnée des doubles diplômes.
- Accueil plus orienté des professeurs invités qui doivent constituer pour l'université une vraie plus-value, notamment en matière de recherche.
- Développement des partenariats de recherche internationaux (Unités Mixtes Internationales, Laboratoires Internationaux Associés).

L'Université Jean Moulin Lyon 3 participe depuis 2015 au programme Erasmus+ Mobilité Internationale de Crédits. Ce dispositif vise à promouvoir les échanges internationaux entre les établissements d'enseignement supérieurs européens et les pays partenaires hors Europe. En 2020, notre établissement a été sélectionné pour un financement de 351.168 euros, avec 3 pays : le Maroc, l'Égypte et le Laos, pour une durée de 3 ans.

Les projets de « Capacity Building » visent à **encourager la coopération** entre l'**Union Européenne** et les **pays partenaires hors Europe** pour la modernisation de leurs systèmes d'enseignement supérieur. L'année 2020 a été fructueuse pour notre établissement, impliqué dans 3 projets européens qui ont été retenus par la Commission Européenne et qui bénéficieront de financements européens de la part du programme Erasmus+ pour les 3 années à venir.

N° 5.3a : Doctorants en cotutelle

LOLF_150-5-3a		Doctorants en cotutelles				
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire					
Objectif	LOLF_150-5 - Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements					
Responsable de l'indicateur	Service général de la Recherche					
Source des données	Service Statistique et Décisionnel - SCOLIN/ Enquête SIREDO					
Description de l'indicateur						
Unité de mesure	Nb et % doctorants					
Date de la mesure	Année Universitaire					
Champ de la mesure	Doctorants					
Elaboration et qualité de l'indicateur						
Nature des données	Inscriptions administratives					
Mode de calcul	Nb de doctorants en cotutelles / Nb total de doctorants - Distinction Doctorants en 1ère année					
Mode de calcul détaillé	Pour les références nationales : SIREDO - décompte définitif à partir de 2012-13					
Commentaires	Voir aussi indicateur sur le suivi des thèses en cotutelles.					
		2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21
Nb de doctorants en cotutelles Tous niveaux	UJM - Lyon 3	49	48	40	39	32
% de doctorants en cotutelles Tous niveaux	UJM - Lyon 3	7,7%	8,0%	7,1%	7,2%	6,0%
Nb de doctorants en cotutelles En 1ère année	UJM - Lyon 3	5	8	4	6	5
% de doctorants en cotutelles En 1ère année	UJM - Lyon 3	4,0%	7,9%	4,3%	6,1%	5,7%

Commentaires :

Notre établissement a pour objectif de faciliter la mobilité entrante des doctorants pour leur permettre de réaliser leur thèse dans un contexte international et pour développer des coopérations scientifiques avec nos équipes de recherche. Notre Service de la Recherche accompagne ces doctorants.

Le but de la cotutelle de thèse est de conforter la dimension internationale des Écoles doctorales, de favoriser la mobilité des doctorants français et étrangers, dans des espaces scientifiques et culturels différents, de développer les coopérations scientifiques entre équipes de recherche françaises et étrangères. Le nombre de doctorants inscrits en cotutelle dans notre établissement, tous niveaux confondus, est assez stable, une quarantaine par an sur les cinq dernières années, soit environ 7%. Quant à l'année 2020-21, elle a été impactée par la crise sanitaire et notre établissement comptait 32 doctorants en cotutelle soit 6% des doctorants.

Le pourcentage de doctorants en cotutelle en 1^{ère} année est proche des références nationales.

Cependant, la cotutelle n'est qu'un aspect des collaborations internationales en termes de recherche. D'autres modes non institutionnalisés sont à l'œuvre :

- Participation de collègues étrangers dans les jurys
- Echange de doctorants et de post-doctorants
- Participation de post-doctorants à des contrats de recherche internationaux ou européens

N° 5.3b : Doctorats délivrés en cotutelles

LOLF_150-5-3b		Doctorats délivrés en cotutelles	
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire		
Objectif	LOLF_150-5 - Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements		
Responsable de l'indicateur	Service général de la Recherche		
Source des données	Service Statistique et Décisionnel - SCOLINS		
Description de l'indicateur			
Unité de mesure	Nb et % doctorats		
Date de la mesure	Année civile de la date de soutenance		
Champ de la mesure	Docteurs		
Elaboration et qualité de l'indicateur			
Nature des données	Thèses soutenues		
Mode de calcul	Nb de doctorats délivrés en cotutelles / Nb total de doctorats délivrés		
Mode de calcul détaillé			
Commentaires			

		2017	2018	2019	2020	2021
Doctorats délivrés	UJM - Lyon 3	81	79	66	62	57
Doctorats délivrés en cotutelles	UJM - Lyon 3	11	5	7	4	2
% Doctorats délivrés en cotutelles	UJM - Lyon 3	13,6%	6,3%	10,6%	6,5%	3,5%

Commentaires :

La cotutelle de thèse permet à un doctorant (français ou étranger), inscrit à la fois dans un établissement d'enseignement supérieur français et dans un établissement d'enseignement supérieur étranger, et y effectuant ses travaux de recherche en alternance, de pouvoir obtenir simultanément le grade de docteur français et le grade étranger équivalent, suite à une soutenance unique.

On constate que pour la session 2019, la proportion de doctorats délivrés en cotutelle est plus élevée, 10,8% par rapport à 6,3% l'année précédente. Ce taux est en progression, mais peu significatif exprimé en pourcentage. Seulement 2 thèses en cotutelle de plus ont été soutenues en 2019 par rapport à 2018. Cependant, pour les sessions 2020 et 2021, on constate de nouveau une baisse en nombre de doctorats délivrés en cotutelle, baisse liée à la situation de crise sanitaire, encore prégnante.

OBJECTIF N° 6 : Améliorer l'efficacité de l'université

L'université a la spécificité d'une sous-dotation en postes et en moyens financiers historique et bien reconnue par les autorités de tutelles. Cette situation la contraint à l'efficacité, ce qui ajouté à la très forte mobilisation de ses personnels, lui permet de réaliser ses missions. En complément, afin d'améliorer la qualité de travail et d'optimiser le fonctionnement de son organisation, l'université travaille sur la simplification voire à l'allègement, lorsque cela est possible, de certaines tâches chronophages qui mobilisent régulièrement les personnels. Plusieurs projets tels que la dématérialisation, la formalisation et la simplification des procédures, le développement de la signature électronique ou encore la mise en œuvre de solutions informatiques ont été conduits ; d'autres sont en cours ou prévus.

La création d'un pôle dédié à l'amélioration de la qualité et à l'appui au pilotage, le PAQAP, mutualise des compétences, des méthodes et des outils pour accompagner chaque acteur ou entité de l'université dans la définition et la réalisation de ses objectifs, objectifs concourant à l'excellence opérationnelle. Dans une démarche de transversalité et d'amélioration continue, le pôle propose une offre de services intégrant la conduite d'analyses et la proposition d'actions, l'accompagnement aux projets de changement et l'élaboration d'outils de pilotage adaptés, performants et maîtrisés. Il est constitué de quatre entités : le service Statistique et Décisionnel, le Contrôle de Gestion, le service Amélioration organisationnelle (Amélioration des processus - Accompagnement au changement - Assurance qualité) et le conseil en démarche Qualité.

Fonctionnement :

Au niveau formation, Lyon 3 assure le pilotage de son offre de formation et l'évalue sur le plan pédagogique et économique (soutenabilité). Sur ce dernier point, l'établissement a mis en place un processus et dispose d'un système d'information décisionnel des heures d'enseignement (SIDHE) qui repose sur un entrepôt de données de consultation large permettant d'évaluer et de suivre le coût de réalisation de son offre de formation.

Dans le domaine budgétaire et financier, l'université s'est dotée des moyens pour accroître son budget de fonctionnement en améliorant sa capacité à générer des ressources propres, notamment :

- En développant davantage sa relation avec le monde socio-économique ;
- En accroissant les financements des contrats de recherche/projets par des partenaires extérieurs ;
- En faisant du développement maîtrisé de la formation continue l'un des éléments forts de sa politique de ressources et
- En développant la collecte de la taxe d'apprentissage.

L'université améliore en continu les outils et les process lui permettant d'affiner son pilotage. Ainsi, des projets majeurs sont en cours dont PEGASE ((Produits des Établissements pour la Gestion, l'Accompagnement et le Service aux Études), OSE (Organisation des Services d'Enseignement) ou encore OSAC (Outils de Suivi d'Administration des Conventions).

Pour l'année universitaire 2020-21, les dépenses de fonctionnement ont été sous exécutées pour des raisons liées à la crise sanitaire. Il y a eu moins de déplacements, de voyages, de frais de mission ainsi que moins de réceptions. De même, le télétravail tout comme le travail à distance ont induit moins de besoins tels que la baisse des fournitures administratives ou baisse des dépenses d'impression. Cependant, pour améliorer la qualité de vie de la communauté universitaire plusieurs actions ont été menées telles que soutien à nos enseignants comme à nos étudiants par la prise en charge ou prêt d'équipements informatiques ou encore la mise en place de distributeurs gratuits de produits d'hygiène féminine pour lutter contre la précarité menstruelle.

Investissements :

L'Université Jean Moulin Lyon 3 continue à mener de front ses projets immobiliers en soutenant les investissements, soit dans le cadre du CPER, soit dans celui du plan Campus ou en mobilisant ses ressources propres. D'ailleurs, le plan Campus qui permettait de réaliser des travaux d'envergure liés à l'accessibilité, la

sécurité et la performance énergétique est entré dans sa phase opérationnelle courant 2016 pour s'achever en 2020.

En 2021, dans le cadre du Plan de Relance déployé par le Gouvernement, notre établissement a proposé 6 projets permettant de répondre à des enjeux énergétiques et environnementaux, pour un montant de travaux estimés à 10,5 M€. Dans ce cadre, deux projets de notre université, visant à réduire ses consommations d'énergie et l'empreinte carbone de son parc immobilier ont été retenus pour un financement total de 4,65 M€. Le premier projet a pour objectif la rénovation énergétique des équipements de chauffage et de ventilation des amphithéâtres de la Manufacture des Tabacs, ainsi que le passage en éclairage led des locaux pédagogiques sur ce même site. Le second projet est destiné à améliorer la régulation de l'exploitation, par le changement d'automates. Les travaux seront engagés à partir de 2021 et s'achèveront en 2023. L'université souhaite en effet accentuer son action sur le plan de la transition écologique en adoptant le cahier des charges de la labellisation Développement Durable & Responsabilité Sociétale.

Ce plan de relance serait judicieusement complété du CPER 2021-2027 pour lequel Lyon 3 a déposé un dossier qui reprend ces enjeux. Le site burgien bénéficie également d'une politique favorable d'investissement avec une opération en cours CPER 2015-2020 : fin de réhabilitation du bâtiment existant, construction d'une salle de grande jauge ; et un CPER 2021-2027 soutenu par les collectivités (arrivée de l'INSPE sur le site, lieu dédié à la restauration, à l'entrepreneuriat ...).

En 2021, la direction immobilière et logistique (DIL) de l'établissement s'est mobilisée sur plusieurs actions majeures dont la poursuite des travaux de mise en sécurité tels que le remplacement des clapets coupe-feu, la rénovation des réseaux corrodés de chauffage de la Manufacture, la fin des travaux et la réception de la E-Factory (Maison du directeur) ...

Bibliothèques universitaires :

Les bibliothèques universitaires Lyon 3 sont engagées dans un processus de réorganisation pour améliorer la qualité des services rendus et mettre en cohérence leur organisation avec les missions que leur fixe l'université. Pour y parvenir, un pilotage par management participatif a été mis en place, encadrant les différents projets de service et permettant, par un effort sensible en matière de formation continue, la nécessaire évolution des profils et compétences des personnels. Le développement de nouvelles missions et des nouveaux services et métiers qui leur sont associés, en particulier en lien avec le numérique, font l'objet d'un investissement soutenu de l'établissement, en termes budgétaires comme en moyens humains.

N° 6.1a : Mentions à faibles effectifs

LOLF_150-6-1a		Mentions à faibles effectifs					
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire						
Objectif	LOLF_150-6 - Améliorer l'efficacité des opérateurs						
Responsable de l'indicateur	Pôle PAQAP - Service Statistique et Décisionnel						
Source des données	Service Statistique et Décisionnel - SCOLINS / PAP-RAP pour références Nationales						
Description de l'indicateur							
Unité de mesure	Nb Diplômes						
Date de la mesure	Année Universitaire						
Champ de la mesure	Licence LMD Voie Générale et Master LMD						
Elaboration et qualité de l'indicateur							
Nature des données	On détermine les mentions à faibles effectifs : celles qui comptent moins de 50 étudiants en 3 ^{ème} année de licence et moins de 30 en 2 ^{ème} année de master (Inscriptions principales)						
Mode de calcul	Nombre de mentions à faibles effectifs / Nombre de mentions habilitées ouvertes						
Mode de calcul détaillé	Attention on a par exemple la licence MASS co habilité avec Lyon 1 et Lyon 2 sur le contrat 2011-15, qui n'a pas été ouverte et donc qui n'est pas prise en compte						
Commentaires	En 2016-17 la nomenclature SISE des Masters a été revue par le ministère. Avant cette année il existait 2 niveaux d'habilitation : la mention et la spécialité. Cette dernière disparaît en 2016-17 au profit de la notion de parcours qui reste interne à l'établissement. Pour plus de lisibilité au niveau national, de nouvelles mentions sont créées.						
		2017-18	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22	Cible - 2026
Nb de mentions en L3	UJM - Lyon 3	10	10	10	10	10	
dont mentions à faibles effectifs - L3	UJM - Lyon 3	1	1	1	1	1	
% mentions à faibles effectifs - L3	UJM - Lyon 3	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	
	Ref. Nationales	30,8%	29,5%	26,1%			25%
Nb de mentions en M2	UJM - Lyon 3	51	50	50	50	51	
dont mentions à faibles effectifs - M2	UJM - Lyon 3	17	17	17	14	16	
% mentions à faibles effectifs - M2	UJM - Lyon 3	33,3%	34,0%	34,0%	28,0%	31,4%	
	Ref. Nationales	41,0%	43,4%	38,1%			50%

Commentaires :

Du fait de la nouvelle nomenclature des Masters du ministère, avec l'apparition de la notion de parcours en 2016-17 (cf. Commentaires dans le tableau ci-dessus), le nombre de masters à faibles effectifs a augmenté.

Améliorer l'efficacité de l'établissement passe également par la rationalisation de notre offre de formation. L'objectif est que chaque composante puisse se donner des marges pour réaliser les projets les plus pertinents pour nos étudiants. En fonction des spécificités de chacune, après analyse, la vigilance sur les cours à faibles effectifs reste une priorité. L'objectif n'est pas de supprimer systématiquement tous les cours à faibles effectifs mais d'en faire un usage raisonné. La part de mentions à faibles effectifs en licence reste marginale. Sur les 10 mentions en 3^{ème} année de Licence, seule une mention compte moins de 50 étudiants.

On constate une plus grande proportion de mentions à faibles effectifs niveau Master 2, environ un tiers en début du précédent contrat avec une tendance à la baisse pour ces deux dernières années. Afin de poursuivre l'objectif fixé par notre établissement, les cours dont l'effectif est inférieur à 6 sont systématiquement examinés.

A noter qu'au niveau national, environ 1/3 des licences ont moins de 50 étudiants (faibles effectifs) et environ 40 % des masters ont moins de 30 étudiants.

N° 6.1b : Attractivité des Masters

LOLF_150-6-1b		Attractivité des masters	
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire		
Objectif	LOLF_150-6 - Améliorer l'efficacité des opérateurs		
Responsable de l'indicateur	Pôle PAQAP - Service Statistique et Décisionnel		
Source des données	Université Jean Moulin Lyon3 (SCOLINS) + PapESR pour références Nationales		
Description de l'indicateur			
Unité de mesure	Ratio en %		
Date de la mesure	Année N : année d'inscription en M1 ou M2 - Année N-1 : situation année précédente		
Champ de la mesure	Inscrits des cursus Master LMD - Inscriptions administratives en fin d'année universitaire pour les calculs Lyon 3 et au 15 Janvier pour les calculs PapESR (Calculs nationaux)		
Elaboration et qualité de l'indicateur			
Nature des données	Inscrits en M1 et M2 en fonction de l'établissement l'année précédente (= Entrants si différent de Lyon 3)		
Mode de calcul	Etudiants entrants en M1 ou M2 dans l'établissement / Inscrits hors redoublants de Lyon 3 en M1 ou M2		
Mode de calcul détaillé	Entre le 15 Janvier et la fin d'année il y a des inscriptions en formation continue notamment, qui font augmenter le taux d'attractivité (ces étudiants sont nouveaux à Lyon 3). Comme le ministère se base sur les données au 15 janvier les deux calculs sont fournis, pour permettre des comparaisons avec les références nationales.		
Commentaires	<p>1) En M1, l'université est passée de 3 415 primo-entrants en 2014-15 à 4 224 en 2017-18, avant de voir ces effectifs fortement baisser pour atteindre 3 001 primo-entrants en 2019-20. Cette baisse s'explique par la mise en place de la réforme des Masters, votée en décembre 2016 et qui donne la possibilité aux universités de sélectionner leurs étudiants dès l'entrée du cycle de Master. L'impact de cette mesure (sélection dès le M1 et non plus en M2) a été particulièrement remarquable sur les masters du domaine Droit-Gestion de l'université où on a observé une forte baisse des primo-entrants sur les deux dernières années.</p> <p>Néanmoins, globalement, le taux d'attractivité de nos M1 s'est maintenu. La part des nouveaux entrants à Lyon 3 en M1 se situe aux alentours des 50%, tout en maintenant un équilibre entre étudiants issus de nos licences et nouveaux à Lyon 3.</p> <p>2) En M2, l'évolution du taux d'attractivité est dépendante de la croissance des effectifs en M1. Ainsi, la baisse des taux des nouveaux entrants en M2 est plutôt le résultat de la réforme des Masters qu'un défaut d'attractivité.</p>		

		2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21
Entrants en M1 (Pas à Lyon 3 l'année précédente)	UJM - Lyon 3	2 017	2 267	1 984	1 625	1 769
% d'entrants en M1 Calcul Lyon 3 - Fin d'année	UJM - Lyon 3	51%	54%	51%	54%	55%
Entrants en M2 (Pas à Lyon 3 l'année précédente)	UJM - Lyon 3	1 503	1 221	1 176	1 026	1 167
% d'entrants en M2 Calcul Lyon 3 - Fin d'année	UJM - Lyon 3	41%	34%	31%	30%	31%

Commentaires :

La réforme des Masters, votée en décembre 2016, donnant la possibilité aux universités de sélectionner leurs étudiants dès l'entrée du cycle de Master ne semble pas avoir eu d'impact en pourcentage pour notre établissement, ce qui indique l'attractivité de nos masters. La part des nouveaux entrants en M1 est de 55% pour l'année 2020-21, taux nettement supérieur à celui relevé en moyenne nationale. Cette attractivité est également mesurée à travers les demandes sur la plateforme « Trouver Mon Master ».

On constate cette même attractivité pour nos M2, car malgré la réforme des Masters, près d'un tiers des entrants en M2 sont de nouveaux étudiants.

Indicateur de performance n°6.2 : Entrées en bibliothèque universitaire par inscrit

L'Université Jean Moulin possède un environnement documentaire de qualité et a enregistré jusqu'en 2019-2020 plus d'un million d'entrées dans les 3 bibliothèques universitaires réparties sur 6 170 m². Même si le nombre d'inscrits reste relativement stable autour de 25 000, la crise sanitaire a fortement impacté la fréquentation et le nombre d'entrées a été réduit de plus de moitié. Nos bibliothèques offrent 1.735 places assises et sont ouvertes 7 jours sur 7. L'ouverture a été étendue aux dimanches et offre jusqu'à 83 heures d'ouverture par semaine d'octobre à décembre. Depuis la même période, la BU de la Manufacture ouvre en semaine jusqu'à 22H au lieu de 21H. Les courbes de fréquentation des nocturnes et dimanches confirment l'intérêt des étudiants pour ces ouvertures.

Les BU visent à renforcer le bien-être au travail pour les étudiants et à offrir un service de qualité à leurs publics. Ainsi, elles mettent à la disposition des usagers, sur tout support, des collections pertinentes dans divers domaines d'enseignement et de recherche :

- 322.000 volumes en format imprimé
- 150.000 livres numériques
- 314 abonnements à des revues en format imprimé
- 82.000 abonnements à des revues numériques
- 16.100 volumes imprimés achetés
- Plus de 7,6 millions de téléchargements des ressources numériques

L'université Jean Moulin Lyon 3 a fait l'objet d'une rénovation de son campus des Quais entre 2016 et 2020 dans le cadre du Plan campus. Les travaux ont été l'opportunité attendue depuis de nombreuses années de doter le campus d'une bibliothèque universitaire offrant un univers de travail de qualité, tant en termes d'espaces que d'équipements. L'objectif était d'offrir des espaces de travail qui répondent aux besoins universitaires (salles de groupe, espace chercheurs, salle concours) mais aussi aux besoins physiologiques des étudiants et chercheurs passant un temps long en bibliothèque. Cela se caractérise par des espaces différenciés (tables individuelles, grandes tables, fauteuils, assises hautes avec vue) permettant des postures et des ambiances de travail variées. La notion d'accueil a été renforcée dans un hall, espace pivot de la bibliothèque qui offre : espace de détente, places de travail, appareils de reprographie et de reliure, automates de prêt/retour, bureau d'accueil et de renseignement, places de consultation du fonds ancien, meuble à journaux et revues, meuble à bandes dessinées, casiers pour le dépôt d'effets personnels à la journée et écrans vidéo pour de la communication dynamique. La Bibliothèque du Palais-Université Jean Moulin Lyon 3 a ainsi reçu le **Prix de l'espace intérieur 2021** lors de la 12^{ème} édition du Grand Prix des Bibliothèques organisé par Livres Hebdo. [La Bibliothèque du Palais](#) s'étend à présent sur 1271 m², dispose de 300 places de lectures (dont 45 dans 10 salles de travail en groupe), de quatre salons, d'une salle de formation de 19 places et d'un espace chercheur.

LOLF_150-6-2 Entrées en bibliothèque universitaire par inscrit

Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire
Objectif	LOLF_150-6 - Améliorer l'efficacité des opérateurs

Responsable de l'indicateur	Service Commun de Documentation - SCD
-----------------------------	---------------------------------------

Source des données	SCD - ESGBU et Rapport annuel
--------------------	-------------------------------

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Nb d'inscrits à Lyon 3 (SISE 15 janvier hors délocalisés) - Nb d'entrées
Date de la mesure	Année civile
Champ de la mesure	Bibliothèques universitaires Jean Moulin Lyon 3 - Tous sites Lyon

Elaboration et qualité de l'indicateur

Nature des données	Inscrits à Lyon 3 : étudiants inscrits à Lyon 3 hors formations délocalisées à l'étranger (SISE 15 Janvier) Entrées en BU : entrées physiques (si la même personne entre 10 fois on compte 10 entrées)
Mode de calcul	Ratio : Nombre d'entrées en BU / Nombre d'inscrits à Lyon 3 (SISE 15 janvier hors délocalisés)
Mode de calcul détaillé	Selon la norme ISO 11620 (indicateurs de performance des bibliothèques), un indicateur proche, mais pas identique : B.2.2.1 : entrées à la bibliothèque par personne. "Personne" représentant la population cible, en l'occurrence : les étudiants Lyon 3.
Commentaires	La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid 19 a eu un impact très fort sur l'activité du premier semestre 2020 des établissements universitaires et de leurs bibliothèques (BU). Bibliothèques concernées : Manufacture des Tabacs + Bibliothèque Droit & Philosophie (BDP) + jusqu'en octobre 2014 : Bibliothèque Lettres & Langues (BLL) + à partir de Janvier 2015 : MILC

		2016	2017	2018	2019	2020	Cible - 2026
Nombre d'inscrits à Lyon 3 hors formations délocalisées à l'étranger	UJM - Lyon 3	25 429	26 301	26 352	26 608	25 133	
Nombre d'entrées en BU : Tous publics	UJM - Lyon 3	1 051 203	1 023 342	1 070 492	1 098 852	452 000	
Nombre d'entrées en BU par inscrit	UJM - Lyon 3	41,3	38,9	40,6	41,3	18,0	
	Ref. Nationales	38,7	40,2	39,0	40,1	45,2	40,0

Commentaires :

Les missions principales des bibliothèques universitaires de Jean Moulin Lyon 3 sont les suivantes : mettre à disposition des usagers des collections pertinentes, des espaces de travail appropriés et équipés, dispenser une médiation documentaire, accompagner l'excellence de la recherche et être un vecteur d'ouverture au monde.

Le nombre d'inscrits en BU est élevé et le seuil du million d'entrées a déjà été dépassé, ce qui a représenté en 2019 une moyenne de 41 entrées en BU par actif inscrit, moyenne supérieure aux références nationales. Les données de 2020 ne sont pas représentatives du fait que l'accès à nos bibliothèques a été limité avec la crise sanitaire. L'enrichissement de notre offre numérique et le succès croissant des formes numériques de documentation explique la légère baisse du nombre d'entrées en BU perçu en 2017. Même si le nombre de documents numériques consultés ou téléchargés augmentent ces dernières années (plus de 7,6 millions de téléchargements pour l'année 2020-21), on constate une relative stabilité du nombre d'entrées par inscrit.

Indicateur de performance n°6.3 : Qualité de la gestion immobilière – Taux d'occupation des locaux

LOLF_150-6-3 Patrimoine : Taux d'occupation des locaux d'enseignement - Tous sites						
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire					
Objectif	LOLF_150-6 - Améliorer l'efficacité des opérateurs					
Responsable de l'Indicateur	Direction du patrimoine - DIRPAT					
Source des données	DIRPAT - Enquête Situation immobilière année n+1 pour année universitaire n/n+1					
Description de l'Indicateur						
Unité de mesure	Taux d'occupation en %					
Date de la mesure	Année civile					
Champ de la mesure	Université Jean Moulin Lyon 3 - Site de Bourg en Bresse inclus à partir de 2013-14					
Elaboration et qualité de l'Indicateur						
Nature des données	Taux d'occupation pour un type de salles : rapport entre occupation réelle (= nombre d'heures d'utilisation annuelle d'un type de salles rapporté au nombre de salles) et occupation théorique (= quota horaire de référence) - Salles de cours banalisées seulement à partir de 2014-15					
Mode de calcul	Calcul du taux d'occupation pour chaque type de salles (cf. calcul détaillé)					
Mode de calcul détaillé	Formule : $T = (U / S) / H$ T : taux d'occupation d'un type de salles U : nombre d'heures d'utilisation d'un type de salles S : nombre de ce même type de salles H : quota horaire de référence (1 120 h)					
Commentaires	A partir de 2014-15, pour être plus proche des attentes de l'enquête de situation immobilière sont prises en compte les salles de cours banalisées quelle que soit leur capacité, mais plus les salles informatiques ni les laboratoires de langues. Avec ce nouveau mode de calcul, l'Université Jean Moulin conserve un taux d'occupation supérieur au taux moyen calculé au niveau national. En 2016-17 travaux site Dugas (fermeture de 8 salles) puis réouverture de 10 salles pour ce site en 2017-18. En 2017-18 travaux site Athena (fermeture de 9 salles et 2 amph), réouverture en 2018-19. En 2019-20, la baisse du taux d'occupation des salles s'expliquent par le contexte de crise sanitaire et la fermeture de l'université à partir du mois de mars. A noter aussi la création de salles COMPASS et la fermeture de l'aile Nord du Palais pour travaux En 2020-21, retour des étudiants sur site et nouvelles salles à la Manufacture (création de salles informatiques LANSAD) et sur les quais (fin des travaux Campus au Palais).					
		2017-18	2018-19	2019-20	2020-21	Cible - 2026
Salles de plus de 100 places						
Nombre de salles	UJM - Lyon 3	45	47	45	48	
Salles de plus de 100 places	UJM - Lyon 3	58 323	60 631	49 152	57 707	
Nombre d'heures d'utilisation						
Salles de plus de 100 places						
Taux d'occupation réel	UJM - Lyon 3	115,7%	115,2%	97,5%	107,3%	100,0%
Salles de moins de 100 places						
Nombre de salles	UJM - Lyon 3	170	179	176	178	
Salles de moins de 100 places	UJM - Lyon 3	191 016	201 611	172 508	161 382	
Nombre d'heures d'utilisation						
Salles de moins de 100 places						
Taux d'occupation réel	UJM - Lyon 3	100,3%	100,6%	87,5%	81,0%	85,0%
Toutes les salles						
Nombre de salles	UJM - Lyon 3	215	226	221	226	
Toutes les salles	UJM - Lyon 3	249 339	262 242	221 660	219 089	
Nombre d'heures d'utilisation						
Toutes les salles						
Taux d'occupation réel	UJM - Lyon 3	103,5%	103,6%	89,6%	86,6%	

Commentaires :

Pour être plus proche des attentes de l'enquête de situation immobilière du ministère sont prises en compte les salles pour cours banalisés et ce quelle que soit leur capacité, mais plus les salles informatiques ni les laboratoires de langues. Le nombre de salles a diminué en 2016-17 et en 2017-18 du fait des travaux réalisés sur le site des quais. Les travaux, étant terminés courant 2018-19, on retrouve notre nombre initial de salles. En revanche, on constate une hausse des heures d'utilisation des salles à partir de 2016-17, due à notre nouvelle offre de formation.

Le taux d'occupation, tant pour les salles de plus de 100 places (amphithéâtres) que pour les salles banalisées de moins de 100 places, est supérieur à 100%. On continue donc d'avoir un taux d'occupation élevé. Ces taux d'occupation de notre patrimoine bâti montrent que la question de l'espace demeure une priorité et que notre développement passe par la poursuite des projets d'aménagement en cours, du réaménagement de l'espace rue et de zones partagées de la Manufacture. On constate en 2019-20, une baisse du taux d'occupation réel qui est dû à la fermeture de l'université à partir de mars 2020 suite au contexte de crise sanitaire. Par ailleurs, l'année 2019-20 a été marquée par la création de nouvelles salles COMPAS et la fermeture de l'aile Nord du Palais pour travaux. En 2020-21, création de salles informatiques LANSAD à la Manufacture et la fin de l'opération Campus avec les derniers aménagements au Palais Nord sur les quais et le retour des usagers qui occupaient des locaux provisoires.

Indicateur de performance n°6.5 : Ressources Propres

LOLF_150-6-4		Ressources propres - Calcul établissement				
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire					
Objectif	LOLF_150-6 - Améliorer l'efficacité des opérateurs					
Responsable de l'indicateur	Pôle PAQAP - Service Statistique et Décisionnel					
Source des données	Direction des Affaires Financières (SIFAC) - Filiale Lyon 3 Valorisation - Fondation UDL - Fond de dotation IDCOOP					
Description de l'indicateur						
Unité de mesure	Euros					
Date de la mesure	Année Civile					
Champ de la mesure	Périmètre Etablissement + Filiale Lyon 3 Valorisation + Fondation UDL					
Elaboration et qualité de l'indicateur						
Nature des données	Recettes constatées (=liquidées) Masse fonctionnement Périmètre établissement + Chiffre d'affaires compte de résultat pour Filiale + Ressources gérées par la Fondation UDL et le fond de dotation + Valorisation conventions CIFRE et contrats doctoraux/post-doc gérés par des structures externes					
Mode de calcul	UJM Lyon 3 : recettes constatées (=liquidées) suivant compte budgétaire, domaine fonctionnel (destination LOLF) Filiale Lyon 3 Valorisation : Chiffre d'affaires hors refacturation Lyon 3 Fondation UDL : ressources gérées pour Lyon 3 Fond de dotation IDCOOP : ressources gérées pour Lyon 3 Valorisation CIFRE : partie salaires base coût moyen chargé et environné (source ANR) Valorisation Contrats doctoraux : au coût moyen chargé des contrats gérés par Lyon 3 (hors extension)					
Mode de calcul détaillé	Détail pour UJM Lyon 3 : Pour tous les comptes le domaine fonctionnel RZ 1 n'est pas pris en compte (prestations internes) - Ressources propres Formation et Recherche : cf indicateurs spécifiques - Autres ressources propres : comptes 7068 (hors 70681 VAE) + 708 + 746 + 7096 + 7583 + 7584 + 75882 + 7688 hors recettes sur destinations D111, 111*, 112 et D103 rattachées aux ressources propres liées à la recherche. A partir de 2017 on retrouve dans cette ligne toutes les recettes imputant sur le compte budgétaire RG_RPRO qui n'imputent sur des comptes de RP Formation ou Recherche.					
Commentaires	Les chaires philosophique (sur l'eau) et Notariale sont arrivées à échéance fin 2017, ce qui explique qu'il n'y a pas de ressources gérées par la fondation UDL en 2018. Il s'agit des recettes constatées qui ne sont pas toutes encaissées l'année où elles sont constatées. Voir aussi indicateurs "Ressources propres Formation" et "Ressources propres Recherche" Les données mentionnées pour la filiale Lyon 3 Valorisation ne correspondent pas à l'ensemble des ressources de la filiale, les refacturations à l'université étant déjà comptabilisées sur les lignes de l'établissement, ces montants n'apparaissent pas sur les lignes relatives à la filiale. Les ressources des contrats de recherche de la filiale n'incluent pas les portages « personnels » de prestations qui sont comptabilisés en "Autres ressources propres"					
		2016	2017	2018	2019	2020
Ressources propres liées à la formation	UJM - Lyon 3	15 745 K€	16 317 K€	17 818 K€	18 309 K€	17 815 K€
Ressources propres liées à la recherche	UJM - Lyon 3	984 K€	1 279 K€	1 479 K€	1 066 K€	1 693 K€
Autres ressources propres	UJM - Lyon 3	1 964 K€	2 585 K€	2 391 K€	2 238 K€	1 791 K€
Ressources propres Etablissement - UJM Lyon3	UJM - Lyon 3	18 693 K€	20 181 K€	21 687 K€	21 613 K€	21 300 K€
Ressources liées à la formation Filiale Lyon 3 Valorisation Hors refacturation Lyon 3	UJM - Lyon 3	27 K€	139 K€	297 K€	82 K€	En attente
Ressources liées à la recherche Filiale Lyon 3 Valorisation Hors refacturation Lyon 3	UJM - Lyon 3	112 K€	179 K€	85 K€	120 K€	En attente
Autres ressources propres Filiale Lyon 3 Valorisation Hors refacturation Lyon 3	UJM - Lyon 3	48 K€	148 K€	160 K€	392 K€	En attente
Ressources Filiale Lyon 3 Valorisation Hors refacturation Lyon 3	UJM - Lyon 3	187 K€	465 K€	542 K€	593 K€	En attente
Ressources Lyon 3 Fondation UDL + Fond de dotation Hors frais d'environnement	UJM - Lyon 3	305 K€	109 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Contrats (doctoraux, post-doc ...) gérés par des structures externes	UJM - Lyon 3	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Ressources globales UJM Lyon3 + Filiale + Fondation	UJM - Lyon 3	19 186 K€	20 755 K€	22 228 K€	22 206 K€	
Valorisation CIFRE	UJM - Lyon 3	1 157 K€	1 340 K€	1 340 K€	1 340 K€	1 035 K€

Commentaires :

Malgré le contexte de crise sanitaire, les ressources propres de l'établissement dégagées en 2020 s'élèvent à plus de 21 millions d'euros, presque au même niveau que l'année précédente. Sur le contrat quinquennal 2016-2020, un des enjeux était de se donner les moyens pour accroître le budget de fonctionnement à partir des ressources propres en poursuivant le développement de ses relations avec le monde socio-économique, en accroissant les financements des contrats de recherche et de transfert/valorisation et en faisant du développement maîtrisé de la formation continue l'un des éléments forts de sa politique de ressources.

Les ressources propres liées à la formation ont augmenté de près de 2 millions d'euros en 5 ans soit une progression d'environ 13% sur cette période.

De même, les ressources liées à la recherche ont presque doublé pendant la même période pour atteindre plus d'un million d'euros.

Les chaires précédemment gérées par la Fondation UDL sont arrivées à échéance fin 2017, ce qui explique que les ressources propres sont à zéro.

Quant aux ressources liées aux contrats CIFRE, les doctorants sont rémunérés directement par les entreprises. La valorisation de ces contrats s'élève à plus d'un million d'euros.

Nous attendons que le compte financier soit voté pour fiabiliser les données 2021 de cet indicateur mais il est possible d'avancer les chiffres suivants :

Au niveau des ressources propres de l'établissement, les recettes encaissées s'élèvent à un peu plus de 22 M€ dont :

- Ressources propres liées à la formation pour 19,6 M€ soit près de deux millions d'euros de plus que l'année précédente. Cette évolution significative s'explique d'une part par la réforme de la formation professionnelle. Le nombre d'apprentis pour l'année universitaire 2020-21 a fortement augmenté alors que le nombre de nos contrats professionnels a baissé. D'autre part, cette hausse s'explique par les conventions facturées tardivement en 2020 du fait de la crise sanitaire et dont les encaissements ont eu lieu en 2021.

Les ressources encaissées de la formation continue ont également progressé de 28%, passant de 6,5 M€ à 8,3 M€.

B. Présentation des recettes et des dépenses

Les recettes et les dépenses sont présentées dans le compte financier 2021.

II. Objectifs et indicateurs de performance du programme 231 **« Vie étudiante »**

« Le programme 231 a pour objectif de concourir à l'égal accès à l'enseignement supérieur en permettant à des jeunes, grâce aux aides directes et indirectes, dont il est le support, de poursuivre des études auxquelles ils pourraient être contraints de renoncer sans l'existence de ces aides. En cela, il amplifie les actions développées par le programme 150 Formations supérieures et recherche universitaire comme le plan Réussite en licence, et l'orientation active qui y concourent également. »

Notre université œuvre à favoriser les conditions d'une vie étudiante et de campus dynamique. Elle veut être un lieu d'accueil, de vie et de rencontre permettant aux étudiants de bien s'intégrer et de réaliser leur cursus de façon harmonieuse. Pour cela, elle veille à assurer une réelle égalité des chances dans l'accès aux études universitaires et intègre les dimensions humaine, culturelle, sportive et associative dans leur parcours.

L'établissement offre donc à ses étudiants une vie de campus animée avec :

- ❖ 45 activités sportives et artistiques
- ❖ 3 bibliothèques universitaires
- ❖ 3 restaurants universitaires
- ❖ 4 cafétérias

et souhaite maintenir pour le contrat quinquennal 2021-26 une offre culturelle et sportive riche et variée au service de tous : concerts, expositions, projections-débats, conférences, ateliers d'expression artistique, spectacles, rencontre avec des artistes, visites commentées etc. Elle accueille ainsi des artistes en résidence permettant aux étudiants d'éveiller leur sensibilité artistique.

En juin 2020, l'Université Jean Moulin Lyon 3 a obtenu la labellisation "Génération 2024" Ce label vise à soutenir le développement de la pratique sportive dans l'enseignement supérieur. Il vise également à renforcer les liens entre l'université et son environnement associatif sportif permettant ainsi à l'établissement de participer à la recherche et aux événements promotionnels olympiques et paralympiques, de renforcer son accompagnement et l'accueil de sportifs de haut niveau. L'université s'engage par ailleurs à ouvrir ses équipements sportifs implantés, aux clubs et entreprises locales.

L'établissement compte une centaine d'associations étudiantes et l'établissement subventionne des projets étudiants chaque année via le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE).

Divers projets concrets à destination de nos étudiants ont été mis en œuvre et d'autres sont en cours de réalisation ou en projet :

- Construction du projet d'une épicerie solidaire portée par l'association L3DD, en partenariat avec les réseaux ANDES et GESRA L'épicerie sera inaugurée le 28 mars 2022. L'université apporte son appui par la mise à disposition de locaux, divers moyens matériels ainsi qu'un accompagnement dans la gestion du projet.
- Mise en place en mai 2021 de distributeurs gratuits de produits d'hygiène féminine pour lutter contre la précarité menstruelle. Distribution régulières de culottes menstruelles ainsi que l'organisation d'ateliers de fabrication.
- Création à terme d'un véritable service de santé universitaire mutualisant et rationalisant les moyens humains, mobiliers et immobiliers dans le cadre d'un projet de site avec d'autres établissements de la COMUE.
- Sensibilisation et actions en faveur de la transition écologique et des mobilités durables : installation de bacs de tri, opération « Printemps du vélo », notamment à destination des étudiants boursiers.
- Le projet BASE, lieu unique d'accueil et d'accompagnement social des étudiants qui vise à structurer l'offre de services du lieu unique d'accueil et d'accompagnement sur le campus de la Manufacture des Tabacs, avec et pour les usagers.
- Le projet d'aménagement de l'avant-corps à la Manufacture des tabacs pour la création d'un lieu social et de travail collaboratif portant les valeurs de solidarité de l'Université et renforçant la vie de campus. Ce tiers lieu permettra aux étudiants de se rencontrer, s'entraider, se reposer, rencontrer des associations, etc.

A ces projets, s'en ajoutent d'autres situés sur le site des Quais :

- Projet d'un centre de ressources et d'un espace collaboratif pour la Recherche au Palais de l'Université. Ce projet permet la création d'un tiers lieu dédié à la Recherche. La proximité du service de la Recherche, qui rejoint au printemps 2022 les espaces voisins au Palais de l'Université, garantit la synergie du lieu.
- Mise en place d'une salle dédiée aux activités sportives et culturelles sur le site des quais avec une offre construite en s'appuyant sur les possibilités liées au lieu et sur un sondage auprès des personnels.

OBJECTIF N°1 - Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales

Indicateur de performance n°1.2 : Représentation des origines socio professionnelles des étudiants selon le niveau de formation

LOLF_231-1-2 PCS - Représentation des origines socio-professionnelles des étudiants	
Programme	LOLF_231 - Vie Etudiante
Objectif	LOLF_231-1 - Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales
Responsable de l'indicateur	Pôle PAQAP - Service Statistique et Décisionnel
Source des données	Service Statistique et Décisionnel - SCOLINS / PAP-RAP pour références Nationales
Description de l'indicateur	
Unité de mesure	Nb Etudiants
Date de la mesure	Année Universitaire - Situation Fin D'année
Champ de la mesure	Etudiants cursus LMD : Licence, Master et Doctorat - Formation Initiale y compris Apprentissage
Elaboration et qualité de l'indicateur	
Nature des données	Inscriptions Administratives sur l'ensemble de l'université - Inscriptions Pédagogiques par Composante
Mode de calcul	Professions et catégories Sociales (PCS) du 1er responsable déclaré dans SCOLINS : Part des PCS Ouvriers ou Employés y compris retraités
Mode de calcul détaillé	
Commentaires	

		2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21
Nb Inscrits Licence Générale & Pro	UJM - Lyon 3	13 086	13 559	14 229	14 272	14 773
dont PCS Ouvrier-Employé Licence Générale & Pro	UJM - Lyon 3	3 681	4 114	4 339	4 322	4 556
% PCS Ouvrier-Employé Licence Générale & Pro	UJM - Lyon 3	28%	30%	30%	30%	31%
	Ref. Nationales	29%	30%	30%	37%	
Nb inscrits Master	UJM - Lyon 3	5 767	6 167	6 023	4 953	5 245
dont PCS Ouvrier-Employé Master	UJM - Lyon 3	1 497	1 673	1 645	1 411	1 468
% PCS Ouvrier-Employé Master	UJM - Lyon 3	26%	27%	27%	28%	28%
	Ref. Nationales	20%	20%	20%	20%	
Nb inscrits Doctorat	UJM - Lyon 3	528	523	494	479	472
dont PCS Ouvrier-Employé Doctorat	UJM - Lyon 3	107	105	105	106	106
% PCS Ouvrier-Employé Doctorat	UJM - Lyon 3	20%	20%	21%	22%	22%
	Ref. Nationales	17%	14%	14%	14%	

Commentaires :

L'origine sociale des étudiants français évolue très peu d'une année sur l'autre. Par rapport à la répartition de la population active par catégorie socio professionnelle, les étudiants des catégories sociales les plus favorisées continuent à être les plus fortement représentés. Dans notre établissement, environ un tiers des étudiants en formation initiale sont des boursiers. En cycle Licence, 33% des inscrits sont des boursiers sur critères sociaux et en cycle Master, le taux est de 30%. Ces proportions varient d'une composante à une autre : L'IUT et la Faculté des Langues comptent respectivement 43% et 44%, la Faculté des Lettres 36%, la Faculté de Philosophie 30%, la Faculté de Droit 30% et l'iaelyon 24% (cf. portrait de nos étudiants 2020-21).

Toutes formations confondues (LMD), en moyenne un quart des étudiants sont enfants d'ouvriers-employés. La proportion d'étudiants, enfants d'ouvriers-employés à l'université Jean Moulin Lyon 3 est en moyenne de 30% en licence. Ce taux est de 28% en master et de 22% en doctorat, et sur ces deux derniers niveaux l'université enregistre des valeurs supérieures aux moyennes nationales.

L'ensemble des aides financières allouées par l'Etat contribue à la réduction des inégalités sociales en permettant à leurs bénéficiaires d'entreprendre des études supérieures auxquelles ils pourraient avoir été conduits à renoncer sans ces aides. En outre, les aides indirectes que sont les prestations offertes en matière de logement étudiant et de restauration, participent également à l'amélioration des conditions matérielles de vie des étudiants et favorisent ainsi la réussite des études.

La politique de solidarité visant à faire de la lutte contre les précarités l'une des priorités de l'établissement a marqué l'année 2021, avec un plan d'actions déployées pour accompagner les étudiants les plus fragiles, encore plus fragilisés par la crise sanitaire. L'université est intervenue avec des mesures d'urgence en 2021, dans les domaines de l'équipement informatique et de la connexion, de la prise en charge de frais de transport liés à l'éloignement géographique, de la participation aux frais de logement ou de la précarité menstruelle. Cette politique visant la lutte contre toute les formes de précarité : économique, social, sanitaire, numérique...est une priorité qui figure dans l'axe 3 « Qualité de vie universitaire » du projet d'établissement.

Indicateur de performance n°1.3 : Etudiants boursiers et réussite

N° 1.3a : Boursiers sur critères sociaux : effectifs

LOLF_231-13a		Boursiers sur critères sociaux : effectifs				
Programme	LOLF_231 - Vie Etudiante					
Objectif	LOLF_231-1 - Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales					
Responsable de l'indicateur	Pôle PAQAP - Service Statistique et Décisionnel					
Source des données	Service Statistique et Décisionnel - SCOLINS / Repères et références statistiques Ministère pour références nationales					
Description de l'indicateur						
Unité de mesure	Nb et % d'étudiants					
Date de la mesure	Année universitaire - Situation Fin D'année					
Champ de la mesure	Inscriptions en Formation Initiale sur Diplômes Nationaux					
Elaboration et qualité de l'indicateur						
Nature des données	Nb et % de boursiers sur critères sociaux					
Mode de calcul	% de boursiers = boursiers sur critères sociaux / public éligible (en formation initiale hors DU et hors doctorats)					
Mode de calcul détaillé	Zoom par cycle					
Commentaires	Référence nationale - Champ : Universités - France métropolitaine + DOM depuis 2012-13 Rupture de série avec les données des années précédentes où le champ comprenait : universités, universités de technologie, écoles normales supérieures, instituts nationaux polytechniques, instituts d'études politiques, établissements privés d'enseignement universitaire. Intégration des ESPÉ en 2013					
		2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21
Boursiers sur critères sociaux	UJM - Lyon 3	8 027	8 071	7 916	7 247	7 587
% boursiers	UJM - Lyon 3	34%	33%	32%	31%	33%
	Ref. Nationales	40%	40%	40%	39%	41%
Boursiers sur critères sociaux Cycle Licence	UJM - Lyon 3	5 577	5 434	5 398	5 183	5 510
% boursiers Cycle Licence	UJM - Lyon 3	36%	34%	33%	32%	34%
Boursiers sur critères sociaux Cycle Master	UJM - Lyon 3	2 450	2 637	2 518	2 064	2 077
% boursiers Cycle Master	UJM - Lyon 3	29%	32%	31%	30%	30%

Commentaires :

L'Université Jean Moulin accueille et accompagne chaque année près de 8.000 boursiers sur critères sociaux, soit environ un tiers des étudiants inscrits en formation initiale. La proportion de boursiers par rapport au nombre global d'étudiants inscrits dans les diplômes ouvrant droit est relativement stable. Ce taux dans notre établissement est plus faible que la moyenne nationale.

32% des étudiants en formation initiale sont boursiers sur critères sociaux.

Un étudiant sur trois en cycle Licence est boursier et on retrouve presque les mêmes proportions en cycle Master. Pour l'année 2020-21, la proportion est un peu plus forte en cycle Licence (34%) qu'en cycle Master (30%). Cette différence s'explique en partie par une plus forte proportion d'étudiants inscrits en cycle Licence.

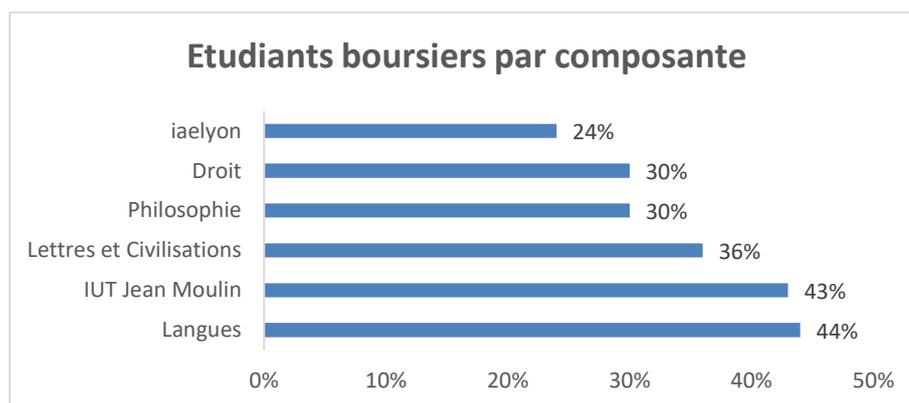
L'établissement poursuit sa démarche d'accompagnement des étudiants dans leur réussite académique, de la préparation à l'entrée dans l'enseignement supérieur à la diplomation. Le projet personnel et professionnel se généralise et les actions de soutien à la réussite accompagnent l'ensemble des étudiants qui en ont besoin.

Les actions mises en avant dans le projet d'établissement, et décrites dans l'axe 4 « Accessibilité » montrent l'attention portée à la question de l'accès de tous à la formation universitaire. La reconnaissance de la diversité croissante des profils des néo-entrants et la mise en place de dispositifs pédagogiques inclusifs adaptés, vise à la réussite des étudiants. Ce même objectif est visé avec l'individualisation des parcours et la mise en place du contrat pédagogique qui précise le parcours de formation de l'étudiant et les mesures d'accompagnement destinées à favoriser sa réussite.

<u>Boursiers en cycle Licence</u>	
L1	32%
L2	35%
L3	32%
Total	33%

<u>Boursiers en cycle Master</u>	
M1	33%
M2	27%
Total	30%

L'université Jean Moulin Lyon 3 est pour sa part particulièrement vigilante à l'équilibre sur la réussite de ces deux populations et porte une attention soutenue à la réussite des étudiants boursiers en première année.



Les proportions de boursiers varient par composante :

- ❖ L'IUT Jean Moulin et la faculté des Langues comptent les plus importantes proportions de boursiers, respectivement 44% et 43%
- ❖ 36% des inscrits à la faculté des Lettres sont boursiers
- ❖ 30% à la faculté de Philosophie et le même pourcentage à la faculté de Droit
- ❖ L'iaelyon rassemble 24% d'étudiants boursiers

Ces proportions s'expliquent en partie par la structure par cycle des différentes composantes. La faculté des Langues et l'IUT comptent la plus forte proportion d'étudiants inscrits en cycle Licence alors que l'iaelyon compte une part importante d'étudiants en diplômes délocalisés non boursiers.

N° 1.3b : Boursiers / Non boursiers : Taux de réussite comparés en L3

LOLF_231-1-3b		Boursiers / Non boursiers : Taux de réussite comparés en L3	
Programme	LOLF_231 - Vie Etudiante		
Objectif	LOLF_231-1 - Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales		
Responsable de l'indicateur	Pôle PAQAP - Service Statistique et Décisionnel		
Source des données	Service Statistique et Décisionnel - SCOLINS / PAP RAP pour références nationales		
Description de l'indicateur			
Unité de mesure	% Réussite		
Date de la mesure	Session : exemple 2007 correspond à l'année universitaire 2006-07		
Champ de la mesure	Formation Initiale hors Apprentissage - Inscrits pédagogiques en année terminale - Niveau L3		
Elaboration et qualité de l'indicateur			
Nature des données	Effectifs et admis en 3ème année de cursus licence (DN hors DU) - Distinction Boursiers Sur Critères Sociaux et Non Boursiers sur Critères Sociaux		
Mode de calcul	Ratio : Taux de Réussite Boursiers / Taux de Réussite Non Boursiers - Ecart exprimé en %		
Mode de calcul détaillé			
Commentaires			

		Session 2016	Session 2017	Session 2018	Session 2019	Session 2020	Cible - 2026
Diplômés L3 Boursiers	UJM - Lyon 3	1 131	1 210	1 162	1 146	1 246	
% réussite L3 Boursiers	UJM - Lyon 3	83,7%	85,6%	84,6%	83,5%	93,5%	
Diplômés L3 Non boursiers	UJM - Lyon 3	2 233	2 264	2 392	2 489	2 631	
% réussite L3 Non boursiers	UJM - Lyon 3	82,0%	83,0%	83,3%	82,4%	87,6%	
Taux de réussite comparé - L3 Boursiers / Non boursiers	UJM - Lyon 3	2%	3%	1%	1%	7%	0%
	Ref. Nationales	2%	2%	3%	2%		

Commentaires :

L'Université Jean Moulin Lyon 3 vise à l'équilibre sur la réussite de ces deux populations et porte une attention soutenue à la réussite des étudiants boursiers dès la première année. Ainsi, l'objectif pour l'université est qu'il n'y ait pas de différence sur ce critère entre les deux populations. De façon globale, l'université accompagne tous les étudiants qui en ont besoin.

On constate que les taux de réussite en 3^{ème} année (L3) sont assez proches entre étudiants boursiers et non boursiers jusqu'à la session 2019. Selon les années, c'est l'une ou l'autre des populations qui réussit le mieux. Cependant, pour la session 2020, le taux de réussite des étudiants boursiers est supérieur au taux de réussite des non boursiers de 7 points.

Le nombre de diplômés de licence générale boursiers est en constante progression, passant de 1.131 en début de contrat à près de 1.246 en fin de contrat, soit une hausse de 10%. Sur la même période le nombre de diplômés non boursiers a progressé plus fortement, soit une évolution de près de 18%.

Ce constat est très différent de celui fait au niveau national où les ratios obtenus montrent un taux de réussite nettement supérieur chez les étudiants boursiers à celui des non boursiers. L'analyse est à relativiser : les résultats portent sur un vivier d'étudiants en troisième année de licence et ne tiennent pas compte des sélections qui se sont produites dans les années d'études antérieures ni des réorientations.

N° 1.3c : Boursiers / Non boursiers : Taux de réussite comparés en M2

LOLF_231-1-3c		Boursiers / Non boursiers : Taux de réussite comparés en M2	
Programme	LOLF_231 - Vie Etudiante		
Objectif	LOLF_231-1 - Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales		
Responsable de l'indicateur	Pôle PAQAP - Service Statistique et Décisionnel		
Source des données	Service Statistique et Décisionnel - SCOLINS		
Description de l'indicateur			
Unité de mesure	% Réussite		
Date de la mesure	Session : exemple 2007 correspond à l'année universitaire 2006-07		
Champ de la mesure	Formation Initiale hors Apprentissage - Inscrits pédagogiques en année terminale - Niveau M2		
Elaboration et qualité de l'indicateur			
Nature des données	Effectifs et admis en 2ème année de cursus master (DN hors DU) - Distinction Boursiers Sur Critères Sociaux et Non Boursiers sur Critères Sociaux		
Mode de calcul	Ratio : Taux de Réussite Boursiers / Taux de Réussite Non Boursiers - Ecart exprimé en %		
Mode de calcul détaillé			
Commentaires	Cet indicateur n'est plus suivi dans la LOLF que pour les licences		

		Session 2016	Session 2017	Session 2018	Session 2019	Session 2020	Cible - 2026
Diplômés M2 Boursiers	UJM - Lyon 3	628	680	679	757	659	
% réussite M2 Boursiers	UJM - Lyon 3	85,6%	85,6%	83,0%	85,2%	86,4%	
Diplômés M2 Non boursiers	UJM - Lyon 3	1 957	1 936	1 933	1 863	1 892	
% réussite M2 Non boursiers	UJM - Lyon 3	81,2%	80,6%	82,4%	78,2%	84,7%	
Taux de réussite comparé - M2 Boursiers / Non boursiers	UJM - Lyon 3	5%	6%	1%	9%	2%	0%

Commentaires :

Comme en licence, l'objectif de l'Université Jean Moulin est de permettre une réussite qui ne soit pas déterminée par des facteurs sociaux. Les aides de l'Etat favorisent donc l'accès à l'enseignement supérieur et les actions mises en place au sein de notre établissement ont contribué à l'égalité des chances en permettant à tous nos étudiants de bénéficier de conditions de travail satisfaisantes.

Le taux de réussite en M2 des étudiants boursiers, en moyenne de 85% sur le dernier contrat, est supérieur à celui des étudiants non boursiers. L'université est particulièrement vigilante à l'équilibre sur la réussite de ces deux populations.

Le nombre de diplômés M2 boursiers est en constante progression sauf pour l'année 2020 impacté par la crise sanitaire, soit une hausse d'environ 20% par rapport au début du contrat quinquennal 2016-20. A contrario, le nombre de diplômés M2 non boursiers tend à baisser sur ce même périmètre.

OBJECTIF N° 3 – Développer le suivi de la santé des étudiants

« L'objectif est d'assurer un meilleur suivi sanitaire de la population étudiante, de garantir l'accès aux soins pour tous les étudiants en renforçant le partenariat avec les mutuelles étudiantes, les différents acteurs de la santé et les associations étudiantes et de répondre aux urgences médicales.

L'accroissement démographique de la population étudiante et sa diversification sociale ont fait émerger des difficultés sociales, financières, matérielles mais aussi psychologiques et sanitaires plus prégnantes qu'autrefois. Aussi, pour mieux prendre en compte l'évolution des missions des services de médecine préventive et de promotion de la santé, un décret statutaire relatif à l'organisation et aux missions de ces services a été élaboré. Il permet une réelle adaptation aux besoins actuels des étudiants, notamment en termes d'accès aux soins avec la reconnaissance pour les services du droit à devenir centre de santé.

Les programmes prioritaires de prévention et d'éducation à la santé (dans les domaines du tabagisme, de l'alcoolisme, des dépendances ou de la toxicomanie, de la nutrition, de la contraception) mis en place dans les établissements, notamment dans le cadre de la politique contractuelle, aident les étudiants à devenir des acteurs à part entière de leur santé. »

Le Service de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SMPPS) de l'Université Jean Moulin Lyon 3, basé sur le campus de la Manufacture des Tabacs, offre à ses étudiants un accès gratuit à différentes prestations :

- Visites médicales
- Aménagements d'examens
- Avis médicaux, vaccinations, certificats de non contre-indication à la pratique du sport, certificats pour le CROUS, certificats de bonne santé (pour un travail, départ à l'étranger...), etc.
- Consultations spécialisées : diététique, psychiatrie, psychologie, gynécologie, sevrage tabagique, médecine du sport
- Séances de gestion du stress
- Service infirmier (sans rendez-vous) pour assurer les premiers soins et les urgences

L'objectif est d'améliorer les conditions de vie étudiante et d'organiser une protection médicale pour tous les étudiants.

En charge de la mise en œuvre de la politique de prévention et d'éducation à la santé en faveur des étudiants inscrits à l'université, le SMPPS organise également des actions de promotion de la santé tout au long de l'année universitaire (sur le thème de la sexualité et des IST, des drogues et dépendances, de la nutrition, de l'activité physique, de la santé mentale...).

Il contribue au dispositif d'accompagnement et d'intégration des étudiants en situation de handicap, en lien avec le Pôle Handicap de l'Université (évaluation, suivi, délivrance de certificats pour l'aménagement des conditions d'examens et d'études).

Il participe à la cellule de veille sanitaire en cas de maladie transmissible en collectivité, organise des cellules d'écoute médico-psychologique en cas de besoin et travaille en réseau avec les partenaires internes et externes à l'Université.

Pendant la pandémie ce service a joué un rôle majeur dans l'accompagnement des étudiants en situation de détresse psychologique. Plusieurs dispositifs ont été mis en place pour apporter dans le contexte particulier de la crise sanitaire soutien psychologique et conseils santé/prise en charge médicale aux étudiants. Le SMPPS a travaillé sur ces questions avec l'ensemble des établissements du site mais également avec les structures dédiées, notamment le Centre de Prévention du Suicide – CPS du Vinatier. Notre établissement s'est également saisi des moyens mis en place par l'Etat pour mieux accompagner nos étudiants (recrutement de psychologue, dispositif "Santé Psy Etudiants").

Indicateur de performance n° 3.1 : Pourcentage des étudiants de l'université vus au Service de Médecine Préventive

LOLF_231-3-1		Santé : Budget et Visites médicales et consultations étudiants				
Programme	LOLF_231 - Vie Etudiante					
Objectif	LOLF_231-3 - Développer la prévention dans le domaine de la santé					
Responsable de l'indicateur	Service de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SMPPS)					
Source des données	Service de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SMPPS) - Direction des Affaires Financières (DAF) / National : PAP-RAP					
Description de l'indicateur						
Unité de mesure	Euros - Nombre de visites et consultations - Nombre d'étudiants					
Date de la mesure	Année universitaire - Situation Fin d'année Pour le budget : 2010-11 correspond au budget de l'année civile 2010					
Champ de la mesure	SMPPS de l'université Jean Moulin Lyon 3					
Elaboration et qualité de l'indicateur						
Nature des données	Dépenses exécutées par le service de la médecine préventive Visites et consultations public étudiant Etudiants concernés : étudiants en formation initiale hors formations délocalisées					
Mode de calcul	Comptes financiers : dépenses exécutées sur le centre de coût Santé + Rémunérations des personnels affectés au SMPPS rémunérés sur budget des services centraux Nombre de visites par étudiant faites par le SMPPS ou SIUMPS Etudiants concernés : étudiants en formation initiale hors formations délocalisées					
Mode de calcul détaillé	Comptes financiers : dépenses exécutées sur UB 915 jusqu'en 2009 puis sur CF 909903 depuis 2010					
Commentaires	<p>Les consultations médicales et paramédicales comprennent les visites médicales systématiques des étudiants de licence, les notifications d'aménagements pour les étudiants en situation de handicap, mais aussi des certificats médicaux plus spécifiques (CROUS, sport, bonne santé...) , des vaccinations, des avis médicaux, ainsi que des consultations de spécialistes (gynécologie, psychologie, psychiatrie, diététique).</p> <p>A partir de 2015-16 le SMPPS s'est doté du logiciel Calcium qui n'enregistre que les consultations réellement prises en charge (et plus les seules demandes d'informations).</p> <p>En 2016-17 : L'infirmière était absente et non remplacée à partir de février 2017 (baisse du nombre de consultations) jusqu'à son retour en septembre 2018.</p> <p>En 2018-19 : baisse du nombre de consultations médicales car absence de 5 mois du médecin-directeur (non remplacée sur ces 2 périodes, ou que partiellement) + absence d'un médecin à partir de janvier 2019 jusqu'à la fin de l'année universitaire. En contrepartie augmentation des temps de consultations des psychologues + prises en compte dans les consultations médicales des actions groupales (psychologie et diététique) qui n'avaient pas été comptabilisées les années précédentes.</p> <p>En 2019-20 : congé maladie d'un médecin à partir du 1er janvier 2020 jusqu'à la fin de l'année universitaire. Confinement à partir du 16 mars 2020, avec consultations par téléphone possibles pendant le confinement jusqu'à début juin 2020 pour le médecin et les psychologues (l'infirmière, la diététicienne, la gynécologue et la psychiatre ne consultaient plus pendant cette période). Puis reprise des consultations pour tous les professionnels en juin 2020. Prolongation des consultations psychologues en juillet 2020.</p>					
		2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21
Dépenses Santé	UJM - Lyon 3	229 931 €	219 977 €	231 412 €	248 027 €	243 366 €
Nombre total Visites & consultations Etudiants	UJM - Lyon 3	2 954	3 541	3 337	3 236	3 692
Nb total d'étudiants en formation initiale	UJM - Lyon 3	24 026	24 002	24 124	22 816	22 407
Nb de visites pour 100 étudiants	UJM - Lyon 3	12%	15%	14%	14%	16%
	Ref. Nationales	22%	22%	26%		

Commentaires :

Cet indicateur prend en compte l'ensemble des étudiants et non seulement les étudiants de Licence comme précédemment. Une équipe pluridisciplinaire est à l'écoute de tous les étudiants et propose une offre de prévention et de soin adaptée. Depuis son ouverture, le service a pu investir dans divers appareils médicaux performants notamment en électrocardiographie, audiomètre, spiromètre, test à l'effort ... etc.

Certaines consultations médicales (les visites médicales, les aménagements d'examens, les avis médicaux, les vaccinations, les divers certificats, les consultations spécialisées de gynécologie, de diététique, de psychiatrie, de psychologie, des séances de gestion du stress) sont sur rendez-vous alors que d'autres (service infirmier – les premiers soins et les urgences) ne le sont pas. Toutes les consultations sont gratuites et sont accessibles sans carte vitale. L'équipe pluridisciplinaire du SMPPS met tout en œuvre pour assurer au mieux le bien-être physique et psychique des étudiants.

Depuis 2015-16, le SMPPS s'est doté d'un nouveau système d'information qui n'enregistre que les consultations réellement prises en charge. Les seules demandes d'information ne sont pas enregistrées et ce logiciel remplace le suivi manuel qui existait auparavant.

La baisse du nombre total de visites et consultations constatée en 2016-17 s'explique par le fait que l'infirmière est partie en congé maternité depuis février 2017 et n'a pas été remplacée. Cependant, à son retour de congé maternité en septembre 2018, on note une hausse du nombre total de visites et de consultations de 3% par rapport à l'année précédente.

Depuis août 2014, le SMPPS a été renforcé par l'embauche d'un médecin à temps plein. Le service s'appuie sur une infirmière et une assistante administrative à temps plein, ainsi que sur des spécialistes à temps partiel tels que psychologue, psychiatre, diététicienne, gynécologue et trois médecins. Les étudiants en situation de handicap sont individuellement suivis et ils sont accompagnés dans leur scolarité notamment par l'aménagement des épreuves d'examens.

En plus des actions de vaccination et de prévention déjà existantes (sur le thème du sida, de la consommation des produits psychoactifs, de l'alimentation, de l'alcool ou encore du tabac), d'autres actions d'information et de prévention sur les problèmes psychologiques - survenant souvent à cet âge et engendrés par le stress, les difficultés socio-économiques, l'éloignement familial... sont prévues afin de pouvoir repérer au plus tôt les étudiants fragilisés.

Les dépenses de santé des étudiants ont augmenté de près de 6% sur le dernier contrat quinquennal. L'année 2020-21 marque un léger fléchissement en dépenses exécutées car pendant le confinement seules les consultations téléphoniques avec les médecins et psychologues étaient possibles. Les consultations avec l'ensemble des professionnels de santé ont repris normalement à partir de juin 2020.

On constate que malgré une baisse du nombre d'étudiants en formation initiale en 2020-21, le taux de visite a augmenté de 2 points, passant de 14% à 16%.

Ce taux de visite reste en deçà des références nationales. Sont recensées dans les visites :

- ✓ Les visites médicales obligatoires des étudiants
- ✓ Les préconisations des aménagements d'examens pour les étudiants en situation de handicap
- ✓ Les certificats médicaux spécifiques (CROUS, aptitude aux sports, stages à l'étranger)
- ✓ Les vaccinations
- ✓ Les avis médicaux
- ✓ Les bilans de santé
- ✓ Les consultations de spécialistes (gynécologie, psychologie, nutrition)

B. Présentation des recettes et des dépenses

Les recettes et les dépenses sont présentées dans le compte financier 2021.

Délibération n° D2022-03-07-fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 15 mars 2022

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3 et suivants ;

Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;

Vu l'avis du comité technique du 1^{er} mars 2022,

Sur proposition du président de l'université Jean Moulin,

Après en avoir délibéré,

Décide

d'approuver les modalités particulières de prise en charge sur le budget de l'université de dépenses de cadeaux, frais de réception, décorations, fleurs ou autres achats et marques de sympathie, ne revêtant pas un caractère public, au profit de personnels ou étudiants de l'université, personnalités extérieures ou institutions partenaires, à l'occasion des événements suivants :

- du **décès**
 - ✓ d'un personnel de l'université
 - ✓ d'un étudiant inscrit à l'université
 - ✓ d'une personnalité extérieure ayant contribué aux missions de service public de l'université dans la limite de **150 euros TTC**.
- du **départ de l'université** d'un personnel en raison de sa mise en retraite, de sa mutation ou de sa réussite à un concours, dans la limite de **100 euros TTC** par bénéficiaire.
- des **fêtes de Noël**
 - ✓ Dans le cadre de la politique des ressources humaines de l'établissement :
 - un cadeau de la Présidence dans la limite de **30 euros TTC** par personnel bénéficiaire,
 - un cadeau de toute autre structure interne par personnel bénéficiaire d'une valeur maximale de **30 euros TTC**.
 - un cadeau dans la limite de **50 euros TTC** par enfant de personnel éligible à l'arbre de Noël.
- des cérémonies de **remise de diplômes** ou **remise de prix** dans le cadre de la promotion du mérite, dans la limite de **100 euros TTC** par étudiant bénéficiaire.
- des cérémonies de **remise de décorations** ou **distinctions honorifiques**, dans la limite de **100 euros TTC** par personnel bénéficiaire de l'université.
- **d'évènements particuliers** en lien avec la politique de relations internationales, de recherche, de communication institutionnelle de l'université, dans la limite de **150 euros TTC** par partenaire institutionnel ou personnalité extérieure de haut niveau et de **50 euros TTC** pour des intervenants extérieurs invités.

Chaque demande de mise en paiement sera accompagnée d'un certificat administratif signé de l'Ordonnateur précisant à quel titre l'achat a été effectué et attestant de la qualité du ou des bénéficiaires.

Les imputations comptables prévues pour ce type de dépenses sont les suivantes :

- Pour les personnels bénéficiaires : compte 6474 œuvres sociales.
- Pour tous les autres bénéficiaires : compte 6234.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

✓	Nombre de membres présents et représentés :	24
✓	Nombre de voix pour :	24
✓	Nombre de voix contre :	0
✓	Nombre d'abstention :	0

Lyon, le 15 mars 2022

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique**

Gilles BONNET



Délibération n° D2022-03-08-fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 15 mars 2022

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3, L. 714-1 et suivants ;
Vu le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;
Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° 2011-10-06 du 11 octobre 2011 modifiant la délibération n° 2010-07-38 du 6 juillet 2010 portant approbation des statuts du SACSO ;
Vu l'avis du conseil du SACSO réuni le 28 janvier 2022 ;
Vu l'avis du comité technique réuni le 1^{er} mars 2022,

Sur proposition du président de l'université Jean Moulin,

Après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 :

D'adopter les dispositifs de prestations sociales et de participation aux activités culturelles selon les modalités qui suivent.

Article 2 :

D'abroger la délibérations n° D2013-11-08-fin du conseil d'administration du 19 novembre 2013 et la délibération n° D2016-03-07-fin du conseil d'administration du 29 février 2016.

Dispositifs de prestations sociales

1- Augmentation du niveau de quotient familial pour les prestations existantes

Il est proposé les modifications suivantes :

Prestations	QF actuel	QF révisé	Montant de l'aide
Séjours d'enfants	12 400	15 000	Taux PIM*
Aide activités périscolaires	14 000	QF ≤ 15 000	70% du montant (limite 150 euros)
		15 000 < QF ≤ 18 000	50% du montant (limite 100 euros)
Aide études supérieures	14000	QF ≤ 15000	500 euros
		15 000 < QF ≤ 18 000	300 euros

*PIM : Prestations interministérielles

2- Mise en place d'une nouvelle ASIU (action sociale d'initiative universitaire) : Répit à domicile pour les aidants familiaux

Conditions d'attribution :

- Sans condition de ressources
- Montant de l'aide : 50 % du tarif horaire dans la limite de 10,00 euros de l'heure
- Limitée à 40 heures par an

Les prestations sociales sont attribuées, sous les conditions énumérées ci-dessus et dans le respect de la date limite de dépôt des dossiers pour chaque action.

Activités culturelles : participation au financement de la carte culture de la ville de Lyon

Conditions d'attribution :

- Sans condition de ressources, prestation ouverte à tous les agents éligibles aux prestations sociales servies par le SACSO
- Montant de l'aide : 10 euros par agent et par année universitaire

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

✓	Nombre de membres présents et représentés :	22
✓	Nombre de voix pour :	22
✓	Nombre de voix contre :	0
✓	Nombre d'abstention :	0

Lyon, le 15 mars 2022

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique**

Gilles BONNET



Délibération n° D2022-03-09-rh
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 15 mars 2022

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3 et suivants ;
Vu le décret n° 2021-1722 du 20 décembre 2021 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés ;
Vu l'arrêté du 20 décembre 2021 fixant pour l'année 2021 et l'année 2022 la répartition par établissement public d'enseignement supérieur du nombre de promotions internes possibles ;
Vu la délibération n° 2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin,
Vu la délibération n° 2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu l'avis du comité technique du 1^{er} mars 2022,

Sur proposition du président de l'université Jean Moulin,

Après en avoir délibéré,

Décide

D'adopter, en application des lignes directives de gestion du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, au titre de l'année 2021 et de l'année 2022, dans le cadre des promotions internes au corps des professeurs des universités au bénéfice des maîtres de conférences, **la répartition par discipline des possibilités de promotion** telle qu'annexée à la présente délibération.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

✓	Nombre de membres présents et représentés :	24
✓	Nombre de voix pour :	24
✓	Nombre de voix contre :	0
✓	Nombre d'abstention :	0

Lyon, le 15 mars 2022

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique**

Gilles BONNET



CONSEIL D'ADMINISTRATION

15 MARS 2022

**Promotions internes au corps des professeurs des universités au bénéfice des maîtres de conférences
Répartition par discipline des possibilités de promotion**

N°	Répartition au titre de l'année 2021
1	1 promotion en section 06 - Sciences de gestion
2	1 promotion en section 14 - Langues et littérature romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes
3	1 promotion en section 71 - Sciences de l'information et de la communication

N°	Répartition au titre de l'année 2022
1	1 promotion en section 05 - Sciences économiques
2	1 promotion en section 06 - Sciences de gestion
3	1 promotion en section 27 - Informatique

Décret n° 2021-1722 du 20 décembre 2021 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés

Arrêté du 20 décembre 2021 fixant pour l'année 2021 et l'année 2022 la répartition par établissement public d'enseignement supérieur du nombre de promotions internes possibles en application du décret n° 2021-1722 du 20 décembre 2021 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés

Délibération n° D2022-03-10-rh
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 15 mars 2022

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3, L. 712-6-1 et L. 954-2 ;
Vu le décret n°2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;
Vu les lignes directives de gestion relatives au régime indemnitaire des enseignants chercheurs du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;
Vu la délibération n° 2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° 2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu l'avis du comité technique du 1^{er} mars 2022,

Sur proposition du président de l'université Jean Moulin,

Après en avoir délibéré,

Décide

Dans le respect de la réglementation en vigueur, et en application des lignes directives de gestion relatives au régime indemnitaire des enseignants-chercheurs du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, le montant de la prime individuelle (C3) prévue dans le cadre du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC) est fixé à 4 500 € bruts pour l'année 2022.

Ce montant est unique pour l'ensemble des enseignants-chercheurs bénéficiaires (maîtres de conférences et professeurs des universités) et pour tous les motifs d'attribution (investissement pédagogique, activité scientifique, tâches d'intérêt général ou ensemble de ces trois motifs).

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

✓	Nombre de membres présents et représentés :	24
✓	Nombre de voix pour :	24
✓	Nombre de voix contre :	0
✓	Nombre d'abstention :	0

Lyon, le 15 mars 2022

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique



GILLES BONNET

Délibération n° D2022-03-11-rh
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 15 mars 2022

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3, L. 712-6-1 et L. 954-2 ;

Vu le décret n° 84-431 du 06 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

Vu le décret n° 2009-851 du 8 juillet 2009 relatif à la prime d'encadrement doctoral et de recherche attribuée à certains personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu le décret n°2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 20 janvier 2010 fixant la liste des distinctions scientifiques ouvrant droit à la prime d'encadrement doctoral et de recherche attribuée à certains personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu la circulaire du 10 octobre 2018 précisant le calendrier des opérations de gestion de carrière des enseignants chercheurs de statut universitaire pour l'année 2018-2019, qui renvoie à la circulaire du 28 février 2018 précisant les modalités de mise en œuvre de la campagne 2016 de prime d'encadrement doctoral et de recherche ;

Vu la délibération n° 2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° 2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;

Vu l'avis du comité technique du 1^{er} mars 2022,

Sous condition suspensive de l'avis favorable de la commission de la recherche du 10 mai 2022,

Sur proposition du président de l'université Jean Moulin,

Après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : Critères d'attribution

Depuis la parution du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC), et à compter de la campagne 2022, la PEDR ne reste applicable qu'aux enseignants-chercheurs qui sont :

- Soit placés en délégation auprès de l'Institut universitaire de France (hors membres honoraires de l'IUF) ;
- Soit lauréats d'une distinction scientifique de niveau international ou national (une seule fois au titre de la même distinction), dont la liste est fixée par arrêté du ministre chargé de la recherche.

Les enseignants-chercheurs de l'université Jean Moulin Lyon 3 placés en délégation auprès de l'IUF ou lauréats d'une distinction scientifique bénéficient donc de la PEDR de plein droit.

Les enseignants-chercheurs bénéficiaires d'une PEDR attribuée antérieurement à la publication de ce décret continuent à en bénéficier jusqu'à l'expiration de la période d'attribution de 4 ans, dans les conditions définies au moment de son attribution.

Article 2 : Barème

Dans le respect des dispositions de l'arrêté du 30 novembre 2009 fixant les taux de la prime d'excellence scientifique, le barème annuel afférent à la PEDR est fixé comme suit :

- IUF senior : 10 000€
- Enseignants-chercheurs lauréats d'une distinction scientifique de niveau international ou national : 7000€
- IUF junior : 7000€

Article 3 : Service statutaire des bénéficiaires de la PEDR

L'attribution de la PEDR n'ouvre droit à aucune décharge de service (sauf IUF).

Le paiement de la PEDR est suspendu lorsque le titulaire effectue un service statutaire inférieur à 64 HETD.

Les bénéficiaires de la PEDR peuvent effectuer jusqu'à 192 heures complémentaires, comme l'ensemble des enseignants-chercheurs de l'établissement.

Article 4 : Abrogation de la délibération n° D2021-12-07-rh

La délibération n° D2021-12-07-rh du conseil d'administration du 14 décembre 2021 est abrogée.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	24
✓ Nombre de voix pour :	24
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	0

Lyon, le 15 mars 2022

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique**

Gilles BONNET



Délibération n° D2022-03-12-rh
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 15 mars 2022

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3 et suivants ;
Vu l'article 9 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, dite loi Le Pors ;
Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat pris pour l'application des articles 7 et 7 bis de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, et notamment son article 1-2 ;
Vu le décret n° 99-272 du 6 avril 1999 relatif aux commissions paritaires d'établissement des établissements publics d'enseignement supérieur ;
Vu le décret n° 2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique ;
Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;
Vu la circulaire du 5 janvier 2018 relative à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique de l'Etat ;
Vu l'arrêté n° 11-326 du 3 novembre 2011 portant création de la commission consultative paritaire à l'égard des agents non titulaires de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu l'avis du comité technique du 1^{er} mars 2022 ;
Vu la date des élections professionnelles le 8 décembre 2022,

Sur proposition du président de l'université Jean Moulin,

Après en avoir délibéré,

Décide

Qu'en application du décret n° 2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique :

- Les parts de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte pour l'élection du CSAMESRI(1) (comité social d'administration ministériel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation) et du CSAE(1) (comité social d'administration de proximité de l'établissement) sont ainsi fixées au 1^{er} janvier 2022 à :

1 776 agents représentés dont 997 femmes soit 56% et dont 779 hommes soit 44%.

(1) Tous les agents exerçant leurs fonctions dans l'établissement, ainsi que ceux placés en position de congé parental ou en congé rémunéré sont pris en compte, y compris les vacataires d'enseignement accomplissant plus de 64 heures équivalent travaux dirigés pour l'année universitaire en cours. Sont exclus de l'observation des effectifs : les détachés sortants, les agents hébergés non rémunérés pour le CSAMESRI et le CSAE.

- Les parts de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte pour le renouvellement de la CPE(2) (commission paritaire d'établissement) sont ainsi fixées au 1^{er} janvier 2022 à :

	Groupe 1 (3)			Groupe 2 (4)			Groupe 3 (5)		
		Nombre	En %		Nombre	En %		Nombre	En %
Cat. A	Femme	61	59%	Femme	15	58%	Femme	12	86%
	Homme	43	41%	Homme	11	42%	Homme	2	14%
	Total	104		Total	26		Total	14	
Cat. B		Nombre	En %		Nombre	En %		Nombre	En %
	Femme	54	62%	Femme	24	89%	Femme	11	69%
	Homme	33	38%	Homme	3	11%	Homme	5	31%
	Total	87		Total	27		Total	16	
Cat. C		Nombre	En %		Nombre	En %		Nombre	En %
	Femme	42	52%	Femme	37	90%	Femme	10	62,5%
	Homme	39	48%	Homme	4	10%	Homme	6	37,5%
	Total	81		Total	41		Total	16	

(2) Tous les agents titulaires en position d'activité ou en position de congé parental affectés dans l'établissement et appartenant à l'un des corps énumérés dans les notes de bas de page ci-dessous ou détachés dans l'un de ces corps.

(3) Corps des ingénieurs de recherche et de formation (IGR), ingénieur d'études de recherche et de formation (IGE), assistants-ingénieurs de recherche et de formation (ASI), personnels sociaux et de santé, techniciens de recherche et de formation, adjoints techniques de recherche et de formation, adjoints techniques des établissements d'enseignement.

(4) Corps des attachés d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (AAENES), secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (SAENES), adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (ADJAENES).

(5) Corps conservateurs généraux des bibliothèques, conservateurs des bibliothèques, bibliothécaires, bibliothécaires adjoints spécialisés, assistants de bibliothèque, magasiniers des bibliothèques.

- L'élection de la CCPC (commission consultative paritaire des agents contractuels) est organisée par scrutin de sigle, par catégorie (A, B et C). Il n'y a donc pas lieu d'appliquer les dispositions du décret du 27 juillet 2017 susvisé qui concernent les scrutins de listes de candidats.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

✓	Nombre de membres présents et représentés :	24
✓	Nombre de voix pour :	24
✓	Nombre de voix contre :	0
✓	Nombre d'abstention :	0

Lyon, le 15 mars 2022

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique**

Gilles BONNET 

Délibération n° D2022-03-13-sco
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 15 mars 2022

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3, L. 712-6 et suivants et D. 612-2 et suivants ;
Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, notamment son article 11 ;
Vu l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, notamment son article 3 ;
Vu l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur, notamment son article 5 ;
Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2021-03-17-sco du 30 mars 2021 relative au bornage de l'année scolaire 2020-2021 qui s'étend du 1^{er} septembre 2021 au 31 décembre 2021 ;
Vu la délibération n° D2021-05-04-sco du 4 mai 2021 portant approbation par le conseil d'administration du calendrier universitaire pour l'année 2021-2022 ;
Vu la délibération n° D2021-06-07-ins du 29 juin 2021 portant approbation par le conseil d'administration des modifications du calendrier universitaire 2021-2022 pour la faculté de droit et la faculté des langues ;
Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du 8 mars 2022,

Sur proposition du président de l'université Jean Moulin,

Après en avoir délibéré,

Exposé des motifs

Afin de permettre aux étudiants d'effectuer leur stage malgré les contraintes qu'imposait la pandémie mondiale de covid-19, l'année universitaire 2020-2021 a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2021. En effet, pour les étudiants terminant une licence professionnelle, un DUT ou un diplôme de deuxième cycle et ne souhaitant pas se réinscrire à l'université, une borne intervenant avant la fin de l'année civile ne leur permettait pas de terminer le stage obligatoire prévu dans leur cursus.

En raison des circonstances exceptionnelles liées à la pandémie, il est proposé de reconduire cette prolongation du bornage de l'année universitaire 2021-2022 jusqu'au 31 décembre 2022.

Décide

Article 1 : L'année universitaire 2021-2022 commence le 1^{er} septembre 2021 et se termine au 31 décembre 2022 pour l'ensemble des formations de l'université Jean Moulin, à l'exception des formations en doctorat, en raison des circonstances exceptionnelles liées à la pandémie.

Article 2 : Pour l'ensemble des doctorants de l'université Jean Moulin, l'année universitaire 2021-2022 commence le 1^{er} septembre 2021 et se termine le 31 août 2022.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	24
✓ Nombre de voix pour :	24
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	0

Lyon, le 15 mars 2022

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique**

Gilles BONNET



**Délibération n° D2022-03-14-fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 15 mars 2022**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3 et suivants et L. 811-1 ;
Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu l'avis du conseil de l'IUT du 14 février 2022,

Sur proposition du président de l'université Jean Moulin,

Après en avoir délibéré,

Décide

d'approuver les tarifs de la formation professionnelle de l'IUT pour l'année universitaire 2022-2023, tels qu'annexés à la présente délibération.

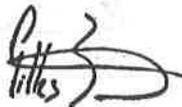
La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	24
✓ Nombre de voix pour :	24
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	0

Lyon, le 15 mars 2022

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique**

Gilles BONNET





I.U.T. Jean Moulin Lyon 3

Tarifs Formation Professionnelle

2022-2023

1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les tarifs ci-dessous s'appliquent aux diplômes nationaux et s'entendent hors droits universitaires.

2. TARIFICATION APPRENTISSAGE

Le niveau de prise en charge des contrats d'apprentissage est déterminé par **France compétences**, cette valeur diffère en fonction de la branche professionnelle concernée et de la période de l'année (voir <https://www.francecompetences.fr/base-documentaire/referentiels-et-bases-de-donnees/>).

L'entreprise n'a pas de reste à charge.

3. TARIFICATION CONTRAT DE PROFESSIONALISATION

Le financement des Diplômes nationaux de l'IUT s'effectue sur la base des forfaits fixés par accord conventionnel, ou à défaut d'un tel accord, sur la base d'un minimum de **14 € de l'heure**.

A titre d'exemple pour les Licences professionnelles :

Fiche RNCP/ Code diplôme	Diplôme	Volume horaire	Tarif forfaitaire
RNCP30035 - 25012806	Activités Juridiques : Assistant Juridique - Collaborateur Polyvalent en Droit des Sociétés et Comptabilité Collaborateur Polyvalent en Droit des Sociétés et Comptabilité (CDSC)	450	6 300 €
RNCP30060 - 2503123C	E-commerce et marketing numérique - Communication digitale (MCD)	440	6 160 €
RNCP30086 - 25031099	Management et Gestion des Organisations - Assistant de gestion administrative et financière (AGAF)	450	6 300 €
RNCP30101- 25032053	Métiers de la communication - Communication Globale et Numérique (CGN)	442	6 188 €
RNCP29806 - 25031548	Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (CRH)	440	6 160 €
RNCP30122 - 2503101A	Métiers de l'Entrepreneuriat - Création d'entreprise (MECE)	450	6 300 €
RNCP30146 - 2503123F	Métiers du commerce international - Marchés émergents (CIME)	447	6 258 €

4. TARIFICATION FORMATION CONTINUE

Le tarif formation professionnelle continue des Diplômes nationaux de l'IUT s'élève à **7 000 €**.

Une remise commerciale de 50 % du tarif est accordée pour les demandeurs d'emploi sur justificatif d'inscription au Pôle Emploi (catégorie 1 et 2 au jour de la rentrée).

Délibération n° D2022-03-15-fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 15 mars 2022

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3 et suivants et L. 811-1 ;
Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu l'avis du conseil de l'IAE du mercredi 24 novembre 2021,

Sur proposition du président de l'université Jean Moulin,

Après en avoir délibéré,

Décide

d'approuver les tarifs de rémunération pour le suivi des participants en formation continue à l'IAE, tels qu'annexés à la présente délibération.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	24
✓ Nombre de voix pour :	24
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	0

Lyon, le 15 mars 2022

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique

Gilles BONNET



HARMONISATION DES SUIVIS
DES PARTICIPANTS FC

Conseil de l'iaelyon du Mercredi 24 novembre 2021

Rappel du contexte :

A ce jour, les participants de FP Adultes ne bénéficient pas du même suivi en fonction de leur statut. En effet, s'ils sont :

1. Sous contrat de professionnalisation, ils bénéficient actuellement des règles de suivi des alternants (jeunes), soit 10h ETD de tutorats qui comprennent une visite en entreprise, un contact en visioconférence, le suivi du mémoire et la participation de leur enseignant suiveur à la soutenance. Ce dernier est alors rémunéré 10h ETD.
2. Sous convention de formation professionnelle Adultes, ils bénéficient d'un suivi forfaitaire (non quantifié en heures) pour le suivi du mémoire et la participation de leur enseignant suiveur à la soutenance. Ce dernier est alors rémunéré au forfait -hors quota d'heures- 227.50 € (190€ + 37,50€).

Proposition :

Afin d'homogénéiser les pratiques de suivi et d'éviter la rupture d'équité, mais aussi afin d'inciter les enseignants à accueillir plus de participants de formation continue dans leurs formations mixtes ou initiales, la proposition est faite d'harmoniser les modalités et les montants pour les participants de FP Adultes, quels que soit leur statut (CP ou convention) :

Nature	Montant forfaitaire
Suivi en entreprise*	185,00 €
Suivi de mémoire	190,00 €
Participation à la soutenance	37,50 €

(*) sur justificatif signé des 3 parties

Délibération n° D2022-03-16-sco
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 15 mars 2022

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 123-3, L. 612-3 et D. 612-1 et suivants ;
Vu la délibération n° 2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin,
Vu la délibération n° 2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu l'avis rendu par la commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 8 mars 2022,

Sur proposition du président de l'université Jean Moulin,

Après en avoir délibéré,

Exposé des motifs

L'inscription dans une formation initiale du 1^{er} cycle de l'enseignement supérieur est précédée par une procédure nationale de préinscription.

Cette procédure est ouverte à tous les candidats, en préparation ou titulaires du baccalauréat ou diplôme équivalent, français ou étranger, sans limite d'âge, et les personnes remplissant les critères réglementaires prévus pour l'accès à la formation souhaitée peuvent émettre des vœux pour ces formations.

La plateforme Parcoursup permet aux candidats d'être informés des caractéristiques des formations (attendus, éléments pris en compte pour l'examen des vœux, capacités d'accueil, contenus et organisation de chaque formation...) et de faire des vœux sur les formations qui les intéressent.

Comme les années précédentes les établissements peuvent compléter les attendus définis nationalement. Pour les formations sélectives, la réponse de la commission d'examen des vœux peut être « oui », le cas échéant « oui si » ou « non ».

La présente délibération a pour objet d'apporter des éléments de paramétrage concernant des formations proposées à l'IUT Jean Moulin Lyon 3.

Décide

D'approuver les éléments de paramétrage Parcoursup 2022 pour des formations de l'IUT Jean Moulin Lyon 3, tels qu'annexés à la présente délibération.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	24
✓ Nombre de voix pour :	24
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	0

Lyon, le 15 mars 2022

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique

Gilles BONNET





CONSEIL I.U.T. 14 FEVRIER 2022

RECRUTEMENT PARCOURSUP

CAPACITE D'ACCUEIL POUR LES BACHELORS UNIVERSITAIRES DE TECHNOLOGIE (B.U.T.) – ANNEE 2022-2023

BACHELORS UNIVERSITAIRES DE TECHNOLOGIE	NOMBRE DE PLACES OFFERTES
B.U.T. CJ Lyon (CARRIERES JURIDIQUES) - Parcours Administration et Justice - Parcours Entreprise et Association - Parcours Patrimoine et Finance	150
B.U.T. CJ Bourg (CARRIERES JURIDIQUES, parcours Administration et Justice)	36
B.U.T. CJ Annonay (CARRIERES JURIDIQUES, parcours Entreprise et Association)	25
B.U.T. GACO (GESTION ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE DES ORGANISATIONS) - Parcours MdFS (Management des Fonctions Supports) - Parcours MRPO (Management Responsable de Projet et des Organisations) - Parcours MCMO (Management Commercial et Marketing Omnicanal) - Parcours MACAST (Management des Activités Culturelles, Artistiques, Sportives ou de Tourisme)	120
B.U.T. INFOCOM – COM (INFORMATION COMMUNICATION, parcours « Communication »)	56
B.U.T. INFOCOM – INO (INFORMATION COMMUNICATION, parcours « Information Numérique dans les Organisations)	26
TOTAL B.U.T.	413

RECRUTEMENT E-CANDIDAT

CAPACITE D'ACCUEIL POUR LES LICENCES PROFESSIONNELLES (L.P.) – ANNEE 2022-2023

LICENCES PROFESSIONNELLES	NOMBRE DE PLACES OFFERTES
L.P. AGAF Lyon (Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière)	24
L.P. AGAF Bourg (Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière)	25
L.P. AGAF Annonay (Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière)	25
L.P. CDSC (Licence Professionnelle Activités Juridiques : Assistant Juridique - Collaborateur Polyvalent en Droit des Sociétés et Comptabilité)	20
L.P. CGN (Licence Professionnelle Métiers de la communication - Communication Globale et Numérique)	20
L.P. CIME (Licence Professionnelle Métiers du commerce international - Marchés émergents)	22
L.P. CRH Lyon (Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines)	25
L.P. CRH Bourg (Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines)	25
L.P. MCD (Licence Professionnelle E-commerce et marketing numérique - Communication digitale)	20
L.P. ME (Licence Professionnelle Métiers de l'Entrepreneuriat - Création d'entreprise et Reprise et développement de petites entreprises et d'entreprises artisanales)	25
TOTAL L.P.	231

IUT JEAN MOULIN LYON 3

PARCOURSUP 2022 - Capacités d'accueil, attendus, critères généraux d'appréciation des dossiers

BUT :

Carrières juridiques

Gestion administrative et commerciale des organisations

Information-Communication

I - BUT Carrières juridiques

1. BUT Carrières juridiques - Lyon

Capacité d'accueil : **150** places

Attendus locaux

QUALITES HUMAINES

- Avoir une première réflexion sur son projet professionnel ;
- Curiosité : sens critique, esprit d'initiative ;
- Rigueur intellectuelle : clarté, esprit d'analyse et de synthèse,
- Aisance relationnelle : intégration à des travaux de groupe, participation à des activités extra-scolaires.

Pour les étudiants qui auront la possibilité de suivre ultérieurement la formation en alternance (parcours entreprise et association) :

- Maturité : aptitude à faire le lien entre les notions théoriques et la pratique professionnelle ;
- Autonomie : capacité à organiser le temps de travail entre formation académique et missions en entreprise.

Critères généraux d'examen des vœux

- Résultats académiques

Critère 1 : Notes (Essentiel)

Notes de première et de terminale pour les lycéens ou notes au baccalauréat et/ou notes dans l'enseignement supérieur pour les autres candidats.

Calcul d'une moyenne de base avec prise en compte principalement des matières suivantes : économie, droit, mathématiques, philosophie, anglais ou LV1, histoire-géographie, français, enseignements de spécialité pour les baccalauréats S.T.M.G. Cette liste n'est pas exhaustive.

Critère 2 : Epreuves anticipées du baccalauréat (Essentiel)

Résultats des épreuves anticipées de français du baccalauréat.

- Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire

Critère 1 : Méthode de travail (Très important)

Bulletins et fiche avenir

- Savoir-être

Critère 1 : Ponctualité, assiduité et comportement (Essentiel)

Bulletins

- Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet

Critère 1 : Qualité rédactionnelle du projet de formation motivé (Essentiel)

Le projet doit être personnel. Si lettre type internet : dossier éliminé.

Critère 2 : Le projet de formation motivé doit répondre à trois attendus (Essentiel)

1. Motivation pour le BUT en développant son projet professionnel à court et à long terme, 2. Matières qui intéressent le candidat et celles susceptibles de lui poser des difficultés (pas d'incidence sur les chances d'être retenu),
3. Présentation d'un évènement d'actualité qui a marqué le candidat au cours du dernier trimestre (en rapport avec le BUT carrières juridiques). Attention à bien traiter ces seuls points lors de la rédaction du projet.

Critère 3 : Candidats en réorientation (Très important)

Une attestation des démarches entreprises délivrée par un service de réorientation sera prise en compte.

- Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires

Critère 1 : Les engagements (Complémentaire)

Au sein du lycée ou à l'extérieur

Critère 2 : les jobs d'été et/ou les stages (Complémentaire)

Job d'été pour les candidats en âge de pouvoir en avoir

Stages pour les candidats en réorientation par exemple

Caractéristiques de la formation :

- Contenu et organisation des enseignements pour la formation

Le diplôme offre une formation pluridisciplinaire en droit et en gestion.

Le grade de licence est obtenu en 1800 heures d'enseignement (180 ECTS), réparties en 6 semestres et composées de cours magistraux, de travaux dirigés et de travaux pratiques.

Les trois années de formation s'organisent de la façon suivante :

Aux semestres 1 et 2 : apprentissage des concepts de base associé à une mise en situation.

Aux semestres 3 et 4 : approfondissement des connaissances et développement des compétences professionnelles à travers le suivi d'un parcours parmi les trois offerts :

- Administration et Justice
- Entreprise et Association : alternance possible
- Patrimoine et Finance.

Aux semestres 5 et 6 : consolidation et approfondissement des connaissances et des compétences professionnelles à travers la poursuite du parcours suivi au cours des semestres 3 et 4. Le parcours Entreprise et Association se déroule alors exclusivement en alternance.

Le stage en entreprise (pour les étudiants qui ne sont pas en alternance) de 22 à 26 semaines qui vise à confronter l'étudiant à des situations professionnelles concrètes

- Dispositifs de réussite

Séances de remise à niveau en mathématiques, séances de soutien en comptabilité et en droit, organisation d'entretiens individuels, ...

- Possibilités de débouchés professionnels et/ou de poursuite d'études

Insertion professionnelle

Parcours Administration et justice :

Préparer les étudiants aux concours de la fonction publique d'état (Personnel de Police et de gendarmerie, Agent au sein de la direction de la Protection judiciaire de la jeunesse, Greffier et directeur de greffe et territoriale...) et territoriale (Attaché territorial, Rédacteur territorial).

Parcours Entreprise et Association :

Former des collaborateurs polyvalents pouvant intervenir auprès des entreprises privées et du secteur public dans les domaines juridiques et financiers (cabinets de conseil juridique, cabinets d'expertise comptable, études notariales, cabinets d'avocat, entreprises publiques ou privées, institutions judiciaires, compagnies d'assurances...).

Parcours Patrimoine et Finance :

Intégrer les métiers de l'immobilier, de la banque, de l'assurance en les formant à la rédaction des différents écrits professionnels, au conseil patrimonial et financier, à la gestion des sinistres et des contentieux mais aussi au métier de technico-commercial.

Poursuite d'études

Au bout de 2 ans d'études avec l'obtention automatique du diplôme DUT nouvelle formule pour intégrer d'autres formations.

Possibilité avec le BUT de poursuivre en école ou master sous conditions.

2. BUT Carrières juridiques – Bourg-en-Bresse

FACULTE/INSTITUT : I.U.T. – Campus de Bourg-en-Bresse

DOMAINE : Droit économie gestion

MENTION : Bachelor universitaire de technologie (B.U.T.) Carrières juridiques

PARCOURS : Administration et Justice

Capacité d'accueil : **36** places

Attendus locaux

QUALITES HUMAINES

- Avoir une première réflexion sur le projet professionnel en lien avec les métiers des collectivités publiques territoriales ;
- Curiosité : sens critique, esprit d'initiative ;
- Rigueur intellectuelle : clarté, esprit d'analyse et de synthèse ;
- Aisance relationnelle : intégration à des travaux de groupe, participation à des activités extra-scolaires.

La formation étant axée sur un parcours professionnalisant, les étudiants effectueront des stages au cours de la première année et la seconde et la troisième année se dérouleront exclusivement en alternance ; sont donc attendues les qualités suivantes :

- Maturité : aptitude à faire le lien entre les notions théoriques et la pratique professionnelle ;
- Autonomie : capacité à organiser le temps de travail entre formation académique et missions en entreprise.

Modalités d'examen des vœux - Critères généraux d'examen des vœux

- Résultats académiques

Critère 1 : Notes (Essentiel)

Notes de première et de terminale pour les lycéens ou notes au baccalauréat et/ou notes dans l'enseignement supérieur pour les autres candidats.

Calcul d'une moyenne de base avec prise en compte principalement des matières suivantes : économie, droit, mathématiques, philosophie, anglais ou LV1, histoire-géographie, français, enseignements de spécialité pour les baccalauréats S.T.M.G. Cette liste n'est pas exhaustive.

Critère 2 : Epreuves anticipées du baccalauréat (Essentiel)

Résultats des épreuves anticipées de français du baccalauréat.

- Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire

Critère 1 : Méthode de travail (Très important)

Bulletins et fiche avenir

- Savoir-être

Critère 1 : Ponctualité, assiduité et comportement (Essentiel)

Bulletins

- Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet

Critère 1 : Qualité rédactionnelle du projet de formation motivé (Essentiel)

Le projet doit être personnel. Si lettre type internet : dossier éliminé.

Critère 2 : Le projet de formation motivé doit répondre à trois attendus (Essentiel)

1. Motivation pour le B.U.T. en développant son projet professionnel à court et à long terme,
2. Matières qui intéressent le candidat et celles susceptibles de lui poser des difficultés (pas d'incidence sur les chances d'être retenu),
3. Présentation d'un événement d'actualité qui a marqué le candidat au cours du dernier trimestre (en rapport avec le B.U.T. carrières juridiques). Attention à bien traiter ces seuls points lors de la rédaction du projet.

Critère 3 : Candidats en réorientation (Très important)

Une attestation des démarches entreprises délivrée par un service de réorientation sera prise en compte.

- Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires (Complémentaire)

Engagement bénévole, jobs d'été, stages, voyages linguistiques et/ou humanitaires

Pour vous aider dans l'élaboration de votre dossier :

- Participation aux Journées portes ouvertes
- Vous pouvez aussi compter sur le MOOC

<https://www.fun-mooc.fr/fr/cours/entrer-a-liut-les-codes-pour-booster-ton-dossier/>

Caractéristiques de la formation :

- Contenu et organisation des enseignements pour la formation

Le diplôme offre une formation pluridisciplinaire en droit et en comptabilité/gestion.

Le grade de licence est obtenu en 1800 heures d'enseignement (180 ECTS), réparties en 6 semestres et composées de cours magistraux, de travaux dirigés et de travaux pratiques. Les trois années de formation s'organisent de la façon suivante :

Aux semestres 1 et 2 : apprentissage des concepts de base associé à une mise en situation.

Aux semestres 3 et 4 : approfondissement des connaissances et développement des compétences professionnelles à travers le suivi du parcours Administration et Justice

Aux semestres 5 et 6 : consolidation et approfondissement des connaissances et des compétences professionnelles à travers la poursuite du parcours Administration et Justice

L'ouverture au monde du travail repose sur :

- Les stages en entreprise de première année qui visent à confronter l'étudiant à des situations professionnelles concrètes et à préparer la signature d'un contrat en alternance ;
- L'immersion en milieu professionnel au cours des deuxième et troisième années du BUT réalisées en alternance

- Dispositifs de réussite

Séances de remise à niveau en mathématiques, séances de soutien en comptabilité et en droit, organisation d'entretiens individuels...

- Possibilités de débouchés professionnels et/ou de poursuite d'études

Insertion professionnelle du Parcours Administration et justice :

Préparer les étudiants aux concours de catégorie B pour l'essentiel, que ce soit au sein de la fonction publique d'État (Personnel de Police et de gendarmerie, Agent au sein de la direction de la Protection judiciaire de la jeunesse, Greffier et directeur de greffe) ou de la fonction publique territoriale (Attaché territorial, Rédacteur territorial, Secrétaire de mairie...).

Possibilité également de travailler dans des entreprises qui sont fréquemment en relation avec les collectivités publiques dans divers domaines (marchés publics, urbanisme, environnement...).

Poursuite d'études

Les stages réalisés au cours de la première année et l'alternance en deuxième et troisième année préparent les étudiants à une insertion professionnelle à BAC +3. Néanmoins, les poursuites d'études restent possibles en Masters professionnels.

Des passerelles existent également pour intégrer un I.P.A.G.

3. BUT Carrières juridiques - Annonay

FACULTE/INSTITUT : l'I.U.T. Jean Moulin Lyon 3 en partenariat avec l'Institut Supérieur Saint-Denis (Annonay-07),

DOMAINE : Droit économie gestion

MENTION : Bachelor universitaire de technologie (B.U.T.) Carrières juridiques

PARCOURS : Entreprise et association

Capacité d'accueil : **25** places, site d'Annonay

Attendus locaux

QUALITES HUMAINES

- Avoir une première réflexion sur son projet professionnel ;
- Curiosité : sens critique, esprit d'initiative ;
- Rigueur intellectuelle : clarté, esprit d'analyse et de synthèse ;
- Aisance relationnelle : intégration à des travaux de groupe, participation à des activités extra-scolaires.

La formation étant axée sur un parcours professionnalisant, les étudiants effectueront des stages au cours de la première année et la seconde et la troisième année se dérouleront exclusivement en alternance ; sont donc attendues les qualités suivantes :

- Maturité : aptitude à faire le lien entre les notions théoriques et la pratique professionnelle ;
- Autonomie : capacité à organiser le temps de travail entre formation académique et missions en entreprise.

Modalités d'examen des vœux - Critères généraux d'examen des vœux

- Résultats académiques

Critère 1 : Notes (Essentiel)

Notes de première et de terminale pour les lycéens ou notes au baccalauréat et/ou notes dans l'enseignement supérieur pour les autres candidats.

Calcul d'une moyenne de base avec prise en compte principalement des matières suivantes : économie, droit, mathématiques, philosophie, anglais ou LV1, histoire-géographie, français, enseignements de spécialité pour les baccalauréats S.T.M.G. Cette liste n'est pas exhaustive.

Critère 2 : Epreuves anticipées du baccalauréat (Essentiel)

Résultats des épreuves anticipées de français du baccalauréat.

- Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire

Critère 1 : Méthode de travail (Très important)

Bulletins et fiche avenir

- Savoir-être

Critère 1 : Ponctualité, assiduité et comportement (Essentiel)

Bulletins

- Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet

Critère 1 : Qualité rédactionnelle du projet de formation motivé (Essentiel)

Le projet doit être personnel. Si lettre type internet : dossier éliminé.

Critère 2 : Le projet de formation motivé doit répondre à trois attendus (Essentiel)

1. Motivation pour le B.U.T. en développant son projet professionnel à court et à long terme,
2. Matières qui intéressent le candidat et celles susceptibles de lui poser des difficultés (pas d'incidence sur les chances d'être retenu),
3. Présentation d'un événement d'actualité qui a marqué le candidat au cours du dernier trimestre (en rapport avec le B.U.T. carrières juridiques). Attention à bien traiter ces seuls points lors de la rédaction du projet.

Critère 3 : Candidats en réorientation (Très important)

Une attestation des démarches entreprises délivrée par un service de réorientation sera prise en compte.

- Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires (Complémentaire)

Engagement bénévole, jobs d'été, stages, voyages linguistiques et/ou humanitaires

Caractéristiques de la formation :

- Contenu et organisation des enseignements pour la formation

Le diplôme offre une formation pluridisciplinaire en droit et en comptabilité/gestion.

Le grade de licence est obtenu en 1800 heures d'enseignement (180 ECTS), réparties en 6 semestres et composées de cours magistraux, de travaux dirigés et de travaux pratiques. Les trois années de formation s'organisent de la façon suivante :

Aux semestres 1 et 2 : apprentissage des concepts de base associé à une mise en situation.

Aux semestres 3 et 4 : approfondissement des connaissances et développement des compétences professionnelles à travers le suivi du parcours Entreprise et Association

Aux semestres 5 et 6 : consolidation et approfondissement des connaissances et des compétences professionnelles à travers la poursuite du parcours Entreprise et Association

L'ouverture au monde du travail repose sur :

- Les stages en entreprise de première année qui visent à confronter l'étudiant à des situations professionnelles concrètes et à préparer la signature d'un contrat en alternance ;
- L'immersion en milieu professionnel au cours des deuxièmes et troisièmes années du BUT réalisées en alternance

- Dispositifs de réussite

Dispositif Voltaire, Module d'aide à la rédaction d'un CV et d'une lettre de motivation, Simulation d'entretien de recrutement en partenariat avec le Rotary, Organisation d'entretiens individuels...

- Possibilités de débouchés professionnels et/ou de poursuite d'études

Insertion professionnelle du Parcours Entreprise et Association :

Former des collaborateurs polyvalents pouvant intervenir auprès des entreprises privées et du secteur public dans les domaines juridiques et financiers (cabinets de conseil juridique, cabinets d'expertise comptable, études notariales, cabinets d'avocat, entreprises publiques ou privées, institutions judiciaires, compagnies d'assurances...).

Poursuite d'études

Les stages réalisés au cours de la première année et l'alternance en deuxième et troisième année préparent les étudiants à une insertion professionnelle à BAC +3. Néanmoins, les poursuites d'études restent possibles en Masters professionnels.

II - BUT Gestion administrative et commerciale des organisations

1. BUT Gestion administrative et commerciale des organisations

Parcours MdFS (Management des Fonctions Supports)

Parcours MRPO (Management Responsable de Projet et des Organisations)

Parcours MCMO (Management Commercial et Marketing Omnicanal)

Capacité d'accueil : **90** (le nombre d'appelés sera inférieur : 80) Le nombre d'appelés peut évoluer selon le nombre de redoublants.

Attendus locaux

Niveau d'anglais minimum requis : B2. Certains cours seront dispensés en anglais (notamment une partie des cours d'économie, de marketing) et possibilité de semestres à l'étranger.

Critères généraux d'examen des vœux

- Résultats académiques (Essentiel)

Moyenne calculée selon les modalités suivantes :

Quel que soit le baccalauréat préparé, toutes les moyennes de toutes les matières de 1ère et de terminale, ainsi que celles du baccalauréat pour les candidats en réorientation.

Résultats des épreuves anticipées du baccalauréat (français et autres matières selon les filières).

Candidats en réorientation : les résultats ou appréciations obtenus lors d'une ou plusieurs éventuelles formations suivies après le baccalauréat seront également pris en compte.

- Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire

Maîtrise de la langue française à l'écrit et à l'oral

Niveau d'anglais B2 requis (certains cours seront en langue anglaise)

Rigueur et autonomie de travail

- **Savoir-être** (Essentiel)

Assiduité et investissement dans toutes les matières. Capacité de concentration, attitude respectueuse et constructive, politesse.

- **Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet**

Projet de formation (Essentiel)

- Présentation personnelle du candidat
- Motiver sa candidature pour le BUT GACO en développant son projet professionnel
- Mettre en avant les matières susceptibles d'intéresser le candidat
- Pour les candidats en réorientation : en préciser les raisons
- Compléter le formulaire spécifique au BUT GACO

Formulaire (Très important)

Un formulaire est à compléter obligatoirement. A défaut, la candidature sera considérée comme irrecevable.

- **Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires** (Important)

Engagement bénévole, jobs d'été, stages, voyages linguistiques et/ou humanitaires

Caractéristiques de la formation :

- **Contenu et organisation des enseignements pour la formation**

Le BUT GACO (grade Licence) est une formation polyvalente (1800 h sur 6 semestres) centrée sur l'acquisition de compétences. Elle s'articule autour d'apports théoriques (Cours magistraux, TD, TP) et de mises en situation d'apprentissage et d'évaluation - SAé (études de cas, stages).

Tous les titulaires du B.U.T. GACO seront formés à la gestion d'un projet, au pilotage interne de l'organisation, à la conception d'une démarche marketing.

Les ressources communes à tous les parcours sont le droit, l'économie, le marketing, les ressources humaines, la comptabilité, la finance. A cela, s'ajoutent des compétences propres à chaque parcours en années 2 et 3. Chaque parcours propose des ressources spécifiques :

Management des Fonctions Supports (MdFS) : ressources humaines (recrutement, paie, formation, administration du personnel, RPS...), comptabilité, finance, contrôle de gestion, fiscalité...

Management Responsable de Projet et des Organisations (MRPO) : gestion de projet, création d'entreprise, communication durable, RSE, Management du changement, négociation responsable...

Management Commercial et Marketing Omnicanal (MCMO) : marketing digital, trade marketing, e-commerce, négociation achat vente, stratégie digitale...

Ouverture professionnelle : les étudiants effectuent 26 semaines de stages réparties sur les 3 années, complétées par les SAé. Alternance dès la 2^e année (parcours MdFS) et en 3^e année (MRPO et MCMO).

- **Dispositifs de réussite**

Suivi pédagogique, réunions avec les délégués, RV individuels avec le directeur des études, suivi individuel du projet lors des séances de PPP.

- **Possibilités de poursuite d'études et/ou débouchés professionnels**

Débouchés professionnels

Nos diplômés sont polyvalents et peuvent prétendre à des emplois en TPE, PME/PMI, grandes entreprises, collectivités territoriales, administrations, établissements publics, associations,

banques et assurances, grande distribution, entreprises de transport et de logistique, cabinets d'experts comptables, entreprises de services de télécommunication, d'intérim....

Parcours Management responsable de projet et des organisations (MRPO) : assistant de projet en développement durable, créateur ou repreneur d'entreprise, chargé de développement, assistant veille informationnelle...

Parcours Management des fonctions supports (MdFS) : assistant administratif polyvalent, assistant dans les services RH (recrutement, formation, administratif...), communication, comptabilité...

Parcours Management commercial et marketing omnicanal (MCMO) : assistant marketing, assistant logistique, assistant responsable des achats, chargé de communication...

Possibilités de poursuite d'études

Les poursuites d'études restent possibles en Masters et Ecoles de commerce.

2. BUT Gestion administrative et commerciale des organisations

Parcours MACAST (Management des Activités Culturelles, Artistiques, Sportives ou de Tourisme)

Capacité d'accueil : **30** (nombre d'appelés : 30)

Attendus locaux

Niveau d'anglais minimum requis : B2. Certains cours seront dispensés en anglais (notamment une partie des cours d'économie, de marketing) et possibilité de semestres à l'étranger.

Critères généraux d'examen des vœux

- Résultats académiques (Essentiel)

Moyenne calculée selon les modalités suivantes :

Quel que soit le baccalauréat préparé, toutes les moyennes de toutes les matières de 1ère et de terminale, ainsi que celles du baccalauréat pour les candidats en réorientation.

Résultats des épreuves anticipées du baccalauréat (français et autres matières selon les filières).

Candidats en réorientation : les résultats ou appréciations obtenus lors d'une ou plusieurs éventuelles formations suivies après le baccalauréat seront également pris en compte.

- Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire

Maîtrise de la langue française à l'écrit et à l'oral

Niveau d'anglais B2 requis (certains cours seront en langue anglaise)

Rigueur et autonomie de travail

- Savoir-être (Essentiel)

Assiduité et investissement dans toutes les matières. Capacité de concentration, attitude respectueuse et constructive, politesse.

- Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet

Projet de formation (Essentiel)

- Présentation personnelle du candidat

- Motiver sa candidature pour le BUT GACO MACAST en développant son projet professionnel
- Mettre en avant les matières susceptibles d'intéresser le candidat
- Pour les candidats en réorientation : en préciser les raisons
- Compléter le formulaire spécifique au BUT GACO MACAST

Formulaire (Très important)

Pour les candidats au Parcours MACAST (management des activités artistiques et culturelles), un formulaire spécifique est à compléter obligatoirement.

- Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires (Important)

Engagement bénévole, jobs d'été, stages, voyages linguistiques et/ou humanitaires

Implication dans des activités artistiques ou culturelles, pratique artistique (conservatoires, écoles, associations...), projets artistiques personnels...

Caractéristiques de la formation :

- Contenu et organisation des enseignements pour la formation

Le BUT GACO (grade Licence) est une formation polyvalente (1800 h sur 6 semestres) centrée sur l'acquisition de compétences. Elle s'articule autour d'apports théoriques (Cours magistraux, TD, TP) et de mises en situation d'apprentissage et d'évaluation - SAé (études de cas, stages).

Tous les titulaires du B.U.T. GACO seront formés à la gestion d'un projet, au pilotage interne de l'organisation, à la conception d'une démarche marketing.

Les ressources communes à tous les parcours sont le droit, l'économie, le marketing, les ressources humaines, la comptabilité, la finance. A cela, s'ajoutent des compétences propres à chaque parcours en années 2 et 3.

Management des Activités Culturelles, Artistiques, Sportives ou de Tourisme (MACAST) :

A Lyon, le parcours est orienté **uniquement** sur le management des activités artistiques et culturelles. L'objectif est de d'appréhender les différents écosystèmes liés à ce secteur (institutions, acteurs, métiers et problématiques), et de maîtriser les notions et outils indispensables au fonctionnement d'une structure : politiques culturelles, financement et cadre juridique, communication, logiciels spécifiques, partenariats...

Ouverture professionnelle : les étudiants effectuent 26 semaines de stages réparties sur les 3 années, complétées par les SAé.

- Dispositifs de réussite

Suivi pédagogique, réunions avec les délégués, RV individuels avec le directeur des études, suivi individuel du projet lors des séances de PPP.

- Possibilités de poursuite d'études et/ou débouchés professionnels

Débouchés professionnels

Nos diplômés sont polyvalents et peuvent prétendre à des emplois en TPE, PME/PMI, grandes entreprises, collectivités territoriales, administrations, établissements publics, associations, banques et assurances, grande distribution, entreprises de transport et de logistique, cabinets d'experts comptables, entreprises de services de télécommunication, d'intérim....

Plus spécifiquement, le parcours Management des activités culturelles, artistiques, sportives et de tourisme amène à des postes de :

Assistant(e) administrateur(trice), chargé(e) de production, assistant(e) chef de projet événementiel, chargé(e) de communication, chargé(e) de relations avec les publics...

Possibilités de poursuite d'études

Les poursuites d'études restent possibles en Masters et Ecoles de commerce.

III - BUT Information-Communication

1. BUT Information-Communication

Parcours Communication des organisations

Capacité d'accueil : **58** places

Places offertes sur Parcoursup : 56 places

Attendus locaux

Non renseigné (redondant avec attendus nationaux)

Critères généraux d'examen des vœux

- Résultats académiques (Essentiel)

Notes de 1ère et de terminale et au baccalauréat pour les candidats l'ayant déjà obtenu, principalement sur les matières suivantes : philosophie, lettres, histoire-géographie, langues vivantes, matières de spécialité du diplôme en fonction du choix du candidat ;

Résultats des épreuves anticipées de français du baccalauréat.

- Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire (Essentiel)

Rigueur (se relire, examiner les énoncés avec attention)

Autonomie et capacités de travail

Intérêt et esprit réflexif vis-à-vis des technologies de l'information et de la communication

- Savoir-être (Essentiel)

Avoir une certaine propension à l'empathie et l'écoute ; esprit d'équipe ; aptitude à l'autocritique de son travail

- Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet (Essentiel)

Éléments de motivation et adéquation de la candidature avec le projet énoncé par l'étudiant, à travers le projet de formation, les expériences, les engagements, la connaissance de la formation demandée et la réponse au questionnaire (à remplir obligatoirement)

- Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires (Important)

Expériences, activités extra-scolaires, engagements...

Caractéristiques de la formation :

- Contenu et organisation des enseignements pour la formation

Le **BUT Information-Communication - Parcours Communication des organisations** est une formation en trois ans. Il requiert une solide culture générale, une grande faculté de travail et la volonté d'approfondir les connaissances dans les matières littéraires, scientifiques et techniques.

Les étudiants reçoivent des enseignements théoriques et pratiques assurés par des enseignants et des professionnels. La formation est complétée par des stages et des projets tutorés.

En troisième année, un certain nombre de places seront proposées en alternance.

Pour plus de détails sur les enseignements et les débouchés, vous pouvez consulter la [fiche diplôme](#) ou bien le site [portail des IUT Information-Communication de France](#).

Vous pouvez aussi vous renseigner sur le parcours **Information Numérique dans les Organisations**, également proposée par notre département.

Pour vous aider dans l'élaboration de votre dossier, vous pouvez aussi compter sur le MOOC <http://www.entreraliut.info/>.

Journées Portes Ouvertes prévues le 29 janvier de 9h à 12h30 à l'IUT 88 rue pasteur, 69007 Lyon

- Dispositifs de réussite

Chaque semestre les étudiants sont conviés individuellement pour mettre en place des dispositifs spécifiques de progression s'il en est besoin.

- Possibilités de poursuite d'études et/ou débouchés professionnels

Débouchés professionnels :

Chargé de communication (entreprise, collectivités territoriales, administration, association)

Chef de publicité (interface annonceurs/créatifs, relations avec les prestataires extérieurs...)

Attaché de presse (en entreprise, en agence conseil)

Chargé de communication événementielle (en entreprise, en agence conseil)

Chargé de relations publiques (en entreprise, en agence conseil)

Chargé de communication interne (gestion de l'intranet, journaliste d'entreprise, organisation d'évènements internes...)

Chargé de clientèle dans une régie publicitaire.

Poursuites d'études :

Masters professionnels

Semestre Erasmus en 2^{ème} ou 3^{ème} année

Concours d'admission parallèle (CELSA, IEP, ...)

2. BUT Information-Communication

Parcours Information numérique dans les organisations

Capacités d'accueil : **28** étudiants

Places offertes sur Parcoursup : 26 étudiants

Attendus locaux

Non renseigné (redondant avec attendus nationaux)

Critères généraux d'examen des vœux

- Résultats académiques (Essentiel)

Notes de 1^{ère} et de terminale et au baccalauréat pour les candidats l'ayant déjà obtenu, principalement sur les matières suivantes : philosophie, lettres, histoire-géographie, langues vivantes, matières de spécialité du diplôme en fonction du choix du candidat ;

Résultats des épreuves anticipées de français du baccalauréat.

- Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire (Essentiel)

Rigueur (se relire, examiner les énoncés avec attention)

Autonomie et capacités de travail

Intérêt et esprit réflexif vis-à-vis des technologies de l'information et de la communication

- Savoir-être (Essentiel)

Avoir une certaine propension à l'empathie et l'écoute ; esprit d'équipe ; aptitude à l'autocritique de son travail

- Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet (Essentiel)

Eléments de motivation et adéquation de la candidature avec le projet énoncé par l'étudiant, à travers le projet de formation, les expériences, les engagements, la connaissance de la formation demandée et la réponse au questionnaire (à remplir obligatoirement).

- Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires (Important)
Expériences, activités extra-scolaires, engagements...

Caractéristiques de la formation :

- Contenu et organisation des enseignements pour la formation

Le **BUT Information-Communication - Parcours Information Numérique dans les Organisations** est une formation en trois ans. Il requiert une solide culture générale, une grande faculté de travail et la volonté d'approfondir les connaissances dans les matières littéraires, scientifiques et techniques.

Les étudiants reçoivent des enseignements théoriques et pratiques assurés par des enseignants et des professionnels. La formation est complétée par des stages et des projets tutorés ; des places seront proposées en alternance en 3e année.

Pour plus de détails sur les enseignements et les débouchés, vous pouvez consulter la [fiche diplôme](#) ou bien le site [portail des IUT Information-Communication de France](#).

Vous pouvez aussi vous renseigner sur le parcours **Communication des organisations**, également proposée par notre département.

Pour vous aider dans l'élaboration de votre dossier, vous pouvez aussi compter sur le MOOC <http://www.entreraliut.info/>.

Journées Portes Ouvertes prévues le 29 janvier de 9h à 12h30 à l'IUT 88 rue pasteur, 69007 Lyon

- Dispositifs de réussite

Chaque semestre les étudiants sont conviés individuellement pour mettre en place des dispositifs spécifiques de progression s'il en est besoin.

- Possibilités de poursuite d'études et/ou débouchés professionnels

Débouchés professionnels :

Documentaliste
Gestionnaire d'un système ou d'un service d'information
Gestionnaire de bases de données
Gestionnaire intranet
Métiers de la veille
Métiers des archives d'entreprise
Métiers du référencement
Animateur de communauté virtuelle
Administrateur de site...

Poursuites d'études :

Masters professionnels (ENSSIB, ENS, Lyon 3,...)

Semestre Erasmus en 2^{ème} ou 3^{ème} année
Concours d'admission parallèle (CELSA, IEP,...)

Délibération n° D2022-03-17-sco
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 15 mars 2022

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-6, L. 612-6-1, D. 612-36-1 et D. 612-36-2 ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu l'arrêté du 04 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master ;
Vu la délibération n° 2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° 2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu l'avis rendu par la commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 8 mars 2022,

Sur proposition du président de l'université Jean Moulin,

Après en avoir délibéré,

Décide

D'approuver les dates de campagnes de sélection en Master 1 des composantes de l'université pour l'année universitaire 2022-2023 telles qu'annexées à la présente délibération.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

✓	Nombre de membres présents et représentés :	24
✓	Nombre de voix pour :	24
✓	Nombre de voix contre :	0
✓	Nombre d'abstention :	0

Lyon, le 15 mars 2022

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique

Gilles BONNET



CALENDRIER DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES ET DES ADMISSIONS

2022/2023

DIPLOMES	OUVERTURE e-candidat	Commission d'Admissibilité	Entretiens	Commission Admission	Date Butoir Réponse aux Etudiants
Master LLCER Master MEEF Master Culture Entreprise	<i>du 4 avril au 10 mai 2022</i>			10 juin 2022	17 juin 2022
Master LEA Langue & Gestion	<i>du 4 avril au 10 mai 2022</i>			10 juin 2022	17 juin 2022
Masters LEA (sélectifs)	<i>du 4 avril au 4 mai 2022</i>	<i>Lundi 30 Mai</i>	<i>du 7 au 10 juin 2022</i>	13 juin 2022	17 juin 2022
Communication					
Langue Droit Commerce					
Commerce International					
Master Traducteur et Interprétariat	<i>du 4 avril au 4 mai 2022</i>	<i>Lundi 30 Mai</i>	<i>Tests et entretiens du 7 au 10 juin 2022</i>		17 juin 2022



**Dates d'ouverture et fermeture des candidatures pour opérations
d'admission en M1**

Pour la faculté de droit, l'IAE et la faculté de philosophie

FACULTE DE DROIT :

du 25 avril au 10 mai 2022 inclus

IAE :

Du 15 mars 2022 au 5 avril 2022 inclus

PHILOSOPHIE :

Du 19 avril au 31 mai 2022 inclus

FACULTE DES LETTRES ET CIVILISATIONS 2022/2023- calendrier portail e-candidat

MENTION	PARCOURS	Période de candidatures	date limite de notification des décisions aux candidats
ARCHIVES	ARCHIVES	du 11 avril au 9 mai minuit	07-juin-22
AUDIOVISUEL, MEDIAS INTERACTIFS NUMERIQUES, JEUX		du 11 avril au 9 mai minuit	07-juin-22
	MANAGEMENT DES TRANSFORMATIONS TELEVISUELLES	du 11 avril au 9 mai minuit	07-juin-22
	DESIGNER-SCENARISTE DE PROJETS AUDIOVISUELS MULTISUPPORT		
	TOTAL AUDIOVISUEL, MEDIAS INTERACTIFS NUMERIQUES, JEUX		
COMMUNICATION DES ORGANISATIONS		du 11 avril au 9 mai minuit	09-juin
	COMMUNICATION DIGITALE	du 11 avril au 9 mai minuit	09-juin-22
	MANAGEMENT DE LA COMMUNICATION INTEGREE		
	TOTAL COMMUNICATION DES ORGANISATIONS		
GEOGRAPHIE, AMENAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT (GAED)	SANTE ENVIRONNEMENT INFORMATIONS SPATIOTEMPORELLES (SENTINELLES)	du 25 avril au 13 mai minuit	24-juin-22
	ALTERITES REFLEXIVITE GEOGRAPHIE SOCIALE (MARGES)	du 25 avril au 13 mai minuit	24-juin-22
	TOTAL GEOGRAPHIE, AMENAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT		
GESTION DE L'ENVIRONNEMENT	SYSTEMES SOCIO-ECOLOGIQUES : HERITAGES, DYNAMIQUES, GESTION	du 25 avril au 13 mai minuit	24-juin-22
GESTION DES TERRITOIRES ET DEVELOPPEMENT LOCAL (GTDL)		du 11 avril au 9 mai minuit	07-juin-22
	AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES (ADDT)	du 11 avril au 9 mai minuit	07-juin-22
	INGENIERIE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET STRATEGIE FONCIERE (INGETER)		
	TOTAL GESTION DES TERRITOIRES ET DEVELOPPEMENT LOCAL		
HISTOIRE	CONSTRUCTION DES SOCIETES CONTEMPORAINES (CSC)	du 25 avril au 13 mai minuit	24-juin-22
	DE LA RENAISSANCE AUX REVOLUTIONS (DRR)	du 25 avril au 13 mai minuit	24-juin-22
	HISTOIRE, MEMOIRE, MEDIAS (HMM)	du 25 avril au 13 mai minuit	24-juin-22
	TOTAL HISTOIRE		
HUMANITES NUMERIQUES	HUMANITES NUMERIQUES	du 25 avril au 13 mai minuit	24-juin-22
INFORMATION, DOCUMENTATION	STRATEGIES INFORMATIONNELLES ET DOCUMENTS NUMERIQUES	du 11 avril au 9 mai minuit (avec phase complémentaire en juin sous réserve)	07-juin-22
LETTRES	ETUDES FRANCAISES ET POLYVALENTES (M2)	du 4 juillet au 15 juillet minuit	22-juil-22
	LETTRES MODERNES	du 25 avril au 13 mai minuit	24-juin-22
	LETTRES CULTURE ENTREPRISE	du 25 avril au 13 mai minuit	24/06/22
	TOTAL LETTRES		
MEEF 1er DEGRE	PROFESSORAT DES ECOLES TOTAL MEEF 1er DEGRE	du 25 avril au 13 mai minuit	24-juin-22
MEEF 2nd DEGRE	INFORMATION-DOCUMENTATION (M1)	du 25 avril au 13 mai minuit	24-juin-22
	HISTOIRE-GEOGRAPHIE (M1)	du 25 avril au 13 mai minuit	24-juin-22
	LETTRES OPTION LETTRES CLASSIQUES (M1)	du 25 avril au 13 mai minuit	24-juin-22
	LETTRES OPTION LETTRES MODERNES (M1)	du 25 avril au 13 mai minuit	24-juin-22
	TOTAL MEEF 2nd DEGRE		
MONDES ANCIENS	LANGUES, LITTERATURES ET CIVILISATIONS ANCIENNES (LLCA)	du 25 avril au 13 mai minuit	24-juin-22
	HISTOIRE ANCIENNE	25 avril au 13 mai minuit	24-juin-22
MONDES MEDIEVAUX	HISTOIRE, ARCHEOLOGIE ET LITTERATURES DES MONDES CHRETIENS ET MUSULMANS		
PATRIMOINE ET MUSEES	MEDIATIONS CULTURELLES ET NUMERIQUE	du 11 avril au 9 mai minuit	07-juin-22
	MUSEOGRAPHIE	du 11 avril au 9 mai minuit	07-juin-22
	TOTAL PATRIMOINE ET MUSEES		
SCIENCES DES RELIGIONS ET SOCIETES	SCIENCES DES RELIGIONS ET SOCIETES	du 25 avril au 13 mai minuit	24-juin-22
	TOTAL SCIENCES DES RELIGIONS ET SOCIETES		

Délibération n° D2022-03-18-sco
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 15 mars 2022

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3, L. 712-6-1, L. 841-5 et D. 841-9 ;
Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu la circulaire n° 2019-029 du 29 mars 2019 relative à la contribution à la vie étudiante et de campus ;
Vu l'avis de la commission formation et de la vie universitaire du conseil académique de l'université Jean Moulin du 8 mars 2022,

Sur proposition du président de l'université Jean Moulin,

Après en avoir délibéré,

Exposé des motifs

La loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 dite loi ORE a inséré dans le code de l'éducation un nouvel article L. 841-5 qui crée « une contribution destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention. ». Le produit de cette contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) est destiné exclusivement à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention. Il appartient à chaque établissement de construire et mettre en œuvre des projets à la hauteur des financements alloués, en profitant des réelles marges de manœuvre offertes par ce dispositif. La CVEC permet en effet de financer aussi bien des dépenses de fonctionnement, d'investissement ou de masse salariale non pérenne à la seule condition d'être directement en lien avec l'amélioration des conditions de vie étudiante.

Les actions et projets menés dans le cadre de ce dispositif réglementaire sont discutés et approuvés lors des commissions « CVEC ».

Les bilans des actions conduites l'année précédente doivent être votés par le CA après consultation de la CFVU (article D. 841-9 du code de l'éducation). La circulaire 2019-029 du 20 mars 2019 précise que le bilan est constitué d'une partie qualitative et d'une partie quantitative.

Décide

d'approuver le bilan CVEC 2021, tel que présenté en annexe de la présente délibération.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

✓	Nombre de membres présents et représentés :	24
✓	Nombre de voix pour :	24
✓	Nombre de voix contre :	0
✓	Nombre d'abstention :	0

Lyon, le 15 mars 2022

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président, chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique

Gilles BONNET



CVEC - BILAN FINANCIER 2021

Etablissement : Université Jean Moulin Lyon 3

ANNEXE 1

1. RECETTES

Montant des recettes CVEC 2021:

1 418 290,27

2. DEPENSES REALISEES EN 2021 AU TITRE DE LA CVEC

Domaine	AE				CP			
	Fonctionnement	Investissement	Masse salariale	TOTAL AE	Fonctionnement	Investissement	Masse salariale	TOTAL CP
FSDIE	139 279,00	-	-	139 279,00	249 354,38	-	-	249 354,38
Santé - accompagnement médico-psycho-social (hors FSDIE)	14 556,99	27 157,96	355 169,55	396 884,50	4 855,11	24 914,19	355 169,55	384 938,85
Culture	79 548,81	1 500,00	140 005,46	221 054,27	77 374,60	1 500,00	140 005,46	218 880,06
Sport	129 672,05	102 389,31	82 504,00	314 565,36	108 547,29	8 476,44	82 504,00	199 527,73
Accueil		43 769,74	9 103,40	52 873,14		43 769,74	9 103,40	52 873,14
Autres (cf détail ci-dessous) :	124 359,61	-	186 318,56	310 678,17	103 137,77	-	186 318,56	289 456,33
* Aides numériques	53 877,93			53 877,93	53 637,55			53 637,55
* Précarité menstruelle	25 968,22			25 968,22	16 265,68			16 265,68
* Appli mobile pour les étudiants (Appscho)	27 289,54			27 289,54	27 289,54			27 289,54
* Projets CVEC du Pôle vie étudiante/Présidence/SGRI votés au CA	13 394,72		26 088,44	39 483,16	2 653,10		26 088,44	28 741,54
*Aides diverses aux étudiants	1 984,20		9 497,73	11 481,93	1 446,90		9 497,73	10 944,63
* Aides aux étudiants Afghans du SGRI*	1 845,00		4 472,97	6 317,97	1 845,00		4 472,97	6 317,97
* Pôle handicap			28 091,42	28 091,42			28 091,42	28 091,42
* Masse salariale valorisée dans le cadre de l'appui aux aides diverses aux étudiants			118 168,00	118 168,00			118 168,00	
Total	487 416,46	174 817,01	773 100,97	1 435 334,44	543 269,15	78 660,37	773 100,97	1 395 030,49

CVEC -EXEMPLES DE PROJETS REALISES EN 2021

Etablissement : Université Jean Moulin Lyon 3

ANNEXE 2

Présentation de 5 projets maximum.

Nom du projet	Description courte	Domaine	Coût total du projet	Montant du financement CVEC	Co-financement externe Tiers / Montant	Nombre d'étudiants concernés	Date début du projet	Durée total du projet
Création d'une salle de bien être	L'objectif est de rendre cette ancienne salle de tir accessible aux activités de bien-être : yoga, shiatsu, pilates. Ces différents enseignements « sport-santé » étant de plus en plus demandées et suivies par nos étudiants.	Sport et santé	36102	36102	0	tous les étudiants intéressés	avr-21	8 mois
Salle de musculation	Réaménagement de l'ensemble des appareils et ainsi amélioration du service à l'étudiant.	Sport	8000	8000	0	tous les étudiants intéressés	avr-21	5 mois
Masterclass avec Macha Makeieff	Il s'agit de mettre en regard l'oeuvre de Lewis CARROLL - Les Alice (1865, 1871) mais également La Chasse au Snark, 1874 – et leur adaptation au théâtre par Macha MAKEIEFF dans sa pièce Lewis vs Alice.	Culture	2000	2000	0	50	nov-20	10 mois
Projet SEXE F - Femmes debout	Ce spectacle est constitué de témoignages collectés auprès des étudiantes de Lyon 3 et de quelques textes écrits qui mettent en perspective ces témoignages pris sur le vif. Ce spectacle est rythmé par des chants du monde, souvent polyphoniques ou chorals. Ces témoignages et textes sont portés par 3 comédiennes professionnelles.	Culture et égalité	12657	8000	2657 (Budget affaires culturelles) 2000 (Budget Mission égalité, lutte contre le harcèlement et les discriminations)	50	nov-20	6 mois
Lutte contre la précarité menstruelle	Mise en place de 20 distributeurs de protections périodiques gratuites en coton biologique (serviettes, tampons avec et sans applicateur) sur l'ensemble des campus de l'Université Jean Moulin. Objectif : lutter contre la précarité menstruelle des étudiantes et répondre aux situations d'urgence.	Santé	15364	11523	3841 CROUS (CVEC)	2500	nov-20	6 mois

Délibération n° D2022-03-19-ins
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 15 mars 2022

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et R. 712-8 ;

Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,

Sur proposition de la direction des affaires juridiques, générales et des archives (SAJGA),

L'arrêté n° 22-037 portant interdiction d'accès aux locaux de l'université Jean Moulin est transmis pour information aux membres du conseil d'administration.

Lyon, le 15 mars 2022

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique**

Gilles BONNET





ARRÊTÉ N° 22-037

PORTANT INTERDICTION D'ACCÈS AUX LOCAUX DE L'UNIVERSITÉ JEAN MOULIN

Le président de l'université Jean Moulin,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et R. 712-8 ;

Vu le règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Considérant que le 2 février 2022, Monsieur Christophe ROUX, professeur des universités à l'université Jean Moulin et directeur de l'Équipe de Droit Public de Lyon (EDPL), a signalé à la présidence de l'université la présence de M. dans les locaux de l'EDPL ;

Considérant que M. n'est ni enseignant ni étudiant à l'université Jean Moulin et qu'il n'est plus inscrit en doctorat depuis 2020 et n'est pas membre de l'EDPL ;

Considérant que lorsque M. ROUX lui a demandé de quitter les lieux, M. a tenu des propos confus et incohérents pour tenter de justifier sa présence ; que lorsque M. ROUX a averti M. qu'il s'apprêtait à appeler le service de sécurité, ce dernier a affirmé sur un ton agressif ne pas avoir peur de la sécurité ;

Considérant que M. a par la suite eu une attitude menaçante et intimidante à l'égard de M. ROUX en le fixant longuement et silencieusement sur un air de défi avant de quitter les locaux de l'EDPL ;

Considérant qu'il ressort également des éléments rapportés par M. ROUX que M. s'était déjà rendu à plusieurs reprises au sein des locaux de l'EDPL en début de semaine ; que lors de ces visites il s'est installé dans la salle de travail de l'EDPL sans se présenter aux autres doctorants présents sur place ;

Considérant que cette situation nuit fortement à la qualité de vie au travail des doctorants et des autres membres de l'EDPL ;

Considérant que, par ailleurs, M. sollicite abusivement les services de l'université par courriel en tenant des propos incohérents et en formulant des accusations infondées à l'égard de plusieurs enseignants de l'université ; que ces sollicitations abusives persistent depuis le mois de février 2021 ;

Considérant que, suite à ces agissements, certains agents se sont sentis inquiétés et harcelés ;

Considérant que ces sollicitations répétées et abusives nuisent au bon fonctionnement des services et à la qualité de vie au travail des agents concernés ;

Considérant que le comportement de M. est de nature à constituer une « menace de désordre » dans les enceintes et locaux de l'université Jean Moulin ;

Considérant qu'il est donc nécessaire d'écarter temporairement M. des locaux de l'EDPL et des services concernés afin d'assurer la sécurité et la sérénité des enseignants, des doctorants et des agents de l'université ;



ARRÊTÉ N° 22-037

PORTANT INTERDICTION D'ACCÈS AUX LOCAUX DE L'UNIVERSITÉ JEAN MOULIN

Arrête

Article 1^{er} – Est interdit à Monsieur _____, né le 29 mai 1985, d'accéder :

- Aux locaux de l'Équipe de Droit Public de Lyon (EDPL) ;
- Aux locaux du service général de la recherche (SGR) ;
- Aux locaux de l'école doctorale de droit ;
- Aux locaux de la Présidence de l'université Jean Moulin Lyon 3.

Article 2 – Cette interdiction prend effet à compter de sa notification pour une durée de trente jours.

Article 3 – La directrice générale des services de l'université Jean Moulin est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 04 février 2022

Le président de l'université Jean Moulin,



Éric CARPANO

Si vous estimez que cette décision est contestable vous pouvez former : soit un recours gracieux auprès de Monsieur le président de l'université, soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon. Le recours contentieux doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision.



CONSEIL D'ADMINISTRATION

15 mars 2022

Délibération n° D2022-03-20-ins
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 15 mars 2022

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et L. 712-3 ;
Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,

Sur proposition du président de l'université Jean Moulin,

Il est transmis pour information aux membres du conseil d'administration la domiciliation à l'université Jean Moulin Lyon 3 du siège de l'association Société des Italianistes de l'Enseignement Supérieur.

Lyon, le 15 mars 2022

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique

Gilles BONNET

Délibération n° D2022-03-21-acc
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 15 mars 2022

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2 et L. 712-3 ;
 Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
 Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 08 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
 Vu la délibération n° D2021-01-05-ins du 26 janvier 2021 portant approbation de la délégation de pouvoir du conseil d'administration au président,

Les conventions suivantes ont été signées par le président, sur délégation de pouvoir du conseil d'administration, et transmises pour information aux membres :

NUMERO	PARTENAIRE	OBJET
SGR	Université de Grenoble Alpes ; Université Lumière Lyon 2	Accord de confidentialité
SGR	Enedis	Convention de partenariat pour le soutien à la Chaire de « Droit des contrats publics » CDCP
2021-10-C-240	Association « Escargot ma non troppo »	Convention Ateliers « La Voix des mots »
2021-12-C-294	La compagnie ON/OFF	Convention Atelier théâtre du Geste & en LSF – Cie ON/OFF
2021-12-C-290	Association Maison des jeunes et de la culture MJC Monplaisir	Convention d'utilisation d'une salle de la MJC
2021-12-C-298	Association Sportive Jean Moulin Lyon 3	Avenant n°1 à la convention de subvention
2021-09-C-222	La COMUE « Université de Lyon »	Convention d'utilisation du grand amphithéâtre
2021-09-C-223	Compagnie Adara ; GIP CEUBA ; Université Claude Bernard Lyon 1	Convention Ateliers de pratique théâtrale
2021-09-C-224	La communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse ; GIP CEUBA	Convention Ateliers de pratique Musicale
2021-09-C-225	SISYPHE Avocats	Proposition de services et d'honoraires Mme Céline BARON

2021-09-C-226	SISYPHE Avocats	Proposition de services et d'honoraires M. Enzo TORRES
2021-09-C-227	SISYPHE Avocats	Proposition de services et d'honoraires M. Adam REJEB
2021-09-C-229	SISYPHE Avocats	Proposition de services et d'honoraires M. Sofiane BOUTOUCHENT
2021-09-C-230	SISYPHE Avocats	Proposition de services et d'honoraires Mme Imen BOUMEDIENE
2021-09-C-231	SISYPHE Avocats	Proposition de services et d'honoraires M. Lucien BACHELLIER
2021-09-C-235	Direction des services départementaux de l'éducation nationale	Convention d'occupation ponctuelle des locaux
2021-10-C-243	Mutualité Fonction Publique	Convention d'occupation ponctuelle des locaux
2021-11-C-271	Le Poisson Volant	Convention d'aide à la publication
2021-11-C-273	Université Lumière Lyon 2 ; Institut catholique de Lyon ; Institut d'études politique de Lyon ; Institut régional d'administration de Lyon ; La Cordée	Talents Lyonnais
2021-12-C-329	Société Générale	Partenariat Société Générale/ IAE Lyon 3
2022-01-G-014	Compagnie Française Maimone	Convention Université Jean Moulin Lyon 3 – La compagnie Française Maimone
2022-01-G-030	Librairie Decitre Bellecour	Convention d'occupation temporaire de locaux
2022-01-G-033	Association de Gestion du Restaurant des Agents des Finances de Lyon	Convention de restauration
SGR	Université de Montpellier	Convention de coopération
2021-09-C-232	Elise Bonnard	Atelier d'écriture Cut-Up
2021-10-C-242	Etablissement français du sang Auvergne-Rhône-Alpes	Convention d'occupation ponctuelle des locaux
2021-12-C-279	Librairie DROZ SA	Convention d'édition
2022-01-G-006	Théâtre Nouvelle Génération – Centre dramatique National de Lyon	Convention pour la mise à disposition de l'installation du LIR (Livre in Room)

2022-01-G-022	Le pôle Lyrique d'excellence	Convention Concert du pôle Lyrique d'excellence
2022-01-G-035	Lexbase SA	Contrat de Licence Couperin Le Doctrinal
2021-11-C-275	Global D	Convention de formation professionnelle
2021-11-CF-170	CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne	Convention de partenariat Animation et Développement des Réseaux d'Enseignes M1 & M2 mention Management sectoriel
2021-12-C-329	Société Générale	Partenariat Société Générale/IAE Lyon 3
2021-12-C-330	Page Personnel	Avenant de modification et prorogation de la convention de partenariat n°17-CC-87
2021-12-C-331	Cabinet RSM	Convention de partenariat
2021-12-C-332	AGILI(3F)	Convention de partenariat
2021-12-CF-182	Solystic	Convention de formation professionnelle
2021-05-CF-128	Atout Jeunes Universités	Convention de partenariat
2021-11-CF-126	IAE Université Joseph Ki-Zerbo	Convention de partenariat en formation continue
2021-11-CF-168	IAE IFAURA	Convention de partenariat en formation continue
2022-02-F-007	Groupement de Coopération Sanitaire Institut de formation des Cadres de Santé du Territoire Lyonnais	Convention de partenariat en formation continue Master 1
2022-02-F-008	Groupement de Coopération Sanitaire Institut de formation des Cadres de Santé du Territoire Lyonnais	Convention de partenariat en formation continue Master 2
2022-02-F-009	Ecole Catholique d'Arts et Métiers	Avenant n°2 de prorogation de la convention de partenariat n°20-1491



2022-02-F-010	IFOR SA IFEC	Avenant prorogeant la convention de partenariat n°20-1554
2022-02-F-011	Université Claude Bernard Lyon 1	Accord-Cadre de partenariat

Lyon, le 15 mars 2022

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président, chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique**

Gilles BONNET